Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 12773 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — VENDREDI 21 FÉVRIER 1986

Naissance de la francophonie

Un délégué québécois au premier sommet des « pays ayant en commun l'usage de la langue française », qui *s'est* tenu à Versailles et à Paris, du lundi 17 au mercredi 19 février, a calculé que les médias français avaient consacré moins de place à cette « première » diplomatico-linguistique qu'à tel Salon de la lingerie féminine...

Quant au président Abdou Diouf, du Sénégal, il estimait *que la francophonie ne pourrait* vraiment prendre son essor que le jour où le peuple français s'y *intéresserait*, même s'il est vrai que, désormais, le français, plus parlé hors de France que dans l'Hexagone même, est devenu le patrimoine commun d'une bonne quarantaine de nations des cinq continents.

Le président Mitterrand, en *décidant de réunir enfin* un sommet dont l'idée était dans l'air depuis un quart de siècle, a une fois *de plus* montré que mener une politique extérieure digne de ce nom, c'est bien souvent devancer l'opinion publique. Tôt ou tard, les Français se rendront compte que la dimension francophone est une manière originale offerte à un groupe de pays de *résister* à la banalisation du monde. Le Canada fédéral l'a enfin admis, quitte à mettre maintenant les bouchées doubles, faisant apparaître le Québec presque trop « mou »...

La Suisse elle-même *s*'interroge... « *Vous avez dit francophonie ?* », dépêchant au sommet un observateur gouvernemental. Quant à *la* cohorte des petits Etats menacés ou fragiles comme le Liban ou le Tchad, ils voient dans la francophonie une sorte de protection morale. Le Vietnam communiste y oublie un instant son tête-à-tête obligé avec *les Soviétiques*.

Certes, le sommet aurait constitué un succès plus complet si le Cameroun n'avait pas fait défection à la dernière minute ; si l'Algérie, qui joue un rôle « de facto » considérable en faveur du français au Maghreb, avait daigné paraître ; si des petites communautés comme celle de Pondichéry – *mais on aperçut un Valdotain et* un Louisianais – avaient pu être représentées.

Le bilan reste étonnamment concret pour un grand raout universel de ce type, ayant obtenu l'accord de la quarantaine de *participants* en faveur de *pas moins de vingt-huit* « décisions pratiques », concernant aussi bien une agence *d'images télévisées que la coo*pération agricole ou un baccalauréat international en français. Un groupe restreint de pays, aussi divers que la Belgique, le Liban ou le Zaïre, a été chargé de faire respecter ce programme.

Ainsi que le notait lundi soir, en conclusion, le président Mobutu, la francophonie a dépassé au *sommet* de Paris le stade du folklore. On peut même avancer qu'elle y est née *comme ensemble politico*-culturel mondial. Il faut maintenant lui donner les moyens de vivre. En annonçant d'emblée la libération de crédits chiffrés en faveur de plusieurs projets précis, Paris, après des années de restrictions financières dans le domaine de l'action culturelle, paraît maintenant décidé à augmenter son effort, espérant sans doute que les autres nations francophones riches l'imiteront.

(Lire nos informations page 3.)

L'ANCIEN GARDE DES SCEAUX, PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

L'opposition, à l'exception de M. Chirac, dénonce la nomination de M. Badinter

La nomination de M. Robert Badinter au poste de président du Conseil constitutionnel par M. Mitterrand suscite des réactions parfois vives dans l'opposition, d'autant plus vives quand elles émanent des hommes de second rang et de l'UDF.

En effet, alors que M. Jacques Chirac se tient dans une prudente expectative et que M. Barre, tout en rendant hommage aux qualités humaines et de juriste de l'ancien garde des sceaux, évoque le « verrouillage » politique. M. Gaudin parle de provocation, M. Léotard de cynisme et M. d'Ornano assure que cette nomination « rabaisse » la France. Quant à M. Pasqua, il y voit la confirmation que la majorité se sait battue.

Décidément, il n'y a que lui qui puisse animer la campagne ! Lui, c'est bien sûr M. Mitterrand. Comme pour montrer à ses adversaires que l'inertie ne lui convient pas plus aujourd'hui que demain, il s'ingénie à créer l'événement : chacun de ses discours et chacune de ses confidences ont relancé le débat.

La dernière en date de ses initiatives (la nomination de M. Badinter au poste de président du Conseil constitutionnel) crée une polémique avec l'opposition, prépare l'après-16 mars, et, accessoirement, gêne M. Jospin et le gouvernement. Comme s'il fallait signifier une fois pour toutes que *cette* campagne-là n'appartient qu'à lui. Alors que le premier secrétaire du PS, invité de « L'Heure de vérité » d'Antenne 2, et le gouvernement, rassemblé par les clubs de Mme Castro, ambitionnaient de monopoliser l'attention, ce jour-là, et les commentaires le lendemain, patatras ! Mitterrand nous sort Badinter...



Le renouvellement par tiers du Conseil constitutionnel comporte deux nouveautés. C'est la première fois, dans l'histoire encore récente de la juridiction suprême, qu'un président en exercice abandonne son mandat. Certains objecteront qu'une telle novation est contraire à l'esprit (c'est-à-dire à la pratique) des institutions.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(Lire la suite page 10.)



LE LANCEMENT DE LA « 5 » ET DE LA « 6 »

Une nouvelle ère de la télévision

Les bouchons de champagne vont sauter, dans la soirée de ce jeudi 20 février. A Milan et à Paris, les dirigeants de la « 5 » ont toutes les raisons de laisser éclater leur allégresse : ils ont triomphé de la course d'obstacles qui risquait de faire capoter leur entreprise. Fréquences disponibles, tour Eiffel, recours en justice... Le gouvernement aidant, la première chaîne de télévision privée non cryptée voit le jour en France. Un événement historique. *Le plus* gros bouchon qui saute, c'est celui du monopole, définitivement mis à mort avec cette arrivée en fanfare de la chaîne de MM. Jérôme Seydoux et Silvio Berlusconi, suivie à une courte longueur (samedi 1er mars) par les premières images de la « 6 », la « musicale » du groupe Publicis-Gaumont-NRJ-Gross.

Historique, cette fin de semaine l'est surtout parce que la France bascule pour de bon dans la civilisation des images et son corollaire, la liberté de choix. Passer de trois à six chaînes (en comptant Canal Plus) et bientôt à sept (la future chaîne culturelle par satellite), c'est une multiplication qui équivaut à un changement de nature. La mise en route effective des premiers réseaux câblés – dès octobre pour cinquante mille Parisiens – fera le reste : *chaînes étrangères* reçues par satellites, canaux locaux, futurs programmes à la carte...

Avec *la « 5 », la « 6 »* et les autres, c'est une autre conception de la télévison qui s'installe, bien après les Etats-Unis et le Canada, qui ont en la matière une énorme avance sur les pays européens. Le choix ne sera plus seulement entre des genres d'émissions diffusées par des chaînes « généralistes », mais aussi entre des types de chaînes carrément *différents*. Canal Plus, c'est déjà le cinéma et le sport. La « 5 », le divertisse*ment. La « 6 », la musique.* Suivront des programmes spécialisés sur l'information, les jeunes, la santé... L'archaïque conception du « téléspectateur moyen », à qui il faut plaire à tout prix, va s'effacer devant les publics-cibles, les goûts différents à satisfaire de l'ouvrier de Montreuil et de l'universitaire de Toulouse.

YVES AGNÈS.

(Lire la suite page 25.)

MORT DE L'ETHNOLOGUE ANDRÉ LEROI-GOURHAN

Les hommes préhistoriques au quotidien

Préhistorien, ethnologue, *professeur honoraire au* Collège de France, André Leroi-Gourhan est décédé le mercredi 19 février à Paris. L'analyse approfondie de quelques matériaux, *outils*, ossements, débris végétaux *et pollens lui avait permis de* retracer la vie *quotidienne* de l'homme préhistorique et même de mesurer sa capacité de *réflexion*.

La vocation de préhistorien fut pour André Leroi-Gourhan le fruit d'une longue maturation. Son itinéraire intellectuel et professionnel est en effet loin d'être rectiligne. Né à *Paris le 25 août 1911, orphelin de* guerre à l'âge de trois ans, il est élevé par ses grands-parents. Il ne montre pas de prédispositions particulières pour les études et quitte l'école à quatorze ans pour travailler dans une librairie. Il prépare son *baccalauréat tout seul, à ses heures* libres.

Est-ce parce qu'il est issu d'une famille d'armateurs qu'il manifeste un certain goût pour l'exotisme ? Toujours est-il qu'il est attiré par l'Asie et l'Extrême-Orient. A dix-*huit ans il s'inscrit à l'École des lan*gues orientales ; il y obtient un diplôme de russe, puis un diplôme de chinois. Au début des années 30, il est l'un des tout pre*miers étudiants d'une discipline* neuve, l'ethnologie : il se passionne pour les cours de Paul Granet et de Marcel Mauss à l'École des hautes études, il collabore à la jeune équipe qui, sous l'impulsion de Paul Rivet, va rénover le poussiéreux musée d'ethnographie du Trocadéro, où il est chargé de réorganiser les collections « Arctiques ».

Les hasards d'une bourse octroyée par le gouvernement nippon l'envoient au Japon. De 1937 à 1939, il va séjourner avec sa femme à Kyoto, où il enseigne le français. Ce séjour lui donne l'occasion de mener ses premières observations ethnographiques : son premier « terrain » aura lieu chez les Aïnous.

C'est donc un orientaliste que la guerre ramène en France en 1939. Enrôlé dans la marine, au service du chiffre, André Leroi-Gourhan est rapidement démobilisé après la débâcle. Commence alors pour lui une période d'intense activité scien*tifique : il est appelé en 1940* à prendre la sous-direction du musée Guimet ; il entre au C.N.R.S., dont il gravit les échelons a vive allure ; il enseigne un peu partout, à l'université d'ethnologie de l'université de Paris, aux « langues O », au Collège de France ; il publie *l'Homme et la matière, bientôt suivi de Milieu et Techniques*. En 1945, il soutient sa thèse de doctorat ès lettres sur *l'Archéologie du Pacifique-Nord.* Déjà se manifeste sa prédilection pour la technologie comparée, mais son aire culturelle de référence demeure *l'Arctique* et *l'Extrême-Orient*.

Pourtant, André Leroi-Gourhan *ne sera pas orientaliste*. Après la Libération, tandis qu'il assure l'intérim de Jacques Soustelle à la sous-direction du Musée de l'Homme, on lui propose une chaire d'ethnologie à Lyon : Leroi-Gourhan accepte. Il va devoir enseigner l'anthropologie *physique, l'ethnologie... et la pré*histoire. C'est au cours de l'été 1945 que le jeune professeur mène ses premiers travaux pratiques sur le terrain ; avec une poignée d'étudiants, il part fouiller dans le Mâconnais la grotte des *Furtins. Le Centre de recherches* préhistoriques était né ! Désormais, chaque été sera consacré à des fouilles préhistoriques ; après les Furtins viendront les grottes d'Arcy-sur-Cure, puis, à partir de 1964, le site de plein air de Pincevent, près *de Fontainebleau*.

CHRISTIAN DUVERGER.

(Lire la suite page 29.)

Le dollar à 7,06 F

Le président de la Réserve fédérale s'inquiète de la baisse du billet vert, passé un temps au-dessous de 7 francs. La Maison Blanche reste favorable à cette évolution.

PAGE 30

Rupture entre le roi Hussein et M. Yasser Arafat

La relance de la négociation au Proche-Orient a tourné court...

PAGE 3

Tension croissante au Liban du Sud

La résistance islamique annonce l'« exécution » de l'un des deux prisonniers israéliens.

PAGE 3

Le malaise au Quai d'Orsay

Journée de protestation, à l'appel des organisations professionnelles, contre les nominations « politiques ».

PAGE 6

Les élections législatives et régionales en Haute-Normandie

M. Fabius et M. Lecanuet face-à-face en Seine-Maritime.

PAGE 12

Le Monde DES LIVRES

- **Paul Léautaud l'érotomane.**
- **Lettres étrangères : Schalom Asch, Eça de Queiroz.**
- **Le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech : « Exercices d'admiration », de Cioran ; « Théorie des exceptions », de Sollers.**

Pages 17 à 23

débats

CULTURE ET TÉLÉVISION

20 février : démarrage de la cinquième chaîne. Que n'a-t-on dit sur les résultats culturels de la fréquentation des postes de télévision ! Les jugements vont du meilleur au pire. Lucien Sfez, se fondant sur des études récentes, refuse ce manichéisme, l'homme-récepteur a de la défense. Il interprète ce qu'il voit. Jean-Pierre Teyssier, de son côté, souhaite un vrai marché français de l'audiovisuel pour éviter l'inondation des productions étrangères.

Les réalités de la fiction

Le téléspectateur n'absorbe pas les messages comme une éponge

par LUCIEN SFEZ (*)

L'AUDIOVISUEL est accusé d'influencer les spectateurs au point de transformer leur rapport au monde. Cette accusation prend les allures de l'apocalypse ou celle du panégyrique. Ou bien les censeurs moroses lancent des anathèmes : on ne lit plus, on ne pense plus, la violence vue à la télévision ferait des ravages sur les enfants ; en somme notre civilisation prend fin, et nous sombrons sous la domination des manipulateurs, des producteurs stériles et cupides aux mains desquels sont tous les pouvoirs. Ou bien, au contraire, c'est le monde, dans sa diversité, qui est donné en partage par les nouvelles techniques. Grâce à elles, la nouvelle génération sera plus apte à comprendre et à communiquer dans l'absolu de l'ubiquité...

En réalité, les choses sont plus nuancées ; surtout, elles ne sont pas à sens unique. Car les deux attitudes opposées se réclament d'un même procès, linéaire, qui partirait d'un émetteur tout-puissant pour aller vers un récepteur passif, absorbant les messages comme une éponge. Voilà qui constitue le schéma traditionnel de la décision, depuis longtemps dénoncé et toujours renaissant.

Or les résultats d'analyses récentes semblent accorder plus de crédit au récepteur qu'il n'en eut jamais dans les théories de grand-papa. Il y a belle lurette que le procès n'est plus vu comme linéaire et que le spectateur-auditeur joue sa partie dans le concert audiovisuel.

Je ne songe pas ici aux procédés simplistes qui consistent à demander ce qu'on préfère, à tester les taux d'écoute de telle émission pour en conclure qu'elle est « bonne » ou non, ou à déterminer les cotes des partenaires des matches politiques qui grimpent ou chutent sur l'échelle des valeurs comme des grenouilles dans leur bocal. Ces enquêtes ont fait leur temps, les réponses sont l'écho des questions posées et en acceptent la forme. Elles ne disent rien sur le procès réel de l'usager dans ses pratiques et, partant, sur l'influence qu'a pu avoir sur son comportement tel ou tel spectacle. L'extraordinaire construction médiatique – presse écrite incluse – qui s'est développée à l'issue du duel Fabius-Chirac a-t-elle été absorbée en profondeur ? On peut en douter.

L'image de fond

Les travaux d'Elihu Katz et de son équipe montrent que *Dallas* n'est pas pris au pied de la lettre, mais interprété en fonction des rituels et des modes de vie. Savez-vous que Sue Ellen, vue par des Arabes, n'a quitté son mari que pour revenir à la maison de son père, car ils ne peuvent supposer qu'une femme vive seule, sans protection masculine ? Les exemples abondent en ce sens : le récepteur, en quelque manière, crée sa propre histoire à partir de l'intrigue. Interprétation toujours active qui, sans les limites d'une culture, laisse à chacun la liberté de voir ce qu'il veut voir et d'entendre ce qu'il veut bien entendre.

Mais il y a plus : le spectateur a bien des moyens de se « brancher » qui sont quelquefois étonnants et jurent avec l'idée reçue d'une écoute passive. Sans parler de l'interactivité, gâteau à la mode et argument de vente, il y a ce que j'appellerai l'intra-activité de l'usager : se « brancher » sur plusieurs téléviseurs dans la même pièce comme c'est la pratique en Italie, de sorte que des images différentes arrivent de partout et que les messages s'annulent pour ne laisser subsister que la rumeur ; laisser le flux ininterrompu se répandre le jour durant, comme le font les enfants américains qui en même temps téléphonent longuement et pianotent sur leur ordinateur, c'est tout un. A moins qu'on n'imagine que chaque message arrive à destination et que la tête tourne comme une girouette selon le vent de la télévision... Or il n'en est rien : il y a image de fond, comme il y a bruit de fond, avec aussi peu d'effet dans l'un ou l'autre cas.

En vérité, les effets ne dérivent pas d'une seule cause, c'est-à-dire de l'origine précise d'un message et de son contenu explicite. Ce qui domine est un brouillage général et un montage permanent par chaque spectateur des différentes intrigues qu'il regarde et dont il fait parfois une seule histoire. Activité simultanée de liaison et de déliaison. Ce qui reste alors à répondre aux détracteurs ou aux apologistes frontaux, c'est que l'écoute de la télévision, comme l'usage du magnétoscope ou de l'ordinateur, donne du réel une image quelque peu éloignée, fragmentée et imaginaire.

Il existe aujourd'hui une fiction réelle, réalisée à son insu par le destinataire des fictions romanesques et des informations télévisuelles, mais on ne sait encore rien de la réalité de cette fiction, c'est-à-dire des conséquences qu'elle emporte dans la vie de nos contemporains. C'est désormais dans cette direction que devront s'orienter les recherches.

(*) Professeur à l'université Paris-Dauphine.

Pour la décolonisation du service public

Face à la concurrence des chaînes privées, il faut débloquer l'ancien système de l'audiovisuel

par J.-P. TEYSSIER (*)

L'ANNÉE 1986 voit l'avènement, pour la première fois en France, de la télévision privée. Les groupes et professionnels français de l'audiovisuel, écartés avant de concourir, ont perdu une bataille en se faisant préférer un opérateur transalpin. Mais on peut assister à un désastre national si les nouveaux diffuseurs choisis et annoncés ne peuvent se fournir en programmes français. Pour ce faire, il faut qu'existe *un vrai marché français de l'audiovisuel :* c'est-à-dire une offre et une demande de programmes, notamment dans le domaine de la fiction, que producteurs et diffuseurs négocient en tant qu'entreprises libres, motivées en toute indépendance par les seuls critères de qualité et de coût : 1986 sera-t-elle l'année de la « nouvelle télévision » ? L'irruption, après Canal Plus, d'un diffuseur privé mettra-t-elle fin à notre « société bloquée » de l'audiovisuel ?

Les décisions de fin 1985 n'ont pas encore créé les conditions d'un marché libéré : on peut craindre en effet de voir s'installer, non pas la vraie compétition qu'aurait pu faire naître la télévision privée, mais la coexistence cahotante d'un secteur public tourné vers lui-même et d'un secteur privé tourné vers l'étranger. Peut-on douter, à la lecture du contrat de concession de la « 5 », que cette chaîne soit libre de pouvoir diffuser, les premières années, exclusivement des programmes importés, puisqu'elle est dispensée jusqu'à la fin de son troisième exercice de toute obligation à cet égard ? Qui peut penser qu'un opérateur n'ayant jusqu'ici aucune attache dans notre pays et disposant en Italie de sociétés et de professionnels efficaces ne fasse pas d'abord appel à eux pour réussir sa difficile entreprise en France ?

En face, le service public de l'audiovisuel : les sociétés créées en 1974 dans une tentative d'indépendance dans l'interdépendance, ont fait place en 1982 à *un système bloqué*, bétonné par les relations obligatoires imposées à chaque entreprise publique. Le trio infernal constitué par chaque chaîne, TDF et la SFP, les condamne à ne vivre qu'ensemble, avec deux conséquences graves pour l'économie de l'audiovisuel : d'une part, le secteur indépendant de la production télévisée a vu ses commandes baisser de 60 % en quatre ans, et actuellement agonise ; d'autre part, les dotations au titre de la diffusion par TDF et de la production déléguée à la SFP étant fixées à l'avance par l'Etat, on ne connaît pas le coût réel de ces prestations qui ne sont pas librement négociées de fournisseur à client. Qui connaît ce que coûte aujourd'hui la transmission d'une chaîne nationale en France ? Cinq cents millions (pour TF 1 ou A 2) ou cinquante (pour la « 5 ») ? Qui peut savoir si la SFP, même aujourd'hui renflouée, aux services d'une qualité reconnue, est économiquement viable en situation de concurrence ?

Une faute grave

Cet irréalisme économique devient en 1986 une faute grave. On pouvait auparavant s'accommoder d'un tel système, aux avantages politiques évidents, même si l'absence de sanction qu'entraîne tout monopole pouvait, un jour, faire oublier une grue nécessaire pour un entretien présidentiel à Latché. Mais l'arrivée de la télévision commerciale pose dans toute son ampleur le problème de la capacité du secteur public, non pas à s'adapter à la concurrence (ce qu'il peut), mais à *réduire un coût de fonctionnement* excessif pour acquérir des programmes qui vont coûter de plus en plus cher.

Sous l'effet des nouveaux diffuseurs, on va voir flamber dès le prochain mois les coûts des films, des animateurs et des produits de qualité, que l'on va s'arracher. Va s'ouvrir pour nos chaînes l'ère des dures nécessités économiques. Le coût de la transmission par TDF (25 % du budget d'une chaîne) va devenir de plus en plus difficile à supporter. Ainsi, rien ne serait plus illusoire que de s'installer dans la prévision confortable d'un service public fouetté et régénéré par la concurrence privée, comme, dans une certaine mesure, a su le faire la RAI en Italie (pays décidément de référence). Mais la RAI, n'ayant ni SFP, ni TDF, est propriétaire de ses émetteurs et libre de s'adresser à des producteurs extérieurs.

Le service public français peut cependant s'adapter, grâce à la qualité et au savoir-faire de ses professionnels et de ses techniciens, à condition de faire régner *l'esprit d'entreprise*. Comment les dirigeants de nos chaînes le pourraient-ils, soumis à la tutelle du gouvernement (qui leur alloue leur budget), à celle de la Haute Autorité (qui les nomme, les convoque, les coordonne, etc.), au contrôle du ministère des finances (qui, depuis 1981, a réintroduit le contrôle *a priori* des dépenses, revenant sur une conquête de l'ORTF de 1964) ? Si 1986 doit être l'année de tous les changements, pourquoi ne pas mettre en œuvre celui-ci, inscrit à l'évidence dans le paysage audiovisuel de demain : à l'heure des satellites, l'harmonisation des chaînes nationales n'est plus possible. Il est temps de leur donner leur autonomie, le libre choix de leurs décisions, dictées non plus par « le système » mais par l'intérêt public, et une gestion concurrentielle. Réclamée par tous les professionnels de la communication, qu'ils soient de droite ou de gauche, la décolonisation du service public est un premier pas indispensable vers un vrai marché audiovisuel.

(*) Directeur de la production à RTL-CLT et ancien secrétaire général de TF 1.

« LA RÉSISTANCE AUX SYSTÈMES D'INFORMATION », d'Anne-Marie Laulan

Comment s'approprier de nouveaux outils ?

« *LA guerre des robots n'a pas encore eu lieu, la guerre des hommes contre la société de l'information est désormais bien engagée.* » L'auteur de ce propos n'est pas une nostalgique des sociétés rurales où le tambour municipal tenait lieu de Minitel ni une militante du retour à Gutenberg. Sociologue, professeur d'université, présidente de la Société française des sciences de l'information et de la communication, Anne-Marie Laulan observe depuis des années avec passion le feu d'artifice qui constelle la galaxie McLuhan.

Dans l'ouvrage qu'elle vient de consacrer aux rapports des individus et des groupes avec les nouveaux outils et systèmes d'information, l'auteur se défend de tout manichéisme et dénonce même le jeu réducteur à la mode du oui/non, positif/négatif, que renforce l'emprise de l'informatique et de son système binaire sur nos manières de penser. Ce qu'elle met en lumière dans *la Résistance aux systèmes d'information*, c'est moins une opposition frontale à de nouvelles techniques que des réactions « *multiples, diverses, créatrices et toujours actives* ». Ce qu'elle appelle la résistance, c'est ici la sous-utilisation d'un nouvel outil, là son détournement ou son piratage.

Les discours largement répandus dans le public sur le caractère inéluctable voire positif des progrès technologiques cachent en fait des angoisses et des peurs profondes. Ce n'est pas un hasard si les ouvrages de science-fiction mettent le plus souvent en scène, aujourd'hui encore, une société totalitaire à l'organisation sociale complètement bouclée et se terminent en apocalypse. L'homme « branché » se sent devenir un homme-prothèse, véritable terminal de la machine. L'informatique, les télécommunications, font éclater les notions traditionnelles de temps et d'espace, bousculent les rythmes biologiques et sociaux, obligent les individus pour communiquer à substituer aux langages naturels des procédures formelles.

Mais, face à l'organisation pesante de ces systèmes, se multiplient des réseaux pervers, pirates, imprévus, éphémères. Qui aurait pensé que le Minitel, destiné à l'origine à remplacer l'annuaire du téléphone et à permettre l'accès rapide du public à des informations-services de toute nature, deviendrait en quelques mois un formidable instrument pour la « drague », les liaisons particulières et l'échange de fantasmes ? Exemple parfait de détournement qui révèle le formidable décalage entre la démarche rationnelle des ingénieurs, des gestionnaires, et la « démarche sociale », autrement dit les aspirations, les désirs, les besoins plus ou moins confus des individus et des groupes.

A travers de nombreuses études et enquêtes de terrain auxquelles elle a souvent participé, Anne-Marie Laulan montre que les rapports des usagers avec l'informatique et les machines à communiquer n'ont que peu à voir avec la rationalité économique ; ils sont faits de ruses, de détournements, d'abandons, annonciateurs à ses yeux d'une lente « *appropriation sociale des nouvelles technologies* ».

JEAN-MARIE DUPONT.

★ Edition Retz, 174 pages, 96 F.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 570 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.



Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX°


Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,50 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

COURRIER DES LECTEURS

La cause de l'abaissement : l'éclatement de l'ORTF

Alfred Grosser parle d'or (*le Monde* du 23 janvier), sauf que ce n'est pas la télévision de service public qui veut l'abaissement ; ce sont les pouvoirs publics, expression de la volonté patronale, qui ont cassé le service public avec la loi de 1974.

En créant sept sociétés à la place de l'ORTF, cette loi a institué une concurrence qui fut d'abord factice, puis de plus en plus réelle au fur et à mesure que l'inflation grignotait la redevance que le pouvoir politique refusait de réévaluer. Les chaînes furent dès lors contraintes d'avoir davantage recours à la publicité ; le niveau des programmes s'est abaissé pour attirer les annonceurs. La concurrence est devenue sauvage, comme en témoignent les déprogrammations de plus en plus fréquentes.

Mais ce ne sont pas les sociétés de service public qui en sont responsables. C'est la société française, par l'intermédiaire de ses gouvernements.

En télévision comme ailleurs, on n'en a toujours que pour son argent. C'est une réalité que les téléspectateurs français ont méconnue lorsqu'ils ont protesté – et combien violemment – contre les grèves des syndicats qui protestaient devant l'éclatement de l'ORTF. Le résultat est là.

BERNARD MARREY (*Paris*).

Un nouvel art de vivre

L'apparition de spots publicitaires pendant les émissions pourra modifier considérablement la durée et le niveau d'écoute des téléspectateurs. La télé ne nous transportera plus pour longtemps dans d'autres univers ; elle nous ramènera sans faute à notre propre quotidien. Celui des pauses cuisines, w.-c., petites soifs, et celui évoqué par la publicité même. Un rôle plus payant que la « mission culturelle » : la présence permanente et légère, une sorte de chien (...).

L'habitude des interruptions, comme le note si bien M. Berlusconi, qui n'arrive plus à s'en passer tellement c'est pratique, permet de régler sa vie sur le petit écran et de n'en rien rater. Les Français, qui pour le moment semblent ignorer leur détresse, vont heureusement et enfin vers une relation saine et totale avec leur téléviseur. Reste un art qui sera alors à développer, l'art de cuisiner, de se parler et de vivre par tranches de trois minutes et demie.

MICHÈLE BOUZIGNON (*Paris*).

étranger

PROCHE-ORIENT

L'ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS JORDANO-PALESTINIENNES

Le roi Hussein déplore que M. Arafat n'ait pas montré la « sincérité » et la « clarté » requises

Correspondance

Amman. – *Un an après la conclusion de l'accord jordano-palestinien d'Amman, la Jordanie et l'OLP se retrouvent de nouveau à la case départ.* S'adressant notamment aux Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza, le roi Hussein a en effet confirmé, mercredi 19 février, l'échec des pourparlers triangulaires entre le royaume hachémite, l'OLP et Washington en vue d'une relance du processus de paix au Proche-Orient. Plus nettement encore qu'en avril 1983, lors de la rupture des tractations jordano-palestiniennes sur le plan de paix Reagan, le souverain a publiquement prononcé le divorce d'avec les dirigeants palestiniens.

Au terme d'un discours fleuve de trois heures et demie, le roi Hussein a annoncé que son gouvernement et lui-même *« ne pouvaient pas poursuivre leur coordination politique avec la direction de l'OLP tant que la parole* (de cette dernière) *n'aurait pas valeur d'engagement crédible et ferme »*. Seules la *« sincérité »* et la *« clarté »*, a-t-il ajouté, peuvent créer *« la confiance indispensable à une coopération constructive »*.

Le roi Hussein a certes tenu à souligner que les principes contenus dans l'accord d'Amman continueraient à régir les relations entre les peuples jordanien et palestinien *« face à leur destinée commune »*. Il n'en a pas moins clos le chapitre ouvert le 11 février 1985 par cet accord.

Les efforts entrepris par la Jordanie et l'OLP depuis lors visaient deux objectifs, a-t-il rappelé : la convocation d'une conférence de paix internationale sur le Proche-Orient et la participation de l'organisation palestinienne à cette conférence. C'est autour de ces deux points essentiels qu'ont également tourné toutes les discussions entre les Jordaniens et les Américains, soit à Amman, soit lors des visites du roi Hussein à Washington.

L'initiative jordano-palestinienne s'est d'abord heurtée aux réticences américaines. L'assassinat de trois Israéliens à Larnaca en septembre 1985 par un commando palestinien puis le bombardement du QG de l'OLP à Tunis par l'aviation israélienne, le détournement du paquebot italien *Achille-Lauro* en octobre, l'ont pratiquement réduite à néant. A quoi s'est ajouté le rendez-vous manqué de Londres entre une délégation jordano-palestinienne et le chef de la diplomatie britannique.

Les contacts se sont cependant poursuivis fin 1985 et début 1986. Washington, a souligné le roi Hussein, a alors fini par accepter le principe d'une conférence internationale à laquelle participeraient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies. D'autre part, après deux entretiens décisifs entre le souverain jordanien et l'envoyé spécial américain, M. Richard Murphy, à Londres en janvier, les Etats-Unis ont également accepté que l'OLP y soit invitée, à condition toutefois qu'elle reconnaisse les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU et renonce au terrorisme.

Les Jordaniens estiment avoir arraché le maximum de ce qu'ils pouvaient obtenir des Etats-Unis. Mais le chef de l'OLP a refusé de reconnaître la résolution 242 si cela n'était pas assorti d'une reconnaissance par Washington du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. *« Nous avons rappelé aux dirigeants palestiniens que la question de l'autodétermination dans le contexte d'une confédération jordano-palestinienne était l'affaire des Jordaniens et des Palestiniens »*, a indiqué le roi Hussein, et que *« l'important était d'obtenir d'abord le retrait* [israélien des territoires occupés] ».

Le roi Hussein n'en a pas moins transmis les suggestions de l'OLP à Washington, qui a, pour sa part, présenté le 5 février une nouvelle proposition mentionnant *« les droits légitimes du peuple palestinien »*. M. Yasser Arafat est cependant resté sur sa position, exprimée par trois textes. Aucun d'eux n'a eu l'aval de Washington, et M. Arafat a quitté Amman le 7 février sans qu'un accord soit intervenu.

EMMANUEL JARRY.

Satisfaction à Jérusalem

De notre correspondant

Jérusalem. – Ce n'est sans doute pas la *« divine surprise »* mais, à Jérusalem on ne peut que se féliciter de l'annonce par le roi Hussein de la *« fin de la coordination politique »* avec Yasser Arafat. La démarche du souverain hachémite est déjà considérée comme positive, car elle confirme ce que l'on a toujours dit en Israël, à savoir que l'OLP ne peut être considérée comme un partenaire dans les négociations. La question est de savoir si le roi Hussein a véritablement ouvert la porte vers une autre option, celle que les travaillistes israéliens ont toujours appelée de leurs vœux, c'est-à-dire *« l'option jordanienne sans l'OLP »*.

Au Likoud, on restera vraisemblablement sceptique. Toutefois, un des dirigeants travaillistes le ministre de la défense, M. Itzhak Rabin, s'est empressé mercredi soir à la télévision d'inviter les habitants des territoires occupés de Cisjordanie à saisir la balle au bond et à s'associer au roi Hussein pour négocier avec Israël à la place de l'OLP. *« C'est une nouvelle occasion qui se présente pour le processus diplomatique,* a dit M. Rabin. *Les habitants des territoires doivent se libérer de l'OLP et oser prendre leur destin entre leurs mains. »*

Les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza sont-ils prêts à suivre ce conseil et à mettre sur pied, comme le souhaitent les dirigeants israéliens, un autre leadership palestinien pour former une délégation commune avec la Jordanie ? Rien ne permet de le supposer. Dans leurs premières réactions, les personnalités cisjordaniennes ont manifesté un certain désarroi et n'ont pas caché leur inquiétude. La coordination entre le roi Hussein et Yasser Arafat signifiait pour eux l'espoir d'une solution diplomatique. La fin de cette coodination sonne momentanément le glas de ces espoirs et est synonyme d'impasse. C'est ce qu'a souligné le maire de Bethléem, Elias Freij, en remarquant : *« Il n'y a plus d'initiative, plus de processus de paix, et ce sont les habitants des territoires qui vont à présent en subir les conséquences. »* – *(Intérim.)*

L'ACCORD DÉSORMAIS CADUC

Voici le résumé du texte de l'accord signé le 11 février 1985 à Amman entre la Jordanie et l'OLP, portant relance du programme de négociation dont le roi Hussein vient de constater l'échec :

1) « La terre contre la paix », selon les résolutions des Nations unies, y compris les résolutions du Conseil de sécurité ;

2) Droit du peuple palestinien à l'autodétermination : les Palestiniens exerceront leur droit inaliénable à l'autodétermination quand Jordaniens et Palestiniens seront dans la possibilité de le faire dans le cadre d'une confédération arabe entre deux Etats, jordanien et palestinien ;

3) Solution du problème des réfugiés palestiniens, selon les résolutions de l'ONU ;

4) Solution de la question palestinienne « sous tous ses aspects » ;

5) Sur cette base, des négociations de paix auront lieu dans le cadre d'une conférence internationale à laquelle participeraient les cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que toutes les parties prenantes au conflit, dont l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), représentant légitime et unique du peuple palestinien dans le cadre d'une délégation commune (délégation jordano-palestinienne). – *(AFP.)*

La guerre du Golfe

LES ÉTATS-UNIS CONDAMNENT L'UTILISATION PAR L'IRAK D'ARMES CHIMIQUES

Tandis que les combats pour le contrôle de Fao continuent à faire rage et que Téhéran et Bagdad publient des communiqués de victoire contradictoires, les États-Unis ont *« condamné »* mercredi 19 février l'utilisation par l'Irak d'armes chimiques dans son conflit avec l'Iran et souligné qu'il s'agit d'une *« violation grave du droit international »*.

Dans une réponse écrite à une question, le département d'Etat a indiqué que des informations qui lui sont parvenues *« suggèrent fortement »* que l'Irak a utilisé des armes chimiques dans les récents combats entre les deux pays. L'utilisation de ces armes, poursuit le département d'Etat, *« compromet les efforts entrepris depuis plusieurs dizaines d'années pour les interdire »*.

Le département d'Etat a, dans le même temps, rejeté sur l'Iran la responsabilité de la poursuite de cette guerre, qui dure depuis plus de cinq ans, en soulignant que ce pays a écarté les nombreux efforts de la communauté internationale pour mettre un terme au conflit.

Le recours à de telles armes témoigne de *« la nécessité urgente de mettre fin à cette lutte absurde, qui a coûté la vie à des milliers de jeunes gens »*, ajoute le département d'Etat, en soulignant que les États-Unis *« demeurent convaincus qu'il n'y a pas de solution militaire »* à cette guerre et qu'ils *« renouvellent leur appel pour qu'il soit mis fin rapidement aux hostilités »*.

● Le journaliste Dieter Steinbauer, envoyé spécial du magazine ouest-allemand *Der Spiegel*, est mort mercredi d'une crise cardiaque pendant un bombardement irakien sur Fao. – *(AFP.)*

FRANCOPHONIE

LA FIN DU SOMMET DE VERSAILLES

« Rendez-vous à Québec en 1988 ! »

La francophonie est un sujet qui *met en verve M. Mitterrand.* Après la solennité empesée de l'inauguration versaillaise et la familiarité du dîner élyséen de lundi, où l'on reprit en chœur des chansons de Guy Béart, le président de la République a su, lors de sa conférence de presse finale, à Paris, mercredi 19 février, trouver le ton juste, ni trop officiel *ni trop « déboutonné » pour tirer les* conclusions de Francophonie-I. *« Les utilisateurs du français sortent d'un trop long sommeil, la renaissance est là, la volonté politique aussi »*, a déclaré M. Mitterrand avec l'approbation d'une dizaine de chefs d'Etat ou de gouvernement constituant le bureau restreint de la conféence.

A la suite de l'invitation du premier ministre québécois, M. Robert Bourassa, appuyé par un chef de gouvernement fédéral canadien plus qu'enthousiaste, le deuxième sommet francophone se réunira en 1988 dans la ville de Québec. D'ici là une douzaine de pays veilleront à l'application des décisions de la rencontre de Paris et, sans doute, prépareront les deuxièmes assises générales.

L'Agence de coopération

Le comité du suivi, a-t-il été précisé, *« agira en liaison »* avec l'Agence de coopération culturelle et technique. L'impression n'en demeure pas moins que le sommet n'a pas vraiment donné une seconde chance à une organisation qui a certes déçu par son manque d'imagination, mais, constitue depuis 1970 le forum permanent de la francophonie.

Répondant à des questions, M. Mitterrand a affirmé qu' *« il ne savait pas si le sommet s'était penché sur le sort du Tchad »*, mais qu'il avait lui-même abordé ce sujet avec les délégués tchadiens : *« Nous ne sommes pas en guerre avec la Libye mais* [le bombardement par la France de l'aérodrome d'Ouadi-Doum] *constitue notre réponse à un acte de guerre »*, a indiqué M. Mitterrand.

S'agissant du discours que le président Gemayel n'avait pas pu prononcer à Versailles pour l'ouverture du sommet (*le Monde* des 18 et du 19 février), M. Mitterrand a indiqué que *« cela ne tenait point au protocole mais à l'organisation de la séance »* et que le président libanais aurait pu prendre la parole en séance ordinaire, *« ce qu'il a refusé »*. En compensation M. Houphouët-Boigny a, au nom de la Côte-d'Ivoire, rendu un hommage très chaleureux au Liban, demandant la réunion d'*« une conférence internationale sur le Proche-orient, incluant Beyrouth »*.

Liban encore, à travers la pétition circonstanciée adressée au sommet par des musulmans sunnites groupés autour de Radio-Orient, poste privé parisien, en faveur du sauvetage de l'*université de Kfar-Falous, installée* ces dernières années dans le sud du Liban par des jésuites et par le milliardaire Rafic Hariri afin de *« servir de garde-fou à l'islam intégriste »*. Mais le sommet ne s'est pas aventuré dans ces eaux dangereuses...

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

● *La francophonie à la télévision.* – Des modifications sont intervenues dans les programmes annoncés par *le Monde* du 20 février. Vendredi 21 février, TF 1 présentera à 23 h 35 « La francophonie en chansons » (cinquante-huit minutes) et FR 3 « Vanuatu » à 22 h 50 (vingt minutes) et un « Spécial sommet » à 23 h 10 (dix minutes).

PRÉCISION. – Mme Eugénia Charles, chef de la délégation de la Dominique au sommet, est également premier ministre de cette île des Caraïbes.

Les décisions pratiques

Voici le résumé des principales « décisions pratiques » – vingt-huit au total – du sommet francophone, annoncées par M. Mitterrand mercredi 19 février. Un « comité du suivi » a été constitué pour surveiller l'application de ces mesures : il comprend la Communauté française (Bruxelles-Wallonie) de Belgique, le Burundi, le Canada, les Comores, la France, le Liban, le Maroc, le Québec, le Sénégal et le Zaïre.

– Création d'une « agence internationale francophone d'images de télévision » (actuellement 98 % d'entre elles sont fournies par des agences anglo-saxonnes). Financement, 16 millions de francs par an, dont 5 millions de francs fournis par la France ;

– la télévision par câble TV 5 (France, Belgique, Suisse romande, Canada et Québec) verra son champ de diffusion étendu à l'Amérique du Nord, la Méditerranée et l'Afrique (le Maroc peut déjà la capter). Mise française supplémentaire : 29 millions de francs ;

– A partir de 1987, la France ouvrira à des « programmes francophones » l'un des quatre canaux disponibles sur le futur satellite de télévision directe TDF 1 ;

– Constitution d'un groupe de travail qui remettra en 1986 son rapport sur l'extension au monde francophone des banques de données linguistiques par vidéotext ;

– Etude de l'utilisation du vidéodisque par l'enseignement médical dans dix facultés francophones, à partir de l'expérience de l'hôpital parisien de la Salpêtrière ;

Tenue à Paris, tous les deux ans, en même temps que le Salon du livre, d'un « Salon du livre francophone » sur 400 mètres carrés. Coût : 3 millions de francs fournis par la France ;

– Lancement, à la demande expresse du Vietnam, d'une collection populaire de cent titres d'auteurs de graphie française ;

– Réalisation d'une « maquette de fonctionnement de la langue » pour le traitement automatique des textes. Coût : 20 millions de francs dont la moitié fournie par Paris. Création d'un prix international d'innovation linguistique (part de la France : 100 000 F) ;

– Appui financier au « programme photovoltaïque » des pays du Sahel africain en faveur *de la maîtrise des petites techniques énergétiques.* Coût : 5 à 10 millions de francs par an ;

– Institution d'un baccalauréat francophone international ;

– Création de « centres de formation d'agronomes en milieu rural » (participation française : 8 millions de francs en quatre ans) et, sur demande tunisienne, de « centres de formation artisanale » (participation française : 15 millions de francs sur cinq ans) ;

– *Renforcement de la* concertation entre délégations francophones au sein du système des Nations unies.

Liban

La Résistance islamique annonce l'« exécution » d'un des deux soldats israéliens capturés dans le Sud

Un interlocuteur anonyme se réclamant de la Résistance islamique a annoncé mercredi 19 février, dans un appel téléphonique à une agence de presse étrangère à Beyrouth, l'« exécution » de l'un des deux militaires israéliens fait prisonniers lundi au Liban du Sud.

L'interlocuteur a précisé que la *« Résistance islamique a exécuté la sentence de mort contre l'un des deux otages israéliens conformément aux termes de l'ultimatum précédemment fixé à l'armée israélienne »*.

La Résistance islamique, qui regroupe des miliciens musulmans intégristes proche du Hezbollah (parti de Dieu, pro-iranien), avait menacé mardi soir d'exécuter l'un des deux militaires israéliens qu'elle affirme détenir si l'armée israélienne ne s'était pas retirée mercredi avant 19 heures GMT des régions du Liban du Sud, où elle a récemment pénétré.

Sur le terrain, selon le porte-parole des « casques bleus », la situation s'est gravement dégradée mercredi. *« La situation est devenue très tendue au Liban du Sud et nous mettons en garde toutes les parties contre les risques très sérieux d'un bain de sang dans la région »*, a dit le porte-parole de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL).

Trois Libanais ont été tués et deux autres blessés au cours d'un accrochage qui a éclaté à midi à Hariss, village chiite situé au nord de la *« zone de sécurité »* israélienne, dans un secteur où sont déployés des « casques bleus » irlandais de la FINUL. La radio militaire israélienne a déclaré que ce sont les miliciens de l'Armée du Liban du Sud (ALS, milice créée et financée par Israël) qui ont abattu *« trois terroristes armés »* qui les attaquaient.

Le porte-parole de la FINUL a, d'autre part, fait état de l'interpellation par les forces israéliennes d'une quarantaine de personnes.

Les autorités militaires israéliennes se sont déclaré déterminées à poursuivre les opérations de recherche jusqu'à leur terme. Le ratissage sans précédent commencé lundi par Tsahal avec le concours de centaines de chars, d'avions et d'unités navales s'est encore amplifié mercredi matin, indiquait-on de source militaire israélienne.

D'autre part, l'Organisation des opprimés sur Terre, qui a revendiqué, mercredi, à Beyrouth, l'exécution d'un quatrième otage juif libanais, M. Elie Hallack, a affirmé qu'elle ne rendra son corps que si les Israéliens mettent fin au ratissage du Liban du Sud, et contre la libération des prisonniers de Khyam, centre de détention dans la « zone de sécurité » israélienne au sud du pays. – *(AFP.)*

LE MOUVEMENT CHIITE AMAL A LIBÉRÉ LES TROIS FONCTIONNAIRES ESPAGNOLS ENLEVÉS

Trois fonctionnaires de l'ambassade d'Espagne au Liban, MM. Gaspar et sad Abdo et Pedro Sanchez, ont été libérés mercredi 19 février à Beyrouth par le mouvement chiite Amal, après trente-deux jours de détention.

On ignore les termes de l'accord qui ont permis la libération des trois hommes, enlevés le 17 janvier dernier sur la route de l'aéroport de Beyrouth. Les ravisseurs exigeaient la libération de deux chiites libanais, Mohammed Rahal et Moustapha Khalil, condamnés en Espagne à vingt-trois ans de prison pour avoir blessé à Madrid un diplomate libyen, en septembre 1984.

Lors de la libération, au domicile de M. Nabih Berri, le chef d'Amal s'est contenté de remercier *« la famille Rahal* (qui détenait les otages), *pour avoir compris la situation et accepté de libérer les trois hommes »*, en faisant confiance à la justice espagnole.

M. Rafael Vera, sous-secrétaire du ministère espagnol de l'intérieur, a rappelé qu'*« un recours était pendant devant la Cour suprême espagnole »* (plus haute instance judiciaire civile) pour les deux prisonniers libanais. Il a affirmé que le gouvernement *« n'interviendrait pas dans le cours de la justice »*, conformément au principe de la séparation des pouvoirs.

Toutefois, à Madrid, M. Barrionuevo, ministre de l'intérieur, qui s'exprimait au micro de la radio Cadena SER (première radio privée espagnole), a déclaré : *« Cette libération a eu lieu, et (...) à partir de ce moment il existe de bonnes dispositions pour étudier une solution dans le cadre de la législation espagnole. »*

Selon des indications de la presse espagnole, Madrid souhaiterait trouver une solution pour que les deux chiites condamnés puissent purger leur peine au Liban. – *(AFP.)*

ASIE

Philippines

Le Sénat américain a condamné, à une écrasante majorité les conditions de la réélection de M. Marcos

Le Sénat américain a adopté, mercredi 19 février, par 85 voix contre 9, une résolution affirmant que l'élection présidentielle du 7 février dernier a été *« marquée par une fraude si étendue qu'elle ne peut pas être considérée comme un reflet de la volonté du peuple des Philippines »*. Le président du groupe démocrate, M. Robert Byrd, avait auparavant demandé au président Reagan de faire part personnellement au président Ferdinand Marcos des préoccupations des Etats-Unis au sujet des fraudes.

Quant au secrétaire d'Etat, M. Shultz, il avait demandé, de son côté, aux membres du Congrès de ne pas commettre d'*« action précipitée »* avant le retour, la semaine prochaine, de l'émissaire du président Reagan, M. Philip Habib. Déclarant qu'il était déjà clair que l'élection avait été entachée de fraude et de violence, *« surtout de la part du gouvernement au pouvoir »*, il avait poursuivi, lançant un avertissement au président Marcos : *« Mettons la démocratie et la liberté au-dessus des bases. »*

D'autre part, déposant mercredi devant la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, M. Caspar Weinberger, secrétaire d'Etat à la défense, a réclamé une poursuite de l'aide militaire américaine aux Philippines en dépit *« de la fraude électorale à grande échelle et de violences perpétrées largement par le parti au pouvoir »*.

Les ambassadeurs à Manille de deux Etats membres de la CEE (Espagne et Allemagne fédérale) ont été rappelés en consultation par leurs gouvernements respectifs. Dans un communiqué signé par ses douze membres, la CEE s'est inquiétée, en des termes très vifs, des conditions du déroulement du scrutin. La Thaïlande et Singapour en ont fait de même. Pékin s'est refusé à tout commentaire *« sur une affaire intérieure philippine »*.

« Que puis-je faire pour vous, monsieur l'ambassadeur ? »

De notre envoyé spécial

Manille. — M. Marcos règne désormais sur un pays que l'opposition est en train de graduellement lui soustraire. Non seulement sur le plan intérieur, en appelant à la *« désobéissance civile »*, mais aussi sur la scène internationale en se faisant progressivement reconnaître comme une solution de rechange non seulement crédible mais aussi légitime.

Le jeudi 20 février, les représentants des principaux pays européens (les ambassadeurs de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Irlande, d'Italie et des Pays-Bas, ainsi que les chargés d'affaires d'Allemagne fédérale et d'Espagne, dont les chefs de mission ont été rappelés pour consultation) ont été reçus par Mme Aquino. Certains d'entre eux avaient expressément demandé une entrevue. Mais la candidate de l'opposition a préféré les recevoir tous en même temps. Un peu plus tard, elle a eu des entretiens avec les représentants de la Finlande, de la Norvège et de la Suisse. L'ambassadeur du Japon a également été reçu : après quelques atermoiements, les Japonais, qui ont de solides liens avec le régime Marcos, avaient décidé d'envoyer leur chargé d'affaires, mais l'entourage de Mme Aquino leur a fait savoir que ce serait l'ambassadeur ou personne.

Au cours d'un entretien de quarante-cinq minutes, Mme Aquino a expliqué l'action de l'opposition, répondu aux questions, mais n'a adressé aucune demande à ses interlocuteurs, ce qui aurait contraint ceux-ci à répondre que leurs pays devaient rester dans le cadre de relations d'Etat à Etat. *« Il s'agissait d'une visite normale au chef de l'opposition légale, qui, de toute façon, même si l'on se base sur les résultats officiels des élections, a recueilli les voix de 47 % de la population »*, nous a dit l'un des diplomates présents à cette rencontre.

L'ambassadeur des Pays-Bas, parlant au nom de ses collègues européens, a déclaré, en réponse à une question, qu'ils attendaient des instructions de leurs gouvernements respectifs sur l'attitude à adopter lors de la cérémonie d'inauguration du nouveau mandat de M. Marcos. Selon des sources diplomatiques, il est possible que certains pays ne soient pas représentés par leur ambassadeur à cette cérémonie mais simplement par un chargé d'affaires.

Ces démarches diplomatiques des Européens et des Japonais contrastent avec l'attitude adoptée par l'URSS, la Chine et le Vietnam. Alors que M. Marcos n'a reçu, jusqu'à présent, que de rares messages de félicitations pour sa réélection, l'ambassadeur soviétique, qui a présenté mercredi ses lettres de créances, lui a exprimé ses félicitations au nom de son gouvernement : ces derniers jours, le Kremlin avait, pour sa part, critiqué les Etats-Unis et le Vatican pour leurs *« ingérences »* dans les affaires intérieures des Philippines. La photographie de l'ambassadeur d'Union soviétique serrant la main de M. Marcos fait ce jeudi la une de tous les journaux progouvernementaux (1).

Afin de désamorcer toute velléité de M. Marcos de tenter d'exercer des pressions sur les Etats-Unis, en jouant des problèmes de sécurité, M. Shultz a déclaré, ce jeudi à Washington, que la question des bases américaines aux Philippines passait après celle du respect de la démocratie.

Incertitudes

Les distances à l'égard du régime que tendent à prendre les Européens et les Japonais, conjuguées aux pressions dont M. Reagan est l'objet de la part du Congrès, pourraient avoir des conséquences financières ne faisant qu'aggraver une situation économique déjà catastrophique. La monnaie philippine a commencé à chuter (de 19,50 pesos pour un dollar il y a dix jours, elle est passée au cours de 23 et même 30 pesos au marché noir). Quant aux banquiers, ils s'attendent à une restriction des crédits et des prêts consentis aux Philippines par leurs partenaires commerciaux et à une progressive hémorragie des capitaux si l'incertitude qui plane sur l'avenir du régime se poursuit.

La plupart des observateurs qui ont des entretiens avec Mme Aquino ont l'impression qu'elle a pour l'instant les choses en main même si, dans les rangs de l'opposition, existent des divergences sur la stratégie à suivre, certains souhaitant une action plus radicale que le boycottage. Mme Aquino ne manque, en tout cas, pas d'aplomb : *« Que puis-je faire pour vous, monsieur l'ambassadeur ? »*, a-t-elle dit lundi à M. Habib, envoyé du président Reagan, en l'accueillant dans son bureau. Au cours d'un meeting, mercredi à Angeles, ville voisine de la base aérienne américaine de Clark, Cory Aquino a affirmé avoir dit à M. Habib : *« Il est inutile de revenir me voir si c'est pour insister pour une coopération avec Marcos »*.

M. Habib, qui a rencontré au début de la semaine M. Marcos, Aquino et le cardinal Sin, poursuit ses entretiens. Il est vraisemblable qu'il sera reparti avant la cérémonie d'inauguration de M. Marcos. Mais les Américains ne paraissent pas, pour autant, avoir encore de politique définie à l'égard des Philippines. Même si la solution de compromis, qu'ils ont pu caresser au départ, paraît désormais écartée, ils semblent penser, comme la plupart des observateurs et, aussi, les membres de l'entourage de Cory Aquino, que l'on s'oriente vers une transition qui va prendre plusieurs mois. M. Habib aurait engagé l'opposition à ne pas radicaliser son action. Washington cherche, apparemment, à la fois à isoler M. Marcos (en encourageant des défections dans son parti, et même dans son gouvernement) et à lui conserver des portes de sortie : s'il est vrai, comme l'écrivent certains journaux américains, que le couple Marcos aurait contribué au financement de la campagne électorale de M. Reagan (7 millions de dollars en 1980 et 15 millions en 1984). La Maison Blanche a tout intérêt à ménager un homme qui est prêt à donner le « coup de pied de l'âne ».

PHILIPPE PONS.

(1) Le chef de l'Etat et du parti tchécoslovaque, M. Gustav Husak, a également félicité M. Marcos, a annoncé mercredi soir l'agence officielle CTK.

Inde

Un climat de violence s'installe dans plusieurs Etats

De notre correspondant

New-Delhi. — Les hindous se rebiffent. Six morts et une quarantaine de blessés, dont une demi-douzaine dans un état sérieux, tel est le bilan du grave affrontement — le premier depuis des mois — entre hindous et sikhs, mercredi 19 février au Pendjab. Pour protester contre ce qu'ils appellent la *« collusion du gouvernement pendjabi* [dominé par les sikhs] *avec les terroristes »*, plusieurs centaines d'hindous, supporters du Shiv Sena, avaient décidé d'organiser, mercredi à Batala (une localité située à une centaine de kilomètres au nord-est d'Amritsar), une manifestation de protestation. Comme on pouvait le redouter, ils se sont heurtés à un nombre presque équivalent d'activistes de la Fédération des étudiants sikhs (AISSF), et il a fallu l'intervention de la police pour séparer les deux camps.

Une vingtaine de magasins du centre commercial local ont été pillés et une douzaine incendiés. Apparemment, l'une des six victimes de la journée a été tuée par les forces de l'ordre, contraintes d'ouvrir le feu pour contenir la violence. Un peu plus tard, alors qu'un couvre-feu général de quarante-huit heures était imposé sur la ville, deux hindous étaient abattus par des extrémistes sikhs, tandis que des affrontements se poursuivaient sporadiquement. Dans une autre localité de la région, deux hindous, dont un sous-inspecteur de police, étaient à leur tour assassinés au pistolet-mitrailleur. Au total, quatre-vingts personnes ont été arrêtées et les forces para-militaires appelées à la rescousse ont pris position tout autour du district enflammé.

L'extrémisme hindou

Quasi inexistant l'an dernier, le Shiv Sena, qui est un peu aux hindous (légèrement minoritaires au Pendjab), ce que l'AISSF est aux sikhs, ne cesse d'accroître son influence. Il est certain que le nombre d'hindous prêts à passer à l'offensive contre les extrémistes sikhs a fortement augmenté ces derniers temps. Les affrontements de Batala pourraient accélérer le mouvement.

Confiné, ces derniers mois, à une lutte essentiellement fratricide inter-sikh, le problème du Pendjab prend ainsi une nouvelle et explosive dimension. En outre, cette aggravation du climat dans un Etat « sensible », parce que frontalier avec le Pakistan, se produit au moment où les affrontements entre la majorité nationale hindoue et une autre minorité, les musulmans, se multiplient dangereusement. Le couvre-feu a été imposé, mercredi, pour une durée illimitée dans la vallée de Jammu, également contiguë au Pakistan, après que le Shiv Sena — encore lui — et une autre organisation extrémiste hindoue se soient violemment heurtés à la police de l'Etat. Celle-ci a reçu l'ordre de tirer à vue. Seul Etat de l'Union indienne où les musulmans soient majoritaires, le Jammu-et-Kashmir s'est enflammé ces derniers jours à la suite des affrontements hindos-musulmans dans l'Uttar-Pradesh, le Madhya-Pradesh et les vieux quartiers de Delhi (*le Monde* des 16 et 17 février).

Les autorités de l'Uttar-Pradesh, l'Etat le plus peuplé de l'Union indienne (cent quinze millions d'habitants), ont demandé mercredi au gouvernement fédéral de New-Delhi le renfort d'une vingtaine de compagnies para-militaires pour les aider à maintenir l'ordre. On craint surtout que la journée de vendredi, jour traditionnel de prières pour les musulmans, ne soit l'occasion, pour les mollahs les plus orthodoxes, d'inciter leurs coreligionnaires à la violence par des homélies passionnées.

PATRICE CLAUDE.

A TRAVERS LE MONDE

SRI-LANKA

Embuscade meurtrière

Colombo. — Des séparatistes tamouls ont lancé mercredi 19 février une attaque particulièrement meurtrière contre un convoi escorté par l'armée, faisant quarante morts, dont trente-six civils, et trente blessés, tous Cinghalais, a annoncé le ministère de la défense. Le convoi, qui transportait des civils, venait de quitter le village de Dehiwatte, à majorité cinghalaise, dans le district de Trincomalee, lorsqu'il est tombé dans une embuscade tamoule, a-t-il précisé.

Il a ajouté que le mouvement séparatiste tamoul EELAM avait projeté de faire exploser des voitures piégée dans quatre endroits très fréquentés de Colombo et que ce complot avait été déjoué grâce à l'arrestation, mardi, de deux séparatistes. Les deux hommes avaient déjà été arrêtés l'an dernier à leur retour d'Inde, où ils avaient reçu un entraînement à la guérilla, mais ils avaient été relâchés le mois dernier, faute de preuve, a-t-il indiqué. — *(Reuter.)*

● *Journaliste libérée.* — Enlevée fin janvier dans le nord-est du Sri-Lanka par des séparatistes tamouls (*le Monde* du 25 janvier), Mme Penelope Willis, journaliste britannique, a été libérée mardi 18 février. Elle a affirmé que ses ravisseurs, militants de l'EELAM, lui avaient déclaré se battre pour la constitution d'un Etat marxiste. — *(AFP.)*

ROUMANIE

Le poète dissident Geza Szoecs est invité à s'expatrier

La police politique roumaine (Securitate) a récemment « conseillé » au poète Geza Szoecs de quitter rapidement la Roumanie où sa sécurité *« ne pouvait plus être garantie »*.

Geza Szoecs, trente-trois ans, résident à Cluj en Transylvanie, écrivait dans la revue samizdat *Ellenpontok* jusqu'en 1983, date à laquelle cette revue a cessé de paraître. Dans une lettre ouverte adressée l'été dernier à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, il s'était plaint de la *« politique d'assimilation forcée de Bucarest à l'égard de la minorité hongroise* (à laquelle il appartient) *et des persécutions infligées à cette dernière. »* Le poète aurait l'intention de demander un visa pour la RFA.

D'autre part, on a appris le mercredi 19 février, la mort du poète roumain dissident Rolf Bossert, trente-trois ans, qui s'est suicidé à Francfort. Rolf Bossert, de souche allemande, était arrivé en RFA le 27 décembre dernier après avoir attendu pendant plus d'un an une autorisation d'émigration. Il avait perdu son travail dans une maison d'édition de Bucarest et ses livres avaient été interdits à la vente après qu'il eut déposé sa demande d'émigration.

AFRIQUE

Tchad

Vive controverse sur les circonstances du bombardement de l'aéroport de N'Djamena.

La situation était calme sur le plan militaire dans la matinée du jeudi 20 février, mais, selon le ministre tchadien de l'information, *« les Libyens poursuivent le renforcement de leurs positions dans le nord du pays »*.

L'agence Tass dénonce *« l'intervention française coordonnée avec les Etats-Unis »*. A Washington on indique que des consultations ont lieu avec la France et le Tchad au sujet d'une aide militaire américaine à N'Djamena, mais on ne précise pas quelle pourrait être la nature de cette aide.

L'aéroport de N'Djamena a été rouvert au trafic civil mercredi. Une controverse s'est engagée sur les circonstances dans lesquelles sa piste avait pu être bombardée lundi.

De notre envoyé spécial

N'Djamena. — Au moment où le président Tchadien, M. Hissène Habré, envoie des émissaires dans différentes capitales pour exposer la situation militaire au Tchad, une vive controverse se déroule à N'Djamena à propos des circonstances qui ont permis à un appareil Libyen Tupolev 22 de bombarder lundi, en toute impunité, la piste de l'aéroport de la capitale tchadienne. Les militaires français ainsi que le gouvernement tchadien s'efforcent — maladroitement — de minimiser l'importance de ce raid.

Le ministre tchadien de l'information, M. Mahamat Soumaila, a implicitement démenti, mercredi 19 février, la thèse française selon laquelle le TU-22 était quasiment invulnérable dans la mesure où il a effectué son bombardement à haute altitude (3 000-5 000 mètres), en affirmant qu'en réalité l'appareil volait *« à 200-300 mètres »*, et en confirmant que l'équipage a fait en sorte que la tour de contrôle a cru qu'il voulait se poser.

Il apparaît, d'autre part, selon des sources sûres, que le TU-22 aurait été repéré par des moyens de détection américains lors de son décollage de la base aérienne libyenne de Koufra. Cette indication rend encore plus préoccupantes les questions sur la mise en état d'alerte des forces françaises et tchadiennes de N'Djamena peu après le raid effectué par les avions de la chasse française sur Ouadi-Doum.

L'efficacité du dispositif aérien dissuasif mis en place par la France à N'Djamena a d'ailleurs été mise à l'épreuve mercredi. Vers 11 heures du matin, la tour de contrôle, désormais assistée des moyens radars militaires français, a repéré un avion volant à haute altitude alors que celui-ci se trouvait à seulement 30 nautiques (54 kilomètres) de N'Djamena, en provenance de « la direction » du Nigéria et volant à une vitesse de 300 nœuds (580 kilomètres/heure). Deux Mirage F-1 d'interception ont immédiatement décollé. Cet appareil, après avoir dépassé la verticale de N'Djamena, a brusquement augmenté sa vitesse à 400 nœuds (750 kilomètres/heure) — ce qui, selon des spécialistes, signifie qu'il ne pouvait pas s'agir d'un appareil civil, — et a pris un cap nord-est.

En tout état de cause, les deux Mirage n'ont pas eu la possibilité d'arriver « au contact » de cet avion avant que celui-ci ne survole N'Djamena. Ils ont peu après interrompu leur mission. La veille, la chasse française avait également dû décoller à la suite de la pénétration de deux avions libyens au sud du seizième parrallèle, qui ont cependant très vite rebroussé chemin.

Les militaires français sont extrêmement sensibles à cette question de l'efficacité des moyens aériens de l'« opération Epervier ». A la suite des articles des envoyés spéciaux de la presse internationale sur les interrogations que soulève le bombardement du TU-22, le ministère français de la défense a dépêché mercredi à N'Djamena un officier supérieur dont le rôle était manifestement de couper court à ces questions.

Alors que la sitution militaire demeure calme sur l'ensemble du territoire tchadien, le gouvernement de N'Djamena insiste sur la nécessité de la permanence du dispositif français. Selon le ministre de l'information, le dispositif de l'« opération Epervier » devrait rester en place *« tant que le danger persiste »*. *« Le jour,* a-t-il indiqué, *où nous déciderons de reconquérir le Nord, il nous faudra l'appui aérien français. »* Une opération, estime M. Soumaila, qui se limiterait à *« consolider la partition »* du pays *« n'arrange personne »*. Parlant du raid libyen après le pilonnage de Ouadi-Doum, le ministre tchadien a affirmé : *« Cette risposte était prévisible. »*

LAURENT ZECCHINI.

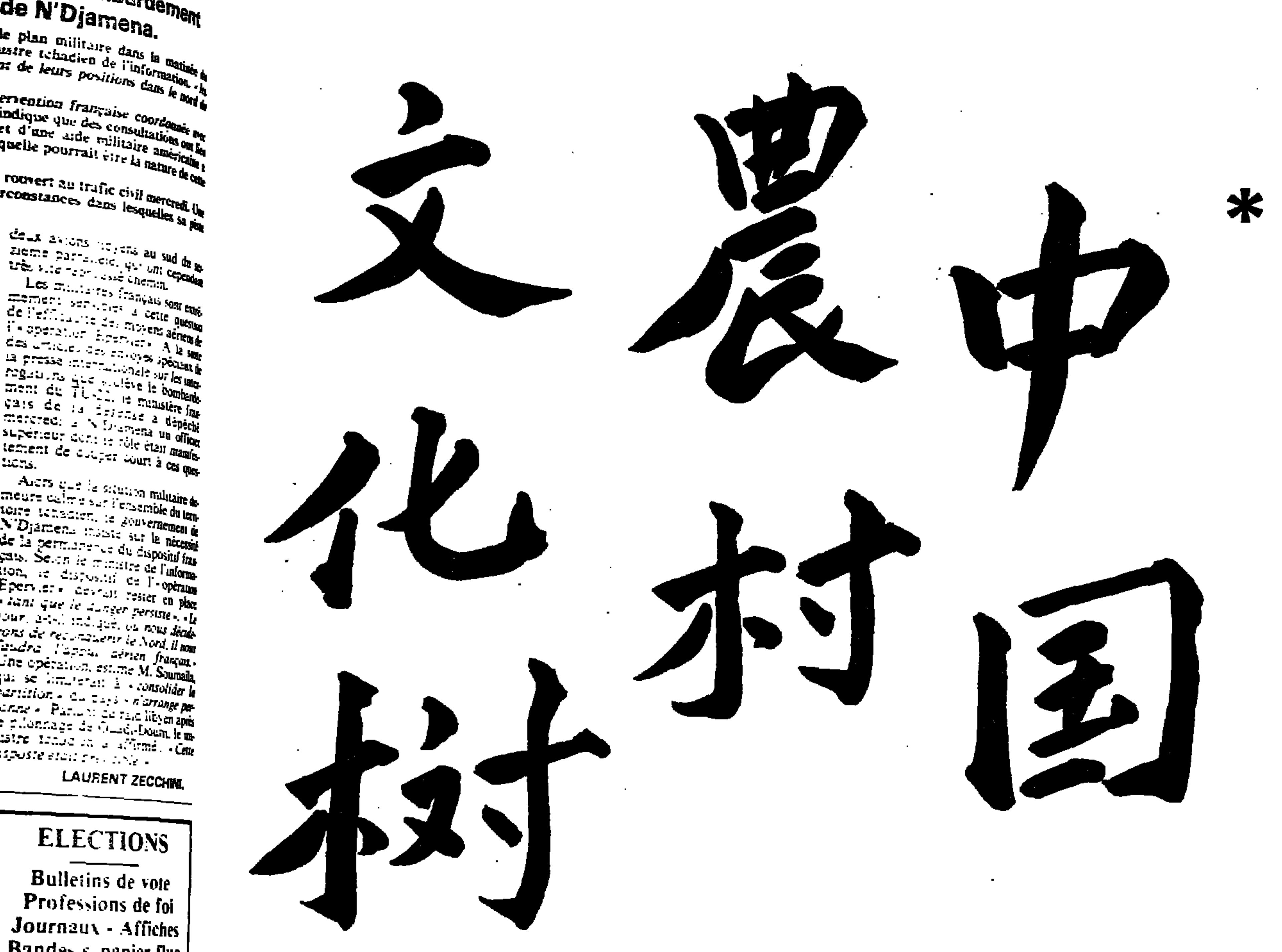


1985 : BULL signe
grands constructeurs
équipement pour le
Agriculture. Ce ne son
10 universités, collège
recherche qui sero
systèmes BULL
BULL DPS 6. Belle vict
Depuis 12 ans, BULL
implanté dans des se
ariés que la banque, l'
administration, et à cho
la coopération techn
Dès 1980, un accord
avec une société canton
fabrication sous licence
BULL Solar. Livrée clés
1983, l'usine produit déjà
par an. Dernière cett
bureau permanent de Pé
BULL en Chine lance
technique et humain du
coopération avec les part

QUE

Tchad

Vive controverse
...onstances du bombardement
...éroport de N'Djamena.

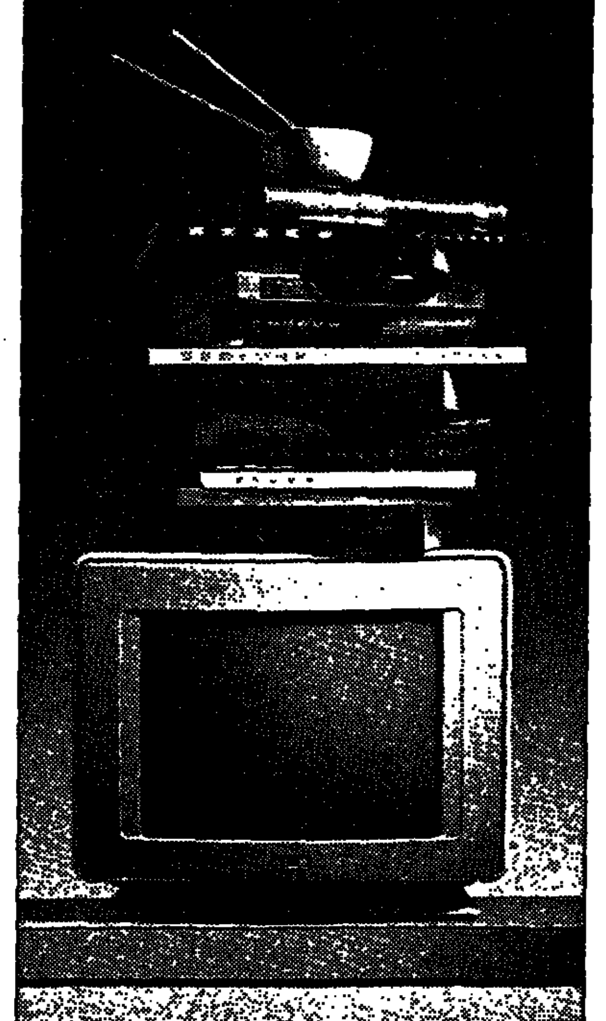


* En Chine un arbre introduit la culture à la campagne.

1985 : BULL signe en Chine devant les plus grands constructeurs mondiaux, un contrat d'équipement pour le ministère de l'Agriculture. Ce ne sont pas moins de 10 universités, collèges et centres de recherche qui seront équipés des systèmes BULL DPS7 et BULL DPS6. Belle victoire !

Depuis 12 ans, BULL s'est en effet implanté dans des secteurs aussi variés que la banque, l'industrie et l'administration, et a choisi le terrain de la coopération technologique.

Dès 1980, un accord était conclu avec une société cantonnaise pour la fabrication sous licence de systèmes BULL Solar. Livrée clés en main en 1983, l'usine produit déjà 400 systèmes par an. Derrière cette réussite, le bureau permanent de Pékin. Là, les hommes de BULL en Chine lancent, avec tout le soutien technique et humain du Groupe, les bases de la coopération avec les partenaires locaux.



Autre symbole de la coopération franco-chinoise : la création et la mise en œuvre de logiciels spécialisés, notamment pour des applications agronomiques. Ainsi, régulièrement, les experts chinois viennent en France se former à l'exploitation et à la maintenance des systèmes BULL. De même, les experts français détachés en Chine assistent leurs clients pour installer les matériels et former des équipes locales.

Pour BULL, même au bout du monde, la coopération technologique, tout en créant un courant d'affaires, contribue à rapprocher les hommes.

Déjà des projets sont menés pour adapter les produits BULL à l'écriture chinoise. Traitement de texte et bureautique en chinois : l'informatique BULL construit aussi son avenir en Extrême-Orient.

J. C. Danes
Directeur du
Réseau Asie



DIPLOMATIE

UNE JOURNÉE DE PROTESTATION AU QUAI D'ORSAY

La « carrière » en proie au malaise

La journée du jeudi 20 février a été marquée par divers mouvements de protestation au ministère des relations extérieures, à l'appel des organisations professionelles. Ces manifestations sont le résultat d'un malaise grandissant au Quai d'Orsay devant la recrudescence des nominations « politiques ».

« Le lundi 11 mai 1981, en se promenant dans les couloirs du Quai d'Orsay, on pouvait entendre derrière les portes des bureaux se retourner précipitamment bien des vestes d'excellente coupe. Cette fois-ci, on se laissera moins surprendre. Il y a, dès maintenant, des bruissements d'étoffe qui ne trompent pas... Aujourd'hui, ceux qui ne cherchent pas fébrilement à se recaser dans un poste sympathique avant le 16 mars font des fiches pour le RPR... »

Propos sans doute excessifs, et qui tendraient à faire penser qu'au « département », le goût de la formule est en train de l'emporter sur celui de la nuance. Mais propos si souvent entendus, à quelques variantes près, qu'ils doivent bien traduire, dans leur exagération même, le profond malaise qui est aujourd'hui celui de nombre de diplomates français. Quitte à ce que certains d'entre eux en sourient : « *Le malaise du Quai*, se souvient un ambassadeur à la retraite, *c'était déjà un sujet de conversation sous Briand...* »

Ces états d'âme ont aussi, de toute façon, bien d'autres causes que la politisation de la fonction diplomatique. Ne serait-ce que parce qu'on n'y avait pas attendu l'arrivée au pouvoir des socialistes pour assister à des nominations « politiques ». Mais la chose a pris, ces dernières années, une tournure telle que cette politisation est bel et bien devenue un des éléments majeurs du malaise.

Il y eut, à l'origine, une longue méfiance réciproque entre le PS et le milieu diplomatique, où l'on comptait peu de militants ou de sympathisants socialistes avant 1981. Ceux qui n'étaient encore que les chefs de l'opposition pouvaient craindre que le département fût peuplé, comme devait ensuite le dire crûment un diplomate socialiste à la compétence d'ailleurs reconnue, M. Bernard Garcia, de « *petits marquis à particule* », peu enclins à faire, le jour venu, la diplomatie d'un gouvernement et d'un président de gauche.

De leur côté, bon nombre de hauts fonctionnaires du ministère des affaires étrangères avaient quelque peine à imaginer, surtout en prenant en compte l'union des communistes, que M. Mitterrand serait un chef d'État aussi fidèle à la plupart des grandes orientations de la France post-gaullienne. Arrivés au pouvoir, les socialistes ont eu la bonne surprise de constater chez les diplomates un loyalisme sans faille ; mais ils avaient, surtout après plus de vingt ans d'éloignement des palais nationaux, quelques amis à caser, quelques autres à promouvoir à l'intérieur de la maison, et quelques [rares] comptes à régler.

Ces nominations d'ambassadeurs ou de directeurs de l'administration centrale ont été, en réalité, accueillies avec une certaine résignation au début du règne : on s'y attendait, et elles ne dépassaient pas, quantitativement, la norme établie par l'usage. Certaines d'entre elles ont même été saluées comme des initiatives heureuses, au moins après coup : M. Vernier-Palliez à Washington est le cas le plus souvent cité, mais aussi – pourtant beaucoup plus « politiques » – M. Gilles Martinet à Rome ou M. Pierre Guidoni à Madrid. La nomination de M. Francis Gutmann comme secrétaire général du Quai, où il avait été simple chargé de mission dans les années 50, n'a finalement pas soulevé de réel problème, même si son élévation à la dignité d'ambassadeur de France, lorsqu'il a à son tour été affecté à Madrid, a, elle, choqué certains.

Ce qui a en revanche exaspéré une bonne partie du département, c'est la multiplication de telles promotions lorsque les mérites des bénéficiaires ne semblaient pas appeler une telle nomination. L'envoi d'un ami personnel du président de la République, M. Vinson, aux Seychelles, poste plus connu pour la qualité de ses plages que pour la fébrilité de son activité diplomatique, confinait à cet égard à la caricature.

> *Ouvrir le « Quai » à des non-diplomates ? Certes, mais à condition que les « vrais pros » n'en pâtissent pas trop...*

Pour d'autres, sans vouloir mettre en cause les qualités personnelles du nouvel ambassadeur ainsi promu, on voyait assez mal, au Quai, pourquoi il avait été jugé indispensable de faire appel à lui plutôt qu'à un diplomate professionnel. Ainsi de l'écrivain François-Régis Bastide, affecté à Copenhague puis à Vienne, ou de l'homme d'affaires Claude de Kémoularia, nommé à La Haye (il est aujourd'hui représentant permanent aux Nations unies, où il a travaillé jadis comme fonctionnaire international). Etre un ami de l'Elysée n'a jamais, sous aucun septennat, entravé une carrière, mais il n'était pas encore devenu si fréquent que cela tînt lieu de passeport diplomatique.

La loi des six mois

Cette irritation a été accrue par plusieurs autres promotions récentes, dont celle de M. Thierry de Beaucé comme directeur des relations culturelles, scientifiques et techniques, mais il a été, il est vrai, attaché culturel à Tokyo dans les années 70. Cette direction semble d'ailleurs vouée à la contestation, puisque la nomination de Mme Catherine Clément, comme sous-directrice de l'action artistique, s'était heurtée en 1982 à une vive opposition, et devait finalement être annulée par le Conseil d'Etat en décembre 1984. Quant à celle de M. Jacques Huyghues des Etages, député socialiste de la Nièvre, comme représentant permanent auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg, après qu'il eut accepté de ne figurer qu'en position pratiquement inéligible sur la liste du PS dans ce département, elle a provoqué les plus vives protestations des quatre associations de personnel du Quai d'Orsay.

« *Le drame de tout cela*, estime un contestataire, *ce n'est pas tant que l'on ait placé des amis politiques, encore que le pouvoir l'ait fait, cette fois-ci, sans aucune retenue. C'est que, précisément au moment où l'évolution du monde et des techniques administratives conduisait bon nombre d'agents à s'interroger sur le sens de leur mission, on a affiché un total mépris pour le professionnalisme des diplomates. On ne saurait plus clairement signifier à ce milieu professionnel que ce qu'il fait peut être aussi fait par des gens qui n'ont aucune idée, même approximative, de ce que sont les relations internationales.* »

L'amertume a été encore renforcé par la « loi des six mois », qui prévoit que les personnalités nommées ambassadeurs sans appartenir au ministère pourront y être titularisées comme ministres plénipotentiaires si elles ont exercé au moins six mois. Et donc, même « mises au placard » après un changement de majorité, continuer de percevoir un traitement dans une maison où la stagnation budgétaire est de règle et où la pyramide des âges freine ou bloque la promotion interne.

« *Six mois de stage, et hop ! vous faites un ambassadeur digne d'être titularisé. Il va falloir dire çà à nos bons jeunes gens qui croient encore utile de faire l'ENA et de fournir deux à trois décennies de bons et loyaux services avant de recevoir une ambas sade* », ironise le responsable d'une association de personnel. Cette loi a soulevé des protestations jusque dans les rangs de l'association « pour un ministère des relations extérieures moderne et démocratique », pourtant proche de la gauche, et dont les représentants avaient écrit aux parlementaires le 5 décembre dernier pour leur demander – en vain – de repousser le projet.

« Voyez avec Claude... »

Pourtant, tout le monde ou presque l'assure au Quai d'Orsay : il n'est pas mauvais en soi que la « carrière » s'ouvre à d'autres compétences que celles des diplomates professionnels. Encore faut-il qu'un certain nombre de règles du jeu soient respectées, et que les « vrais pros » des relations internationales n'en pâtissent pas trop dans leur mission ou dans leur cursus personnel.

Certains ambassadeurs d'occasion, parmi ceux qui doivent leur titre à la faveur du prince, ont des comportements parfois assez déroutants au regard des usages de la maison. Tel celui qui, parti sans crier gare de la capitale où il était en poste, rappela de très loin son « numéro deux », sans égard pour le décalage horaire, c'est-à-dire en pleine nuit, pour lui annoncer qu'il était à dix mille kilomètres de là, en raison de convenances personnelles. « *Mais, monsieur l'ambassadeur, votre rendez-vous au Palais ? – Débrouillez-vous, c'est vous le diplomate, après tout... – Et tel dossier urgent sur lequel nous devions donner une réponse demain matin ? – Je ne sais pas, moi, voyez avec Claude ! – Claude, monsieur l'ambassadeur ? – Mais oui, mon vieux, Cheysson, le ministre, quoi !* »

« *Le pouvoir de nomination*, explique cruellement un de ces énarques du Quai qui n'ont jamais caché leur agacement à l'égard des nouveaux titulaires du pouvoir, *c'est ce qui reste quand on a abandonné tout le reste : la doctrine, les ambitions et les illusions des premiers temps, la morale, ou au moins le discours moralisateur, les partenaires communistes et jusqu'à son identité. On garde encore une existence puisqu'on peut au moins faire ou défaire une carrière : je nomme, donc je suis.* »

Peut-on ranger parmi les carrières « défaites » par le règne socialiste celle de M. Luc de la Barre de Nanteuil, dont le rappel précipité à Paris a interrompu, après à peine un an, la deuxième ambassade auprès des Communautés européennes à Bruxelles ? L'affaire a provoqué de l'émoi au Quai mais certains estiment toutefois que la sanction qui frappe, à quelques mois d'une vraisemblable alternance politique, ce grand ambassadeur notoirement d'opposition, est extrêmement valorisante pour lui. Et que le plus mystérieux n'est pas qu'on l'ait rappelé, mais bien qu'on l'ait fait maintenant, après l'avoir renommé à Bruxelles.

Politique aussi, mais à un niveau plus élevé, est le problème posé par la présence à la tête des relations extérieures d'un ministre certes brillant et qui sait être charmant – c'est Mme Thatcher elle-même qui l'a dit, – mais qui est souvent invisible. Encore ne serait-ce pas vraiment dramatique – un nouveau secrétaire général « maison », M. André Ross, assurant avec une compétence et une gentillesse unanimement reconnues la supervision quotidienne des services – s'il n'y avait, au sommet, cette manie des « coups » secrets qui avait déjà commencé de se manifester durant le précédent septennat.

Trois personnes

De Gaulle pouvait céder à l'impulsion (ou l'intuition) d'un instant, comme pour le fameux « *Vive le Québec libre !* », qui cueillit à froid, en juillet 1967, le personnel diplomatique ; mais, se souvient avec nostalgie un témoin de l'époque, « *la politique étrangère de la France, c'était le général de Gaulle, c'était Couve de Murville et c'étaient tout de même, disons, trois cents personnes. Aujourd'hui, ce sont trois personnes : le président, Roland Dumas et tel ou tel homme de l'Elysée, en fonction du coup que l'on est en train de monter et qui, pour le moins, ne réussit pas toujours* ».

Cette situation, dont on pourrait disputer longtemps pour savoir si elle était inscrite en germe dans les institutions et la pratique politique de la Ve République, peut être source d'innombrables conflits en cas de cohabitation. Et, fort légitimement, le ministère des relations extérieures s'attend à être un des enjeux majeurs de la rivalité président-gouvernement après mars 1986, alors même qu'il n'existe guère de grandes oppositions, aujourd'hui, entre la droite et les socialistes en matière de politique étrangère. Des conflits qui risquent de porter sur les personnes et sur les méthodes de travail, davantage que sur les grandes options diplomatiques.

BERNARD BRIGOULEIX.

AMÉRIQUES

Le Pérou renégocie avec la France son contrat d'achat d'avions Mirage

Le ministre des relations extérieures du Pérou, M. Allan Wagner Tizon, a rencontré, mardi 18 février, à Paris son homologue français M. Roland Dumas, pour étudier la réduction des achats d'avions Mirage commandés par le précédent gouvernement péruvien de M. Belaunde Terry. Ce contrat qui prévoyait l'achat de vingt-six appareils pour une somme de 700 millions de dollars avait été dénoncé par le nouveau président Alan Garcia, qui estimait lors de son investiture en juillet 1985, que ces dépenses étaient excessives et absurdes, au moment où le Pérou est hors d'état d'honorer sa dette extérieure de 14 milliards de dollars.

Les autorités de Lima ont engagé des négociations positives avec les voisins du Pérou pour une réduction parallèle des armements et proposent aujourd'hui par la voix du ministre des relations extérieures une renégociation du contrat qui ne porterait plus que sur l'achat de quatorze Mirage au lieu des vingt-six prévus. Le gouvernement de M. Garcia se dit aussi prêt à négocier avec Paris un arrangement dans le cadre de la dette péruvienne à l'égard de la France. M. Allan Wagner est porteur d'un plan global de règlement et de négociation dont les grandes lignes auraient été acceptées par la firme Dassault. Le Pérou, qui a déjà déboursé 140 millions pour l'acquisition des Mirages, voudrait éviter d'avoir à payer 250 millions de dollars de dommages et intérêts pour l'annulation du contrat.

De source péruvienne, on indique que M. Roland Dumas a donné son assurance que le dossier serait étudié immédiatement. M. Wagner a décidé en conséquence de prolonger son séjour parisien jusqu'à vendredi. Le président péruvien devrait effectuer pour sa part une visite en France à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai.



LE SOMMET ANGLO-IRLANDAIS

Dublin va enfin signer la convention européenne sur le terrorisme

De notre correspondant

Londres. – Selon un prudent et savant dosage relevant d'une tactique très concertée, les gouvernements de Londres et de Dublin font tour à tour un ou plusieurs pas en avant pour tenter de faire accepter l'accord qu'ils ont conclu voici trois mois à propos de l'Irlande du Nord.

Cette fois, face aux protestations des unionistes, qui rejettent catégoriquement cet accord, c'était au premier ministre de la République, M. Garett FitzGerald, de manifester sa détermination. Lors d'une réunion au sommet à Londres, le 19 février, il a annoncé que son pays allait enfin signer la convention européenne sur le terrorisme, décision attendue depuis dix ans et retardée en raison, notamment, de l'opposition de certains milieux républicains hostiles à l'idée de céder à une requête britannique en faveur d'une disposition destinée surtout à combattre l'IRA.

Le geste est, en réalité, assez symbolique, car depuis deux ans déjà le gouvernement de Dublin a accepté d'extrader vers le Royaume-Uni des terroristes détenus au Sud. D'autre part, l'engagement n'est pas nouveau puisqu'il était inscrit dans l'accord du 15 novembre. Néanmoins, M. FitzGerald a laissé entendre que, après plusieurs rencontres entre les chefs des polices du Sud et du Nord – ce qui est très nouveau, – les opérations de recherche des commandos de l'IRA vont être développées et mieux coordonnées. Déjà, à la fin de janvier, en République, la police avait paru vouloir montrer sa bonne volonté en découvrant deux importantes caches d'armes.

Répondre au geste fait par les Britanniques

Jusqu'à présent, les initiatives prises pour mettre l'accord en application avaient été le fait du gouvernement britannique. C'est lui qui avait défié les partis unionistes en organisant, dans un faubourg de Belfast, l'un de leurs bastions, la première « conférence » anglo-irlandaise prévue par l'accord et en y installant un secrétariat permanent, malgré des protestations parfois violentes.

Son attitude avait pour but de renforcer la position des nationalistes modérés du Parti social-démocrate et travailliste (SDLP), qui défendent l'accord et doivent faire face à la concurrence du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA. L'opération a été assez fructueuse puisque, en janvier, lors des élections législatives partielles provoquées par la démission en bloc de quinze députés unionistes, le SDLP a gagné un nouveau siège (détenu auparavant par un unioniste) et a nettement réduit les suffrages du Sinn Fein (*le Monde* daté 26-27 janvier). Selon un scénario convenu, c'était maintenant au tour de Dublin de répondre au geste fait par les Britanniques. Les déclarations de M. FitzGerald sont d'autant plus opportunes que Mme Thatcher doit rencontrer la semaine prochaine les principaux dirigeants des partis unionistes. Ceux-ci vont de nouveau réclamer l'annulation pure et simple de l'accord et faire savoir au premier ministre qu'ils sont désormais prêts à mettre à exécution leur menace d'une campagne de « désobéissance civile ». Dès à présent, ils appellent la population d'Irlande du Nord au boycottage des impôts locaux, que d'ailleurs les conseils municipaux qu'ils contrôlent refusent de fixer. Mme Thatcher n'est cependant pas du tout disposée à faire marche arrière. Son gouvernement a indiqué qu'il n'hésiterait pas, conformément à la loi, à nommer des administrateurs à la tête des municipalités rebelles.

FRANCIS CORNU.

Espagne

M. Felipe Gonzalez descend dans l'arène pour la bataille du référendum sur l'OTAN

De notre correspondant

Madrid. – La campagne pour le référendum du 12 mars sur l'OTAN, *qui ne commencera légalement que le 25 février*, bat déjà son plein au Parlement, dans la presse... et dans la rue. Les quotidiens y consacrent chaque jour l'essentiel de leurs pages politiques, tandis que les affiches électorales envahissent les murs de Madrid : « *Dans l'intérêt de l'Espagne, vote oui* », lit-on sur celles des socialistes.

La campagne est d'autant plus animée que le résultat du référendum est loin d'être acquis. Les sondages les plus récents donnent tous un court avantage au « non ». Absents du Parlement (95 % des députés appartiennent à des formations favorables à l'alliance), les « anti-otanistes » n'en sont pas moins actifs dans la rue, et, chaque fin de semaine, ils mobilisent plusieurs dizaines de milliers de manifestants dans les principales villes du pays. Ils préconisent une politique de « *neutralité active* », ou, à tout le moins, un système de défense nationale indépendant des deux grands blocs militaires. Pour récuser l'équation « OTAN = démocratie » qu'établissent leurs adversaires, ils ont beau jeu de rappeler le rôle joué par Washington dans la consolidation du régime franquiste.

Pour contrer leur offensive, le président du gouvernement socialiste, M. Felipe Gonzalez, multiplie les interventions à la radio et à la télévision. Le choix offert aux électeurs le 12 mars n'inclut pas la neutralité, rappelle-t-il avec insistance : il est *entre le maintien dans une organisation* multilatérale de défense à laquelle participent la plupart des pays d'Europe occidentale, et le retour à une relation militaire purement bilatérale avec les Etats-Unis (1). Un argument susceptible d'ébranler une opinion publique qui reste, dans sa majorité, foncièrement anti-américaine.

Plutôt que de vanter les mérites de l'OTAN face à leur propre électorat, qui fait preuve d'un évident scepticisme à ce propos, les socialistes préfèrent désormais insister sur les graves préjudices économiques, notamment, qui résulteraient d'un retrait : les pays de l'alliance absorbent les trois quarts des exportations espagnoles et assurent près de 70 % des investissements étrangers dans le pays, rappelle M. Gonzalez, en soulignant que les transferts de technologie avancée sont étroitement liés au maintien dans l'OTAN.

La droite pour l'abstention

L'opposition conservatrice, de son côté, représentée par l'Alliance populaire de M. Manuel Fraga, semble n'accorder au problème du maintien dans l'OTAN (auquel elle se veut pourtant favorable) qu'une *importance secondaire*. Alors que tous les sondages la donnaient jusqu'à il y a peu largement perdante aux prochaines élections, elle a vu dans le référendum une occasion inespérée de mettre sérieusement en difficulté le gouvernement socialiste. Aussi fait-elle activement campagne pour l'abstention. Il s'agit pour elle d'un véritable quitte ou double : une défaite des socialistes au référendum influerait, certes, puissamment sur le résultat des législatives qui auront lieu quelques mois plus tard. Mais, en se refusant à prôner le « oui » comme la logique l'aurait pourtant voulu, l'Alliance populaire laisse, en revanche, aux socialistes le mérite exclusif d'un éventuel succès. Paradoxalement, c'est son appel à l'abstention qui donne au référendum ce caractère de plébiscite qu'elle critiquait.

Les socialistes se retrouvent donc seuls, attaqués à la fois par une opposition de gauche qui défend le « non » et par une opposition de droite qui refuse le principe même *du référendum* (les nationalistes basques et catalans ont laissé, de leur côté, liberté de vote à leurs militants). Mais il est clair que nombre d'électeurs feront fi des consignes de leur parti. Entre les conservateurs qui voteront « oui » à l'OTAN et ceux qui voteront « non » au gouvernement, entre les socialistes qui, à l'inverse, voteront « oui » au gouvernement et ceux qui voteront « non » à l'OTAN, entre tous ceux qui, dans les deux camps s'abstiendront faute de pouvoir résoudre ce dilemme, le panorama électoral pourrait difficilement être plus confus !

D'autant que les conséquences d'une éventuelle victoire du « non » sont encore loin d'être claires. Pour la première fois, le 18 février, M. Gonzalez nous a laissé entendre qu'il pourrait, en cas d'échec le 12 mars, dissoudre les Chambres et organiser de nouvelles élections avant même que le Parlement ne ratifie la dénonciation du traité de l'Atlantique nord. Nombre d'électeurs en concluraient sans doute, dans ce cas, que ce référendum était inutile !

THIERRY MALINIAK.

(1) Définie par le traité bilatéral *signé en 1953, qui octroie à Washington* l'usage de quatre bases en territoire espagnol.





politique

La nomination de M. Robert Badinter à la présidence du Conseil constitutionnel

● M. Robert Badinter, ministre de la justice, a été nommé, mercredi 19 février, président du Conseil constitutionnel, en remplacement de M. Daniel Mayer. M. Michel Crépeau, jusqu'à présent ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme, remplacera M. Badinter comme garde des sceaux. M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat auprès de M. Crépeau, lui succède comme ministre.

Trois postes de membre du Conseil constitutionnel, qui est renouvelable par tiers tous les trois ans, venaient à expiration le 5 mars. Le président de la République a nommé M. Badinter. M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, a nommé M. Robert Fabre, jusqu'alors médiateur et ancien président du Mouvement des radicaux de gauche. M. Fabre remplace M. Paul Legatte, M. Alain Poher, président du Sénat, a reconduit M. Maurice-René Simonnet. Ce dernier, un ancien fondateur du MRP, avait déjà été nommé, en octobre 1984, au Conseil constitutionnel par M. Poher pour terminer le mandat de Louis Gros, décédé.

M. Jean-Louis Bianco, secrétaire général de la présidence de la République, avait annoncé, mercredi à 15 heures, sur le perron de l'Elysée, la démission de M. Daniel Mayer comme président du Conseil constitutionnel. Celui-ci avait été nommé à ce poste en février 1983. Il reste membre du Conseil pour six ans. Selon l'article 56 de la Constitution, le président du Conseil constitutionnel, qui a voix prépondérante en cas de partage, est nommé par le chef de l'Etat.

● Dans sa lettre de démission au président de la République, M. Mayer invoque son âge et vante les mérites de M. Badinter. Les deux hommes se connaissent bien. M. Badinter fut longtemps membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme, dont M. Mayer fut le président puis le président d'honneur. Lors du quarantième congrès de la Ligue des droits de l'homme, le 17 mars 1984 à Marseille, M. Badinter avait rendu un hommage appuyé à M. Mayer, déjà président du Conseil constitutionnel. L'estime dans laquelle se tienne les deux hommes a certainement facilité le changement annoncé mercredi à la tête du Conseil constitutionnel.

Rue de Montpensier, M. Badinter retrouvera, comme collaboratrice, Mme Françoise Toubol-Fischer, qui était jusqu'au mois de janvier conseiller technique à son cabinet, chargé des relations avec le Parlement. Mme Toubol-Fischer travaille aujourd'hui au service juridique du Conseil constitutionnel.

● Le nouveau ministre de la justice, M. Michel Crépeau, un ancien avocat lui aussi, a rendu hommage en ces termes, mercredi, à son prédécesseur : *« On peut succéder à Robert Badinter, on ne le remplace pas. »* On prévoyait jeudi matin à la chancellerie que la passation des pouvoirs aurait lieu dans la journée. Ayant reçu le relais d'un radical de gauche (M. Maurice Faure, trente et un jours ministre de la justice en 1981), M. Badinter le transmet à un autre radical de gauche, M. Crépeau, pour sans doute guère plus longtemps.

Un homme de droit

C'était en octobre 1981, la vénérable Cour de cassation célébrait le *soixante-quinzième* anniversaire de la *réhabilitation* du capitaine Dreyfus. Inspiré, comme toujours, lorsqu'il évoque les grandes heures de l'histoire judiciaire, Robert Badinter eut cette phrase dont il ne renie sûrement pas aujourd'hui l'exigence : *« Chaque fois que renaît en France la vieille propension à subordonner le droit au pouvoir (...), l'affaire Dreyfus est rouverte. »*

L'étonnement provoqué par sa nomination à la tête du Conseil constitutionnel, la suspicion de partialité que suscite ce cursus inédit, atteignent certainement l'homme qui, mercredi après-midi, s'est muré dans le silence de son bureau, au rez-de-chaussée de la place Vendôme. Partial, lui ? Le soupçon sera son fardeau, longtemps, quoi qu'il fasse.

On ne dissipe pas une telle interrogation à coups d'affirmations, mais on peut questionner le passé, soupeser une action, évaluer un homme. Et se convaincre que le président de la République a promu le moins politicien de ses ministres, le meilleur juriste de ses amis et le plus scrupuleux de ses compagnons de route. Une telle brassée d'éloges peut évidemment se lire autrement : ministre, ami du président et fidèle de toujours. Pour toujours ?

Refuser le pessimisme

Robert Badinter est né à la politique aux heures sombres de l'occupation. L'adolescent juif qui fuyait de ville en ville les persécutions ne reverra jamais son père, venu de Bessarabie, installé comme fourreur à Paris et mort en déportation. Le succès venu, l'aisance acquise, il ne reniera pas son engagement à gauche enraciné dans ce drame, là, une gauche qui eut, certaines années, les traits de Guy Mollet, mais fut aussi celle de Pierre Mendès France, dont la photographie, en anorak, veillait sur lui au ministère.

Etudes brillantes, une thèse consacrée à un ardu sujet de droit civil américain, après un séjour, comme boursier, aux Etats-Unis. Puis le barreau. Il prononcera ses premières plaidoiries sous l'œil critique et protecteur de celui qu'il appelle toujours « mon maître », Henry Torrès, figure légendaire du barreau. A l'âge où ses jeunes confrères ne songent qu'à jouir d'un début de notoriété, il se lance dans la préparation de la difficile agrégation de droit. Il sera — aussi — professeur.

Ceux qui ne voudront voir en lui, après sa nomination comme garde des sceaux, que l'avocat non repenti des malfrats, se trompent. Robert Badinter fut d'abord ministre, cela va de soi, mais il était resté aussi professeur. Les grandes réformes de la législature seront surtout entreprises au nom des grands principes, tels qu'on les enseigne dans les facultés. Le droit comme ligne de conduite, presque comme une morale.

Les moins aveuglés de ses adversaires politiques, Simone Veil en particulier, n'auront pas tort d'en déduire qu'il péchait plus par la forme que par le fond. Mettre les formes, lui, habité qu'il était de telles certitudes ?

L'homme, autant que le ministre est tout entier dans l'entretien que publie *le Monde* au printemps 1983. *« Vous ne changerez pas de cap ? » « Jamais. Les textes inutilement répressifs mais politiquement exploitables, je les refuserai toujours parce que ces textes impliquent le refus de rédemption, du salut toujours possible, parce qu'ils méconnaissent l'inspiration même du message judéo-chrétien sans lequel notre civilisation serait spirituellement morte. Et puis, socialement, ces textes expriment une certaine conception des « couches dangereuses » de la population, c'est-à-dire des marginaux, les jeunes sans travail, les déviants, et aussi certains immigrés, bref, tous ceux qu'il faudrait, au regard de leur dangerosité supposée, surveiller et inévitablement punir plus que les autres. Ce pessimisme humain et cette ségrégation sociale, je les refuse également. Et je ne crois pas que la gauche puisse jamais s'en accommoder, sauf à y laisser son âme. »*

Symbole d'une gauche qui ne s'est pas reniée, il est salué d'immenses ovations par les foules socialistes à l'heure des révisions économiques déchirantes. Les haines qu'il déchaîne alors sont à la mesure de l'élan qu'il suscite. Une gauche traumatisée retrouve sa raison d'être dans cet homme vilipendé par une droite brutale. Michel Poniatowski : *« Avec M. Badinter, nous voyons se profiler une société des* Orange mécanique. » Christian Bonnet : le ministre de la justice est *« reflet »* de la *« moisissure d'une certaine société parisienne ». Présent,* un journal d'extrême droite : *« Les ministres se classent en trois catégories. Il y a ceux dont on rigole ; il y a ceux qu'on déteste ; il y a ceux pour lesquels on éprouve une aversion qui peut devenir de la haine. Me Badinter, l'avocat d'affaire devenu ministre du Syndicat de la magistrature, le protecteur appointé des von Opel, l'âme de Mitterrand, le gendre de Bleustein, le codirecteur du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France)* et de l'Aharat Israël, *l'homme qui a supprimé la peine de mort, à la grande satisfaction des assassins, appartient à la dernière catégorie (...). Fils ou petit-fils d'immigré, il est le symbole même de la France ouverte à l'étranger. »*

Il y a du saint Sébastien dans cet homme-là ; mais il y a peut-être aussi erreur sur la personne. L'idole des foules socialistes n'est *pas celui qu'elles croient. S'il a* suivi François Mitterrand de la Ligue pour le combat républicain à la Convention des institutions *républicaines,* il n'est inscrit que pour la forme au Parti socialiste depuis qu'il a renoncé, après une candidature malheureuse aux législatives de 1967, au militantisme classique.

Guère partisan des nationalisations, favorable au pluralisme scolaire (ses enfants vont à l'Ecole alsacienne à Paris), ce grand bourgeois cultivé n'est pas un *apparatchik,* de la race qui échafaude les programmes communs. Son étiquette politique ? *« Je suis social-démocrate. »* Pour un certain égalitarisme, la prospérité en plus ? C'est mal le comprendre. *« Je suis social démocrate »,* parce que ce sont les pays à tendance social démocrate qui ont poussé le plus loin *« le respect des libertés ».*

Une profession de foi qui date de décembre et que ne renierait pas le président du Conseil constitutionnel ; des options politiques qui l'apparentent plus à un Fabius qu'à un Mauroy ou à un Joxe. Laurent Fabius qu'il recruta au début des années 70 pour l'aider à rédiger le livre *Liberté, libertés,* et qu'il présenta ensuite à François Mitterrand en le lui recommandant chaudement.

Le barreau perd définitivement un prospère avocat d'affaires et un éloquent avocat d'assises qui ne se pardonna pas l'exécution de Roger Bontems mais qui, cinq ans plus tard, dans la même salle d'assises de Troyes sauva la tête de Patrick Henry. De cette défense des grands criminels, ou plutôt de son combat passionné et opiniâtre contre la peine de mort, il disait souvent : *« Défendre, ce n'est pas aimer, c'est aimer défendre. »*

L'avocat qu'il avait été n'envisageait plus, quoi qu'il advînt, de revenir au barreau. On ne redevient pas avocat après avoir été si longtemps ministre de la justice. Un rôle dans lequel on ne le surprit jamais à intervenir dans les affaires judiciaires. Sa promesse de juin 1981 *(« Aucune suggestion, aucune critique et aucun commentaire n'émanera du ministre à l'égard de ceux qui ont à rendre la justice »)* fut scrupuleusement respectée, au point d'engendrer parfois le reproche inverse. A force d'indifférence, certaines affaires sensibles faillirent provoquer de gros dégâts politiques. Ces affaires sensibles dont il disait en privé : *« Il faut traiter les dossiers extraordinaires de manière ordinaire. »* Promis ?

BERTRAND LE GENDRE.

Sa notice au « Who's who »

BADINTER (Robert). Avocat. Universitaire. Ministre. **Né** le 30 mars 1928 à Paris. **Fils** de Simon Badinter, Pelletier, et de Mme, née, Charlotte Rosenberg. **Mar.** en premières noces le 30 octobre 1957 à Mlle Anne Vernon ; en secondes noces le 1er juillet 1966 à Mlle Elisabeth Bleustein-Blanchet (trois enfants : Judith, Simon, Benjamin). **Etudes :** lycées Janson-de-Sailly, Ampère et Carnot à Paris, facultés des lettres et de droit de Paris, Columbia University de New-York. **Dipl. :** licencié ès lettres, Master of Arts, agrégé des facultés de droit.

Carr. : avocat à la cour d'appel de Paris (depuis 1951), chargé de travaux pratiques à la faculté de droit de Paris (1954-1958), professeur agrégé aux facultés de droit de Dijon (1966), de Besançon, d'Amiens (1969), puis de Paris (Panthéon-Sorbonne) (depuis 1974), garde des sceaux, ministre de la Justice (depuis 1981). **Œuvres :** *l'Exécution* (1973), *Liberté, libertés* (1976).

● *Mme Arlette Laguiller,* porte-parole de l'organisation trotskiste Lutte ouvrière (LO), a indiqué, le mercredi 19 février, au cours d'une conférence de presse, que LO présentera des listes aux élections législatives et régionales dans trente-trois départements, auxquels s'ajoute celui de Maine-et-Loire, où elle présentera une liste commune avec la Ligue communiste révolutionnaire. Mme Laguiller, qui conduira une liste dans la Seine-Saint-Denis, a déclaré : *« Il faut qu'il y ait quelqu'un pour dire qu'il n'y a pas que le choix entre la politique de Mitterrand-Mauroy-Fiterman-Fabius et celle de Giscard-Chirac-Barre, c'est-à-dire pas de choix du tout. »*

CINQUANTE-SIX MOIS A LA CHANCELLERIE

Abolir, humaniser, moderniser

***Cinquante-six* mois comme ministre de la justice, record seulement battu, sous la Ve République, par M. Jean Foyer, soixante mois. Voici, de l'abolition de la peine de mort à l'informatisation des tribunaux, le bilan de ces presque cinq années passées par M. Robert Badinter à la chancellerie.**

LA GUILLOTINE AU MUSÉE

Symbole de la législature, la peine de mort a été abolie en France par la loi du 9 octobre 1981. Une majorité de députés, ce qui allait de soi, mais aussi de sénateurs, ont voté cette abolition. Depuis 1984, six propositions de loi ont été déposées pour exiger son rétablissement, deux au Sénat sous la signature respective de MM. Jean François-Poncet (UDF) et Charles Pasqua (RPR), et quatre à l'Assemblée nationale dont les premiers signataires sont MM. Alain Mayoud (UDF, Jacques Médecin (RPR), Roland Nungesser (RPR) et Pierre Messmer (RPR).

Les deux guillotines encore en service en métropole au moment du changement de majorité ont été cédées par l'Administration pénitentiaire au Musée national des arts et traditions populaires, où l'on explique qu'elles ne seront pas exposées au public avant l'an 2 000 pour éviter d'attiser les passions.

Le président de la République a ratifié le 18 février 1986 un protocole additionnel à la convention européenne des droits de l'homme, protocole interdisant le rétablissement de la peine de mort avant cinq ans, à moins de dénoncer préalablement cette convention. Passé ce délai, il suffira, pour rétablir la peine capitale, de dénoncer le seul protocole additionnel.

LE VERROU DE L'ARTICLE 25

C'est la moins connue et sans doute la plus lourde de conséquences des initiatives prises depuis cinq ans par la gauche en matière de justice. Le 2 octobre 1981, la France a reconnu aux plaideurs le droit de saisir en dernière instance la commission, puis la Cour de Srasbourg, en cas de violation de la convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Ce droit de recours individuel prévu par l'article 25 de la convention constitue une menace pour un gouvernement qui contreviendrait aux principes libéraux de la convention. Jusqu'à la victoire de M. François Mitterrand, les gouvernements de droite s'étaient refusés à reconnaître ce droit de recours, sachant qu'ils risquaient une condamnation au cas où des justiciables victimes de procédures exceptionnelles — Cour de sûreté de l'Etat, loi « anticasseurs », écoutes téléphoniques, internements abusifs... — auraient porté plainte. L'existence, depuis 1981, de ce droit de recours risque de freiner les ardeurs du RPR et de l'UDF dans l'hypothèse où ils voudraient rétablir certaines de ces procédures exceptionnalles.

UNE CROIX SUR LES LOIS D'EXCEPTION

La gauche a abrogé une série de lois et de procédures d'exception, héritages de périodes troublées de l'histoire récente : délit d'homosexualité (Vichy), Cour de sûreté de l'Etat (guerre d'Algérie) et loi anticasseurs (séquelles de mai 1968). Cette mise au net a été complétée par la suppression des tribunaux militaires en temps de paix, remplacés par des formations particulières des tribunaux correctionnels et des cours d'assises. Symboliquement, l'immeuble parisien qui abritait les services de la Cour de sûreté accueille désormais le Conseil national de prévention de la délinquance.

LES MAGISTRATS EN LIBERTÉ SURVEILLÉE

C'est le grand échec de la législature. L'un des cent et un engagements de M. François Mitterrand prévoyait que *« l'indépendance des magistrats* [serait] *assurée par la réforme du Conseil supérieur de la magistrature ».* Cette réforme, pour avoir une portée réelle, supposait une révision constitutionnelle qu'il aurait été évidemment plus facile de mener à bien avant qu'après mars 1986. Depuis 1958, les magistrats du siège, c'est-à-dire ceux qui jugent, sont nommés et promus par un Conseil supérieur dont les neuf membres sont désignés par le président de la République. Il en résulte une dépendance à l'égard du pouvoir politique, qu'avant 1981 M. Mitterrand avait souvent dénoncée, et qui demeure.

L'un des grands desseins de M. Badinter était d'accroître parallèlement les pouvoirs des juges du siège. Ils auraient décidé à la place de la chancellerie de la libération conditionnelle des condamnés à de longues peines et auraient remplacé dans les tribunaux de commerce les chefs d'entreprise et les commerçants élus par leurs pairs qui y siègent. Ces deux projets ont été abandonnés, victimes des corporatismes divers et du manque de crédits, car ils supposaient le recrutement d'un grand nombre de magistrats.

ORTHODOXIE PÉNALE

M. Badinter est un conservateur. S'il a paru donner un coup de barre à gauche, c'est en proportion du *« à droite toute ! »* décidé en 1978 par M. Alain Peyrefitte. La philosophie pénale de M. Badinter est d'une grande orthodoxie. C'est celle de tous les ministres de la justice depuis la Libération, y compris de M. Peyrefitte à ses débuts. Les tenants de cette philosophie croient à l'amendement des criminels et préconisent l'adaptation des peines à la personnalité des condamnés. Ils craignent les effets de l'emprisonnement sur les petits délinquants et lui préfèrent des peines plus diversifiées. L'aggravation de la délinquance et le tournant « autoritaire » du septennat précédent avaient conduit M. Peyrefitte à durcir cette politique avec la loi « sécurité et liberté ».

Ce texte a été abrogé ou révisé, selon les articles, par la loi du 10 juin 1983. Ce retour à l'orthodoxie s'est accompagné d'une diversification des sanctions applicables aux délinquants. Le Parlement a en particulier voté à l'unanimité la création d'une peine de travail d'intérêt général. Le contrôle judiciaire, qui consiste à soumettre les délinquants non incarcérés à certaines obligations, a été développé. Il y avait huit associations de contrôle judiciaire en 1981, il y en a aujourd'hui soixante et onze.

Comme ses prédécesseurs, mais avec plus de détermination, M. Badinter s'est attaqué à la révision du code pénal de 1810. Il lui aura cependant manqué le temps de faire voter les quelque quatre cents articles adoptés par le conseil des ministres le 19 février 1986.

LE CHAUDRON DES PRISONS

Quarante et un mille détenus le jour où M. Alain Peyrefitte a cédé la place, quarante-cinq mille environ aujourd'hui, malgré une amnistie (1981) et deux séries de grâces (1981 et 1985). Ces chiffres résument les obstacles auxquels s'est heurté M. Badinter, qui aurait aimé faire mieux et plus pour les prisons. Son maigre budget (1,18 % du budget de l'Etat en 1986) ne le lui permettait pas.

Pour quarante-cinq mille détenus, les prisons ne comptent que trente-deux mille cinq cents places, certaines *« au-dessous des normes de la convention européenne des droits de l'homme »,* admettait le garde des sceaux. Cette surpopulation explique pour une part les débuts de révoltes qui ont eu lieu, la première fois en janvier 1983, la seconde en mai 1985. Une situation délétère qu'illustre l'augmentation des suicides en prison : quarante-deux en 1981, soixante-quatre en 1985.

Pour remédier autant que faire se peut à la situation, le gouvernement a, en particulier, décidé un plan de construction qui aura accru le nombre de places en prison de six cent soixante-dix-huit par an en moyenne entre 1981 et 1987. A l'opposition qui lui reproche d'avoir abandonné les ambitieux projets de construction de M. Peyrefitte, M. Badinter rétorque que ces projets n'existaient que sur le papier et que, de 1962 à 1980, trois cents places nouvelles seulement avaient été créées annuellement.

Malgré ses efforts, M. Badinter n'a pas réussi à obtenir de diminution sensible du nombre des petits délinquants incarcérés. Le 1er octobre 1985, la proportion de condamnés à moins d'un an d'emprisonnement était de 25,28 % contre 27,70 % le 1er octobre 1982.

Crédits limités, augmentation de la délinquance, mauvaise volonté, parfois, des magistrats chargés de mettre en œuvre sa politique : faute de pouvoir mener une action pénitentiaire en profondeur, M. Badinter s'estefforcé d'humaniser les prisons. Les quartiers de sécurité renforcée et les quartiers de plus grande sécurité ont été supprimés. Des parloirs sans séparation ont été installés partout, sauf à la Santé, où ils le seront bientôt. Les détenus de soixante établissementss sur cent-soixante-quinze peuvent d'ores et déjà louer des téléviseurs. La médecine pénitentiaire a été profondément réformée. Elle en avait besoin. Les gardiens non plus n'ont pas été oubliés : leur traitement sera progressivement aligné sur celui d'une autre profession à risques, les gendarmes.

AU SECOURS DES VICTIMES

Jamais on n'aura tant fait en faveur des victimes, aime à répéter M. Badinter, oubliant que le rapport commandé par lui au professeur de médecine Paul Milliez était plus ambitieux encore que les décisions qu'il a prises, puisqu'il préconisait la création d'un grand service national d'aide aux victimes. La Rue de Rivoli ayant opposé son veto, la chancellerie mit en chantier des réformes moins dispendieuses quoique indispensables : subventions accrues aux associations et bureaux municipaux d'aide aux victimes d'infraction (il en existe aujourd'hui quatre-vingt sept) et loi du 8 juillet 1983 qui accélère et facilite leur indemnisation. De 1978 à 1980, l'Etat avait accordé plus de 19,6 millions de francs aux victimes. De 1982 à 1984, cette somme a augmenté de 40 % et a été multipliée par trois en 1985 par rapport à 1984.

La loi du 5 juillet 1985 améliore, elle, le sort des victimes d'accident de la circulation. En particulier, une catégorie d'accidentés qui n'avait droit à aucun secours est désormais indemnisée. Il s'agit des cyclistes et des piétons ayant commis une faute, comme de traverser hors des passages cloutés, des personnes âgées ou des enfants très souvent.

« VOS PAPIERS ! »

Après une controverse publique avec M. Gaston Defferre, M. Badinter a fait voter un texte sur les contrôles d'identité plus libéral que celui préconisé par son collègue de l'intérieur. La loi du 10 juin 1983, qui remplace la loi « sécurité et liberté », n'autorise les contrôle d'identité des simples passants que dans les *« lieux déterminés, là où la sûreté des personnes et des biens se trouve immédiatement menacée ».* Par un arrêt Kandé du 4 octobre 1984, la Cour de cassation a recommandé aux policiers de se conformer strictement à ce texte.

En revanche, les contrôles d'identité d'étrangers restent possibles à tout moment et en tous lieux en application d'un décret du 30 juin 1946. La Cour de cassation a néanmoins précisé le 25 avril 1985 que la qualité d'étranger ne pouvait se déduire de la mine ou de la couleur de peau des intéressés. Cette qualité ne peut résulter que d'*« éléments objectifs »* et de *« circonstances extérieures à la personne même »* des individus visés.

(Lire la suite page 10.)

(Publicité)

MANIFESTE POUR l'UNION EUROPEENNE.

Pour conserver son rang,
Pour garantir sa sécurité,
Pour faire entendre sa voix dans le Monde,
Pour lutter contre le chômage,
La FRANCE a besoin de l'EUROPE.

Sans un espace européen ouvert,
Notre économie étouffera dans un protectionnisme mortel,
Notre agriculture manquera de débouchés,
Nos laboratoires seront privés de coopération.

Nous avons fait un marché commun douanier,
Nous avons fait une Politique Agricole Commune,
Défendons-les, mais allons au-delà !
Nous devons maintenant faire
Le Marché Commun Intérieur,
L'espace sans frontières
où circuleront librement les hommes, les idées, les marchandises,
les services, les capitaux.

Nous devons maintenant faire l'EUROPE politique.
Pour pouvoir faire entendre la voix d'une EUROPE plus unie, plus solidaire, plus cohérente, plus forte,
Pour nous faire respecter par l'UNION SOVIETIQUE,
Pour coopérer sur un pied d'égalité avec les ETATS-UNIS au sein de l'Alliance Atlantique,
Pour aider plus efficacement le Tiers-Monde,
Pour faire de l'EUROPE une Puissance,
Il est temps de faire de l'UNION EUROPÉENNE une réalité.

Donnons à la FRANCE une majorité qui soit animée de cette volonté !

ILS ONT SIGNÉ

Têtes de liste de l'opposition républicaine aux élections législatives du 16 mars 1986 :
Jean-Pierre Abelin *(Vienne)* ■ Aymar Achille Fould *(Gironde)* ■ Vincent Ansquer *(Vendée)* ■ François d'Aubert *(Mayenne)* ■ Philippe Auberger *(Yonne)* ■ André Audinot *(Somme)* ■ Michel Aurillac *(Indre)* ■ Jean Bagionni *(Haute-Corse)* ■ Claude Barate *(Pyrénées-Orientales)* ■ Didier Bariani *(Seine-Saint-Denis)* ■ Raymond Barre *(Rhône)* ■ Michel Barnier *(Savoie)* ■ Jacques Barrot *(Haute-Loire)* ■ Hubert Bassot *(Indre)* ■ Dominique Baudis *(Haute-Garonne)* ■ François Bayrou *(Pyrénées-Atlantiques)* ■ René Beaumont *(Saône-et-Loire)* ■ Pierre Bernard-Reymond *(Hautes-Alpes)* ■ Jacques Bichet *(Territoire-de-Belfort)* ■ Marcel Bigeard *(Meurthe-et-Moselle)* ■ Jacques Blanc *(Lozère)* ■ Pierre Bjeuler *(Hautes-Pyrénées)* ■ Jean Bonhomme *(Tarn-et-Garonne)* ■ Jean Bousquet *(Gard)* ■ Henri Bouvet *(Haute-Vienne)* ■ Jean Briane *(Aveyron)* ■ Albert Brochard *(Deux-Sèvres)* ■ Dominique Bussereau *(Charente-Maritime)* ■ Christian Cabal *(Loire)* ■ Jean Cabanne *(Alpes-de-Haute-Provence)* ■ Alain Carignon *(Isère)* ■ Jacques Chaban Delmas *(Gironde)* ■ Pierre Chantelat *(Haute-Saône)* ■ Hervé de Charette *(Nièvre)* ■ Maurice Charretier *(Vaucluse)* ■ Alain Chastagnol *(Lot)* ■ Georges Chavanes *(Charente)* ■ Paul Chollet *(Lot et Garonne)* ■ Pascal Clement *(Loire)* ■ Serge Cleret *(Creuse)* ■ Georges Colombier *(Isère)* ■ Roger Correze *(Loir-et-Cher)* ■ Bertrand Cousin *(Côtes-du-Nord)* ■ Jean-Marie Daillet *(Manche)* ■ Jean-Paul Delevoye *(Pas-de-Calais)* ■ Georges Delfosse *(Nord)* ■ Jean-François Deniau *(Cher)* ■ Charles Deprez *(Hauts-de-Seine)* ■ Jean Desanlis *(Loir-et-Cher)* ■ Willy Dimeglio *(Hérault)* ■ Jacques Dominati *(Paris)* ■ Jacques Douffiagues *(Loiret)* ■ Maurice Dousset *(Eure-et-Loir)* ■ Jacques Farran *(Pyrénées-Orientales)* ■ Gratien Ferrari *(Savoie)* ■ Charles Fevre *(Haute-Marne)* ■ François Fillon *(Sarthe)* ■ Jean-Paul Fuchs *(Haut-Rhin)* ■ Jean-Claude Gaudin *(Bouches-du-Rhône)* ■ Francis Geng *(Orne)* ■ Valéry Giscard d'Estaing *(Puy de Dôme)* ■ Pierre Godefroy *(Manche)* ■ Jacques Godfrain *(Aveyron)* ■ Alain Griotteray *(Val-de-Marne)* ■ Yves Guena *(Dordogne)* ■ Olivier Guichard *(Loire-Atlantique)* ■ Francis Hardy *(Charente)* ■ Michel Jacquemin *(Doubs)* ■ Michel Junot *(Eure-et-Loire)* ■ Jacques Lacarin *(Allier)* ■ Jean-Philippe Lachenaud *(Val d'Oise)* ■ Jean-Claude Lamant *(Aisne)* ■ Gérard-Luc Lara *(Haute-Garonne)* ■ Louis Lauga *(Landes)* ■ Jean Lecanuet *(Seine-Maritime)* ■ François Leotard *(Var)* ■ Maurice Ligot *(Maine-et-Loire)* ■ Jacques Limouzy *(Tarn)* ■ Jean de Lipkowski *(Charente-Maritime)* ■ Gérard Longuet *(Meuse)* ■ Albert Mamy *(Tarn)* ■ José Marche *(Hautes-Pyrénées)* ■ Elie Marty *(Dordogne)* ■ Pierre Mas *(Lot)* ■ Gilbert Mathieu *(Côte-d'Or)* ■ Pierre Mehaignerie *(Ille-et-Vilaine)* ■ Pierre Micaux *(Aube)* ■ Jean-François Michel *(Ardèche)* ■ Charles Millon *(Ain)* ■ Louise Moreau *(Alpes-Maritimes)* ■ Jean Mouton *(Drôme)* ■ Michel d'Ornano *(Calvados)* ■ Régis Parent *(Drôme)* ■ Michel Pelchat *(Essonne)* ■ Régis Perbet *(Ardèche)* ■ Michel Pericard *(Yvelines)* ■ Alain Peyrefitte *(Seine-et-Marne)* ■ Jean de Preaumont *(Essonne)* ■ Gilles de Robien *(Somme)* ■ Hector Rolland *(Allier)* ■ André Rossi *(Aisne)* ■ Francis Rouquet *(Ariège)* ■ Jean-Pierre Roux *(Vaucluse)* ■ Jean-Paul Seguela *(Haute-Garonne)* ■ Jean Seitlinger *(Moselle)* ■ Jean-Pierre Soisson *(Yonne)* ■ Bernard Stasi *(Marne)* ■ Paul-Louis Tenaillon *(Yvelines)* ■ Philippe Vasseur *(Pas-de-Calais)* ■ Gérard Viney *(Territoire-de-Belfort)* ■ Hubert Voilquin *(Vosges)* ■ Adrien Zeller *(Bas-Rhin)*.

Cette page a été réalisée à l'initiative du Cercle Chateaubriand présidé par Pierre Bordeaux Groult.

POLITIQUE

LA NOMINATION DE M.ROBERT BADINTER AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Abolir, humaniser, moderniser

(Suite de la page 8.)

EXTRADITIONS : LE VIRAGE DE 1982

La date du 10 novembre 1982 marque le début du virage socialiste en matière d'extradition. Ce jour-là, un communiqué du conseil des ministres annonce que la France est décidée à extrader les étrangers, même militants politiques, ayant eu recours à des moyens « *inacceptables* » contre des Etats « *respectueux des libertés* ». Première application de cette nouvelle doctrine : l'extradition, le 26 septembre 1984, à la demande de Madrid, de trois Basques espagnols accusés de crimes de sang. Entre-temps, la Cour de cassation avait accepté pour la première fois d'examiner le recours suspensif formé par les étrangers menacés d'extradition en application d'arrêts favorables de chambres d'accusation.

Avant de rendre publique la nouvelle doctrine gouvernementale, M. Badinter avait vainement plaidé, le 25 octobre 1982 à Luxembourg,devant ses collègues de la Communauté pour la création d'une Cour européenne pénale chargée de juger les auteurs d'attentats et, de manière plus générale, les malfaiteurs coupables de crime organisé. La création d'une telle juridiction aurait évité à Paris d'avoir à extrader vers l'Italie ou l'Espagne des « brigadistes » ou des membres de l'ETA réfugiés en France.

LES PETITS JUGES SUR LA SELLETTE

Par deux fois, M. Badinter aura cherché à rogner les pouvoirs des juges d'instruction. La première, en instituant un débat contradictoire entre l'avocat de l'inculpé et le représentant du parquet au moment où le juge d'instruction envisage d'incarcérer un prévenu (loi du 9 juillet 1984). La seconde en obligeant les petits juges à travailler à trois au sein de chambres d'instruction. Sauf décision contraire du nouveau Parlement, ces chambres seront créées le 1er mars 1988, date d'entrée en vigueur de la loi du 10 décembre 1985. Les juges devront décider collégialement d'incarcérer ou non un inculpé et de l'envoyer devant les tribunaux. Ils pourront s'épauler pour les dossiers les plus difficiles mais continueront à instruire seuls les autres affaires.

Pour M. Badinter, la décision de priver de liberté un individu est trop importante pour être laissée, sans contrepoids, à un seul homme. Si la procédure instituée en juillet 1984 n'a pas entraîné de baisse significative des incarcérations, la loi qui entrera en vigueur en 1988 devrait éviter les scandales comme ceux qui ont perturbé l'instruction de l'affaire Grégory.

DES CAMÉRAS DANS LES PRÉTOIRES

Depuis le 15 janvier 1986, des caméras peuvent être installées dans n'importe quelle salle d'audience, Cour de cassation, cours d'assises, tribunaux administratifs, conseils de prud'hommes, etc. Cette date du 15 janvier 1986 est celle de la publication du décret d'application de la loi du 11 juillet 1985, « *tendant à la constitution d'archives audiovisuelles de la justice* ».

Dans un premier temps, M. Badinter s'était montré séduit par les propositions d'une commission qu'il avait chargée de réfléchir aux conditions d'enregistrement des *débats judiciaires. Présidée par* M. André Braunschweig, alors président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, cette commission avait fait des propositions relativement libérales. L'autorisation de filmer aurait été la règle, l'interdiction l'exception. La diffusion sur les écrans de télévision aurait eu lieu immédiatement après la fin des procès.

Devant les protestations d'avocats et de magistrats craignant pour la sérénité des débats, le garde des sceaux a finalement défendu au Parlement un projet plus modeste. Seul est autorisé l'enregistrement des audiences présentant « *un intérêt pour la constitution d'archives historiques de la justice* ». La diffusion de ces enregistrements ne pourra avoir lieu qu'après un délai de vingt ans et seulement si le président du tribunal de grande instance de Paris en est d'accord.

MODERNISER

« *Moderniser* » fut le mot d'ordre de M. Badinter avant de devenir un slogan du gouvernement Fabius. Il faut dire que les rouages de la justice avaient davantage besoin d'être huilés que ceux d'autres administrations : langage ésotérique, procédures interminables, méthodes de travail obsolètes. Une série de mesures ont été décidées par le garde des sceaux, qui allait fréquemment vérifier sur le terrain leur application. Beaucoup reste à faire mais la chancellerie s'enorgueillit de résultats encourageants : « *Un effort sans précédent a permis d'acquérir deux cent quatre-vingt-huit machines ou micro-ordinateurs de traitement de texte depuis 1981. Si l'on y ajoute le matériel fourni par les collectivités locales, on atteint le chiffre de trois cent quarante machines, contre vingt-cinq avant 1981.* »

BERTRAND LE GENDRE.

L'intérêt des salariés avant celui des créanciers

Moins spectaculaire que la politique pénale, la réforme du droit des entreprises en difficulté n'en marquera pas moins le bilan de M. Badinter. Etablie en pleine période de croissance par la loi du 13 juillet 1967 — sou les intitulés de règlement judiciaire et de liquidation de biens, — la loi sur les faillites avait sombré en même temps que des pans entiers de l'industrie française dans les années 70. Il y avait 9 000 défaillances d'entreprises en 1968, il y en a 26 000 en 1985. Et les créanciers retrouvaient de plus en plus rarement leur mise.

La réforme de ces textes était donc à l'étude bien avant l'arrivée de M. Badinter place Vendôme. Un rapport Martineau, le travail novateur de M. Sudreau, enfin un projet Peyrefitte adopté partiellement en première lecture en sont la preuve.

Quatre volets étaient initialement prévus dans le projet actuel, sur la prévention des difficultés, le redressement et la liquidation judiciaire des entreprises, les administrateurs judiciaires et sur la réforme de la juridiction consulaire. Si les trois premiers textes ont été promulgués le 1er mars 1984 pour le premier et le 25 janvier 1985 pour les deux autres, le dernier, qui devait amener au moins un magistrat de profession à siéger au tribunal de commerce dut être abandonné faute de moyens financiers, selon le ministre, sous la pression des notables locaux en fait.

La prévention s'appuie sur l'idée que les défaillances sont le plus souvent prévisibles et qu'elles pourraient parfois être évitées si des mesures étaient prises moins tardivement. La loi accentue donc le contrôle des comptes (et le pouvoir des commissaires aux comptes) et met en place des mécanismes d'alerte (avec, notamment, des droits nouveaux pour les partenaires de l'entreprise, qu'ils soient salariés ou actionnaires).

La loi nouvelle sur le redressement (1) substitue aux procédures antérieures de règlement judiciaire — suspension provisoire des poursuites et liquidation des biens — une seule procédure dite de redressement judiciaire qui peut conduire à la continuation des activités, à la cession totale ou partielle de l'entreprise, voire à sa liquidation. Prévue à deux vitesses — il existe une procédure simplifiée pour les PME, — elle fait du tribunal l'acteur essentiel de la nouvelle loi, puisque celui-ci doit arrêter le plan de redressement. Elle substitue enfin l'intérêt des salariés à celui des créanciers.

Démission du président du tribunal de Paris, M. Carcassonne, levée de boucliers des syndics (du fait de la séparation des professions d'administrateur judiciaire et de mandataire liquidateur), inquiétude des commissaires aux comptes et des chefs d'entreprise : les lois Badinter ont soulevé, là aussi, bien des passions. Pas toujours à tort.

Vues de 1986, elles semblent déjà dépassées parfois dans leur objet même par l'évolution des mentalités en faveur de l'esprit d'entreprise et du risque industriel. Prudent, M. Badinter, qui sait que le droit économique évolue sans cesse, avait décidé une remise à plat de ces textes après dix-huit mois d'application. Il sera intéressant de suivre l'usage qui sera fait de cette révision.

B. D.

(1) *Redressement et liquidation judiciaire des entreprises*, de Fernand Derridas, Pierre Godé et Jean-Pierre Sortais, Jurisprudence-Dalloz.

M. Pasqua : le pouvoir tente de verrouiller

Les grands chefs sont prudents dans leurs réactions à la nomination de M. Robert Badinter, mais leurs lieutenants sont plus brutaux.

C'est M. Jacques Chirac qui est le plus mesuré. Au cours d'une conférence de presse à Rouen, le mercredi 19 février, il a noté : « *Le président de la République a le droit de choisir son candidat : il a choisi celui pour lequel, j'imagine, il avait le plus d'estime, et je n'ai aucun commentaire à formuler (...). Le Conseil constitutionnel a su se garder, jusqu'ici, des influences d'ordre politique. J'ai tout lieu de croire qu'il restera au niveau de ses responsabilités constitutionnelles, c'est-à-dire au-dessus de l'engagement politique.* »

M. Jacques Toubon, lui, avait un commentaire à faire. A La Roche-sur-Yon, il a constaté : « *Les socialistes casent tous leurs amis. N'est-ce pas là le comportement des rats qui quittent le navire ?* » M. Michel Noir a usé de la même image, mais il a ajouté : « *M. Badinter est un homme de loi. Espérons qu'il sera capable de faire abstraction de son militantisme socialiste une fois devenu juge.* » M. Charles Pasqua paraît en douter, car pour lui cette nomination « *confirme, s'il en était besoin, que le pouvoir sait qu'il va être battu le 16 mars. Il met à l'abri les gens auxquels il tient et tente de vérouiller pour la suite* ».

A l'UDF, on a le même sentiment. « *La nomination de M. Badinter remet en cause l'effort accompli sous le précédent septennat pour hisser le Conseil constitutionnel au-dessus des luttes partisanes et renforcer l'état de droit. Il est surprenant que le président du Conseil constitutionnel soit un homme dont trente-trois projets de loi ont été déclarés non conformes à la Constitution* », a affirmé M. Alain Madelin. M. Jean-Claude Gaudin formule cette même idée de manière plus brutale. Pour lui, le choix du président de la République « *constitue une véritable provocation* », car le Conseil constitutionnel « *doit être comme la femme de César irréprochable et insoupçonnable* ».

Fidèle à ses habitudes, M. François Léotard charge sans nuance : « *C'est une politisation inadmissible de la clé de voûte de nos institutions (...). Le président de la République est en train de transformer le Conseil constitutionnel en une sorte de machine de guerre politique.* » Pour le secrétaire général du Parti républicain, il s'agit là de « *cynisme* ». M. Michel d'Ornano est tout aussi critique. Evoquant les « *pressions* » qui s'exerçaient sur M. Daniel Mayer « *pour qu'il démissionne* », il trouve « *tout à fait inquiétant de voir quelqu'un qui accepte les pressions de l'exécutif, les subit et y cède. Comment voulez-vous que ce soit désormais un magistrat indépendant ? En ce qui concerne M. Badinter, comment voulez-vous que quelqu'un qui entre au Conseil constitutionnel en profitant de ces pressions ne soit pas suspect ?* »

M. Jacques Barrot trouve dans cette affaire une nouvelle confirmation de ses inquiétudes : « *La cohabitation va devenir un exercice de haute voltige extrêmement périlleux.* » M. André Rossinot est plus modéré : s'il constate que « *le président de la République place ses amis aux postes stratégiques* », il reconnaît que M. Badinter est « *un bon juriste* ».

∴

M. Raymond Barre a un jugement identique sur l'homme. Il ne met pas « *en doute les qualités de M. Badinter*) dont il a convenu au micro de CVS, radio privée de Versailles, qu'il est « *un grand juriste* », mais il estime que sa nomination illustre la volonté du chef de l'Etat de « *quadriller le terrain pour l'après-16 mars* ». Au cours d'un meeting dans le quartier de la Défense, le mercredi 19 février, l'ancien premier ministre a eu cette phrase : « *Il n'y a pas que le général Imbot qui verrouille.* »

Du côté socialiste, bien entendu, on approuve le choix du chef de l'Etat. M. Lionel Jospin, au cours de son « Heure de vérité » a eu l'occasion de le justifier. M. Badinter « *a inscrit toute sa vie dans le droit fil du droit* », a expliqué le premier secrétaire du PS, qui ne croit pas que « *Robert Badinter soit controversé pour sa qualité de juriste ni que beaucoup contestent son élévation d'esprit et sa rigueur.* » Pressé de questions, il a reconnu que si l'ancien ministre de la justice ne figurait pas sur l'affiche des bons élèves du gouvernement, c'est qu'il n'était pas possible que le président du Conseil constitutionnel fasse de la propagande pour une des équipes en compétition dans la campagne électorale.

L'opposition dénonce, à l'exception de M. Chirac

(Suite de la première page.)

Elle ne l'est pas à sa lettre : dès lors que la présidence est vacante, le chef de l'Etat nomme, seul, le président du Conseil constitutionnel.

D'autres diront qu'un tel procédé fait douter de l'indépendance de celui qui a accepté ainsi d'entrer dans un schéma présidentiel vraisemblablement établi dès la nomination de M. Mayer il y a trois ans. Mais, pour qui lit bien la lettre de M. Daniel Mayer, il est clair qu'il s'agit d'une démission *ad hominen* — son départ est conditionné par le nom de son successeur. En quelque sorte, M. Mayer — dont le passé a longuement montré qu'il n'est guère « manipulable » — a participé au choix de son successeur.

La seconde novation concerne la non-reconduction de M. Paul Legatte, ami et fidèle de M. Mitterrand, au profit de M. Robert Fabre. La règle constitutionnelle est que les membres du Conseil sont nommés pour neuf ans. La loi organique qui la met en œuvre dispose que, lorsqu'un membre décède moins de trois ans avant l'expiration de son mandat, son successeur peut être renommé. Les auteurs de cette loi organique — notamment M. François Luchaire — avaient eux-mêmes confessé le caractère contestable d'une règle qui permet non seulement à quelqu'un de siéger douze ans, au lieu de neuf, mais qui le place dans la dépendance de celui qui peut, ou non, le reconduire.

Sur cette mauvaise règle s'était greffée une mauvaise coutume : toutes les personnalités placées dans cette situation ont été confirmées. Le remplacement de M. Legatte par M. Fabre rompt avec une pratique que M. Poher préfère, lui, prolonger.

Au-delà de ces aspects juridiques, et importants, il y a bien sûr l'effet politique Badinter. Il choque à droite (sauf M. Chirac, qui, sagement, se tient au-dessus de la mêlée). Deux types de réactions apparaissent. Il y a, d'abord, les cris d'orfraie : « *Provocation !* », dit M. Gaudin ; « *C'est rabaisser la France !* », dit M. d'Ornano. A quoi M. Jospin répond par le précédent de M. Roger Frey nommé par M. Pompidou en février 1974. Ce précédent-là n'avait guère suscité qu'une réaction du premier secrétaire du PS, M. Mitterrand : « *Que le droit soit confié aujourd'hui à M. Roger Frey, quelle distraction !* » (*le Monde* du 6 mars 1974).

Il y a, entre lesdeux nominations, une ressemblance — la gauche, comme la droite, nomment un responsable politique — et une différence, celle entre un ministre de la justice clairement indentifié à la défense des droits de l'homme, et un ancien ministre de l'intérieur qui avait eu en charge la lutte contre l'OAS et subi les retombées de l'affaire Ben Barka. Tout ancien ministre de l'intérieur qu'il fût, M. Frey s'acquitta dignement de sa tâche.

Reste le « *verrouillage* » — comme dit M. Barre — auquel aurait procédé le chef de l'État. Quel verrouillage ? Pour verrouiller, il faut une majorité politique. Or celle-ci n'existe pas (lire ci-contre la composition du nouveau Conseil). Quant à M. Fabre, qui fut certes un homme de gauche, il est un « cohabitationniste » avant l'heure : il devait son poste de médiateur à M. Giscard d'Estaing.

Enfin, faire par avance du Conseil, et de M. Badinter, l'arbitre, ou le juge, de la cohabitation, c'est surestimer le rôle de la juridiction suprême. Car le Conseil constitutionnel n'est pas la Cour suprême des Etats-Unis. Il n'est pas non plus juge des relations entre le président et le premier ministre. A moins que le président de la République ne saisisse le Conseil d'un conflit avec le premier ministre, et que le Conseil accepte d'en juger : nous n'en sommes pas encore là. Et ce serait, pour le coup, une révolution juridique.

Mais peut-être l'agacement de l'opposition vient-il du fait que, grâce à la nomination de M. Badinter, la gauche gagne trois ans de présidence : de 1992, terme du mandat de M. Mayer, à 1995, terme de celui de M. Badinter. Il vient aussi sans doute de sa propre expérience : pour avoir plus que largement usé de la saisine d'un Conseil particulièrement pointilleux, la droite mesure sans doute ce qui l'attend.

Qu'elle se rassure, « *jamais les grands courants de réforme ne se sont laissé arrêter par une cour suprême, quelle qu'elle soit* ». M. Jospin l'a dit (le 21 octobre 1981, pendant le débat sur les nationalisations). C'était vrai.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Les neuf

Le Conseil constitutionnel — qui se renouvelle par tiers tous les trois ans — comprend neuf membres, dont l'unique mandat dure neuf ans. Trois de ses membres — dont le président qui a voix prépondérante — sont désignés par le président de la République, trois par le président de l'Assemblée nationale, trois par le président du Sénat. Les anciens présidents de la République en sont à vie membres de droit. Cependant, ni le général de Gaulle ni M. Giscard d'Estaing n'y ont jamais siégé.

Sa composition actuelle est la suivante : MM. Robert Badinter, président (février 1986), et Daniel Mayer (février 1983), désignés par M. Mitterrand ; M. Georges Vedel (février 1980), désigné par M. Giscard d'Estaing ; MM. Robert Fabre (février 1986) et Pierre Marcilhacy (février 1983), désignés par M. Louis Mermaz ; M. Louis Joxe (désigné en octobre 1977 par M. Edgar Faure pour achever le mandat d'Henry Rey, décédé, et renouvelé en février 1980 par M. Jacques Chaban-Delmas) ; MM. Léon Jozeau-Marigné (février 1980), Robert Lecourt (février 1983) et Maurice-René Simonnet (octobre, après le décès de Louis Gros), désignés par M. Alain Poher.

LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. DANIEL MAYER

Voici le texte de la lettre de démission adressée par M. Daniel Mayer au président de la République :

« Lorsque, il y a trois ans, vous m'avez proposé d'être président du Conseil constitutionnel, j'allais avoir soixante-quatorze ans. Il nous était alors apparu qu'il serait sage que je ne remplisse pas cette fonction jusqu'à son terme. Vous m'avez fait l'amitié de m'informer de votre intention de désigner Robert Badinter en remplacement d'André Ségalat dont le mandat vient à expiration.

» L'action exemplaire menée sous votre autorité par Robert Badinter au service de la justice et de l'Etat de droit m'inspire admiration et respect. Rencontrant, je le sais, votre sentiment, je considère que cette action et la force de ses convictions qualifient particulièrement Robert Badinter pour assumer la présidence du Conseil constitutionnel, garant du respect de la Constitution et des libertés fondamentales.

» C'est pourquoi, en vous remerciant de la confiance que vous m'avez témoignée, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission de cette présidence. »

Du commerce à la justice

MICHEL CRÉPEAU : par petites touches

Trente-cinq mois passés au ministère du commerce et de l'artisanat, où il avait été nommé dans le troisième gouvernement Mauroy en mars 1983 (le premier gouvernement de M. Fabius devait lui adjoindre le tourisme), ont été pour M. Michel Crépeau l'occasion d'actions par petites touches en faveur des petits de l'économie. La société personnelle à responsabilité limitée, mieux adaptée que la SARL ou la SA à l'activité du petit commerce et de l'artisanat, a ainsi enfin vu le jour. Les petits patrons ont aussi acquis la possibilité de prendre leur retraite à soixante ans et leurs épouses celle de bénéficier d'une retraite. A la fin de 1985, M. Crépeau avait lancé une campagne en faveur du secteur des métiers : « L'artisanat : un sérieux coup de main à la France ».

En revanche, on avait beaucoup parlé de transformer la loi Royer, qui régit l'ouverture des magasins de grande surface. On n'y a pas touché.

M. JOSPIN A « L'HEURE DE VÉRITÉ »

Un « regret », le chômage

Invité, mercredi 19 février, de « L'heure de vérité » d'Antenne 2, M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, a affirmé que la question du chômage est *« ce qui [l'] habite comme regret principal, à la fin de cette législature »*. Mais il a estimé, à ce propos, que les socialistes ont *« posé les fondations pour l'avenir » : « Lorsqu'on a maté l'inflation, si l'on redresse le commerce extérieur, alors on a les moyens de concentrer son action contre le chômage et on a conquis les marges. »* Pour M. Jospin, la France pourra, en 1986 et en 1987, *« faire plus de croissance »*, grâce notamment à la baisse du cours du dollar et du prix du pétrole. A propos du jugement – *« une parenthèse »* – qu'il avait porté sur la politique de rigueur, M. Jospin affirme que les socialistes ne veulent *« pas répéter les mêmes vieilles formules »*.

Le premier secrétaire du PS évoque les élections de mars 1986, pour affirmer : *« Une majorité, ça ne se proclame pas, ça se conquiert et puis, ça se constate. Ce sont les Français qui diront si nous avons une majorité ou non. »* Il faut donc que *« les Français donnent plus »* que 30 % des voix au PS.

Pour M. Jospin, l'élection du 16 mars *« n'est pas comme les autres »*, parce que *« 1981 n'est pas effacé »*. En outre, cette élection *« n'ouvre pas une période de cinq ans, elle ouvre une période de deux ans »*, jusqu'à l'élection présidentielle de 1988. Il s'agit, en 1986, de *« passer au second souffle du septennat »*. Cela suppose une majorité de députés *« prêts, autour d'un premier ministre que nommerait le président de la République, à travailler, sans avoir comme objectif de se heurter politiquement au président de la République, sans avoir comme objectif de remettre en cause les conquêtes économiques et sociales (...), mais avec pour objectif de poursuivre le septennat dans le sens du progrès économique et social »*. Selon lui, c'est avec les socialistes qu'il y aurait *« le dispositif politique le plus stable »*.

M. Jospin a réaffirmé qu'après le 16 mars les élus communistes *« seraient devant une sacrée responsabilité »*, si *« leur vote* [permettait] *de continuer à gauche ou de revenir à droite »*.

M. Jospin juge que l'opinion avait, il y a quelques mois, *« un peu décidé »* de battre les socialistes, et qu'elle est en train de revenir sur cette décision. Le premier secrétaire du PS souhaite que les Français fassent, *« le 16 mars, le choix qu'ils auraient envie de faire deux ou trois mois après »*. Il a jugé *« absolument pas raisonnable »* de faire des pronostics chiffrés sur les élections et estimé qu'*« il ne peut pas y avoir de défaite pour le Parti socialiste ». « Ce risque n'existe plus »* a-t-il lancé.

M. Jospin, qui a reproché à M. Raymond Barre de vouloir *« une élection présidentielle par surprise »*, a estimé, à propos de cette échéance, que le candidat socialiste devra être *« indiscutable »* et que la question, au sein du PS, n'est pas à l'ordre du jour.

L'autorité affirmée

M. Jospin fait des progrès. Sa prestation réussie, mercredi 19 février, à « l'Heure de vérité » d'Antenne 2, a montré que le premier secrétaire du PS parvient maintenant à se couler dans le moule imposé par la télévision aux hommes politiques. Du naturel, s'il vous plaît ! De la spontanéité, un zeste de franche rigolade, un soupçon d'émotion... Bref, donnez-nous de l'affectif, pas de l'intellectuel !

M. Jospin, au moins en politique, *préfère convaincre que* séduire. Il a longtemps été réticent à l'égard de ce véritable travail d'acteur. Petit à petit, M. Jospin s'y met. En glissant sur ce registre dans la deuxième partie de l'émission, il a pu faire oublier la première, qui l'avait vu sévèrement accroché sur le chômage. Indice paradoxal de l'efficacité de la méthode : si l'on en croit les sondages instantanés réalisés par la SOFRES, M. Jospin s'est longuement étendu, sur le chômage, sans pour autant convaincre. Mais les téléspectateurs ont semblé séduits par le projet socialiste, qui n'a pourtant guère été explicité...

L'image que M. Jospin est en train de se construire comporte un deuxième volet : depuis plusieurs mois maintenant, le premier secrétaire s'attache à affirmer son autorité sur le PS. Il n'a *pas craint, mercredi, de manifester* son indépendance d'esprit vis-à-vis du président de la République comme du premier ministre. Il n'a pas oublié, non plus, de rappeler qu'il est leur interlocuteur privilégié.

M. Jospin n'a pas de réponse sur le paysage politique de l'après-16 mars. Mais il a une certitude : les efforts qu'il a accomplis – quitte à se laisser quelque peu engluer dans cet exercice – pour préserver la cohésion du parti sont sans doute peu de chose à côté de la fermeté qu'il faudra déployer à la barre du navire dès le 17 mars. M. Jospin entend bien être le patron, qu'il s'agisse des choix stratégiques ou de la désignation du candidat pour l'élection présidentielle.

Elu en 1981 *« premier secrétaire par intérim »,* comme l'avait dit alors un baron du mitterrandisme particulièrement mal inspiré, M. Jospin a cédé récemment et pour quelque temps, la place à un *« premier secrétaire honoraire »* encore vert, M. Mitterrand, pour diriger la campagne des socialistes. M. Jospin l'y avait d'ailleurs vivement encouragé. Cet effacement n'a, semble-t-il, entamé en rien la détermination de M. Jospin.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Le dernier sondage de BVA. – Sur les intentions de vote des Français aux élections législatives (réalisé du 30 janvier au 5 février auprès d'un échantillon représentatif de 1 910 personnes) publié par *Paris-Match* accorde 44 % des suffrages à la gauche et à l'extrême gauche (soit une hausse de un point et demi par rapport à la précédente enquête de la fin janvier) et 54 % à l'opposition de droite et d'extrême droite (soit une baisse de un point et demi par rapport à la précédnte enquête). Les écologistes recueillent comme le mois dernier 2 % des suffrages. A gauche, le PC (11 %) et le PS (29 %) gagne, un demi-point. Les divers gauche (1 %) restent stables, et l'extrême gauche (3 %) gagne un demi-point.

A droite, RPR et UDF sont crédités de 46.5 % des intentions de vote (au lieu de 47 % précédemment). Les divers droite recueillent comme le mois dernier 2 % des suffrages, mais le Front national (5,5 %) enregistre une baisse de un point. Ce sondage indique d'autre part que l'électorat est de plus en plus mobilisé et déterminé, puisque 75 % des électeurs inscrits se déclarent actuellement certain de prendre part au vote et que 74 % d'entre eux considèrent leur choix comme définitif.

Le comité de soutien aux socialistes de Rocheteau à Geismar

MM. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, et Jean-Jack Queyranne, porte-parole de ce parti et membre adjoint du secrétariat national, chargé de la culture, ont rendu publique, jeudi matin 20 février, la composition du comité de soutien aux listes socialistes pour les élections législatives et régionales de mars 1986.

Plusieurs centaines de personnalités en font partie, sportifs, artistes, écrivains, comédiens, musiciens, scientifiques, agriculteurs, universitaires, syndicalistes...

Avec ce comité de soutien rajeuni, qui dépasse le cadre des supporters habituels du PS et compte aussi plus d'une dizaine de signataires qui évoluèrent dans la mouvance communiste, les socialistes entendent souligner le rôle d'un PS, force de rassemblement politique (1), mais aussi, selon eux, pôle intellectuel et culturel de la société française. En revanche, ce comité de soutien n'est plus présidé, comme ce fut le cas en 1981 pour la candidature de M. François Mitterrand à la présidence de la République, par une chômeuse...

Les membres du comité de soutien ont signé le court appel suivant : *« Les efforts que nous avons faits tous ensemble depuis 1981 portent leurs fruits. Nous voulons poursuivre ce qui a été engagé. La gauche est en train de réussir. Il faut une majorité de progrès pour soutenir l'action du président de la République. Le 16 mars, nous appelons à voter pour les listes présentées par le Parti socialiste. »*

On relève notamment les noms de Mmes et MM. Valério Adami, artiste peintre ; Djamel Allam, chanteur ; Alexandre Arcady, cinéaste ; Dominique Bagouet, chorégraphe ; Roger Bambuck, ancien international d'athlétisme ; Pierre Barouth, chanteur ; Richard Berry, comédien ; Daniel Buren, plasticien ; Jean-Pierre Changeux, chercheur à l'Institut Pasteur ; Patrice Chéreau, metteur en scène ; Hélène Cixous, écrivain ; Constantin Costa-Gavras, cinéaste ; Henri Cueco, plasticien ; Simone de Beauvoir, écrivain ; Elisabeth de Fontenay, philosophe ; Régine Desforges, écrivain ; Michel Deguy, écrivain ; Gilles Deleuze, professeur ; Jacques Demy, cinéaste ; Gérard Depardieu, comédien ; Jacques Derrida, philosophe ; Manu Dibango, musicien ; Philippe Druillet, dessinateur BD ; Anny Duperey, comédienne ; Marguerite Duras, écrivain ; Henri Dutilleux, compositeur ; Jean-Paul Escande, professeur ; Miguel-Angel Estrella, musicien ; Nicole Garcia, comédienne ; Alain Geismar, universitaire ; Bernard Giraudeau, comédien ; Juliette Gréco, chanteuse ; Catherine Lara, chanteuse ; Ariane Mnouchkine, metteur en scène ; Yves Navarre, écrivain ; Michel Piccoli, comédien ; Edouard Pignon, peintre ; Catherine Rihoit, écrivain ; Dominique Rocheteau, footballeur ; Françoise Sagan, écrivain ; Claude Simon, écrivain prix Nobel ; Giorgio Strehler, metteur en scène ; Charles Trenet, chanteur, auteur, compositeur ; Agnès Varda, cinéaste ; Henri Virlojeux, comédien ; Antoine Vitez, metteur en scène.

(1) Ce thème a été illustré par la présence, mercredi 19 février, sur le plateau de « L'heure de vérité » d'Antenne 2, de quatre personnalités nationales, accueillies sur les listes socialistes, Mme Huguette Bouchardeau, MM. François Doubin, Henri Fiszbin et Olivier Stirn.

Propos et débats

M. Barre : hors jeu

Dans un interview à Paris-Match, M. Raymond Barre explique : « S'il y a un gouvernement de cohabitation, qu'on soit rassuré, je ne me mêlerai pas au jeu dont le meneur sera M. Mitterrand (...) Je ne ferai aucune obstruction ni personnellement ni par parlementaire interposé à un gouvernement de cohabitation, qui aura déjà fort à faire avec le président de la République (...) Je souhaite que l'opposition gagne demain mais ne perde pas après-demain. Je ne vois pas comment, à moi tout seul, sans parti pour me soutenir, je pourrais nuire à l'action de partis puissants conduits par des chefs pleins d'énergie et d'éloquence (...) Je suis sûr que M. Mitterrand saura, s'il reste à l'Elysée, choisir son premier ministre, c'est-à-dire celui qui conviendra le mieux à sa stratégie pour 1988. »

M. Lecanuet : dehors !

Lors d'un meeting, avec M. Jacques Chirac, au Grand-Quevilly, le mercredi 19 février, M. Jean Lecanuet a déclaré : *« S'il y a condamnation formelle et ample de la population française envers les cinq années de socialisme, je crois que le devoir de M. Mitterrand sera de tirer la même leçon devant cette condamnation de l'opinion que celle que le général de Gaulle eut le courage de s'imposer quand les suffrages furent défaillants à son appel. »*

M. Chirac : cohabitation

Au cours de la même réunion du Grand-Quevilly, M. Jacques Chirac, évoquant de Gaulle, M. Michel Debré et Georges Pompidou, a souligné : *« Notre Constitution est une valeur sûre. Vous ne ferez pas l'injure à ces hommes de ne pas avoir imaginé qu'il pourrait y avoir un président d'une majorité différente de celle de l'Assemblée nationale. »*

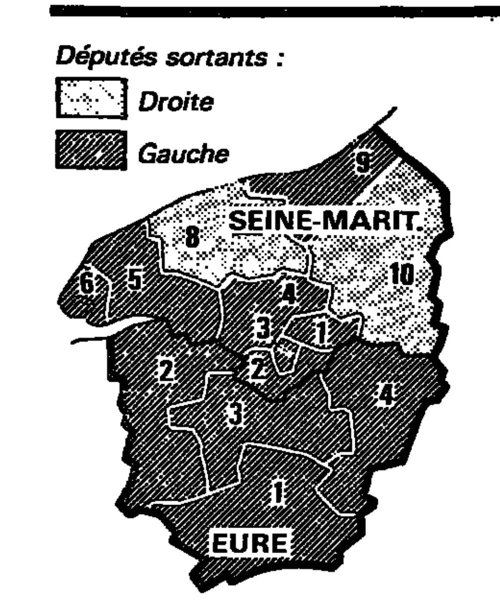
M. d'Ornano : Giscard au pouvoir !

Au micro d'Europe 1, le mercredi 19 février, M. Michel d'Ornano a affirmé que si M. Valéry Giscard d'Estaing entrait dans un prochain gouvernement, *« à un poste utile comme l'économie et les finances, ce serait une bonne chose »,* mais il a ajouté que l'ancien président de la République *« n'est pas demandeur et n'en a pas envie ».*

M. Marchais : majorité de gauche

Dans une interview au journal *le Maine libre* du jeudi 20 février, M. Georges Marchais explique : *« Nous voulons que la droite n'ait pas la majorité, que la future Assemblée soit à majorité de gauche, mais une majorité de gauche rééquilibrée, afin que le PS soit amené à prendre en compte les propositions du PCF. »*

HAUTE-NORMANDIE



Un PS encore fragile, contre un PC en déclin et une opposition revigorée

Trois grandes vedettes de la scène politique, MM. Laurent Fabius, premier ministre en exercice, Roland Leroy, membre du bureau politique du PC, et Jean Lecanuet, président de l'UDF, s'affrontent en Seine-Maritime, où se joue, au-delà du débat national, la lutte pour le *leadership* régional. Dans l'Eure, l'attention se porte plutôt sur les fils *d'anciennes vedettes, qui tentent de* marcher sur les traces de leurs pères.

La Haute-Normandie a élu en 1981 douze députés de gauche (onze socialistes et un communiste) sur quatorze. Avec trois sièges de plus en compétition (deux en Seine-Maritime, un dans l'Eure), elle peut espérer en conserver au moins la moitié. Dans cette région d'industrialisation ancienne, le PC a gardé une forte implantation. Il tient en particulier beaucoup de grandes mairies, dont Le Havre, la plus importante ville communiste de France, Dieppe, plusieurs communes de la banlieue de Rouen, comme Saint - Etienne - du - Rouvray, fief de M. Leroy, et dans l'Eure Evreux, chef-lieu du département. Mais son influence décline.

Sous l'impulsion de M. Fabius, le Parti socialiste, associé aux radicaux de gauche, a progressé et devance désormais son concurrent : ainsi, en Seine-Maritime, après avoir été distancé aux élections européennes de 1979, a-t-il repris la tête de la gauche à celles de 1984 et l'a-t-il gardée au conseil général après les dernières élections cantonales. Il lui reste à consolider des bases encore fragiles.

A droite, la situation est plutôt à l'avantage des modérés issus du courant des indépendants et paysans. Aussi dans l'Eure, où l'opposition présente deux listes, s'attend-on à voir celle de M. Ladislas Poniatowski (UDF) l'emporter sur celle de M. Jean-Louis Debré (RPR) ; et en Seine-Maritime, même si les deux députés sortants de l'opposition appartiennent au RPR, la majorité des élus se réclament de l'UDF, confortant l'autorité de M. Lecanuet, qui s'est trouvée revigorée par l'échec de la gauche aux cantonales de 1982.

SEINE-MARITIME : Le face-à-face de M. Fabius et de M. Lecanuet

De notre envoyé spécial

Rouen. – M. Jean Lecanuet, maire de Rouen depuis 1968 et président du conseil général de Seine-Maritime depuis 1974, n'apprécie pas du tout de voir M. Laurent Fabius, premier adjoint au maire du Grand-Quevilly, renforcer peu à peu sa position dans le département et menacer de lui ravir la primauté. Le président de l'UDF est même particulièrement irrité dès qu'il vient à parler de son jeune rival. Celui-ci affirme, avec un brin de condescendance, que M. Lecanuet *« fait une fixation »* sur lui. C'est aussi ce que disent les propres amis du maire de Rouen. M. Lecanuet estime, lui, avoir de bonnes raisons d'en vouloir au premier ministre.

« M. Fabius, dit-il, *a une obsession : m'évincer. »* Il en donne pour preuves le redécoupage cantonal de 1982, qui, dans un premier temps, avant que M. Lecanuet par ses protestations ne fasse échouer l'opération, prévoyait de supprimer purement et simplement son canton et qui, dans un second temps, devait permettre aux socialistes de conquérir la présidence du conseil général. Selon M. Lecanuet, c'était une façon de se débarrasser de lui puis, l'année suivante, par le *« jeu des dominos »*, de le chasser de la mairie de Rouen. Mais la *« mise à mort »* n'a pas eu lieu, précise l'ancien ministre, parce que la gauche n'a pas réussi à faire basculer la majorité au conseil général et que, ayant perdu *« la bataille de la Seine-Maritime »*, M. Fabius a renoncé à *« la bataille de la mairie »*.

Le combat des chefs

Fort de ce premier succès, M. Lecanuet, qui n'a pas pardonné à l'actuel premier ministre son assaut à la hussarde, n'entend pas en rester là. Il a donc décidé de prendre la tête de la liste de l'opposition aux législatives plutôt que d'attendre confortablement au Sénat, dans son fauteuil de président de la commission des affaires étrangères et des forces armées, que l'échéance se passe.

Pourquoi se présente-t-il ? D'abord parce qu'il était, pense-t-il, le seul à pouvoir constituer une liste d'union. Ensuite, *« à cause de Fabius »* : *« Si je n'y allais pas*, dit-il, *j'aurais l'air d'un rentier, d'un homme couvert d'honneurs et de charges. »* Cette image de sénateur tranquille, M. Lecanuet, on s'en doute, n'en veut surtout pas. *« Le combat m'attire plus que le repos »*, ajoute-t-il. Pas question de laisser à M. Fabius le monopole du dynamisme et de la modernité.

La modernité, justement, parlons-en. *« Mon bilan est meilleur que le sien »*, affirme le maire de Rouen, qui juge son adversaire *« en position de faiblesse »* sur ce terrain-là. Il en fournit deux exemples, sur lesquels il se propose d'insister au cours de sa campagne : l'opposition de M. Fabius à la construction d'un aéroport moderne à Rouen (parce que, selon M. Lecanuet, il en existe un petit dans sa circonscription) et son refus de voter, au Syndicat intercommunal (SIVOM), pour la rénovation de la gare de Rouen (M. Lecanuet lui reproche en outre d'avoir fait voter une loi sur les SIVOM qui intéresse surtout la commune du Grand-Quevilly). *« J'ai moins de difficultés avec les communistes pour gérer l'agglomération*, conclut-il, *ils défendent leurs intérêts, mais au moins ils ont un esprit collectif. »*

Bref, selon le maire de Rouen, M. Fabius *« n'a rien fait »* pour le département, à l'exception de deux ou trois opérations dans sa circonscription, dont le sauvetage coûteux de l'usine de La Chapelle Darblay, au point qu'il a dû se résoudre, pour son affiche électorale, à se faire photographier devant le pont de Tancarville, construit il y a trente ans, et qu'il annonce aujourd'hui, en catastrophe, plusieurs projets, comme l'avant-port de Dieppe ou le plan routier, dont il découvre soudain l'utilité !

M. Fabius, pour sa part, n'entend pas polémiquer avec M. Lecanuet. *« Je refuse*, déclare-t-il, *de poser les problèmes en termes personnels. »* Du maire de Rouen, il se contente de dire, non sans cruauté, que c'est *« un personnage qui a compté en son temps »*, mais qui est *« un peu déclinant »* sur le plan national et qu'il semble faire à son égard *« un complexe de persécution »*. Il ajoute : *« Je n'y peux rien s'il n'a jamais été premier ministre... »* Quant à l'éliminer de la scène régionale, à quoi bon ? M. Fabius, qui se défend de briguer la mairie de Rouen, préfère répondre sur le fond. La gare de Rouen ? Le SIVOM a outrepassé ses droits, et d'ailleurs il coûte plus qu'il ne rapporte au Grand-Quevilly. L'aéroport ? M. Fabius est de ceux qui proposent de le créer à Evreux plutôt qu'à Rouen, notamment pour des raisons de sécurité. Mais la modernisation, pour le premier ministre, en Haute-Normandie comme partout ailleurs en France, passe d'abord par la formation : de ce point de vue, le bilan est positif, selon M. Fabius, qui rappelle la tradition de *« sous-scolarisation »* de la région et constate que *« le retard a été comblé »*.

Autre priorité : la création d'emplois. En ce domaine, M. Fabius reconnaît qu'il reste beaucoup à faire. La Haute-Normandie se situe au troisième rang en France pour le taux de chômage.

La révolte de M. Rufenacht

Chefs de file incontestés chacun dans son camp, M. Fabius et M. Lecanuet ont connu tout de même quelques soucis dans la constituton de leurs listes. A droite, M. Antoine Rufenacht, RPR, ancien secrétaire d'Etat et premier vice-président du conseil général, menaçait de faire cavalier seul s'il n'obtenait pas une meilleure place sur la liste commune de l'opposition. A gauche, c'est la représentation du courant rocardien qui a posé des problèmes au premier ministre. Au centre de ces controverses est apparue une fois de plus la vieille rivalité entre les deux métropoles du département, Rouen et Le Havre.

M. Rufenacht, l'« homme fort » du RPR au Havre, dont il fut député de 1975 à 1981 et dont il est conseiller municipal, a eu le double tort de faire partie du gouvernement de M. Raymond Barre et de soutenir M. Debré à l'élection présidentielle de 1981 : ces deux engagements n'étaient pas de nature à améliorer ses relations avec M. Chirac, même si, dit-il, celui-ci l'a assuré qu'il n'avait *« aucun ressentiment »*.

En tout cas, M. Rufenacht n'a pas accepté de se retrouver en sixième position sur la liste de M. Lecanuet et a annoncé son intention de conduire une liste dissidente. Lui objecte-t-on qu'en sixième position il restait éligible, il répond qu'en tant qu'élu du Havre il ne pouvait admettre d'être ainsi relégué : *« J'étais le dos au mur*, dit-il. *En agissant autrement j'étais définitivement « grillé » au Havre. »* M. Rufenacht a fini par obtenir gain de cause, puisque M. Roger Fossé, tête de liste pour les élections au conseil régional (qu'il préside depuis 1982), a bien voulu lui céder sa place de quatrième sur la liste des législatives.

M. Rufenacht est satisfait d'avoir convaincu l'état-major parisien du RPR et fléchi M. Chirac. Barriste, *lui ? Il écarte l'adjectif*, *mais « sur le fond »* il pense comme l'ancien premier ministre que *« la cohabitation est impraticable »*, et c'est M. Barre, non M. Chirac, qui viendra le soutenir au Havre le 26 février.

Le ralliement de M. Menga

Du côté socialiste, la difficulté est venue des amis de M. Rocard. L'accord national leur réservait une place d'éligible (sur trois ou peut-être quatre sièges possibles). M. Fabius a préféré M. Joseph Menga, adjoint au maire du Havre, à un autre député sortant, M. Pierre Bourguignon. Colère des rocardiens : si M. Menga a bien été pendant longtemps l'un des porte-parole du courant (notamment au Congrès de Metz en 1979, où avait eu lieu un rude affrontement avec M. Fabius), il a ensuite rejoint, en 1983, les « néo-rocardiens » du groupe AGIRS et surtout, au récent congrès de Toulouse, il a soutenu la motion de M. Jospin.

« Nous avons eu la conviction, explique-t-il, *que Michel Rocard allait quitter le parti. Dans ces conditions, nous ne pouvions pas adhérer à son texte. La suite nous a donné tort, et je m'en réjouis. »* M. Menga estime qu'aujourd'hui les socialistes reconnaissent enfin qu'ils ont changé de politique. D'où son ralliement à M. Fabius, qui est à la fois, comme lui-même, *« un modéré »*, *« un pragmatique »* et *« un homme de conviction »*. Etait-ce une raison suffisante pour être placé en position éligible au détriment de M. Bourguignon ? M. Menga invoque des raisons géographiques. *« Que pesait Sotteville par rapport au Havre ? »*, dit-il. Il ajoute : *« Bourguignon a cru que Rocard allait le soutenir. Je connais Rocard. Je savais qu'il le soutiendrait... jusqu'à un certain point. »*

M. Menga retrouvera donc son siège de député. Ce Marseillais de cinquante-trois ans, affable et disert, ancien insituteur devenu spécialiste de l'éducation surveillée, est fier de son action contre la délinquance. Parlementaire en mission au début de la législature, il a expliqué dans son rapport que la lutte contre la délinquance doit être l'affaire de tous. Deuxième adjoint chargé des affaires sociales, il a appliqué ses principes en mettant en place un conseil communal de prévention de la délinquance et sept commissions de quartier. *« Nous avons réussi à établir un climat qui a permis une diminution de la délinquance »*, affirme-t-il.

Le Havre aura probablement trois députés après le 16 mars : M. Duroméa, maire de la ville, pour le PC, M. Menga pour le PS et M. Rufenacht pour le RPR. Autant que l'agglomération rouennaise avec MM. Roland Leroy (PC), Laurent Fabius (PS) et Jean Lecanuet (UDF). Le scrutin proportionnel aura permis au moins de rétablir l'égalité entre les deux grandes cités du département.

THOMAS FERENCZI.

RÉGIONALES

Président du conseil régional : Roger Fossé (RPR)

Nombre de sièges à pourvoir : 53

EURE : 15 — SEINE-MARITIME : 38

LÉGISLATIVES

NOMBRE DE SIÈGES A POURVOIR

EURE : 5 — SEINE-MARITIME : 12

DÉPUTÉS SORTANTS

EURE (4)	SEINE-MARITIME (10)
Luc Tinseau (PS)	Michel Bérégovoy (PS)
Claude Michel (PS)	Marc Massion (PS) suppléant de Laurent Fabius
François Loncle (PS)	Pierre Bourguignon (PS)
Freddy Deschaux-Beaume (PS)	Jean-Claude Bateux (PS)
	Paul Dhaille (PS)
	Joseph Menga (PS)
	André Duroméa (PC)
	Roger Fossé (RPR)
	Jean Beaufils (PS)
	Georges Delatre (RPR)

REPÈRES

EURE

PRÉSIDENTIELLE, 1er tour (26 avril 1981)

Ins., 308 565 ; abst., 16,24 % ; suff. ex., 254 009. MARCHAIS, 34 375 (13,53) ; MITTERRAND, 67 676 (26,64) ; MITTERRAND + CRÉPEAU, 73 475 (28,92) ; GISCARD D'ESTAING, 72 868 (28,68) ; CHIRAC, 47 723 (18,78) ; CHIRAC + GARAUD + DEBRÉ, 55 079 (21,68).

LÉGISLATIVES, 1er tour (14 juin 1981)

Ins., 308 408 ; abst., 26,52 % ; suff. ex., 223 733. PC, 32 049 (14,32) ; PS-MRG, 85 827 (38,36) ; UDF-RPR, 100 985 (45,13).

EUROPÉENNES (17 juin 1984)

Ins., 318 633 ; abst., 41,36 % ; suff. ex., 179 105. PC, 15 859 (8,85) ; PS, 36 242 (20,23) ; UDF-RPR, 78 901 (44,05) ; FN, 18 545 (10,35).

SEINE-MARITIME

PRÉSIDENTIELLE, 1er tour (26 avril 1981)

Ins., 782 984 ; abst., 16,41 % ; suff. ex., 644 022. MARCHAIS, 123 304 (19,14) ; MITTERRAND, 171 161 (26,57) ; MITTERRAND + CRÉPEAU, 183 759 (28,53) ; GISCARD D'ESTAING, 180 848 (28,08) ; CHIRAC, 91 409 (14,19) ; CHIRAC + GARAUD + DEBRÉ, 107 924 (16,75).

LÉGISLATIVES, 1er tour (14 juin 1981)

Ins., 784 796 ; abst., 27,83 % ; suff. ex., 558 924. PC, 123 776 (22,14) ; PS, 196 466 (35,15) ; UDF-RPR, 218 307 (39,05).

EUROPÉENNES (17 juin 1984)

Ins., 789 745 ; abst., 43,87 % ; suff. ex., 426 206. PC, 59 419 (13,94) ; PS, 88 948. (20,86) ; UDF-RPR, 173 893 (40,80) ; FN, 35 747 (8,38).

Les derniers bastions du PC

De notre correspondant

Rouen. – *« L'important, c'est qu'ils votent. »* Pour M. Roland Bernard, secrétaire du comité de ville du Havre, qui va de porte en porte dans le quartier des Neiges, l'ambition électorale peut paraître modeste, à quelques semaines de l'échéance. Ce constat résume pourtant parfaitement le pari du Parti communiste en Seine-Maritime, après plus de quatre années de sevrage.

Au soir du 10 mai 1981, le parti de Georges Marchais, déjà fort de ses municipalités, avait encore quatre députés. MM. Roland Leroy, André Duroméa, Irénée Bourgois et Mme Colette Privat. Les socialistes n'en comptaient qu'un *seul, M. Laurent Fabius ; et la* droite cinq, dont deux chefs de file, M. Lecanuet pour l'UDF, et M. Rufenacht pour le RPR. Mars 1986 : le PCF se présente au scrutin législatif, avec un seul député sortant, le maire du Havre, M. Duroméa. Elu conseiller municipal en 1953, conseiller général en 1958, député en 1967 et maire en 1971, il ne semble pas avoir été affecté par ce qu'il reconnaît avoir été *« un affaiblissement assez considérable »* de son parti.

Aux Neiges, une sorte de village de petites HLM et de maisonnettes encerclées d'ateliers métallurgiques, de chantiers navals, un quartier où vivent de nombreux retraités, on connaît et on apprécie *« André »*. Inexistantes sont les portes qui se referment au nez des deux militants qui distribuent les *« propositions du Parti communiste, pour sortir de la crise »*.

Mais, paradoxalement, les responsables du PC reconnaissent que cette amitié rencontre parfois une frontière, celle du bureau de vote. Ce handicap est d'autant plus sérieux que le Parti communiste devra compter sur une forte participation de ses bastions électoraux pour revenir à l'Assemblée nationale avec deux députés.

Les 14 % de suffrages obtenus par la liste de M. Marchais lors des élections européennes, et la légère remontée à 16,3 % constatée lors du scrutin cantonal de 1985 seront tout juste suffisants pour atteindre cet objectif. L'écart à combler reste très important avec les législatives de 1978, dernière élection faste, où le Parti communiste avait recueilli 29 % des suffrages au premier tour.

Devancé en juin 1981 par un socialiste, comme M. Irénée Bourgois, maire de Dieppe, et Mme Colette Privat, maire de Maromme, tête de liste pour les prochaines régionales, M. Leroy avait été évincé d'une circonscription taillée sur mesure dans la banlieue rouennaise, autour de Saint-Etienne-du-Rouvray, une des places fortes du PC. A la différence de M. Duroméa, il n'avait pu résister à la vague rose. Et, à terme, le Parti communiste pourrait même perdre sa prédominance dans ses derniers bastions municipaux.

ÉTIENNE BANZET.

EURE : Au nom du père

De notre envoyé spécial

Evreux. – Sa parole vibre d'indignation, son discours retentit de sombres prophéties, tandis qu'il psalmodie, à sa manière si reconnaissable, les mots et les phrases. Il dénonce l'*« abaissement de la France »*, s'en prend à ceux qui minent l'*« autorité de l'Etat »* et appelle les autres à *« retrousser leurs manches »*. Il lance pour finir cet avertissement solennel : *« Si par malheur les Français succombaient aux sirènes de la propagande du pouvoir, alors pour de bon la France serait mal partie. »*

M. Debré est en campagne et, devant les quatre mille militants et sympathisants réunis ce dimanche-là à Evreux pour entendre M. Jacques Chirac, il entonne une nouvelle fois le chant de l'effort et de l'union. Avec M. Tomasini en seconde position, M. Debré défend avec fougue, dans le département de l'Eure, les couleurs du RPR, tandis que M. Poniatowski porte haut celles de l'UDF et que M. de Broglie joue les francs-tireurs.

Les noms de ces personnalités sont bien connus, mais leurs prénoms le sont moins : les fils en effet ont pris la succession des pères, dont ils ont épousé la cause, conservé les manières et parfois – c'est le cas de M. Debré – imité l'éloquence.

Magistrat à Paris, M. Jean-Louis Debré est le dernier venu sur le champ de bataille de l'Eure, même s'il y a déjà combattu, sans succès, en 1978 : il a laissé les postulants s'entre-déchirer avant de venir les mettre prestement d'accord, à l'initiative de M. Chirac, dont il fut pendant longtemps le collaborateur, d'abord au ministère de l'agriculture, ensuite au ministère de l'intérieur et enfin à l'hôtel Matignon.

M. Debré, qui a dénoncé publiquement la politique *« laxiste »* de M. Badinter, a fait de la sécurité l'un de ses thèmes favoris. *« Dreux n'est pas loin »*, dit-il. M. Chirac, venu le soutenir, a enfoncé le clou.

L'arrivée de M. Debré n'a pas fait vraiment plaisir à deux autres « fils ». M. Bernard Tomasini – *« dont le nom est synonyme du gaullisme, de la rectitude, du devoir »*, selon M. Chirac – s'est incliné, par discipline : sa place de numéro deux rend son élection problématique. M. Victor-François de Broglie, lui, s'est révolté : il a décidé de mener une liste dissidente. M. Chirac l'a invité à revenir à la raison, M. Tomasini lui reproche de *« mettre la pagaille »*, les dirigeants de son parti condamnent son *« ambition personnelle »*, mais M. de Broglie persiste et signe.

Le moins contesté

Il affirme qu'à défaut d'une liste unique de l'opposition il est préférable de *« ratisser large »* pour atteindre, au delà des partis, les *« libéraux humanistes »* qui ne se reconnaissent ni dans le RPR ni dans l'UDF. Il pense pouvoir apporter à l'opposition un quatrième siège, conquis sur le PS. Hostile au « parachutage » de M. Debré, il regrette que les formations politiques *« n'aient pas été assez mûres pour aborder le nouveau mode de scrutin dans l'esprit de la décentralisation »*.

Alors que le RPR continue de se diviser, les autres forces politiques ont apparemment réglé leurs problèmes internes. M. Ladislas Poniatowski, qui s'est solidement implanté dans l'Ouest du département, conduit la liste de l'UDF. Des quatre fils célèbres en piste dans l'Eure, il est sans doute le moins contesté et le seul dont on parle ici sans faire aussitôt référence à son père : c'est la preuve qu'*il* existe aujourd'hui par lui-même. Ses appuis parisiens ne l'en ont pas moins aidé à être désigné comme chef de file, devant M. Philippe Pontet. Sa liste devrait enlever deux sièges.

En face, à considérer ses affiches dans les rues d'Evreux, le PS met en avant, autour de son leader régional, M. Fabius, deux de ses députés sortants, MM. François Loncle et Freddy Deschaux-Beaume, qui ont une bonne chance de revenir l'un et l'autre à l'Assemblée, et son premier secrétaire, M. Alfred Recours, numéro un pour les régionales. S'ils devaient revendiquer un « père », c'est de Pierre Mendès France bien sûr, grande figure du département, que se réclameraient les socialistes, comme M. Fabius, au reste, n'a pas manqué de le faire.

Quant au PC, il aurait pu prendre appui sur M. Roland Plaisance, maire d'Evreux, dont l'esprit d'ouverture et la modération sont estimés, pour tenter d'arracher un siège de député. Il lui a préféré M. Marcel Larmanou, maire de Gisors, qu'il a sans doute jugé plus « dans la ligne ». Le résultat demeure très incertain.

Th. F.

ions législatives et régionales

PC en déclin
...orée

des indépendants et paysans. Aussi dans l'Eure, où l'opposition présente deux listes, s'attend-on à voir celle de M. Ladislas Poniatowski (UDF) l'emporter sur celle de M. Jean-Louis Debré (RPR). En Seine-Maritime, même si les deux députés sortants de l'opposition appartiennent au RPR, la majorité des élus se réclament de l'UDF, confortant l'autorité de M. Lecanuet, qui s'est trouvée renforcée par l'échec de la gauche aux cantonales de 1982.

RÉGIONALES

Président du conseil régional : Roger Fossé (RPR)
Nombre de sièges à pourvoir : 53

SEINE-MARITIME : 35

LÉGISLATIVES

NOMBRE DE SIÈGES A POURVOIR

SEINE-MARITIME : 12

DÉPUTÉS SORTANTS

SEINE-MARITIME (10)

Michel Bérégovoy (PS)
Marc Massion (PS)
suppléant de Laurent Fabius
Pierre Bourguignon (PS)
Jean-Claude Bateux (PS)
Paul Dhaille (PS)
Joseph Menga (PS)
André Duroméa (PC)
Roger Fossé (RPR)
Jean Beaufils (PS)
Georges Delatre (RPR)

SEINE-MARITIME

Th. F.

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 19 février, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. A l'issue de ses délibérations, un communiqué a été diffusé, dont voici de larges extraits :

● **RÉFORME DU CODE PÉNAL : Le code de 1810 sera remplacé par des dispositions entièrement nouvelles adaptées aux exigences de notre temps.** – Le garde des sceaux, ministre de la justice a présenté au conseil des ministres un projet de loi portant réforme du code pénal.

I. – Le code pénal de 1810 était l'expression d'une société civile profondément différente de la nôtre, qu'il s'agisse de son organisation politique, de son ordre économique et social ou des valeurs consacrées par la conscience collective.

Il a fait l'objet de très nombreuses modifications qui ont nui à l'équilibre et à la clarté de l'ensemble.

Notre législation pénale se trouve ainsi pléthorique mais aussi incomplète. Elle est par ailleurs archaïque par les survivances qu'elle comporte et mal adaptée aux formes modernes de la délinquance et de la criminalité.

Il convenait donc de procéder à une refonte complète de nos textes pénaux.

II. – Tel est l'objet du nouveau code pénal qui a été élaboré à partir des propositions d'une commission de révision dont les travaux se sont poursuivis depuis 1981 sous la présidence effective du garde des sceaux.

1) Le nouveau code pénal permettra de réprimer, non plus seulement la personne physique qui a commis l'infraction, mais aussi l'instigateur du crime ou du délit, ou encore la personne morale responsable par exemple de faits de pollution, de fraude, d'accident du travail.

2) Ce code institue une nouvelle échelle des peines modulée en fonction de la gravité de l'infraction et de la personnalité du délinquant.

S'agissant de la grande criminalité, la réclusion perpétuelle est maintenue ; elle est complétée par une peine nouvelle, la réclusion d'une durée de trente ans.

La petite et la moyenne délinquance appellent, quant à elles, une réponse pénale empreinte de souplesse et de diversité pour permettre au juge le recours à la sanction la mieux adaptée. A côté des peines d'emprisonnement et des peines récentes comme le travail d'intérêt général ou le jour-amende, sont créés des nouveaux modes d'intervention du juge : ajournement du prononcé de la peine assorti d'une mise à l'épreuve du délinquant ou de l'injonction faite au prévenu, par exemple d'élaborer un plan de sécurité à la suite d'une pollution ou d'un accident du travail.

Enfin, pour réduire le recours à la courte peine d'emprisonnement, dont les effets nocifs sont connus, les peines d'emprisonnement inférieures ou égales à quatre mois ne devront être prononcées qu'exceptionnellement par le juge et explicitées par une motivation spéciale.

3) Pour assurer le respect de la personne humaine, fondement de notre société, le nouveau code pénal oppose de fermes réponses aux formes modernes de la criminalité et de la délinquance organisée.

C'est ainsi qu'il renforce la répression du proxénétisme et du trafic organisé de stupéfiants. Il s'attache également à mieux défendre la personne humaine contre les atteintes à ses droits fondamentaux. Il définit les crimes contre l'humanité et améliore la protection de l'être humain contre toutes les formes d'atteinte à sa vie, à son intégrité physique, à sa dignité, à ses libertés et à sa vie privée.

Une protection particulière est instituée en faveur des personnes les plus exposées, tels les policiers et les gendarmes, ou les plus faibles : jeunes enfants, personnes vulnérables en raison de leur âge, d'une infirmité ou d'une déficience.

Pour la protection des adolescents, de nouvelles infractions sont créées, telles que la provocation des mineurs à la consommation de stupéfiants, à l'alcoolisme ou au suicide.

Des peines plus sévères répriment l'exploitation du travail noir et l'activité des « marchands de sommeil ».

En matière de protection des biens, de nouvelles dispositions plus rigoureuses sont prises à l'encontre des receleurs.

4) A ce premier ensemble de textes du nouveau code pénal s'ajouteront les dispositions concernant la défense des institutions républicaines et de la paix publique, ainsi que les textes consacrés au droit pénal de l'économie, du travail, des finances publiques, de la santé publique, de l'environnement, de l'urbanisme.

Au terme des travaux, la loi pénale française aura retrouvé unité, clarté et modernité.

● **SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION.** – Sur proposition du premier ministre, le conseil des ministres a adopté un décret portant création d'une délégation interministérielle pour la sécurité des systèmes d'information.

Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation des services intervenant en ce domaine et vise à améliorer la coordination de leurs actions.

● **VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : combattre et prévenir les violences spécifiques à l'encontre des femmes.** – Le ministre des droits de la femme a présenté au conseil des ministres une communication sur les actions engagées contre les violences faites aux femmes.

1) Un effort important a été réalisé depuis 1981 en vue d'améliorer l'accueil des femmes victimes de violence : développement des structures d'information et des centres de réinsertion sociale et professionnelle (une trentaine d'associations sont aidées à ce titre » ; création de services d'urgence spécialisés dans certains hôpitaux ; mise en place de bureaux d'aide aux victimes.

2) L'importante féminisation des personnels de police (1 800 gardiens de la paix sont aujourd'hui des femmes contre 78 seulement en 1979) et le développement des actions de formation menées en concertation entre le ministère des droits de la femme et le ministère de l'intérieur et de la décentralisation ont également permis d'améliorer sensiblement l'accueil, dans les commissariats, des femmes victimes de violences.

Une action du même type est entreprise auprès des personnels de la gendarmerie.

3) Le projet de réforme du code pénal traduira dans le droit français la spécificité et la gravité des violences faites aux femmes : modification de l'échelle des peines du crime de viol, circonstances aggravantes en cas de violences commises par le conjoint ou le concubin.

4) Le ministre des droits de la femme a défini avec le ministre de l'éducation nationale une action de prévention (création d'une commission de relecture des livres scolaires, sensibilisation à ces questions dans les cours d'instruction civique au collège).

● **RISQUE TECHNOLOGIQUE. Mesures spéciales de protection dans les grands sites industriels et pour le transport de matières dangereuses.** – Le secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs a présenté au conseil des ministres une communication sur les risques technologiques.

Les activités industrielles doivent faire l'objet de précautions particulières, afin d'éviter qu'une conjonction d'événements n'entraîne des catastrophes de grande ampleur.

Le gouvernement a décidé de renforcer les mesures prises jusqu'ici en matière de prévention des risques technologiques par le développement d'actions spécifiques concernant plus particulièrement les sites industriels et le transport de matières dangereuses.

1) Actions sur les sites industriels. – Les études globales de danger et de prévention qui ont été réalisées sur trois grands sites seront étendues à dix autres sites.

– La création de comités de site appelés à donner un avis à ceux qui ont la responsabilité de la sécurité sera suscitée en liaison avec les différents partenaires concernés (industriels, syndicats, élus, pouvoirs publics).

– La mise en place pour chaque site, à l'initiative des partenaires concernés, d'un système de détection, d'alarme et d'alerte relié aux centres de secours locaux permettra leur intervention efficace.

– L'étude de la réalisation de voies d'accès ou d'évacuation sera menée afin de permettre d'organiser rationnellement les secours.

– Des propositions seront élaborées en vue de garantir juridiquement la mise en place de périmètres de sécurité autour des sites industriels.

2) Actions concernant le transport de matières dangereuses. – Il s'agira de : simplifier et harmoniser les textes existants ; renforcer la formation des chauffeurs ; mettre en place un dispositif permettant une meilleure information sur les produits transportés pour faciliter les interventions en cas de sinistre ; rechercher systématiquement des itinéraires de contournement des agglomérations, voire des itinéraires spécifiques, pour le transport de certains produits.

● **RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT.** – Conformément à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, le conseil des ministres a autorisé le premier ministre à engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote du projet de loi relatif à l'aménagement du temps de travail.

Mesures individuelles

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du premier ministre, le vice-amiral d'escadre Bernard Klotz est nommé délégué interministériel pour la sécurité des systèmes d'information.

Sur proposition du ministre de l'économie, des finances et du budget, M. Jacques Boutet, président de la section des finances du Conseil d'Etat, est nommé vice-président de la Cour de discipline budgétaire et financière.

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, M. Jean-Pierre de Longevialle, conseiller d'Etat, est placé, sur sa demande, en position de disponibilité pour convenances personnelles pour une période de trois ans.

Sur proposition du ministre des relations extérieures, M. Michel Combal, ministre plénipotentiaire, est nommé secrétaire général adjoint du ministère des relations extérieures ; M. Michel Drumetz, ministre plénipotentiaire, est nommé directeur du personnel et de l'administration générale.

Sur proposition du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, M. Michel Lhuilier, préfet, commissaire de la République de la région Basse-Normandie, commissaire de la République du département du Calvados, est nommé préfet hors cadre ; M. Raymond Ferik, inspecteur de l'administration, est nommé inspecteur général de l'administration ; M. Pierre Fourneret, inspecteur de l'administration, est nommé inspecteur général de l'administration.

Sur proposition du ministre de l'agriculture, M. Henri Delisle est nommé inspecteur général de l'agriculture.

Sur proposition du ministre de la culture, M. Jean Maheu, conseiller maître à la Cour des comptes, est nommé président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou : Mme Marie-Pierre Landry est nommée inspecteur général de l'administration des affaires culturelles.

Sur proposition du ministre des PTT, M. Marc Baldy est nommé inspecteur général des PTT.

∴

Par ailleurs, sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des simplifications administratives, le conseil des ministres a nommé un membre suppléant du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

société

LES DOUZE EXPERTS DU PROGRAMME «EURESPOIR» REÇUS A L'ÉLYSÉE

Cancers et modes de vie

M. François Mitterrand devait recevoir ce jeudi 20 février à l'Elysée le groupe des douze experts européens chargés de mettre en œuvre le programme d'action européen contre le cancer, programme baptisé Eurespoir.

Cette réunion inaugure une semaine d'information qui, jusqu'au 26 février, s'adressera aux *« trois cents vingt millions de citoyens de l'Europe »*. Un document sera par ailleurs diffusé, destiné à l'ensemble des praticiens français. Ces actions seront, en 1986, financé par un budget de 2 millions d'ECU débloqués par la Commission des Communautés européennes. Ce budget devrait être doublé en 1987.

Le cancer change de visage. Maladie perçue comme un fléau il y a peu encore, la pathologie cancéreuse apparaît de plus en plus clairement dans une majorité des cas comme la résultante de comportements ou plus exactement de modes de vie spécifiques. Elle prend en cela une dimension sociale – et sa prise en charge une dimension politique – que personne, à commencer par les pouvoirs publics, ne peut plus aujourd'hui ignorer.

L'observation épidémiologique a permis de définir, sans ambiguïté aucune, les facteurs « environnementaux » favorisant la genèse et le développement des lésions cancéreuses dans l'espèce humaine. Et, de la même manière que l'on sait quelles sont les mesures à prendre en matière de prévention, on commence à savoir quelles initiatives systématiques devraient être prises en matière de dépistage précoce, comme pour le cancer du sein et celui du col de l'utérus.

Conflits de chapelle

Ces deux chapitres – prévention et dépistage précoce – dépassent à l'évidence les possibilités du corps médical, fût-il spécialisé, et réclament une volonté politique sans faille. La meilleure illustration actuelle de ce problème à l'échelle européenne est fournie par le dépistage précoce du cancer du sein. De récentes études conduites en Europe du Nord démontrent le gain significatif – en termes de guérison et d'espérance – que permet d'obtenir le recours systématique, pour certaines tranches d'âge, à l'examen radiographique. Aucune décision politique n'a pourtant suivi en France la publication de ces résultats dans la presse scientifique internationale, en dépit de l'appel pressant lancé par certains spécialistes (1).

La mobilisation européenne à laquelle on assiste – sur l'initiative, dit-on à l'Elysée, de François Mitterrand et des cancérologues français – sera-t-elle de nature à modifier les pesanteurs administratives et politiques rencontrées dans ce domaine ? Sera-t-elle suffisante pour faire disparaître les conflits de chapelle qui caractérisent bien souvent encore la recherche et la pratique médicales en cancérologie ? Cela reste à démontrer. Cette initiative a toutefois le mérite de donner une dimension européenne à un projet qui, à l'évidence, n'a aucune spécificité nationale. A cet égard, le message qui sera diffusé à l'attention « des trois cent vingt millions de citoyens européens » (lire l'encadré ci-dessous) a d'ores et déjà valeur de symbole.

JEAN-YVES NAU.

(1) Sur ce thème, lire l'article du professeur Jacques Lansac publié dans *le Monde de la médecine* daté du 9 octobre 1985.

Une ordonnance pour l'Europe

Le document destiné aux *« 320 millions de citoyens européens »* (1) explique à la fois que *« des cancers peuvent être évités »* et que *« des cancers peuvent être guéris »*.

« Beaucoup de cancers, peut-on lire, *surviennent à un âge tardif, mais ils sont la conséquence d'exposition à des risques survenus vingt ou trente ans auparavant. C'est donc le plus tôt possible dans la vie qu'il faut observer les règles suivantes :*

1. Ne pas fumer. Si l'on fume, fumer de préférence des cigarettes avec filtre, et ayant un taux de goudron inférieur à 5 milligrammes. Essayer de ne pas dépasser cinq cigarettes par jour.

2. Eviter une consommation excessive d'alcool (pas plus de l'équivalent d'un demi-litre de vin par jour).

3. Avoir une bonne hygiène dentaire. Faire pratiquer un examen médical de la cavité buccale tous les ans à partir de la quarantaine, surtout pour les fumeurs et les buveurs d'alcool.

4. A partir du début de la vie sexuelle, pour les femmes, faire pratiquer un frottis du col utérin tous les trois ou cinq ans. Avoir une bonne hygiène des organes génitaux et consulter un médecin pour toute infection des voies génitales survenant dans le couple.

5) Eviter des expositions brutales, intenses ou prolongées au soleil, surtout pour les sujets qui ont une peau claire. »

Sous le chapitre « Des cancers peuvent être guéris », ce document explique qu'il convient de détecter le plus tôt possible la plupart des cancers. Il convient notamment de faire les examens suivants :

« 1. Pour les femmes à partir de vingt-cinq ans, se palper soi-même soigneusement, régulièrement les seins. Chez les femmes à risques faire faire un examen radiologique des seins à quarante-cinq ans, puis, à partir de cinquante ans, tous les trois ans.

2. Pour les hommes, à partir de cinquante-cinq ans, demander un examen médical de la prostate chaque année.

3. Consulter son médecin pour toute grosseur ou nodule apparaissant en un endroit quelconque du corps, pour tout grain de beauté qui grossit, change de couleur, ou saigne (on peut ainsi éviter des cancers de la peau), pour tout saignement, pour tout symptôme inhabituel persistant (difficulté à digérer, uriner, toux, enrouement, etc. »

Parallèlement à la diffusion de ce document, une série d'actions d'information et de prévention se dérouleront en France jusqu'au *26 février. Outre la diffusion d'un* document à l'ensemble des médecins généralistes, seront organisées des journées portes ouvertes dans les centres anticancéreux, des actions d'information à l'Assistance publique de Paris et dans les services anticancéreux des hôpitaux, un jeu informatique anti-tabac dans les écoles, un feuilleton radio sur une centaine de radios locales pour les treize – dix-sept ans. L'Association pour le développement de la recherche sur le cancer (Villejuif) et la Ligue nationale contre le cancer sont associées à ces opérations. Enfin, une banque de données sur minitel sera créée pour les médecins.

(1) En réalité, certains pays comme le Danemark et la Grande-Bretagne, qui s'estiment suffisamment en avance en matière d'information sur le cancer, ne diffuseront pas *ce document auprès de leur population.*

SPORTS

BERNARD TAPIE A MARSEILLE

Ménage à trois

Marseille exulte. M. Gaston Defferre peut pavoiser. Il avait appelé de ses vœux l'accord conclu officiellement, mercredi 19 février, entre M. Bernard Tapie et l'Olympique de Marseille. Les tumultueuses fiançailles entre le vieux club phocéen, fondé en 1898, et l'homme d'affaires parisien ont finalement abouti à l'officialisation d'un ménage à trois.

M. Bernard Tapie, dont le groupe détient 90 % des parts de la société créée à cette occasion, excercera sans partage la responsabilité économique de l'entreprise. M. Michel Hidalgo, ancien directeur technique national, aura, comme il l'a exigé, les pleins pouvoirs sportifs. Entre les deux, M. Jean Carrieu, actuel président du club, conserve son poste.

C'est lui qui avait retardé la conclusion de l'affaire alors que la Canebière avait depuis longtemps voté Tapie. Il fallait que ce dernier s'engage, quel que soit le destin de l'OM à l'issue de la saison. C'est fait.

Mercredi, dans les salons d'un grand hôtel parisien, il ne restait plus l'ombre d'une dissension entre Bernard, Michel et Jean. Devant la meute des photographes, la cohabitation s'annonçait conviviale : tutoiements, sourires, poignées de mains et coupes de champagne.

« Il n'y aura pas de chambardement, je suis pour la stabilité », a déclaré M. Bernard Tapie, avant de préciser : *« J'ai l'habitude de faire confiance aux gens en place jusqu'à ce qu'ils donnent la preuve qu'ils ne la méritent plus. »* L'avertissement vaut pour les dirigeants et pour l'encadrement technique. Il indique clairement qui est désormais le patron de l'OM.

Marseille donne 50 millions

D'ailleurs, mobilisant l'attention, M. Bernard Tapie a dévoilé ses objectifs : *« Nous mettrons sur pied une politique de formation, car je veux faire un club, pas seulement une équipe. Mais, dans l'immédiat, il faudra une politique de vedettes afin d'obtenir rapidement des résultats sur le plan européen. »* Sans préciser le budget qui sera le sien (on avait parlé de 10 millions de francs par an sur cinq ans), l'homme d'affaires s'est défendu de vouloir faire de la surenchère dans les transferts : *« Je vais au contraire provoquer une déflation en matière de salaires en proposant aux joueurs autre chose pour leur avenir. Ils ne pensent pas qu'à l'argent. »*

Absente pour des raisons juridiques de la société de gestion de l'OM, la mairie de Marseille apportera son appui. Elle s'est engagée à financer un terrain d'entraînement, un centre de formation et la modernisation du stade-vélodrome, pour un investissement total de 50 millions de francs. A Marseille, l'annonce d'une telle dépense ne peut pas être un handicap électoral. M. Jean-Claude Gaudin, leader de l'opposition locale, s'est aussitôt réjoui de l'accord et félicité de l'aide financière accordée par la ville. *« Si l'avenir me place en situation d'aider notre équipe, les dirigeants et les joueurs pourront compter sur moi »*, a-t-il insisté.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

● TENNIS : *Internationaux de Boca-West (Floride).* – Les Français Yannick Noah et Guy Forget se sont inclinés mercredi 19 février, en quarts de finale du tournoi de Boca-West, face, respectivement, à l'Américain Jimmy Connors (5-7, 6-4, 7-6, 6-4) et au Suédois Mats Wilander (5-7, 6-4, 6-4, 6-3). En revanche, le Français Guy Forget reste en lice en demi-finales du double messieurs, associé à l'Américain Peter Fleming.

Seizièmes de finale de la Coupe de France

A l'exception de Tours-Evry et Chaumont-Bastia reportés en raison des intempéries aux 22 et 25 février, les matches retour des seizièmes de finale de la Coupe de France de football, disputés mercredi 19 février, ont donné les résultats suivants :

DIVISION I ENTRE EUX		
Auxerre b. *Sochaux	1-0	(1-0)
*Brest b. Lille	4-2	(1-1)
*Rennes b. Le Havre	1-0	(1-2)
DIVISION I - DIVISION II		
*Mulhouse et Nice	1-1	(1-0)
*Montpellier et Paris-SG	1-1	(1-2)
Laval b. *Angers	2-1	(0-0)
*Lens et Beauvais	1-1	(2-1)
*Bordeaux b. Red Star	1-0	(1-0)
DIVISION I - DIVISION III		
*Meaux b. Strasbourg	2-1	(0-3)
DIVISION I - HONNEUR		
*Marseille b. Pont-St-Esprit	2-0	(0-0)
DIVISION II - DIVISION III		
*Limoges b. Concarneau	1-0	(1-1)
DIVISION II - DIVISION IV		
*Rouen b. Moulins	2-0	(4-1)
*Blénod et Sète	0-0	(3-0)
DIVISION II - HONNEUR		
*RC Paris b. La Ciotat	2-0	(4-0)

(Les clubs qualifiés sont en caractères gras. Entre parenthèses, le résultat du match aller).

JUSTICE

A LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE PARIS

L'avocat général demande un supplément d'information dans l'affaire Barbie

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris désignée par la chambre criminelle de la Cour de cassation pour examiner le dossier Barbie après l'arrêt du 20 décembre 1985 qui avait annulé partiellement l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de Lyon en jugeant que la notion de crime contre l'humanité retenue par cette juridiction était insuffisante, a siégé, le mercredi 19 février durant plus de trois heures, sous la présidence de M. Jean Pascal. Elle se prononcera le 5 mars sur la demande de supplément d'information qu'a formulée devant elle l'avocat général, M. Emile Robert. Avant lui, les avocats des parties civiles, dont les demandes avaient été déclarées irrecevables par l'arrêt de Lyon, ont, eux aussi, sollicité un supplément d'information.

Forts de la décision de la cour suprême, Mᵉ Ugo Iannucci, au nom de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance, Henri Noguères, pour la Ligue des droits de l'homme, Alain Feder, représentant la fille du professeur Marcel Gompel, arrêté par Barbie et mort des suites des tortures, enfin Joe Nordmann et le bâtonnier Bernard du Granrut, représentant la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes, ont fait valoir qu'il convenait de retenir contre l'ancien SS une série de faits pour lesquels il avait été initialement inculpé mais qu'ensuite la chambre d'accusation de Lyon avait écartés en jugeant que ces actes ne s'apparentaient pas à des crimes imprescriptibles contre l'humanité, mais constituaient des crimes de guerre aujourd'hui prescrits. Il s'agissait notamment de l'assassinat d'un commissaire de police, Jules Gros, le 8 juin 1943, des arrestations et séquestrations accompagnées de tortures opérées en 1943 et 1944, de la rafle des cheminots des ateliers SNCF d'Oullins (Rhône) le 9 août 1944, de la mort du professeur Gompel et de la déportation, par le convoi du 11 août 1944, de résistants qui furent embarqués ce jour-là en même temps que des victimes juives.

Pour les représentants des parties civiles, toutes ces actions, si elles peuvent effectivement, à l'origine, avoir été des crimes de guerre, n'en sont pas moins devenues des crimes contre l'humanité car elles ont été accompagnées, dans leur déroulement, de tortures, de morts ou de déportations qui démontrent *« une volonté d'avilir les victimes, qu'elles soient juives ou résistants, de les réduire en esclavage, à la déportation, réalisant ce but dans le cadre d'une politique d'Etat organisée et systématique »*. Elles entraient donc bien dans la définition du crime contre l'humanité donnée le 20 décembre 1985 par la Cour de cassation, s'agissant chaque fois *d'« actes inhumains et de persécutions qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre des adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de leur opposition »*.

Régime de mort

Cependant, l'avocat général, M. Émile Robert, n'est pas allé aussi loin. Il pense, lui, que l'information judiciaire, en son état actuel, doit être complétée par la notification à Barbie d'une inculpation de complicité d'assassinat du professeur Marcel Gompel. Cet assassinat constitue à ses yeux un crime contre l'humanité relevant de *« l'exécution d'un plan concerté pour réaliser l'extermination des populations civiles »*. En ce qui concerne les autres résistants, il lui paraît que le crime contre l'humanité, s'il n'est pas réalisé par l'arrestation, ni même par la torture, se trouve constitué dès lors qu'il entre *« dans un plan concerté pour réaliser la déportation, l'asservissement et l'extermination »*. Autrement dit, c'est la déportation vers les camps créés par le IIIᵉ Reich de personnes ayant appartenu ou ayant pu appartenir à la Résistance, sans qu'aucune condamnation ait été prononcée contre elles qui fait du crime de guerre initial (tortures après l'arrestation par exemple) un crime imprescriptible contre l'humanité, en raison de la nature même des camps, de leur régime d'avilissement et de mort, comme de l'affirmation, maintes fois proclamée par ceux qui en avaient la charge, que personne ne devait en revenir.

Il ne semble pas qu'au cours de ces débats à huis clos, comme le veut le code de procédure pénale, la fronde de M. Pierre Truche, procureur général près la cour d'appel de Lyon (*le Monde* du 20 février), ait été évoquée autrement que par une phrase incidente de l'avocat général Robert, précisant que dans cette affaire Barbie, ni le parquet de Lyon ni celui de Paris n'avaient jamais reçu d'instruction de la chancellerie et qu'ainsi chacun de leurs représentants avait eu toute liberté pour s'exprimer sur ce sujet qui mêle le droit et l'histoire.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Les ravisseurs présumés de M. Alfred Heineken de retour en métropole

Willem Holleeder et Cornelis Van Hout, soupçonnés d'avoir participé à l'enlèvement de M. Alfred Heineken, sont arrivés jeudi 20 février vers 6 h 30 à Orly, par un vol régulier d'Air France en provenance de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), où ils avaient débarqué le 13 février (*le Monde* du 18 février). Ils devraient être placés en résidence surveillée en un lieu qui n'a pas été précisé. En attendant, ils ont été hébergés dans un hôtel à Evry (Essonne).

Le retour des deux hommes en métropole fait suite aux incidents qui ont eu lieu mercredi en fin de matinée (heure locale) à Pointe-à-Pitre entre les forces de l'ordre et des manifestants indépendantistes qui protestaient contre la présence dans l'île des deux ravisseurs présumés.

La manifestation s'était rassemblée à l'appel de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG, principal mouvement indépendantiste de l'île) devant la sous-préfecture, où une délégation avait été reçue par le sous-préfet, M. Hubert Fournier. Mais, après l'entrevue, les manifestants ont refusé de quitter les lieux. Les forces de l'ordre ont alors fait usage de grenades lacrymogènes pour les déloger, tandis que les manifestants ripostaient par des jets de pierres et de projectiles divers avant de quitter la sous-préfecture pour ériger une barricade.

Mardi, plusieurs personnalités politiques, dont MM. Frédéric Jalton, député (PS), Ernest Moutoussamy, député (app. PC), José Moustache, président (opposition) du conseil régional, et Mᵐᵉ Lucette Michaux-Chevry, qui a reçu l'investiture du RPR pour conduire une liste aux élections législatives, avaient publié des télégrammes de protestation adressés au ministre de l'intérieur.

EN MARGE DE L'AFFAIRE GREENPEACE

« Le Monde » et le docteur Xavier Maniguet

Au cours d'un article sur l'affaire Greenpeace publié dans *le Monde* du 9 août 1985, notre collaborateur Edwy Plenel faisait état des premières informations apportées par l'enquête. Il avait ainsi cité au passage le nom du docteur Xavier Maniguet, qui loua en Nouvelle-Calédonie *l'Ouvea*, un bateau dont on devait par la suite beaucoup parler. *« De source policière*, avait-il écrit, *on assure qu'il n'est pas sans engagement politique. »* Et, citant un propos qui venait précisément de cette source policière, il ajoutait : « à l'extrême-extrême droite : pour lui, le Front national serait presque de gauche. »

M. Maniguet jugea que c'était là une grave diffamation. Il en demandait donc réparation (500 000 francs de dommages et intérêts) mercredi 19 février, devant la première chambre du tribunal de Paris, présidée par M. Jean-Michel Guth.

Pour son avocat, Mᵉ Brossolet, ce fut l'occasion de propos peu amènes envers *le Monde : « Un* Monde *en quête de sensationnel et ravi, bien sûr, de pouvoir dire que c'était l'extrême droite qui avait coulé le* Rainbow-Warrior. » Car, si *le Monde* a écrit ce qu'il a écrit, même si cela vient d'un policier, *« c'est tout à fait inadmissible »*. Parce que, obligatoirement, selon Mᵉ Brossolet, en classant à l'extrême-extrême droite M. Maniguet, on en faisait *« un homme capable de tous les débordements »*.

Dans ces conditions, le diffamation serait donc bien constituée puisqu'on ne prête pas là une simple opinion politique *« à un homme qui est un modéré, titulaire d'une carte du RPR, mais sans autre activité »*. Non, cette qualification, *« venant d'un journal de gauche, se veut volontairement manichéenne. Elle vise à classer parmi les mauvais, les méchants, tout ce qui n'est pas de gauche »*.

Mᵉ Yves Baudelot, pour *le Monde*, a refusé ce procès d'intention. L'article d'Edwy Plenel, a-t-il fait valoir en substance, fut écrit au début de l'affaire Greenpeace, le jour où l'on annonça que M. Bernard Tricot était chargé d'une enquête. A cette époque, on s'interrogeait sur les responsabilités de la DGSE. Plusieurs hypothèses se présentaient. *Le Monde* n'a fait que les énumérer, sans en privilégier aucune. Il n'a d'ailleurs attribué à M. Maniguet aucune responsabilité dans l'attentat.

Le lendemain, il a dépêché à Dieppe un reporter pour, précisément, chercher à savoir qui était le docteur Maniguet, que l'on n'avait pas pu joindre par téléphone. Un article fut d'ailleurs publié. Que pouvait-on y lire ? *« Que l'engagement à droite du docteur Maniguet laissait rêveurs, là-bas, tous ceux qui le connaissent. »* Dès lors, la bonne foi apparaît évidente.

Mais surtout, a dit Mᵉ Baudelot, au regard de la loi sur la presse, *« attribuer à quelqu'un une opinion, fût-elle d'extrême-extrême droite, ne constitue pas une diffamation. Il n'y a là aucune allégation d'un fait précis de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération. Dans un régime de liberté d'opinion, chacun est libre d'avoir celle qu'il veut, modérée ou extrême. S'il en allait autrement, cela reviendrait à demander aux tribunaux de dire quels sont les engagements licites ou non. »*

Jugement le 19 mars.

J.-M. Th.

Une lettre de M. J.-F. Dubos

M. J.-F. Dubos, ancien collaborateur de M. Hernu, nous écrit :

Je viens de prendre connaissance, tardivement, car absent de France, d'un article publié par votre journal le lundi 10 février et reprenant le texte d'un de vos confrères britanniques selon lequel j'aurais été associé à la préparation du sabotage du *Rainbow-Warrior*. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire le 18 avril 1985, je démens formellement de telles allégations et je souhaiterais que cela soit porté à nouveau à la connaissance de vos lecteurs puisqu'il n'est pas fait mention de ma position dans votre information du 10 février.

SCIENCES

L'ENQUÊTE SUR CHALLENGER

La commission juge « terrifiante » la décision de lancement

L'enquête sur la catastrophe de la navette américaine Challenger laisse de plus en plus à penser que l'accident aurait pu être évité et jette un jour inquiétant sur l'avenir de la NASA. En effet, il apparaît aujourd'hui qu'au moins trois des principaux responsables de l'agence spatiale américaine chargés de donner le feu vert pour le tir de la navette *« n'ont pas été informés de ce que des ingénieurs de la société Thiokol, constructeur des fusées d'appoint* (boosters) *de la navette, avaient formellement déconseillé de lancer »* le 28 janvier dernier. Cette déclaration du président de la commission d'enquête, M. William Rogers, rendue publique mercredi 19 février, est accablante, d'autant qu'un membre de la commission qui a tenu à garder l'anonymat, a précisé que l'enquête en cours montrait que le processus de décision du lancement de Challenger était « terrifiant ».

Dans les heures qui ont précédé le tir de la navette, un ingénieur de la société Thiokol travaillant sur le programme booster, M. Allan J. McDonald, directeur du programme de moteur-fusée à combustible solide, s'est en effet prononcé avec quelques-uns de ses collègues, contre le tir de Challenger. Il craignait, a-t-il déclaré, que les températures très basses auxquelles la navette avait été soumise dans les jours – et surtout dans la nuit précédent le tir – n'aient provoqué un rétrécissement, et par voie de conséquence une perte d'efficacité, des joints fixés entre les différents segments de la fusée d'appoint. Une étanchéité parfaite n'étant plus assurée, des gaz incandescents auraient alors pu s'échapper au niveau d'un de ces joints et entraîner la catastrophe.

Quatre heures pour dissuader

Ce qui paraît grave dans les déclarations de cet ingénieur, c'est que, selon lui, il aurait « bataillé » pendant plus de quatre heures au téléphone avec des gens de la NASA pour différer la mise à feu. En vain, puisque finalement ses supérieurs hiérarchiques ne l'auraient pas suivi et auraient donné leur accord au lancement. Pourtant, M. Allan J. McDonald affirme qu'en dépit de ce feu-vert donné par sa société il aurait tenté à plusieurs reprises de faire revenir les responsables sur leur décision. Toujours en vain, puisque le directeur du programme navette à la NASA, M. Jesse Moore, le directeur des opérations de lancement, Robert Sieck, et un responsable du centre de Houston (Texas), M. Arnold Aldrich, n'ont pas été informés des températures anormalement basses mesurées sur la fusée d'appoint droite de Challenger.

« Si je l'avais su, a déclaré Jesse Moore devant un sous-comité du Sénat, *je pense que j'aurais demandé un complément d'information sur ce point. »* Las, l'information n'a pas circulé. Sans doute faudra-t-il attendre quelque temps encore pour affirmer que la perte d'étanchéité d'un joint de la fusée d'appoint droite de la navette est bien à l'origine du drame. Cela pourrait être fait dans les semaines qui viennent si les sous-marins qui opèrent au large de la Floride peuvent remonter certains des éléments de ce booster repérés récemment. Cependant, a indiqué le président de la commission d'enquête, s'il est clair que le drame de la navette paraît bien avoir son origine dans les problèmes rencontrés par le booster droit de Challenger, *« ce serait une erreur de concentrer les recherches uniquement sur cette partie du véhicule »*.

J.-F. A.

CABINES INDIVIDUELLES POUR LES COSMONAUTES

Il n'y aura pas de Saliout-8. L'Union soviétique a lancé, jeudi 20 février, une nouvelle station spatiale nommée Mir (Paix). Elle diffère notablement des Saliout qui l'ont précédée, notamment par la présence de six dispositifs d'amarrage au lieu de deux. Sur Mir s'accrocheront, outre les vaisseaux Soyouz qui amènent des cosmonautes et les Progress de transport du matériel, des modules spécialisés, sorte de grands vaisseaux non pilotés, ayant leurs propres systèmes de fourniture d'énergie et des capacités de manœuvre autonome. Un des modules sera équipé pour la fabrication de matériaux, un autre pour les expériences de biologie, etc. La station proprement dite est le lieu où vivront les cosmonautes. Au plan du confort, Mir présente de nombreuses améliorations – en particulier des cabines individuelles – par rapport à Saliout-7, qui est toujours en orbite.

TERRORISME

APRÈS LE DOUBLE MEURTRE DE BIDARRAY

Le GAL reconnaît son erreur

De notre correspondant

Bayonne. – Le Groupe antiterroriste de libération (GAL) a reconnu, mercredi 19 février, qu'il avait commis une erreur en assassinant, lundi à Bidarray, un berger âgé de soixante ans, M. Cristobal Machicote, et une jeune Parisienne, Catherine Brion.

Les enquêteurs en étaient déjà convaincus après avoir reconstitué l'itinéraire des assassins : ceux-ci avaient, dans la journée, repéré la vieille ferme habitée par un réfugié basque. La nuit tombée, garant leur voiture immatriculée à Madrid à quelques centaines de mètres de là, ils s'étaient embusqués derrière la vieille bâtisse, et vers 21 heures, ne voyant pas venir leur « cible », ils auraient alors décidé de remettre « l'affaire » à un autre jour. C'est en retournant à leur véhicule qu'ils s'étaient trouvés nez à nez avec la 2 CV de M. Machicote qu'ils mitraillaient alors sans hésiter. Si l'arme automatique n'a pas été retrouvée, en revanche l'autopsie de la jeune fille a permis de déterminer que le revolver Smith and Wesson découvert le lendemain sous un pont, à l'entée du village, avait également été utilisé. Les assassins ont pu ensuite passer en Espagne par le poste-frontière d'Ispegi, distant d'une quinzaine de kilomètres et qui ne dispose pas de contrôle de police français.

Ph. E.

L'ENQUÊTE SUR LES ATTENTATS DE PARIS

Une militante trotskiste est appréhendée à Grenoble

Une militante de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR, trotskiste) a été arrêtée lundi 17 février, à Grenoble (Isère), par la brigade criminelle de Paris, pour avoir hébergé en 1982 l'un des dirigeants présumés du groupe terroriste Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), Georges Ibrahim Abdallah. Il s'agit de Martine Toulotte, née Thibaud, quarante-six ans, qui doit être conduite prochainement à Paris pour être présentée à M. Gilles Boulouque, juge d'instruction ; le magistrat avait délivré à son encontre un mandat d'amener pour recel de malfaiteurs.

Martine Toulotte, qui figure en quatrième place sur la liste de la LCR pour les élections législatives, aurait, en outre, hébergé Jacqueline Esber, la jeune femme soupçonnée d'être l'auteur de l'assassinat de Yacov Barsimentov, deuxième conseiller de l'ambassade d'Israël à Paris, tué le 3 avril 1982 à Boulogne-Billancourt. Jacqueline Esber s'est réfugiée au Liban, où elle aurait participé à l'enlèvement de Gilles Peyrolles, directeur du centre culturel français à Tripoli, en mars 1985.

Georges Ibrahim Abdallah est l'un des trois hommes dont le mystérieux « Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient » (CSPPA) demande la libération ; le CSPPA avait revendiqué les récents attentats au Claridge, chez Gibert Jeune et à la FNAC.

● *Un Arménien interpellé à Paris.* – David Davoudian, vingt-quatre ans, lieutenant présumé de Monte Melkonian, chef de l'ASALA-Mouvement révolutionnaire (une scission de l'Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie) incarcéré depuis le 30 novembre a été interpellé mardi 18 février à Paris par la DST, agissant sur commission rogatoire de M. Gilles Boulouque, juge d'instruction au tribunal de Paris.

Le Mouvement national arménien, qui a précisé dans un communiqué que David Davoudian est *« un sympathisant politique de l'aile modérée »* de la cause arménienne, demande *« sa mise en liberté immédiate »*.

DÉFENSE

UNE NOUVELLE PUBLICATION PATRONNÉE PAR M. QUILÈS

Militaires, à vos plumes !

Ce sous-officier a roulé sa bosse au Tchad, en Centrafrique et au Liban. *« C'est aussi dans les campagnes guerrières*, écrit-il, *que se forge le soldat. Chaque année apporte l'espoir d'une campagne et je n'ose quitter l'armée dans la crainte que le jour de ma démission ne survienne la veille d'une nouvelle aventure. »*

Cet officier de marine s'interroge sur l'ambiguïté du règlement de discipline générale. *« Le militaire doit respecter une certaine ethique, mais il ne faut pas lui créer d'état d'âme peu compatibles avec l'efficacité opérationnelle, en particulier dans le domaine nucléaire »*, écrit-il. Citant un article de ce règlement de discipline générale qui interdit au militaire de se livrer à des représailles ou à des sanctions collectives, l'officier de marine s'inquiète : *« Il est difficile, dans ce cadre, de justifier la dissuasion anti-cités »*, dès lors que l'arme nucléaire implique le massacre de millions d'être humains.

L'une et l'autre de ces réflexions se retrouvent, en toute liberté, dans un cahier intitulé « Libres réflexions sur la défense » et encarté dans le dernier numéro du mensuel *Armée d'aujourd'hui*, publié par le ministère de la défense. Désormais, ce mensuel est ouvert à la libre-expression des militaires d'active des trois armées et de la gendarmerie, comme le ministre de la défense, M. Paul Quilès, en avait annoncé le projet. *« Ces articles*, précise la revue, *n'expriment que l'opinion personnelle de leurs auteurs et n'engagent ni le ministère de la défense ni le commandement. »* Cette mise en garde est traditionnelle.

En raison des exigences du secret militaire et de ce qu'on appelle le devoir de réserve dans les armées, les articles proposés sont soumis, avant publication, à une Haute Autorité, composée de huit membres et présidée par le chef du contrôle général des armées. Cette Haute Autorité ignore l'identité des auteurs. Les articles sont ensuite publiés sous la seule responsabilité des signataires ou sous l'anonymat, s'il est souhaité. Un prix annuel sera décerné par un jury aux cinq meilleurs écrits.

Ce n'est pas la première fois que la revue *Armée d'aujourd'hui* publie des libres opinions de cadres militaires. A plusieurs reprises, dans un passé récent, elle a tenté de servir d'exutoire à des officiers ou à des sous-officiers désireux de faire œuvre originale par rapport à la doctrine officielle. Avec plus ou moins de succès. Mais c'est la première fois que ce mouvement est organisé et patronné par le ministre de la défense. En exergue du cahier spécial de la revue, M. Quilès écrit : *« Grâce à ce support, ses propositions pour améliorer notre système de défense. Tous ceux qui désirent faire part de leurs réflexions sur la tactique, la stratégie, la politique de défense et la vie des armées pourront le faire »*. Il souhaite, en conclusion, *« un débat enrichissant »* qui valorise l'institution militaire.

« A vos plumes », écrit un officier. *« Mais au moment d'écrire*, ajoute-t-il, *il faut songer à l'impact que pourrait produire l'article. Sera-t-il bénéfique à la défense ? C'est la vraie question »*.

RELIGION

Calices impurs

Il y a quelques semaines déjà, des spécialistes britanniques du SIDA avaient recommandé aux responsables du culte, dans les différentes églises, d'essuyer le calice après chaque fidèle pendant la communion. Le révérend Eric Kemp, évêque anglican de Chichester, dans le sud de l'Angleterre, est allé plus loin. Dans une lettre aux prêtres de son diocèse datée du 19 février, il souhaite qu'après chaque célébration le calice soit lavé soigneusement à l'eau chaude et avec un produit détergent. Le virus du SIDA, assure-t-il, peut être combattu par la chaleur et les détergents. – *(AFP.)*

● Rectificatif : Dans nos éditions du 20 février, une coquille qualifiait l'appel à la générosité publique lancé par *le Figaro* pour financer l'achat d'un cœur artificiel de *« sous-souscription »*. Il s'agit, en réalité, d'une *« souscription »* à part entière.

23. Lettres étrangères : Schalom Asch, Eça de Queiroz

Le Monde DES LIVRES

Paul Léautaud l'érotomane

Jusqu'alors inédit, son Journal particulier pour l'année 1933 nous en apprend beaucoup sur les mœurs sexuelles de l'écrivain.

« MYTHOMANE, *érotomane, scatologue, il relève de la pathologie, et son cas est des plus curieux à analyser. Corrompu et pourri lui-même, il s'applique à corrompre et à pourrir ses lecteurs, à flétrir, souiller, contaminer les cœurs et les intelligences, comme tels vérolés se vengent en infectant les femmes.* » Ainsi, dans un pamphlet féroce, devenu introuvable (1), Auriant qualifie-t-il Paul Léautaud, rebaptisant son œuvre majeure, le *Journal littéraire*, « Journal obscène ». Nul doute qu'Auriant pourrait intituler pareillement le *Journal particulier* où Léautaud retrace, au cours de l'année 1933, le début de sa liaison avec Marie Dormoy.

Aucune équivoque romantique dans ce carnet de bord, pas davantage d'enjolivement, de rêverie sentimentale ou d'idéalisme voluptueux. C'est un constat clinique, précis, très cru, des charmes et des disgrâces de la dame, qui a quarante-six ans, de ses dispositions sexuelles ou de ses carences, propres à séduire ou à déconcerter les ardeurs d'un faune très priapique qui a soixante et un ans.

Bibliothécaire auxiliaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève, chargée du fonds Jacques-Doucet, Marie Dormoy a connu l'auteur du *Petit Ami* au Mercure de France. Un jour de 1927, il montre quelque curiosité pour les trésors cachés de son corsage, avant de s'enhardir. L'un et l'autre sont en marge d'une grande affaire : elle est la maîtresse épisodique de l'architecte Auguste Perret, qui, surveillé par sa femme, la délaisse ; il est l'amant occasionnel d'Annie Cayssac, qu'il appelle « le Fléau » tant il a connu avec cette femme alors âgée de soixante-quatre ans et demi une relation aussi infernale qu'ardente.

Ainsi Léautaud va-t-il retranscrire tous les émois, les « pannes », les fantaisies érotiques qu'il connaît avec celle qu'il désigne par les initiales M.D. Il a le soin de préciser, le moins galamment du monde, qu'elle n'est guère son genre ; il la trouve d'une « *laideur sans grâce* », « *un peu bête* », trop peu loquace dans l'amour et mal pourvue au plus intime d'elle-même. « *C'est triste à dire : pas du tout jolie de visage. Elle est, de plus, horriblement faite. Pas de taille, pas de hanches, pas de croupe. Aussi grosse en haut qu'en bas. Un gros boudin. Par-dessus le marché, une peau et une carnation affreuses.* »



Ce « vieil enfant perdu »...

Un « espace secret »

De son côté, Marie Dormoy, qui dressera un jour méthodiquement la liste des maîtresses de Léautaud, en bonne exégète un peu perverse qu'elle est (2), ne succombera pas sans réticence aux avances de cet homme lubrique à l'hygiène douteuse, ainsi que le rappelle Edith Silve dans la préface du *Journal particulier*, en s'appuyant sur les Mémoires de « M.D. ». Celle-ci ira au sacrifice suprême « *comme Iphigénie sur le bûcher* » ; après quoi, elle mettra les bouchées doubles, si l'on peut dire. Elle s'attachera, en effet, à ce « *vieil enfant perdu* » qui finira par la combler de jeux voluptueux dont elle était sevrée.

Cette fiesta sexuelle reste aussi pour l'écrivain narcissique et vantard un exercice d'écriture ; dans les marges secrètes du *Journal littéraire*, il trouve avec le *Journal particulier* un « *espace secret* » où « *le journalier*, ainsi que le souligne Edith Silve, *se regarde et croit ranimer ses sens et son désir au contact des mots, comme s'il n'existait pas de distance entre le vécu et l'écrit, le sexe et les mots, entre la mémoire et l'écriture* ».

Tout le naturel cabotin de Léautaud et son incroyable verve provocatrice nous sont, par ailleurs, restitués dans les *Entretiens avec Robert Mallet*, que le Mercure de France a eu l'heureuse idée de rééditer trente ans après leur publication. Dans ces entretiens radiodiffusés, la légende de Léautaud prenait corps auprès d'un vaste public, s'incarnait de la façon la plus sincère et la plus intrépide, et l'on sait le succès qu'ils remportèrent alors. Aujourd'hui, ce texte nous rend, dans son intégrité, comme le souligne Robert Mallet, « *une pensée dont le mérite essentiel est de faire fi de tout conformisme* ».

PIERRE KYRIA.

★ JOURNAL PARTICULIER, 1933, de Paul Léautaud, Mercure de France, 166 p., 79 F.

★ ENTRETIEN AVEC ROBERT MALLET, de Paul Léautaud, Mercure de France, 398 p., 149 F.

---

(1) *Une vipère lubrique, Paul Léautaud*, par Auriant, « ouvrage pour les Amis de l'ambassade du livre », Bruxelles.

(2) Voir *la Vie secrète de Paul Léautaud*, Flammarion, 1972.

Sur le manège de la vie

Roger Grenier ne dit que le nécessaire.

SI *Roger Grenier jouait à dissimuler son identité ou à la maquiller*, nul doute que l'on parviendrait tout de même à le débusquer derrière ses romans (ou nouvelles), car tous ses textes ont, entre eux, un certain « air de famille ».

Ce charme si caractéristique, si reconnaissable, procède d'abord de l'écriture elle-même, qui semble obéir à une loi énoncée par Albert Camus, à savoir : « *Pour écrire, être toujours en deçà de l'expression. Jamais de bavardage en tout cas.* » Le romancier Roger Grenier se comporte, somme toute, comme cette servante qui « *ne parlait jamais, sauf pour dire que le goûter était prêt* » : il ne dit que le nécessaire. Ainsi donc, tout bavardage est ici banni au profit de signes qui avancent sous la cape du silence et tissent une matière romanesque, révélant la poignance de l'éphémère. Car *voilà bien le second* caractère distinctif qui aide à l'identification de Roger Grenier : une sorte d'esthétique du regret.

Roman tendu par la corde du regret, roman qui suit l'inflexion *de la perte, tel est le Pierrot noir.* Le personnage qui porte ce nom est une figure furtive, mais récurrente, du théâtre de l'enfance et de la jeunesse ; chaque année, on le retrouvait à la foire de la Saint-Martin, « *étrange fête où le Pierrot était noir et les gondoles blanches, comme si on avait voulu donner du monde une image inversée* ». Ce Pierrot qui portait « *le costume traditionnel de l'amoureux de Colombine, mais en négatif* » ne serait-il pas, à la fin des fins, l'image symbolique du narrateur lui-même, cet homme qui n'a aimé que les femmes des autres ?

Pendant des années, on voit le Pierrot noir. Il anime la baraque de la loterie, là-bas sur l'estrade, dans son vêtement sombre et flottant. Et puis, un jour, en s'approchant, on s'aperçoit qu'il est devenu vieux. Il n'était qu'un hôte passager de la fête, un passager de la terre comme le narrateur, et comme tous les autres protagonistes de l'histoire. Le gâchis s'accomplit par degrés successifs, et chaque étape de la vie est marquée par un renoncement puisque, déjà, au sortir de l'adolescence, le narrateur fait ce constat lucide et laconique : « *Le bon temps où nous voulions mourir était déjà passé.* »

Que le temps où l'on veut mourir soit un séjour révolu, passe encore. Le vrai dommage, l'irréparable, survient lorsqu'on découvre que le temps où l'on voulait vivre, c'est-à-dire maîtriser sa propre vie, s'est lui aussi enfui. Alors, on se laisse conduire par l'enchaînement fatal des circonstances, on est le jouet des événements, on ressemble à ces pins des Landes au flanc blessé d'où s'écoule la précieuse résine ou gemme.

Au bout du compte, et bien qu'elle ait subi les effets de la modernisation, seule reste immuable la foire de la Saint-Martin. Les néons, le rock, les attractions violentes ont remplacé les stands d'autrefois, et le Pierrot noir a disparu ; mais il y a toujours un manège pour les enfants, et toujours des enfants pour réclamer « *encore un tour !* ».

Après tout, agissons-nous bien différemment lorsque, en dépit des haut-le-cœur et des vertiges que nous éprouvons à tourner sur le manège de la vie, nous nous cramponnons à nos chevaux de bois ?

ANNE BRAGANCE.

★ LE PIERROT NOIR, de Roger Grenier. Gallimard, 122 p., 60 F.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Exercices d'admiration, de Cioran ; *Théorie des exceptions*, de Sollers

Hymnes à l'insu

ON peut chipoter, déplorer que ces livres faits d'inédits et de reprises d'articles ne se distinguent pas assez nettement les uns des autres, s'irriter d'une tendance professorale des auteurs à supposer connues trop de choses, à s'adresser aux premiers de la classe claqueurs de doigts, à prolonger l'émulation émoustillée des lycéens forts en rédac... Tout de même, quelle chance, quand la vie publique ne brille pas par sa subtilité, de pouvoir s'offrir, au tarif des « poches », un tel bain lustral d'intelligence !

Deux esprits étincelants ont relu pour nous des textes que nous croyions connaître, et nous voilà en terres connues-inconnues, conquis par leurs réflexions diagonales, acquiesçant, regimbant, débusquant, à notre tour, l'inaperçu. Voilà relancée l'ébriété qu'il y a à glaner du sens, à planer au-dessus de l'essentiel, de l'insu ! Deux hymnes à l'inépuisable lecture ! Pour le prix d'un cinéma-sandwich !

CIORAN n'a que faire de « *faire* ». Il est logique qu'il ait du goût pour des philosophes de l'à-quoi-bon. Sa visite à Joseph de Maistre vaut le détour. Cioran n'est pas dupe des provocations de celui qui écrivait : « *Rien de plus humain que l'Inquisition* » ou : « *Tout est miraculeusement mauvais dans la Révolution française.* » Mais il entre dans le jeu de ces excès, pour en déceler la cohérence.

Pour Maistre, tous les maux terrestres sont des châtiments envoyés du Ciel. Sans péché originel, rien ne s'explique. La pensée réactionnaire atteint ici à la caricature : le meilleur de l'humanité n'est *pas devant* mais derrière ; la civilisation a précédé la chute dans l'histoire, qui n'a fait qu'avilir nos origines parfaites. Et qu'on ne compte pas sur l'auteur du *Pape* pour procéder par hypothèses ! Du haut de l'absolu révolu et de la haine du mouvement, on ne peut avoir que des certitudes.

L'ignorance volontaire fait partie des devoirs du parfait réactionnaire. Il doit y avoir de l'obscurité inviolable dans l'univers, sinon l'ordre s'écroule. Tout pouvoir repose sur plus ou moins de mystère, plus ou moins froidement. La malédiction de l'homme de gauche, observe Cioran, est de combattre au nom de principes qui lui interdisent le cynisme — en principe.

Ce qui sauve Maistre aux yeux de certains, c'est son rousseauisme. Pas aux yeux de Cioran, antiromantique à tout crin, du côté de Joubert le sec contre la déclamation désirante de Chateaubriand. Une pensée du désastre se doit d'être sans issue, de prophétiser le pire.

POURQUOI l'apocalypse flatte-t-elle la plume ? La question revient souvent, à propos de Bloy, de Céline. Cioran trouve une réponse forte chez Maistre.

En vérité, chaque époque incline à penser qu'elle est la dernière, qu'avec elle se clôt un cycle, tous les cycles. Dès 1819, Maistre s'écrie : « *Je meurs avec l'Europe.* » L'exclamation resservira. Elle fait encore recette aujourd'hui ; ce qui, à tout prendre, autorise l'espoir. Consolation-désolation : en politique, comme en tout, on ne s'accomplit, selon Maistre, que sur sa propre ruine. Notre inquisiteur-né met plus d'ardeur à se soumettre au divin qu'à y croire. Il se veut le Machiavel de la théocratie. Un Machiavel intraitable, pour qui une foi qui en admet d'autres n'est plus qu'un périssable phénomène de société (que disent d'autre nos intégristes ?).

Si l'intolérance ne donne pas forcément du génie, la tolérance, à coup sûr, lui est fatale. Peut-être est-ce pour cela que beaucoup d'écrivains viennent de la Réaction ou y retournent.

(Lire la suite page 22.)

A LA VITRINE

ESSAIS

Un enfant de Jarry et de l'Oulipo

C'est moins dans une librairie que dans un magasin d'échiquiers que l'on s'attendrait à trouver *Mélanolie*, de Sylvain Goudemare, qui paraît aux éditions Le Dilettante. Les cases blanches et noires de la couverture annoncent sans ambiguïté le contenu : la partie d'échecs que disputèrent en 1981 Schussler et Kasparov, *« Garry Kasparov ayant les noirs. »*

A chaque « coup » correspond ce qu'il est convenu d'appeler un poème. Des hiéroglyphes en forme de chevaux, de couronnes, des points d'exclamation, signalent le déroulement de la partie et cassent la continuité du texte, comme ces dessins qui présentaient les récitants des *Epiphanies* de Pichette. La typographie elle-même se plie aux injonctions de l'auteur : des majuscules grasses emplissent la page s'il s'agit de mots forts, des minuscules se font l'écho d'un murmure, des italiques s'en vont porter leur sens par la bande ; enfin, le mélange des caractères utilisés prête au texte les avantages d'une voix s'enflant, s'amenuisant, chuchotant, voire égale.

« Un aigrefin est un poisson et un homme rusé – un aigremoine une fleur – et l'aigrette un bouquet de plumes – comme quoi le vocabulaigre ». Si l'humour d'André Frédérique n'est pas absent des lignes de Goudemare – et sa dédicace le confirme – c'est à un enfant jarryste, oulipien, que l'auteur fait penser. Il n'est pas interdit de jouer avec la nourriture : les repas, outre qu'ils sont plus gais, prennent une autre teneur. A force de vivre parmi les mots, à force de manipuler les phrases, de les soupeser, de les retourner, de les entrechoquer, de les juxtaposer, de les envoyer en l'air, de les laisser tomber, Sylvain Goudemare leur fait rendre un son nouveau. Un verbe, un pronom, une lettre, une seule intervention de sa part, confèrent à des expressions jusque-là érodées un sens tout à coup évident, autant que neuf. *« Et ta plume – et ton style – ta plume toi-même – vieux ton ».* On le voit, au jeu d'échecs qui traçait l'ossature du livre répond maintenant le jeu des mots, non loin du jeu de mots.

Les précédentes productions, hélas quasi-confidentielles, de Sylvain Goudemare se signalaient par l'étrangeté de leur forme : *Labordelamer* possédait en guise de signet un fil terminé d'un hameçon (dangereux pour les bibliothèques), *La chasse aux synonymes* était enclos dans un bocal à confiture qu'accompagnait une petite cuiller. Il fera bon dénicher cette plaquette-ci, tirée à 666 exemplaires, au voisinage de certaines raretés.

E. H.

★ **MÉLANOLIE, de Sylvain Goudemare, Le Dilettante, 37 p., 59 F.**

• EN POCHE

● Du Courage et de la Fidélité à la Charité et au Sacrifice, Vladimir Jankélévitch disserte sur *les Vertus et l'Amour*, dans le deuxième volet de son *Traité des vertus* (« Champs », Flammarion, n[os] 163 et 164).

● Du même auteur, une belle méditation sur la liberté dans *la Volonté de vouloir*, troisième volume de son livre, *le Je-ne-sais-quoi et le Presque-rien*, dans la collection « Points-Seuil » (n° 182).

● *Le Fil du temps*, d'André Leroi-Gourhan (« Points-Sciences », n° 548), reprend, sous une forme légèrement abrégée, un choix d'études d'ethnologie et de préhistoire, paru chez Fayard en 1983.

● Toujours au Seuil, la collection « Points-Actuels » réédite deux numéros de la revue *Autrement* : *Je t'aime d'amitié*, dirigé par Jules Chancel, paru en 1982, et *Couples !* présenté par Michèle Decoust et Arlette Namiand, sorti en 1980 (n[os] A71 et A72).

● *Tenter d'élaborer une théorie de l'interprétation musicale*, tel a été le propos de René Leibowitz dans les essais réunis sous le titre *le Compositeur et son double* parus en 1971. R. Leibowitz est mort à Paris en 1972. (Collection « Tel-Gallimard », n° 97).

● *Notons parmi les essais réédités en poche : le Bouc émissaire, où René Girard démonte le schéma sacrificiel* (Livre de poche, « Biblio-essais », n° 4 029) ; *le Pouce du panda* de Stephen Jay Gould, approche attrayante des théories de l'évolution (idem, n° 4 038) ; *la Nouvelle alliance*, sur les métamorphoses de la science d'Ilya Prigogine et Isabelle Stengers (« Folio-Essais », n° 26).

● Dans le domaine littéraire, la collection « Poésie-Gallimard » réédite l'hymne à l'espérance de Charles Péguy, *le Porche du mystère de la deuxième vertu*, avec une préface de Jean Bastaire.

● *Le Cahier de notes* de Katherine Mansfield n'avait pas été réédité depuis 1944. Il reparaît aujourd'hui dans la Bibliothèque cosmopolite chez Stock, avec une introduction de John Middleton Mury.

ÉCRITS INTIMES

La déploration amoureuse de Bertrand de Jouvenel

Bertrand de Jouvenel n'a jamais eu la plume gâchée par les chiffres maniés en économiste avec tant d'autorité. On le savait. On avait lu sa *Vie d'Emile Zola*, heureusement rééditée, et son *Arcadie*. Voici qu'il livre, dans une langue que l'émotion cette fois purifie comme un choral de Bach, le journal qu'il a tenu pendant les dernières années de la vie de sa femme, enlevée par un cancer en 1974.

Le texte est au-delà de la littérature. Nous suivons une lente déploration amoureuse, la mise à nu d'un cœur à mesure que l'épouse perd ses forces, la vibration de plus en plus fine d'une sensibilité qui fut toujours en éveil mais dont l'acuité se renforce à l'approche de la mort de l'autre. Le récit est poignant, mais comme le couple a horreur des gémissements, sait garder son élégance aux pires moments, le lecteur ne peut être tenté par le voyeurisme.

Certes, Bertrand de Jouvenel ne nous cache pas les ravages du mal, et comme celle qu'il aime voit ses forces l'abandonner peu à peu. Mais tout cela est dit dans un halo de tendresse et de poésie, avec des retours en arrière chatoyants ou des « petits faits vrais » de la vie de tous les jours ou de l'activité professionnelle, qui coupent l'angoisse. C'est merveille de sentir comment, au fil des jours, s'épanouissent ces trésors de délicatesse chez cet intellectuel bardé de savoir.

« Mort où est ta victoire ? » On se le demande vraiment lorsqu'on voit Bertrand de Jouvenel gagné par une joie profonde lorsqu'il est assuré que rien ne pourra le séparer d'Hélène. Extraordinaire leçon de courage –, mieux, de foi – d'un homme qui ne se pose pas trop de questions sur l'au-delà, mais qui est naturellement porté vers Dieu.

P. D.

★ **REVOIR HÉLÈNE, de Bertrand de Jouvenel, Robert Laffont, 232 p., 89 F.**

SCIENCES

L'univers comme au théâtre

L'un, André Brahic, est un astrophysicien enthousiaste – il commet en fin de livre un gros mensonge en écrivant qu'il *« s'exprime avec la froideur des rapports de police ».* L'autre, Pierre Debray-Ritzen, est un professeur de médecine à la plume alerte, déjà auteur d'essais, de mémoires, d'un roman. Ayant entendu le premier parler à la radio, le second fut enthousiasmé, décida de le rencontrer, puis d'écrire un livre avec lui. Ainsi sont nées ces *Conversations dans l'univers*, présentées comme un dialogue de théâtre, avec indication de jeux de scènes du type : *« André Brahic frappe dans ses mains ».*

La scène, c'est l'Univers dans sa globalité – l'unité de lieu est ainsi assurée. Mais la pièce est découpée en plusieurs tableaux, chacun contenant le précédent. Au rebours des poupées gigognes, c'est de l'intérieur que les auteurs ont fait partir leur exploration. On passe du système solaire aux étoiles, de celles-ci à la voie lactée, pour aboutir à l'univers extra-galactique. Une *« Ultime conversation »* rappelle que si l'homme n'est plus au centre de l'univers, il est toujours au centre de sa connaissance et que celle-ci n'a d'importance que par l'usage qui en est fait.

Que dire de plus ? Le contenu de ce livre a déjà été souvent popularisé, et l'on ne peut donc en attendre des révélations. La forme est plus originale. Questions brèves et réponses concises : on peut ouvrir l'ouvrage au hasard et pénétrer immédiatement dans le vif du sujet. Et puis, la forme dialoguée se prête à de jolies passes d'armes. Beaucoup moins naïf et ignare qu'il n'essaie de le faire croire, Pierre Debray-Ritzen adore jouer au chat et à la souris avec son interlocuteur. Mais la souris a de la défense !

M. A.

★ **CONVERSATIONS DANS L'UNIVERS, d'André Brahic et Pierre Debray-Ritzen, Albin Michel, 279 p., 85 F.**

Ont collaboré aux pages 18 et 19 : Maurice Arvonny, Pierre Drouin, Eric Holder, Patrick Kéchichian, Jean-Pierre Péroncel-Hugoz et Jean-Pierre Rioux.

• DERNIÈRES LIVRAISONS

HISTOIRE

● Henri Le Mire : *Tsahal. Histoire de l'armée d'Israël.* Le colonel Le Mire (CR) écrit *« l'histoire du peuple d'Israël en état de mobilisation presque permanente, l'histoire d'une société civile en armes, mais en aucune façon l'histoire d'un peuple militarisé ».* (Éditions Plon, 331 p., 98 F.)

SCIENCES

● Ouvrage collectif : *Sciences et symboles : les voies de la connaissance.* Le colloque de Tsukuba, organisé par l'université japonaise du même nom et France-Culture, s'était donné pour ambition de questionner les révolutions scientifiques du XX[e] siècle. Les différentes interventions rassemblées dans ce volume mettent en relation ces données nouvelles confrontées aux traditions spirituelles occidentales et orientales. Présentation de Michel Cazenave. (Éditions Albin Michel/France-Culture, 453 p., 125 F.)

LITTÉRATURE

● Emmanuel Bove : *l'Amour de Pierre Neuhart.* Les lecteurs qui ont découvert récemment cet auteur sorti d'un long oubli retrouveront avec ce court roman l'écriture blanche et précise de Bove, son goût du récit dépouillé et efficace. (Éditions Le Castor astral, 122 p., 58 F.)

● Alexandre Dumas : *Mes Mémoires.* A la fois roman d'aventures et chronique du romantisme, ces Mémoires, riches en portraits et anecdotes, ont d'abord été publiés en feuilleton puis en volume en 1852. Choix d'Isabelle Chanteur, présenté et annoté par Claude Schopp ; préface d'Alain Decaux. (Éditions Plon, 1 034 p., 230 F.)

● Alfred de Vigny : *Œuvres complètes*, tome I. Cette nouvelle édition, établie et annotée par François Germain et André Jarry, comportera trois volumes. Ce premier tome rassemble le théâtre et la poésie. (Éditions Gallimard, « Pléiade », 1572 p., 1632 p., 290 p. ; 290 F jusqu'au 30 avril, puis 340 F.)

ESSAIS

● Michel Deguy : *Brevets.* Dans ces *« six livrets en liasses, brochés en une brochure »*, Michel Deguy, *« poète sans état »*, a rassemblé les pages d'une réflexion éclatée en plusieurs directions : autoportraits, fragments d'une poétique, entretiens sur divers sujets de culture contemporaine et autres... (Edit. Champ Vallon, 261 p., 112 F.)

● Sarah Kofman : *Pourquoi rit-on ?* A partir de l'essai de Freud, *le Mot d'esprit et ses rapports avec l'inconscient* (1905), Sarah Kofman interroge la nature et la fonction du *witz*, véritable *« Janus à double face ».* (Edit. Galilée, 200 p., 92 F.)

● Jean Jonassaint : *le Pouvoir des mots, les maux du pouvoir.* Dix des principaux romanciers haïtiens actuels parlent de l'exil, de la littérature, de Haïti... Avec des extraits de leurs œuvres. (Edit. Arcantère, 280 p., 95 F.)

● Ouvrage collectif : *Pierre Corneille.* Ce volume rassemble les actes du colloque organisé en octobre 1984 à Rouen, à l'occasion du bicentenaire de la mort de Corneille. Textes réunis par Alain Niderst. (Edit. PUF, 732 p., 460 F.)

BIOGRAPHIES

● Marc Blancpain : *Monsieur le Prince.* Marc Blancpain reconstitue *« la vie illustre de Louis de Condé, héros et cousin du Grand Roi ».* Le vainqueur de Rocroi et de quelques autres batailles ne fut pas seulement un génie militaire, mais aussi l'ami et le lecteur éclairé des écrivains de son temps. (Edit. Hachette, 302 p., 110 F.)

● Jean-Paul Brunet : *Jacques Doriot.* Du bureau politique du PCF au Parti populaire français, qu'il fonde en juin 1936, l'étrange itinéraire du *« Führer français »*, à partir d'archives inédites. (Edit. Balland, 562 p., 115 F.)

ETHNOGRAPHIE

● Jean Morizot : *les Kabiles : propos d'un témoin.* Par un ancien administrateur en Algérie, un portrait des Berbères de Kabylie, dont la revendication culturelle est un des casse-tête de l'Algérie indépendante.

(Publication du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes de Paris, qui vient d'éditer aussi la carte des musulmans dans le monde. Diffusion Documentation française. 280 p., 110 F.)

DU LIBRAIRE

HISTOIRE

Le destin manqué d'Herriot



PANCHO

• EN BREF

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

SCIENCES

L'univers comme au théâtre

* CONVERSATIONS DANS L'UNIVERS, d'André Brahic et Pierre Debray-Ritzen, Albin Michel, 279 p., 85 F.

Ont collaboré aux pages 18 et 19 : Maurice Aronny, Pierre Drouin, Eric Holder, Patrick Kéchichian, Jean-Pierre Péroncel-Hugoz et Jean-Pierre Rioux.

HISTOIRE

Le destin manqué d'Herriot

Né en 1872 à l'aube de la Troisième République, Herriot est mort en 1957, au crépuscule de la Quatrième. Il a accompli un parcours sans fautes au jeu de l'oie républicain. *Fils du peuple,* il préférera toujours les « petits » aux « gros ». Boursier, normalien, lettré et dreyfusard, le régime en fait un de ces élus dont on conte la vie aux



PANCHO.

enfants des écoles : conseiller, maire de Lyon pendant un demi-siècle, député, ministre, président du Conseil, majestueux président de *la Chambre, leader du parti radical* statufié de son vivant. Et pourtant, son image est bien pâle aujourd'hui dans *notre* mémoire nationale, tout juste sauvée par la rondeur de la pipe et les solides amitiés lyonnaises. La fidélité, même exemplaire, a fait une carrière, mais n'a pas forcé le destin.

C'est que Herriot, nous dit Serge Berstein, s'est éteint à petit feu précisément parce qu'il fut un inconditionnel de cette République des Droits de l'Homme, de ce parlementarisme vétilleux et de ces vertus morales que la *France,* balayée par le tragique et travaillée par la modernité, n'a plus goûtés que du *bout des lèvres après 1918, alors* même que Herriot est au faîte.

Ce livre lumineux et dense — qui lance un genre nouveau, l'ethnographie historienne d'un idéal aux prises avec le réel — conduit à *méditer* sur l'homme d'Etat. Herriot en eût été un grand, vers 1910. Mais ce fier républicain n'a jamais *consenti à affronter* le *drame et l'événement* à mains nues. Enfermé dans son système de valeurs, il a servi dans les honneurs sa République en retardant sur son époque. En *refermant cet essai si percutant, on* se prend à faire défiler d'autres grands noms, de Clemenceau à de Gaulle, qui surent quelque jour préférer la volonté à l'idéal. — J.-P. R.

★ EDOUARD HERRIOT OU LA RÉPUBLIQUE EN PERSONNE, de Serge Berstein. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. 327 p., 120 F.

ROMAN

Le retour d'Olivier

Robert Sabatier, tout en travaillant depuis des années à sa magistrale *Histoire de la poésie française,* poursuit son œuvre de poète et de romancier. Après un roman foisonnant, allégorique, *les Années secrètes de la vie d'un homme,* il revient aujourd'hui à l'histoire du petit Olivier, si proche de lui-même, qui lui a valu un immense succès. Des *Allumettes suédoises* aux *Fillettes chantantes,* il avait en quatre volumes retracé la vie de l'orphelin jusqu'à l'adolescence. Avec *David et Olivier* il remonte le cours du temps : Olivier a huit ans et demi. Il habite à Montmartre, rue Labat, avec sa mère Virginie, la belle mercière.

David et Olivier est d'abord l'histoire d'une amitié, celle de deux enfants très dissemblables, qui se sont rencontrés au hasard d'une bagarre. David Zober, fils d'un tailleur venu des « *fins fonds de l'Europe* » et qui rêve d'Amérique, est calme : il aime les livres, l'école. Olivier Chateauneuf, un vrai poulbot, préfère jouer dehors et flâner : il connaît tout, dans sa rue. Chacun fait découvrir à l'autre de nouveaux territoires. Ces deux-là deviennent, selon leurs copains, aussi inséparables que *Ric et Rac* ou *Doublepatte et Patachon.*

Mais c'est aussi le temps où, sans savoir que c'est cela le bonheur, Olivier vit avec sa mère, cette charmante jeune veuve, insouciante et tendre, qui chantonne les airs à la mode et improvise de délicieux dîners.

Ces émotions ne sont jamais solitaires. La rue est comme le prolongement des logements exigus. Et ce coin de Paris, une sorte de village cosmopolite, a des airs méridionaux, notamment dans ces veillées d'été où l'on met des chaises devant la porte, où l'on parle en prenant le frais. On retrouve des personnages déjà connus, Bougras l'anarchiste, Gastounet l'ancien combattant, la concierge Mme Haque, Mado, et bien sûr toute une troupe d'enfants dont on suit les jeux et les rivalités.

Les détails qui évoquent l'air du temps, le langage émaillé d'argot des enfants, tout cela fait revivre avec naturel une époque, 1930, où malgré la crise il fait, semble-t-il, assez bon vivre. Le livre se termine dans l'émotion : la séparation des amis qui ne peuvent, à cause d'une grave maladie d'Olivier, se dire adieu. Premier chagrin, premières ombres. Mais dehors la rue est là, attirante, « *pleine de soleil* ».

M. P.

*** DAVID ET OLIVIER, de Robert Sabatier, Albin Michel, 360 p., 85 F.**

LETTRES ÉTRANGÈRES

Nouvelles nilotiques

Pour son quatrième volume dans sa collection nouvelle « Lettres arabes » (qui a notamment à son actif le monumental *Impasse des deux palais,* de Mahfouz), Lattès nous offre la traduction de quatre nouvelles nilotiques de l'Egyptien Maguid Toubia, écrivain né en *1938, encore inconnu en France.*

Textes laconiques, simples comme bonjour, coulant de source, agréables à lire pour qui aime *s'enfoncer dans la vie pulpeuse de* l'Egypte populaire où règnent *toujours le mauvais œil, l'immémoriale* barque funèbre, les confidences aux coquillages, le désespoir des femmes stériles (car la plupart des musulmans n'admettent pas encore que la stérilité puisse venir du mâle). Mais aussi l'amour. Un *amour qui prend souvent, surtout* quand il est contrarié ou déçu, la forme des passions les plus destructrices — comme dans *Combat contre la Lune,* la nouvelle qui donne son beau nom à un recueil qui a la légèreté charnue d'une jacinthe d'eau descendant le Nil. — J.-P. P.-H.

★ COMBAT CONTRE LA LUNE, de Maguid Toubia, traduit de l'arabe par Richard Jacquemond, avec le concours de l'Institut du monde arabe de Paris. Lattès, 160 p., 69 F.

• EN BREF

• DANS LA SÉRIE « POLITIQUE CULTURELLE » (II), conçue et réalisée par l'Union des écrivains, un deuxième débat : « Ce qui a changé dans la profession du Livre depuis 1981 », aura lieu le vendredi 21 février 1986, à partir de 20 heures, au FIAP (Foyer international d'accueil de Paris), 36, rue Cabanis, 75014 (métro Saint-Jacques). Introduction par Catherine Claude et Guy de Bosschère.

• HENRI MESCHONNIC présentera : « Ecrits sur le livre » Stéphane Mallarmé (éditions de l'Eclat) ainsi que ses récentes publications le mercredi 26 février de 18 heures à 20 heures à la Librairie Bleue, 16, rue de Montreuil, 75011 Paris. Tél. : 43-72-38-71.

• TEXTE ET ARCHITECTURE sera le thème d'un colloque organisé les lundi 12 et mardi 13 mai par le Centre d'histoire et d'analyse de textes (CHAT) de l'université de Haute-Bretagne-Rennes-II. Pour tous renseignements, s'adresser à Philippe Hamon, Université de Haute-Bretagne, 35000 Rennes.

• LE PRIX MÉRIDIEN 1985 a été attribué à Baptiste Marrey pour son roman *les Papiers de Walter Jonas* (Actes Sud).

Ce prix, doté par le conseil régional de l'Hérault de 30000 francs, est attribué chaque année à un ouvrage de haute tenue littéraire.

• LE NOUVEAU COMMERCE organise une soirée de lectures avec un montage audiovisuel, *Aïgui parmi nous.* Jean Davy et Léon Robel liront *le Cahier de Véronique,* du poète Tchouvache Aïgui. D'autre part, on pourra entendre un enregistrement de la voix d'Aïgui pris à Moscou. Les 26 et 27 février à 20 heures, Galerie Nane-Stern, 25, avenue de Tourville, 75007 Paris. Réservation par téléphone : 45-05-08-46.

• LA FONDATION FRANCO-AMÉRICAINE a reçu un don important de S.M. Hassanal Bolkiah, sultan de Brunei-Darussalam, pour créer une bourse Tocqueville, dédiée à la mémoire d'Ernest Hemingway et de son temps. Cette bourse doit permettre à un jeune candidat français de mener aux Etats-Unis une étude sur la littérature américaine pour une durée de huit à douze mois. Dossier de candidature à adresser à la Fondation franco-américaine, 38, avenue Hoche, 75008 Paris. (Tél. : 45-63-28-30), avant le 15 mars.

• SCIENCE-FICTION

Consolidations



Comme beaucoup d'autres disciplines, la science-fiction traverse souvent des périodes de calme où, si les livres *publiés ne déchoient pas,* il n'émerge cependant pas de romans particulièrement significatifs. Ainsi, ce mois-ci, si nombre de titres sont venus consolider le « fonds SF » et si leur qualité est en général fort honorable, pas de livre-phare susceptible de monopoliser cette rubrique, mais une bonne demi-douzaine de nouveautés pouvant réjouir les amateurs.

∴

D'abord, la collection « Fictions » des éditions La Découverte ajoute un (*déjà* !) cinquième *titre à son catalogue en publiant Histoire d'os* du jeune auteur américan Howard Waldrop. Sous ce titre canularesque et contestable se cache une histoire de paradoxe temporel ingénieuse et rondement *menée ; dans un tumulus funéraire du treizième siècle,* des archéologues découvrent... des squelettes de chevaux et des douilles en cuivre. De fil en aiguille, nos chercheurs finiront par reconstituer l'histoire d'une escouade de guerriers venus de l'avenir pour modifier le passé en vue *d'éviter la* troisième guerre mondiale, et coincés dans le mauvais siècle à la suite d'un accident. Classique de bout en bout, *Histoire d'os* ne manque pas d'un certain charme, un peu naïf. Sans prétention mais efficace et séduisant. (Howard Waldrop, *Histoire d'os,* traduit par Michel Deutsch, éd. La Découverte, coll. « Fictions », 235 p., 75 F.)

Les rares auteurs français publiés par la *collection de science-fiction des éditions J'ai* lu sont souvent de bonne tenue. C'est notamment le cas de Christian Léourier, qui poursuit son petit bonhomme de chemin à l'écart des modes, et qui nous offre avec *l'Homme qui tua l'hiver* la suite de *Ti-Harnog,* sorti l'an dernier. *Du roman d'aventures* cosmiques et mouvementé à *souhait* ; une écriture rapide et précise. Tout ce qui a fait les riches heures de la science-fiction populaire de qualité. (Christian Léourier, *l'Homme qui tua l'hiver,* éd. J'ai lu, 160 p., 14 F.)

Chez Denoël, Scott Baker publie son second recueil de nouvelles, *Fringales* ; dix textes de ce jeune Américain installé à Paris et qui cultive *l'humour grinçant,* la cruauté et une vision bien personnelle de l'actualité — comme dans *la Grande Bouffe,* deuxième nouvelle du recueil, où les personnes coupables d'excès de table se voient condamnées à manger littéralement pour le compte d'affamés du tiers-monde... Décapant et souvent effrayant, le livre reste cependant très *« digeste », et même appétissant.* (Scott Baker, *Fringales,* traduit par William Desmond, Denoël, coll. « Présence du futur », nº 414, 220 p., 38 F.)

Les adeptes de Roger Zelazny se réjouiront de trouver en même temps en librairie l'excellent *Livre d'or* que lui a consacré Marcel Theon et *Terre mouvante,* un roman inédit. Si *Terre mouvante* ne surprendra guère les habitués du Zelazny « mythologique », le *Livre d'or* restera, comme la plupart des volumes de cette *série,* un ouvrage de référence — sérieux, intelligent et passionnant de bout en bout. (Roger Zelazny, *Terre mouvante,* traduit par Jean Bailhache, 220 p., 20 F, et Marcel Theon, *le Livre d'or de Roger Zelazny,* 380 p., 25 F, tous deux dans la collection « Science-Fiction » des éditions Presses-Pocket.)

∴

Enfin, signalons trois ouvrages « de fond » bien différents : d'abord, le huitième numéro de la revue *Proxima,* qui poursuit son travail d'exploration, d'explication et de développement du genre, avec des textes et des études écrits par ou sur des auteurs bien connus (Thomas Disch, Christine Renard) ou moins connus (Gardner Dozois, Michel Lamart). Remarquable niveau d'ensemble pour une revue que l'on aimerait voir mieux diffusée. (*Proxima,* nº 9, 176 p., 33 F, c/o « Andromèdre », *34, rue de la Clef, 59800 Lille.*)

Par ailleurs, la réédition dans la collection « Bouquins » de Robert Laffont de deux séries de grands classiques dues respectivement à J.-H. Rosny Aîné et Henry Rider Haggard, *Romans préhistoriques* et *Elle-qui-doit-être-obéie.* Les sources de la science-fiction dans une édition pratique et conséquente. Deux « must ». (J.-H. Rosny *Aîné, Romans préhistoriques,* réunis par J.-B. Baronian, 720 p., 95 F ; et H. Rider Haggard, *Elle-qui-doit-être-obéie,* textes rassemblés par F. Lacassin, 940 p., 95 F ; tous deux dans la collection « Bouquins », Laffont.)

EMMANUEL JOUANNE.

● Pour tous ceux qui s'intéressent à Philip K. Dick et à son œuvre, un colloque international lui sera consacré du 27 au 29 juin de cette année. Pour tous renseignements, s'adresser à Jeanne-Marie Santraud, 5-7, rue Monicelli, 75014 Paris.



SOCIÉTÉ

Le Couvent des fo

Une passionnante enquête
de Limoux, au dix-neuvième

« LA morale publique est intéressée à faire disparaître l'affligeant spectacle que ces êtres privés de raison nous donnent trop souvent sur la voie publique » : les zélés défenseurs de la salubrité qui lancèrent au dix-neuvième siècle la campagne de désodorisation dans les villes françaises furent aussi les pourfendeurs de l'« ordure morale », représentée par les prostituées, puis par les fous. Ni la philanthropie ni le souci médical ne justifièrent la construction hâtive d'asiles qui devaient garantir les sains d'esprit de la contamination des insensés : le fou errant, à en croire l'imaginaire populaire, semait, tel le diable, l'ivraie sur son chemin.

Imaginez alors le profit que peut tirer un historien de l'étude d'une ville qui se réveilla un beau jour dans la crainte d'une « invasion » des fous. Dans le sillage de Michel Foucault, et grâce à des recherches et des enquêtes sur le terrain, Giordana Charuty nous livre une étude passionnante, originale et instructive sur *le Couvent des fous*, qui se situait à Limoux, au sud de Carcassonne.

A Limoux, lorsque le vent se levait, les hurlements des aliénés enfermés dans l'asile se répandaient à travers les rues et parvenaient jusqu'aux oreilles des bons citoyens. Mais, nul ne l'ignore, à quelque chose malheur est bon : « *Dans le quartier, confia un habitant, on n'avait pas besoin de regarder la girouette, il suffisait de tendre l'oreille, et si l'on*

L'idiote, l'hystér et la nymphom

LA femme est-elle une folle en puissance ? Au dix-neuvième siècle, l'idiote, l'hystérique, la nymphomane, traversaient comme des ombres inquiétantes les romans de Balzac, de Zola et des Goncourt. Les feuilletons populaires exploitaient la figure de la folle qui effraie, excite la curiosité ou la pitié. Les « théoriciens » défendaient sans vergogne la thèse selon laquelle la femme nourrissait en son corps des germes maladifs... A travers une étude riche et instructive sur la condition des malades mentales dans les asiles, notamment à la Salpêtrière de 1838 à 1870, Yannick Ripa rappelle les préjugés qui s'attachaient à la femme et révèle la face cachée du pouvoir médical.

Par nature, les femmes, selon Pinel, sont plus vulnérables face à la folie. L'aliéniste Georget attribuait l'origine de cette même folie à la démesure amoureuse, qui est toujours le fait du « sexe faible ». Adèle, onze ans, internée pour avoir « perverti » un adolescent de quinze ans, fut classée parmi les « *êtres trop imparfaits pour pouvoir user de leur liberté* ». La passion qu'éprouvent la plupart des femmes pour la littérature, et surtout pour le roman, fait d'elles les proies faciles de l'hystérie. A Sainte-Anne, nombreux furent les livres mis à l'index par les aliénistes : *les Mystères de Paris*, d'Eugène Sue, *les Orientales*, de Victor Hugo, et même *la Case de l'oncle Tom*, d'Harriet Beecher-Stowe !

A cause de cette prétendue vulnérabilité de la femme, le moindre écart de sa part servait de prétexte à ses proches pour la faire enfermer. Camille, simple journalière, voulait devenir cuisinière : elle fut internée à la demande de son mari qui la jugeait trop ambitieuse ! Isabelle, qui manifestait une trop vive susceptibilité lorsque ses parents lui adressaient la parole, fut enfermée pendant deux mois. Hersilie Rouy, musicienne de talent, fut placée à Charenton pendant quinze ans sur la demande de son demi-frère, qui s'empara de son héritage. Libérée, elle porta plainte et obtint gain de cause : il fut

Les « mala de la Comm

● SOCIÉTÉ

Le Couvent des fous

Une passionnante enquête sur l'asile de Limoux, au dix-neuvième siècle.

« *LA morale publique est intéressée à faire disparaître l'affligeant spectacle que ces êtres privés de raison nous donnent trop souvent sur la voie publique* » : les zélés défenseurs de la salubrité qui lancèrent au dix-neuvième siècle la campagne de désodorisation dans les villes françaises furent aussi les pourfendeurs de l'« *ordure morale* », représentée par les prostituées, puis par les fous. Ni la philanthropie ni le souci médical ne justifièrent la construction hâtive d'asiles qui devaient garantir les sains d'esprit de la contamination des insensés : le fou errant, à en croire l'imaginaire populaire, semait, tel le diable, l'ivraie sur son chemin.

Imaginez alors le profit que peut tirer un historien de l'étude d'une ville qui se réveilla un beau jour dans la crainte d'une « invasion » des fous. Dans le sillage de Michel Foucault, et grâce à des recherches et des enquêtes sur le terrain, Giordana Charuty nous livre une étude passionnante, originale et instructive sur *le Couvent des fous*, qui se situait à Limoux, au sud de Carcassonne.

A Limoux, lorsque le vent se levait, les hurlements des aliénés enfermés dans l'asile se répandaient à travers les rues et parvenaient jusqu'aux oreilles des bons citoyens. Mais, nul ne l'ignore, à quelque chose malheur est bon : « *Dans le quartier, confia un habitant, on n'avait pas besoin de regarder la girouette, il suffisait de tendre l'oreille, et si l'on entendait les malades gueuler, c'est que c'était marin, c'était sûr. S'ils étaient calmes, c'est que c'était vent du nord.* »

Les cris étaient d'autant mieux tolérés que l'asile faisait vivre la ville : les emplois y étaient, certes, peu rémunérés, mais les bonnes sœurs s'avéraient prodigues de viande et de légumes. Les commerçants faisaient de très bonnes affaires avec les malades riches, qui payaient à prix d'or leur camelote. Et, bien sûr, l'asile devint la principale préoccupation des Limouxins. Leurs enfants s'amusaient à ramasser les papiers griffonnés à la hâte et jetés à travers les barreaux par les prisonniers, et qui parfois ne manquaient pas de poésie : « *On dit que la Terre est ronde comme une orange, ce n'est pas vrai puisque l'orange je la mange !* »

Cette apparente tolérance cachait, cependant, une certaine frayeur, qui explosa le jour où les bonnes sœurs étendirent leur empire. Désormais, deux bâtiments entouraient la gare de Limoux : le magasin des pompes funèbres et le couvent, si bien que le voyageur avait l'étrange impression d'arriver dans une ville où il fallait opter pour la folie ou pour la mort...

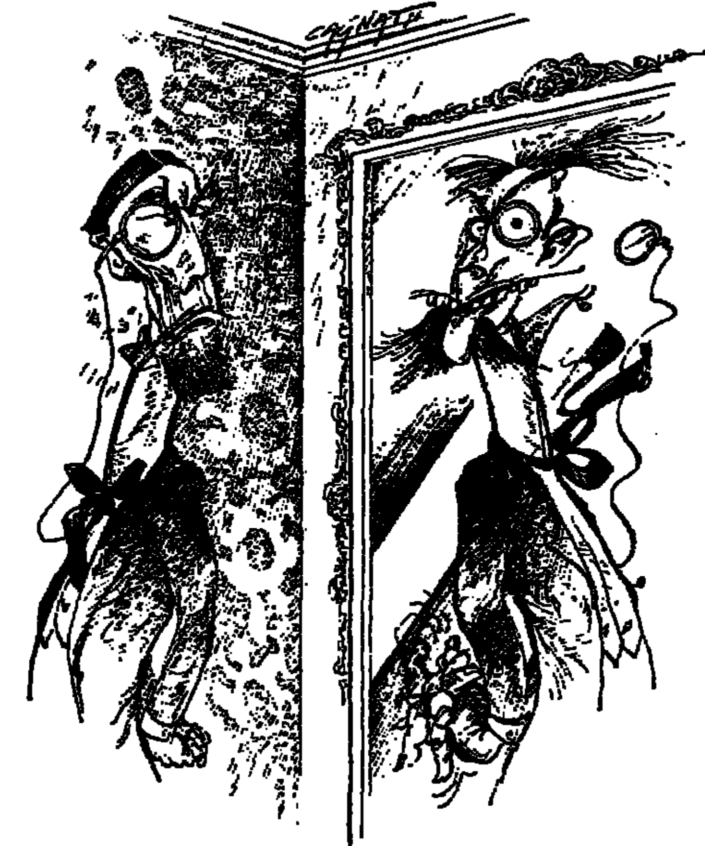
Le rejet des fous était d'autant plus violent qu'on ne reconnaissait pas l'enfermement comme une mesure thérapeutique. L'asile, c'était la sanction, la prison pour les insensés assimilés aux criminels. L'internement relevait de la police, au point que le père d'un malade écrivit, en 1855, au maire de sa commune pour exposer son cas en ces termes : « *Pendant longtemps, j'ai caché soigneusement l'état de mon fils, parce qu'il me faisait de la peine ainsi qu'à sa mère de le dénoncer à l'autorité et de le faire connaître du public.* » Dans cette société qui se soumettait, pourtant, de plus en plus à la médicalisation, *seule la répression policière était* donc jugée efficace à l'encontre des fous.

Le Figaro, en 1934, n'hésita pas à mettre en doute le savoir et l'immunité des médecins, dans un article révélateur de l'état d'esprit et de la frayeur qui pouvaient régner au voisinage du « couvent des fous » : « *Il semble bien que l'aliénation mentale soit contagieuse. Ce n'est pas impunément que l'on vit dans la société des fous... Qui sait ce qui peut se passer dans l'esprit d'un homme qui n'a guère pour exemple que l'exemple des fous ?* »

ROLAND JACCARD.

★ **LE COUVENT DES FOUS, de Giordana Charuty, Flammarion, 397 p., 140 F.**

★ **A signaler également : SŒUR JEANNE DES ANGES, *autobiographie d'une hystérique possédée*, préface de Charcot, suivi de *Jeanne des Anges*, par Michel de Certeau, éd. Jérôme Millon (134, chemin de l'Etoile, 38330 Montbonnot-Saint-Martin), 379 p., 89 F.**


CAGNAT.

L'idiote, l'hystérique et la nymphomane

LA femme est-elle une folle en puissance ? Au dix-neuvième siècle, l'idiote, *l'hystérique, la nymphomane*, traversaient comme des ombres inquiétantes les romans de Balzac, de Zola et des Goncourt. Les feuilletons populaires exploitaient la figure de la folle qui effraie, excite la curiosité ou la pitié. Les « théoriciens » défendaient sans vergogne la thèse selon laquelle la femme nourrissait en son corps des gènes maladifs... A travers une étude riche et instructive sur la condition des malades mentales dans les asiles, notamment à la Salpêtrière, de 1838 à 1870, Yannick Ripa rappelle les préjugés qui s'attachaient à la femme, et révèle la face cachée du pouvoir médical.

Par nature, les femmes, selon Pinel, sont plus vulnérables face à la folie. L'aliéniste Georget attribuait l'origine de cette même folie à la démesure amoureuse, qui est toujours le fait du « sexe faible ». Adèle, onze ans, internée pour avoir « *perverti* » un adolescent de quinze ans, fut classée parmi les « *êtres trop imparfaits pour pouvoir user de leur liberté* ». La passion qu'éprouvent la plupart des femmes pour la littérature, et surtout pour le roman, fait d'elles les proies faciles de l'hystérie. A Sainte-Anne, nombreux furent les livres mis à l'index par les aliénistes : *les Mystères de Paris*, d'Eugène Sue, *les Orientales*, de Victor Hugo, et même *la Case de l'oncle Tom*, d'Harriet Beecher-Stowe !

A cause de cette prétendue vulnérabilité de la femme, le moindre écart de sa part servait de prétexte à ses proches pour la faire l'enfermer. Camille, simple journalière, voulait devenir cuisinière ; elle fut internée à la demande de son mari qui la jugeait trop ambitieuse ! Isabelle, qui manifestait une trop vive susceptibilité lorsque ses parents lui adressaient la parole, fut enfermée pendant deux mois. Hersilie Rouy, musicienne de talent, fut placée à Charenton pendant quinze ans sur la demande de son demi-frère, qui s'empara de son héritage. Libérée, elle porta plainte et obtint gain de cause : il fut reconnu que le certificat établi par le médecin ne reposait que sur les « *rapports des concierges et des bruits répétés par des tiers* ». Se souvient-on encore d'Elisabeth Packard, qui fut accusée de folie par son mari, un révérend calviniste, parce qu'elle défendait une opinion contraire à la sienne ? « *En tant que femme mariée,* lui déclara l'époux, *tu n'as aucune valeur, tu n'es même pas une âme devant la loi.* »

Les « malades » de la Commune

Une femme qui s'occupait de politique, qui manifestait dans les rues était considérée comme un être contre-nature, atteint par la « *folie démagogique* », c'est-à-dire la folie du peuple. Maxime Du Camp, l'ami de Flaubert, ne trouva pas de mots assez durs pour qualifier les communardes : « *Mauvaises, lâches, funestes, ivrognes, débaucheuses d'hommes* ». Presque toutes les « *malheureuses qui combattirent avec la Commune,* remarque-t-il, *étaient ce que l'aliénisme appelle des malades* ». Les mêmes arguments servirent à la police aussi bien qu'à l'écrivain. Le pouvoir utilisa l'asile comme un moyen pour prévenir les explosions de violence. A la veille de la Révolution de 1848, une hausse sensible du nombre d'internements fut enregistrée dans les « hôpitaux spéciaux », suivie d'une diminution tout aussi surprenante au lendemain des journées de répression.

La frontière mouvante entre la raison et la folie trouve une illustration dans le bal qu'offrait chaque année la Salpêtrière et qui attirait la foule parisienne.

Un journaliste qui assista à un défilé de masques nota qu'il était « *véritablement difficile de déceler parmi la foule, parmi les groupes, ceux qu'un mal mystérieux avait frappés et ceux qui, plus favorisés, continuaient le combat de la vie normale...* »

R. J.

★ **LA RONDE DES FOLLES, de Yannick Ripa, Aubier, 197 p., 78 F.**

Le rêve comme un crime

Marie Lafarge avait-elle empoisonné son époux ?

« *LE malheur de cette vie est qu'on y rêve avant d'y vivre* », confiait Marie Cappelle, épouse Lafarge, à une amie, un mois après son mariage. Toutes les fées semblaient pourtant « *s'être penchées sur le berceau* » de cette jeune femme qui, enfant, jouait avec Alexandre Dumas, filleul de son grand-père.

Seulement, voilà, la France de 1839 a des règles qu'il n'est pas bon de transgresser : lire Goethe à livre ouvert et improviser des vers en italien, pourquoi pas ? Se prétendre républicaine, passe encore. Mais n'être point encore mariée à vingt-trois ans alors que l'on est plutôt jolie et bien dotée, voilà l'intolérable !

Fort heureusement pour la morale, la famille veille. En deux jours, on fiance — on vend plutôt — l'insoumise à Charles Lafarge, un industriel du Limousin. Marie, qui avait déjà écarté maints prétendants, se sent prise au piège, capturée vive. Non content d'être laid, rustre, et inculte, le fiancé est veuf, ce qui impressionne cette jeune fille romantique.

Marie Cappelle, devenue Lafarge le 12 août 1839, éprouvera vite du dégoût pour ce mari qui a la prétention de se livrer à des attouchements qu'elle n'apprécie pas. Laure Adler, qui, pour écrire *l'Amour à l'arsenic*, a lu les mémoires — mille cinq cents pages écrites en trois mois —, le journal, la correspondance et les poèmes de son héroïne, laisse entendre que le couple n'aurait jamais eu de rapports sexuels.

« La fiancée de la mort »

Charles Lafarge mourra le 14 janvier 1840 après douze jours d'agonie. L'affaire Lafarge commençait. Elle allait, comme la coutume le veut, diviser la France en deux. Tout accuse Marie : ses achats répétés d'arsenic, le témoignage des domestiques et de sa belle-famille, les commérages, etc. La presse lui trouve bien vite des surnoms : « *la fiancée ou l'amante de la mort* ».

Laure Adler plaide avec passion pour cette femme livrée à la vindicte publique. Marie Lafarge passera d'abord en correctionnelle *pour une rocambolesque affaire* de vol de bijoux. Elle sera condamnée à deux ans d'emprisonnement, quelques semaines seulement avant que débute à Tulle, le 3 septembre 1840, son procès en assises.

Mais peut-on réellement parler de « *justice* » *lorsque l'on apprend* que la procédure est entachée de vices et qu'avant même l'ouverture des débats des jurés proclament en ville leur certitude de la culpabilité de l'accusée. L'un d'entre eux s'écrie même : « *Rien ne pourra m'empêcher de la condamner à mort !* »

L'avocat général ne cache pas, dans un réquisitoire liminaire, ses intentions : la victime, c'est la France qui travaille, celle de la terre ; l'accusée, c'est l'oisiveté, la parole, le rêve enfin, ce vice « *redoutable pour la vie bourgeoise et les bonnes mœurs* ».

L'auteur nous narre par le détail les batailles des experts en toxicologie. L'estomac de Charles Lafarge — ou du moins ce qu'il en reste — est exposé devant la cour et Mathieu Orila, doyen de la faculté de médecine de Paris, conforte les thèses de l'accusation en prétendant avoir décelé un demi-milligramme d'arsenic dans les viscères. François-Vincent Raspail, appelé à la rescousse par la défense, arrivera trop tard, et Marie Lafarge sera condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Vedette populaire malgré elle, la détenue se noie dans l'écriture. Elle écrit, non pour se justifier, mais pour exister par-delà les murs de la prison. En onze années de détention, elle recevra des dizaines de milliers de lettres et en expédiera six mille.

Graciée par Napoléon III en 1851, *Marie Lafarge mourra presque* aussitôt après avoir passé près du tiers de sa vie en prison.

Laure Adler se garde bien de prendre position sur l'innocence ou la culpabilité de Marie Lafarge, car là n'est pas le fond de ce fait divers. La morale publique de la société bourgeoise exigeait que Marie fût coupable. Donc, elle le fut.

PIERRE DRACHLINE.

★ **L'AMOUR A L'ARSENIC (Histoire de Marie Lafarge), par Laure Adler, Denoël, 222 p., 88 F.**

● ARTS

Regarder Léonard avec l'œil de ses contemporains

Deux livres qui révolutionnent nos idées sur la peinture de la Renaissance.

C'EST curieux comme nous aimons être bousculés. Il existe de beaux, de savants, de grands livres sur l'art de la Renaissance. Nous les lisons, souvent avec plaisir, toujours avec le sentiment pas très gai que nous meublons utilement notre esprit. Et puis voici, sur le même sujet, deux livres ; plutôt minces, dépourvus de reproductions en couleurs. Pourtant notre œil s'allume, les doigts tournent les pages de plus en plus vite dans la hâte de connaître la suite, et nous éprouvons une émotion rare, trop intense pour n'être qu'intellectuelle. Simplement parce que ces deux textes – sans la moindre séduction littéraire – viennent tranquillement renverser l'édifice de savoir que nous avions, année après année, construit sur le Quattrocento. Une dévastation, un désastre – ou, si l'on préfère, le constat que l'on ne savait rien et que la lumière commence à poindre.

Comme toujours dans les vraies révolutions, les deux auteurs n'énoncent que des évidences. Michael Baxandall, professeur d'histoire à l'université de Londres, avance simplement ce lieu commun : le style de la peinture est un matériau pertinent pour l'histoire sociale. Autrement dit, le regard a lui aussi une histoire qui n'est pas séparable de celle de l'ensemble de la société à l'époque où il est porté. C'est tout simple, comme est toute simple la conséquence qu'en tire Baxandall : les peintres du Quattrocento ont travaillé – toujours sur commande – à l'expression d'un certain message, dans un certain but religieux, apologétique, pédagogique, et ce message et ce but, dont la peinture n'est que le médium, nous sont définitivement cachés, ou déformés, si nous ne faisons pas l'effort de nous mettre à la place des consommateurs d'art du XV[e] siècle, si nous ne nous faisons pas l'œil des contemporains de Léonard ou de Botticelli.

Tout le livre concourt à nous refaire cet œil, à retrouver à travers les traités de prédication les significations de la gestuelle, à comprendre, par le biais de la mise en scène de théâtre, la symbolique de la situation spatiale des personnages, et, d'une manière plus générale, à nous restituer le plus grand nombre possible de ces codes sociaux à travers lesquels les hommes de la Renaissance lisaient spontanément la peinture et y trouvaient émotion, leçon et mémoire.

Des météores sans lendemain

Etonnant et immense travail de basculement du temps, dont *l'Œil du Quattrocento* ne fait évidemment que dresser le programme, mais qui s'avère indispensable si nous voulons *voir* la peinture de la Renaissance, et plus seulement la contempler.

Toutefois, existe-t-il une peinture de la Renaissance ? Oui, répond Federico Zeri, mais ce n'est pas toujours celle que nous croyons. Zeri est un personnage à part dans le milieu des critiques et des experts d'art italiens. Un fou de la fiche technique, du *scheda*, cette petite note analytique dans



Piero della Francesca : le Baptême du Christ (détail).

laquelle il résume, de la manière la plus sèche, les enseignements de son regard et de sa prodigieuse mémoire. Rien ne lui est plus étranger que la théorie. Mais ce désir de clarté et de rigueur fait que précisément Federico Zeri bout de colère : coller ensemble sous l'étiquette de « peintres de la Renaissance » Botticelli et Donatello lui paraît une aberration aussi grave que de coller dans le même panier Joyce et Saint-Exupéry, sous le prétexte qu'ils ont écrit des livres à la même époque.

Produit d'une résurrection urbaine, explique Zeri, la Renaissance advint de manière très diverse en chaque lieu, et à différentes époques. Elle caractérise une révolution spirituelle et scientifique qui se traduit plastiquement par la maîtrise mathématique de l'espace, le réalisme anatomique et l'utilisation de la lumière et de la couleur pour exprimer la profondeur, autant psychologique que physique. Entre les artistes qui participent à ce bouleversement et les autres, il existe, dit Zeri, un véritable abîme qui n'est pas seulement pictural, mais aussi intellectuel et moral. Il y a les hommes de la Renaissance, Alberti, Leonard, Brunelleschi, Verrochio, Donatello ; et il y a les autres, ceux qui n'ont fait qu'emprunter aux premiers tel ou tel aspect technique, sans comprendre un enjeu qui les dépassait ; Botticelli, enfermé dans le dessin, Lippi, Gentile et même Uccello qui, bien loin de l'humanisme, *« produit des images d'une irréalité abstraite et même inhumaine »*. Des hommes de la pseudo-Renaissance, de la Renaissance obscure, *« des météores sans lendemain, sauf, dans certains cas, en tant qu'antécédents plus mentaux que formels du maniérisme »*.

Ces deux livres ne sont aussi redoutables – et aussi excitants – que parce que leurs démonstrations s'appuient, ligne à ligne, sur des images, comme autant de preuves accablantes et que nous n'avions pas su voir.

PIERRE LEPAPE.

★ L'ŒIL DU QUATTROCENTO, de Michael Baxandall, traduit de l'anglais par Yvette Delsaut, Gallimard, Bibliothèque illustrée des histoires, 260 p., 165 F (195 F à partir du 1-4-1986).

★ RENAISSANCE ET PSEUDO-RENAISSANCE, de Federico Zeri, traduit de l'italien par Christian Paolini, Rivages, 136 p., 59 F.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Hymnes à l'insu

(Suite de la page 17.)

On ne sort pas de la question telle que Baudelaire la posait : pourquoi les conservateurs manient-ils si bien l'invective et écrivent-ils, en général, plus soigneusement que les dévots de l'avenir ? Réponse de Maistre-Cioran : parce que, furieux d'être contredits par les événements, ils se précipitent, dans leur désarroi, sur le verbe, d'où ils tirent vengeance. Les autres n'ont que faire d'écrire avec art, puisqu'ils pensent toucher au réel, au vrai !

De là que les concepts mènent rarement à la beauté...

TÉMOIN : Valéry. Notre athlète national de la pensée en prend pour son grade, ces temps-ci. Après Nathalie Sarraute, Cioran déboulonne la statue ; de la bonne façon, avec les outils offerts par Valéry lui-même.

Cette chasse à l'irréfléchi, cette lucidité sans mystique, cette poétique sans poésie, ne sont-ce pas autant d'aveux d'impuissance à être créateur, poète, philosophe, écrivain, et même, mathématicien ? La théorie naît presque toujours d'un manque ; l'esprit détrompé vit dans l'irrespirable ; le prestige de la rigueur fait les pensées sans charme... Valéry aurait illustré l'épuisement de notre nation grammairienne, en confondant connaissance et clairvoyance, en oubliant que si l'essence de l'homme est la parole, l'essence de la parole est l'hymne...

Si Cioran met Beckett plus haut que Valéry, ce ne peut être au regard de la teneur en hymne. L'auteur de *Molloy* fait plutôt partie des écrivains qui ajoutent à l'existence en la sapant. On est loin de Maistre, sauf que pour l'un et l'autre l'histoire est une dimension dont l'homme aurait pu se passer.

Beckett a horreur de parler métier. Il préfère les petites choses de la vie. Une nuit, il rompt avec l'habitude : ensemble, Cioran et lui cherchent l'équivalent français de *lessness*. Ils trouvent *sinéité*, du latin *sine* – « sans ». Et ils renoncent, pas mécontents qu'une préposition borne notre misère métaphysique...

La noblesse de Beckett, comme celle de Caillois et de Michaux, est de venir d'une certaine mystique de l'inconnaissable, et d'en garder une attention pétrifiée, une intensité religieuse ; à la différence d'un Fitzgerald, par exemple, prisonnier du psychologique, dépourvu d'absolu extérieur contre quoi combattre, qui ne se décide pas à choisir la vraie nuit de l'âme, qui végète au-dessus des vérités entrevues...

SOLLERS, aussi, veut l'écrivain calciné de curiosité, risquant ses nerfs, refusant l'évacuation hypocrite du corps telle que l'exige la société. A ce prix seulement, l'artiste défie le temps. Cervantès et Bataille font « exception », dans le même présent des effractions majeures. Par *« théorie des exceptions »* il faut entendre non un système tiré de ces écarts hors du rang, mais leur mise en *« défilé »*, autre sens du mot « théorie » en grec.

Le brio de Sollers ne va pas sans agacement. Il prend le lecteur pour plus érudit qu'il n'est, et pour plus nigaud. Ses références ultra-savantes sont introduites par des formules telles que *« on aura reconnu, bien entendu... »* ; et quiconque ne repère pas la citation ou ne partage pas l'exégèse proposée est invité au silence des cancres.

L'ancien directeur de *Tel Quel* est du genre à asséner des vérités successives sans juger bon d'éclairer le parcours suivi : d'où sa prédilection pour les preuves que l'histoire compte moins que le corps et l'inconscient, que la politique n'est que rhétorique et masque de la volonté de puissance, que l'authentique n'existe pas, ni la pensée – simple désillusion sauvée par le rythme...

Mais une fois admis ces partis pris péremptoires qui sont devenus la marque distinctive de l'auteur, que d'incitations fécondes à relire « autrement » ! Et comment ne pas le suivre dans son fanatisme de la littérature, du roman comme instrument de connaissance supérieur à tous les systèmes !

VOICI donc, en procession, les défricheurs qui n'ont pas prétendu interpréter ni changer le monde, mais le révéler dans son secret le plus organique. Lucrèce figure l'ancêtre des transmissions clandestines, Montaigne : l'apôtre du « savoir-jouir ». Sade rejoint Cervantès en faisant subir au philosophisme le sort que l'auteur de *Don Quichotte* a infligé aux bergeries chevaleresques. Saint-Simon repère les rouages de la circulation sociale, y compris l'hystérie.

Avec Poe, Baudelaire, Rimbaud, Lautréamont, Mallarmé et Nietzsche, a surgi la « modernité », c'est-à-dire l'intuition que *« ce qui se pense se parle à l'insu de la pensée qui croit se parler »*. Sollers a le don des définitions en forme de décharges nerveuses. Celle-ci, par exemple, à propos du Proust de *Sodome : « Un romancier est quelqu'un qui a vu, au moins deux fois, quelque chose qu'il ne devait pas voir, et qui en triomphe. »*

Freud est passé par là : pour faire avouer aux auteurs ce qu'ils nous cachent ou qu'ils s'évertuent à nous dire entre les lignes, Sollers les couche de force sur son divan. Ainsi retient-il les enjeux d'argent et de cure analytique qui courent derrière l'œuvre de Joyce. Outre ses ressources propres, la psychanalyse a pour elle le bon signe d'avoir suscité à la fois les foudres des fascismes et du stalinisme, d'avoir dû se battre sur tous les fronts.

AU milieu de détours par Bordeaux, l'île de Ré – lieu rebelle à la croyance ! – Watteau ou Bach, la littérature est sans cesse replacée au sommet des activités humaines : inopérante pour ruiner l'hypocrisie du lien social et du roman familial, mais inégalée pour montrer comment la censure se noue, pour contrarier les institutions endormantes, pour avoir, à l'insu même des auteurs, le dernier mot.

Cet hymne à ce que le texte écrit aura toujours à dire *« de plus »*, Sollers le poursuit avec une vivacité qui émerveille, et un chauvinisme du livre qui fait chaud au cœur.

★ EXERCICES D'ADMIRATION, essais et portraits, de Cioran, « Arcades », Gallimard, 216 p., 42 F.

★ THÉORIE DES EXCEPTIONS, de Philippe Sollers, coll. « Folio-Essais », Gallimard, 314 p., 27 F.

● HISTOIRE

La vérité confisquée de Robert d'Arbrissel

Une enquête philologico-policière de Jacques Dalarun sur le fondateur de l'abbaye de Fontevraud.

BRETON, fils de prêtre, tour à tour étudiant parisien, archiprêtre à Rennes, ermite dans les forêts du Bas-Maine, et prédicateur itinérant, Robert d'Arbrissel est une figure, forte et singulière, de *« fou de Dieu »*. Il cherche à retrouver, hors du cloître, la sève et la pureté des temps évangéliques. Les foules accourent à lui. Dans la troupe de ses suivants se mêlent hommes et femmes de toutes conditions.

Alors des voix s'élèvent. Ces hommes et ces femmes ne couchent-ils pas pêle-mêle dans les bois ? Au milieu d'eux, Robert ne s'inflige-t-il pas le martyre de partager la couche de ses suivantes sans passer à l'acte ? En réponse, Robert installe sa troupe à Fontevraud, près de Saumur. C'est une fondation originale de femmes et d'hommes au service de ces femmes, dont il confie l'héritage à une grande dame de l'aristocratie angevine, Pétronille de Chemillé, désignée comme abbesse le 28 octobre 1115. Quelques mois plus tard, Robert meurt à Orsan, prieuré berrichon de Fontevraud.

Impossible sainteté ? Ce livre rouvre le procès. On possède deux *Vies* de Robert d'Arbrissel, l'une de Baudri de Bourgueil, récit parcourant sans aspérité toute la vie du héros ; l'autre d'André, chapelain de Robert, centrée sur les derniers temps du fondateur de Fontevraud. Ce texte, longtemps méprisé, retient toute l'attention de Jacques Dalarun parce qu'il permet d'appréhender *« les empoignades autour du message et de la dépouille du maître »*.

Or le récit d'André est incomplet. Manquent les deux derniers jours de la vie de Robert, ceux précisément où se règle l'héritage. L'affaire sent le soufre. Suivons donc l'enquête philologico-policière menée par Jacques Dalarun. Avec beaucoup de flair, il a su descendre très bas dans le temps pour dénouer l'intrigue.

Ne nous y trompons pas : Ce flair, c'est d'abord beaucoup de science ! L'auteur s'est mis à l'école des meilleurs philologues et s'est promené dans le dédale des bibliothèques anciennes. Ainsi Jacques Dalarun *« invente »*-t-il, au sens médiéval du terme, un texte de Boudet, fontevriste écrivant vers 1500, qui fournit la traduction française d'un original latin aujourd'hui perdu. C'est elle qui permet de reconstituer l'importante partie manquante de la *Vie* écrite par André. On peut, dès lors, suivre les derniers instants des tribulations terrestres du saint, recueillir ses dernières paroles, retenir ses derniers gestes, assister à l'âpre dispute autour de son corps.

Un « saint » bien encombrant

Le dossier des textes relatifs à Robert d'Arbrissel est enfin complet. Il est établi que la dernière partie de la *Vie* rédigée par André a été censurée. Pourquoi ? A qui profite le crime ? Si l'on manipule ainsi les textes, si l'on censure Robert rendant son dernier souffle, c'est que sa « sainte » figure est bien encombrante. Le fondateur mort, la tradition fontevriste gomme et corrige. L'historien d'aujourd'hui doit « recomposer » Robert. Réformateur social ? Promoteur de la restauration de la femme au tournant des XI[e]-XII[e] siècles ? Depuis Michelet jusqu'aux thèses les plus récentes, Jacques Dalarun examine les « lectures » faites de Robert d'Arbrissel. Ces très belles pages valent mieux qu'un traité sur l'écriture de l'histoire ; elles montrent la lente sédimentation historiographique, ses failles et son érosion.

L'auteur peut alors s'inscrire dans la longue chaîne de ses devanciers. Il sait qu'il ne livrera pas le *« vrai et définitif »* portrait de Robert, mais il propose une lecture. Il se livre à un commentaire de la *Vie* rédigée par André, avec pénétration et précision. On voit l'histoire s'écrire. A partir d'un mot, d'une phrase de référence, l'auteur s'écarte, compare, butine ; le mot, la phrase d'André prennent ainsi toute leur épaisseur d'histoire ; Robert, ses frères, ses suivantes, Pétronille et ses compagnes, toutes ces ombres prennent corps dans ce que l'on peut cerner de leur monde.

On voit alors l'ordre de Fontevraud déchiré en un duel subtil entre frères et moniales. On repart aux origines de la démarche de Robert, son corps à corps pénitentiel avec ses suivantes, sa fascination pour une image multiforme de la femme. Surtout on découvre comment, mises à la tête de Fontevraud, les plus aristocratiques de ses filles *« confisquent à leur profit exclusif le culte du fondateur ou plus exactement (...) en organisent l'oubli »*. Oubli si efficace que Robert, *« saint impossible »*, n'a jamais été canonisé.

DOMINIQUE IOGNA-PRAT.

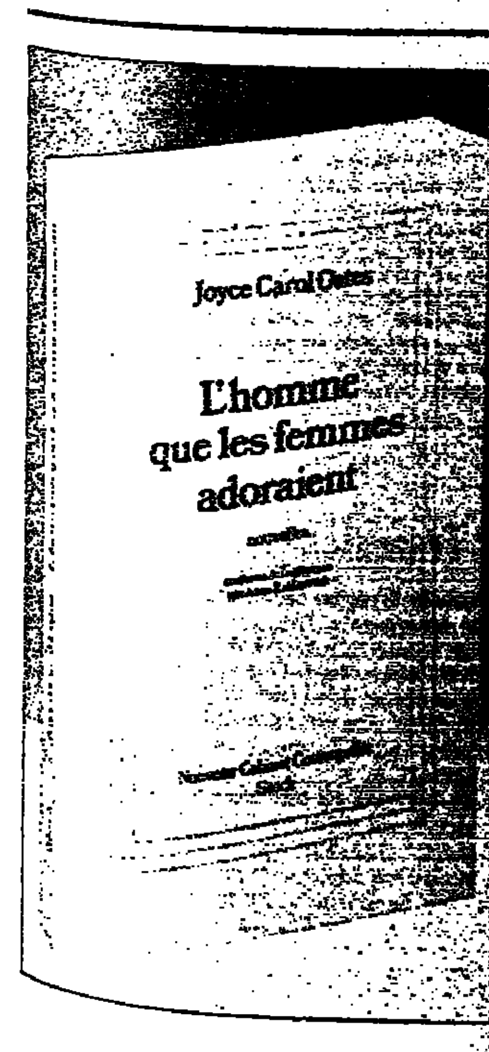
★ L'IMPOSSIBLE SAINTETÉ. LA VIE RETROUVÉE DE ROBERT D'ARBRISSEL (v. 1045-1116), FONDATEUR DE FONTEVRAUD, par Jacques Dalarun, Cerf, 382 p., 167 F.

★ A l'usage d'un public plus large, Jacques Dalarun vient de publier un second livre sur le même sujet : ROBERT D'ARBRISSEL FONDATEUR DE FONTEVRAUD, préface de Georges Duby, Albin Michel, 208 p., 75 F.

● LETTRES ÉTRANGÈRES

Les nuits blanc[…] de Saint-Péters[…]

La redécouverte d'une supe[…]



● LETTRES ÉTRANGÈRES

Les nuits blanches de Saint-Pétersbourg

La redécouverte d'une superbe trilogie judéo-russe.

SCHALOM ASCH, né en 1880 à Kutno, en Pologne, a vécu, comme Singer plus tard, la vie juive dans l'Est européen. Bien avant le prix Nobel 1978, il a été l'un des premiers à sortir la littérature yiddish du ghetto. A quarante ans, ses œuvres complètes, publiées à New-York, comptaient déjà douze volumes, romans, pièces de théâtre, nouvelles et récits. Dans ses écrits, inspirés par la réalité de son temps et par le rapport violent ou feutré du juif au gentil, le romancier prend ses distances avec l'événement. Ses textes, tristes et sereins, ont déplu à *certains juifs fanatiques*. Le quotidien new-yorkais *Forward*, auquel Schalom Asch avait longtemps collaboré, l'a accusé d'hérésie. Errant authentique, il a séjourné dans plusieurs pays. Sa maison, près de Tel-Aviv, est devenue un musée. Lorsqu'il est mort à Londres, en 1957, ses livres étaient traduits en vingt-sept langues.

De sa création foisonnante, parfois inégale mais toujours enracinée dans la lignée des conteurs classiques et des romanciers réalistes, se détache la célèbre trilogie russe qui s'articule autour de trois grandes cités, Pétersbourg, Varsovie et Moscou. Publiés en France au début des années 30, dans la traduction d'Alexandre Vialatte, et préfacés par Stefan Zweig, ces textes racontent une époque déterminante pour l'avenir de l'Europe, celle de 1900 à 1920. C'est dire l'importance de la réédition, après un demi-siècle, du premier volet d'un triptyque qui nous restitue la féerie blanche d'un monde évanoui.

Cris et chuchotements

Vers 1910, Pétersbourg, mirage italien sur lequel règne encore Nicolas II, se berce de musique viennoise et s'enivre de champagne français. Personne ne connaît encore un petit chauve à barbichette, exilé à Paris, qui donnera son nom à la seconde ville d'URSS, personne n'entend les craquements annonciateurs de l'effondrement. Du Pacifique aux Carpates, les populations vivent toujours comme au Moyen Age. Parmi elles, des millions de juifs s'entassent aux confins occidentaux de l'Empire, dans des territoires « réservés », hérités de la Pologne dépecée. Quand ils n'étudient pas la Thora, ils se révoltent, avec d'autres opprimés, contre l'ordre établi. Les juifs autorisés à résider dans la capitale sont rares. Riches ou intellectuels, pour la plupart intégrés, ils sont considérés comme des citoyens à part entière par les autorités.

L'avocat Halperine est un représentant typique de cette catégorie de privilégiés. Son épouse, Olga, élève ses enfants dans la tradition de tolérance inhérente à ce milieu évolué : Nina, jeune fille polyglotte, joue du piano et fréquente la meilleure société ; Micha, son jeune frère, écolier méritant, prépare son baccalauréat. C'est alors qu'arrive dans cette famille, en apparence heureuse et comblée, Zakhari Mirkin, collaborateur de l'illustre avocat. Très vite sa présence agira comme un révélateur puissant. Si les événements avaient suivi leur cours naturel, ce jeune homme timide et charmant, fiancé à la ravissante Nina, l'aurait épousé pour mener l'existence plaisante de ses pairs. Mais les attitudes et le comportement de Zakhari Mirkin obéissent à d'autres normes.

Ecrasé par l'autorité d'un père richissime et brutal, vivant dans le souvenir d'une mère morte dans un sanatorium, Zakhari a été élevé, en province, par une de ces admirables nourrices russes, fidèles gardiennes du foyer. C'est elle qui lui révèle sa judéité lorsque, malheureux, il se tourne vers le Christ. C'est elle qui le protège tout en lui apprenant que la véritable patrie des enfants solitaires est surtout celle du cœur.

Œdipe dans la Venise du Nord

C'est dans les bras d'Olga, sa future belle-mère, que Zakhari va chercher le fantôme de sa propre mère après avoir découvert le vide caché derrière le masque de cette brillante société. Curieux chassé-croisé, car Nina, délaissée, se sentira attirée par le vieux Gabriel Mirkin, le père de celui qu'elle devait épouser. Leurs destins, comme celui de Micha, l'écolier exemplaire – en fait, un voyou qui saccage la vie d'une humble servante amoureuse de son visage angélique, – comme celui des parents Halperine, absents avec élégance et distraitement distingués, préfigurent la chute d'un monde qui abandonne les valeurs essentielles pour des bavardages et de vaines coucheries. Zakhari renonce à sa carrière pétersbourgeoise, à ses fiançailles. Il trouvera chaleur humaine et sérénité parmi les juifs du *stetthl* ou de Varsovie, humanité souffrante vers laquelle le pousse une mémoire ancestrale oubliée.

Il y a des images dans ce livre qui s'inscrivent profondément chez le lecteur : les cerises servies sur la neige au bord de la Baltique en hiver, Olga maternelle, séduite par l'évanescent collaborateur de son mari, le printemps sur les quais de la Néva prisonnière des glaces, leur débâcle devant Zakhari saisi par le vertige du néant. Pourtant, le lecteur aimerait bien connaître les avatars de ce héros à l'âme nostalgique, dans un ailleurs incertain. Attendons le mois de septembre pour la sortie du prochain volet, intitulé *Varsovie*.

EDGAR REICHMANN.

★ **PÉTERSBOURG, de Schalom Asch, roman traduit de l'allemand par Alexandre Vialatte. Préface de Stefan Zweig. Belfond, coll. « Voix juives ». 355 p., 98 F.**

Le prêtre amoureux

Eça de Queiroz (1845-1900), grand romancier portugais évoque la soutane et ses interdits.

EÇA DE QUEIROZ est mort à Neuilly en 1900, il était consul du Portugal à Paris. Avec Camilo Castelo Branco, il fut le grand maître de la littérature portugaise du dix-neuvième siècle, et le chef de file du mouvement réaliste portugais qui, dans les années 70, succéda au courant romantique. Très influencé par Flaubert et Zola, il alla jusqu'à traiter un sujet apparemment identique à *la Faute de l'abbé Mouret*.

Mais au-delà de la similitude du sujet, Zola et Eça de Queiroz ont des sensibilités tout à fait différentes.

Dès les premières pages du *Crime du Padre Amaro*, l'œil est à la recherche de tout ce qui peut annoncer le crime d'un prêtre dont le nom même est déjà comme une protestation contre l'obligation de célibat. Car Amaro, devenu prêtre malgré lui, a du mal à contenir sa sensualité. Le style sec et rapide de l'auteur met en valeur ces *« masses de jupons blancs »* qu'une jeune femme laisse apercevoir en montant dans sa calèche, ou ces *« bras revêtus d'une gaze noire qui laisse transparaître la blancheur de la chair »*.

Amaro est nommé à Leiria, petite ville au nord de Lisbonne, et cela nous vaut une merveilleuse description du milieu cléricalo-petit-bourgeois dans lequel il va


Eça de Queiroz

être plongé ; une description satirique de l'hypocrisie, de la mesquinerie, de la méchanceté.

Amaro, lui-même, ne laisse pas les femmes indifférentes, et lorsque l'on saura qu'Amélia, la fille de sa logeuse, est la plus belle fille de Leiria, que la chambre de cette même Amélia se trouve juste au-dessus de celle du prêtre, comment ne pas deviner une partie de l'intrigue ? Mais une partie seulement car il y a tout ce qui transformera la faute en crime. Bien sûr, le sujet est convenu, mais tout est dans la manière d'Eça de Queiroz.

Au-delà de cette lecture au premier degré, s'en dissimule une autre beaucoup plus profonde : l'histoire du Padre Amaro est la nôtre, et sa soutane, qui en souligne les interdits, en exaspère chacun des éléments. Derrière la caricature, apparaît, soigneusement camouflée, une grande finesse psychologique faisant de l'histoire d'Amélia et Amaro une histoire exemplaire.

∴

Le Mandarin, qui paraît en même temps, est une « fantaisie », un conte fantastique, écrit en quelques jours dans une chambre d'hôtel d'Angers. Le livre est brillant, certes, mais il illustre surtout un thème littéraire plutôt méconnu : la littérature du *Mandarin* (en gros : devenir très riche en faisant mourir un inconnu lointain, avec l'assurance de l'impunité, excepté le remords, bien sûr). Et l'excellente préface de Antonio Coimbra Martins dévide sous nos yeux étonnés toute une littérature, de Cicéron et Quintilien jusqu'au *Mandarin merveilleux* de Bartok, en passant par Diderot, Chateaubriand, Balzac.

JACQUES BONNET.

★ **LE CRIME DU PADRE AMARO, d'Eça de Queiroz, scènes de la vie dévote, traduit du portugais par Jean Girdon. Editions de la Différence, 470 p., 138 F.**

★ **LE MANDARIN, d'Eça de Queiroz, éd. de la Différence, traduit du portugais par Michelle Giudicelli, préface d'Antonio Coimbras Martins. 184 p., 78 F.**

culture

CINÉMA

« LE BATEAU-PHARE », de Jerzy Skolimowski

Sous les yeux du fils

En 1955, un bateau-phare était, ainsi que son nom l'indique, un bateau servant de phare, ancré en haute mer, au large des côtes américaines. Celui du film de Skolimowski s'appelle *Hatteras*, comme le capitaine du roman de Jules Verne, mais il vient d'un roman allemand de Siegfried Lenz. Et son capitaine, Miller, est un Allemand, depuis longtemps naturalisé américain, mais pas très bien dans sa peau : sa conduite prudente au cours de la deuxième guerre mondiale lui a valu une réputation de lâcheté.



Miller a un fils, Alex, garçon paumé, en difficulté avec la police. Aux premières images, il le ramène sur le bateau-phare pour l'y mettre à l'abri. En quelques plans, sans qu'il soit besoin de trop de paroles, Skolimowski pose une situation dégradée, les rapports antagonistes des deux personnages. Miller, avec sa rigueur morale, n'aime pas la violence et veut mettre son fils au pas. Alex joue au rebelle pour forcer son père à un acte de vraie bravoure. Avec eux, il y a quatre hommes d'équipage. Dès l'arrivée d'Alex – sous les yeux duquel le film se construit, en quelque sorte, – le bateau-phare est comme un chaudron en ébullition.

Et puis, Miller aperçoit trois hommes dans un canot endommagé, à la dérive. Il les reccueille à bord. Ce sont trois criminels, Caspary et ses acolytes Gene et Arliss. Après une courte période de politesse cauteleuse, Caspary révèle leurs intentions : s'emparer de l'*Hatteras* (qui ne doit pas bouger de sa position), pour filer. Miller ne peut pas accepter.

Skolimowski a déclaré avoir éliminé, avec ses scénaristes *« la pesante métaphore politique »* du roman de Lenz. Le recul dans le temps, l'aspect linéaire de l'intrigue, rapprochent ce premier film américain du cinéaste polonais exilé, de *Key Largo*, de John Huston (1949) où, dans un hôtel isolé d'une presqu'île de Floride, Humphrey Bogart hésitait à affronter, par la force, le gangster Edward G. Robinson et sa clique. Chez Skolimowski, en fait, c'est plus compliqué, plus ambigu. Le bateau-phare forme un huis-clos oscillant sur les vagues, entouré d'espace, et qui pourrait lever l'ancre. A l'intérieur de la coque rouge, il y a une sorte de labyrinthe où l'on cohabite, on se surveille, on se cherche, on se défie.

Qui dit huis-clos dit « exercice de style ». Et bien, ce n'est pas le cas. La mise en scène, proprement admirable dans ses explorations du bateau, devient celle d'une tension morale dépassant les éléments d'un suspense où le bien et le mal sont censés s'affronter. Mais où est le bien, où est le mal? Sans doute Gene et Eddie sont deux brutes, dont on ne peut rien espérer de bon. Sans doute, les hommes d'équipage sont des silhouettes essayant de résister par sursauts, pour l'honneur. Caspary, c'est autre chose. Avec sa mise de dandy, ses propos d'esthète, Robert Duvall en fait un séducteur provoquant l'action directe, un envoyé du destin qui doit dénouer la relation père-fils embrouillée par l'incompréhension.

Autre métaphore pour une tragédie intimiste, affective. Dans la vie, le blond Michael Lyndon est le fils de Skolimowski (qui le fit tourner dans *Le succès à tout prix*). Face à son père de cinéma, Klaus Maria Brandauer, grande figure déchirée par son conflit, Michael Lyndon incarne, avec une fougue rentrée, un désir d'absolu, une demande fondamentale.

Que veulent-ils de nous, nos fils? semble se demander Skolimowski, quelle preuve, quel sacrifice? La réponse se trouve à la dernière séquence de cette œuvre singulière et superbe.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

APRÈS LE SUCCÈS DE « TROIS HOMMES ET UN COUFFIN »

La soudaine richesse d'un petit producteur

Neuf semaines de tournage, 9,7 millions de francs consacrés essentiellement à la pellicule, au décor et aux salaires d'une équipe restreinte, *Trois hommes et un couffin* était originellement un petit film français. En vingt semaines, il est devenu l'un des plus beaux, des plus gros succès du cinéma hexagonal.

1,6 million de spectateurs à Paris, près de six millions dans la France entière et encore de belles heures devant lui. Nominations aux césars, nomination à l'oscar du meilleur film étranger à Hollywood : son exploitation devrait continuer, après ces deux cérémonies, dans une quinzaine de salles à Paris. Alors, peut-être, atteindra-t-il le score du petit être étrange au doigt de feu, le célébrissime E.T. et ses 7,8 millions de spectateurs. Notons tout de même que l'on restera loin du record absolu de *la Grande Vadrouille* et de ses 17,2 millions d'entrées.

Mais, tout de même, *Trois hommes...* devrait achever sa carrière française à près de 80 millions de francs de recettes. Superbe score qui fait le bonheur de son principal producteur, Jean-François Lepetit, trente-deux ans, associé à égalité avec Pascal Hommais à la tête de la société Flach Films.

Petite société. Fondée par quatre copains en 1984, elle ne s'était jusqu'ici signalée à l'attention du public qu'en distribuant quelques films d'art et d'essai, dont la très belle *Plage du désir*, de Ruy Guerra, et *Marlène*, de Maximilien Schell.

Aujourd'hui, les quatre copains ne sont plus que deux – tant pis pour les deux autres, – la société se résume à cinq permanents et, avant de se lancer dans de nouveaux projets, les Flach Films ont exploité au mieux leur succès retentissant autant qu'inattendu.

Ils ont d'abord négocié serré avec les Américains la sortie du film aux Etats-Unis. Après trois mois de discussions avec Orion et Samuel Goldwyn surtout, c'est ce dernier distributeur qui a gagné.

« Nous nous sommes mis d'accord pour que Flach Films touche 25 % des recettes dès le premier dollar perçu en salle, explique Jean-François Lepetit. *Cela pourra paraître modeste. Certains producteurs obtiennent quelquefois des droits de 60 ou 70 % mais qui ne courent qu'après que le distributeur ait recouvré ses frais d'édition (publicité et tirage des copies), frais terriblement élevés outre-Atlantique. A tel point que nombreux sont les films français sortis là-bas qui n'ont presque rien rapporté à leur producteur... A ma connaissance, c'est la première fois qu'un film français obtient ce droit sur le premier dollar, et j'en suis très satisfait. »*

Jean-François Lepetit escompte que les recettes américaines seront au moins aussi importantes que les recettes françaises. *« Mais ce n'est pas cela qui m'intéressait le plus*, dit-il. *Je voulais avoir la certitude que le distributeur choisi aimerait vraiment le film et le sortirait bien. Nous avons refusé de céder les droits à des gens qui nous offraient plus d'argent mais qui voulaient manifestement faire un coup. Enfin, il fallait parvenir à un bon accord et établir un solide réseau de relations internationales pour le futur. »*

La voie de la raison

Autre bonne affaire pour Flach Films : la négociation avec Walt Disney Productions du tournage d'un remake du film. Si rien n'est à ce jour définitivement signé, un accord a déjà été conclu : le remake sera réalisé par Coline Serreau, il sera coproduit à parité par Flach Films et Walt Disney, et Jean-François Lepetit en sera le producteur exécutif. On sait aussi que le budget du film ne sera pas inférieur à 8 millions ou 9 millions de dollars. Enfin, le scénario sera revisité par les équipes de Disney pour le mettre au goût de l'Amérique. Cet accord est, au total, de l'avis des professionnels, le plus avantageux conclu pour un film français.

Autant de résultats qui vont permettre à Flach Films de construire un avenir solide. *« Nous avons décidé de créer un lieu d'accueil pour les scénaristes*, dit Jean-François Lepetit, *car l'un des défauts du cinéma français est la faiblesse du financement de tout ce qui est en amont des films. Nous payons donc aujourd'hui des scénaristes, des coscénaristes et des dialoguistes. Quatre ou cinq histoires sont en cours d'écriture, dont une adaptation des* Diaboliques *par Jacques Doillon et un film intitulé* Speak french, *de Charlotte Dubreuil et de votre collaborateur Philippe Boggio. »*

Manifestement, les associés de Flach Films ont choisi la voie de la raison plutôt que celle de la passion. *« Si on envisage de faire un film français, il ne devra pas, compte tenu du marché, dépasser les 15 millions de francs, et il nous faudra trouver des coproducteurs. »* Les projets signés sont donc raisonnables : *la Femme secrète*, premier film de Sébastien Graal, avec Clémentine Célarié, Jacques Bonnaffé et Philippe Noiret ; *le Grand Chemin*, de Jean-Loup Hubert, dont la distribution n'est pas encore établie.

Jean-François Lepetit avoue quand même deux gros projets, de *« très gros projets »*, dont une série importante pour la télévision. Mais rien n'est encore fait. *« Nous tenons par-dessus tout*, conclut-il, *à développer notre activité vers la télévision et à bien gérer les moyens dont nous disposons en menant la politique que nous avions décidée avant. »*

Avant. Avant le succès de *Trois hommes et un couffin*, projet de sept feuillets présenté par Coline Serreau aux associés de Flach en 1984, projet accepté d'enthousiasme par deux hommes jeunes qui ont pris depuis tous les risques et décroché le gros lot de 1985.

OLIVIER SCHMITT.

THÉATRE

« ONCLE VANIA », au TEP

Tchekhov et ses « sujets perdus »

Tchekhov a publié en volume le texte d'*Oncle Vania* avant de le confier à des acteurs. Et, quelques jours à peine avant de l'envoyer à l'imprimeur, il n'avait pas encore décidé si *Oncle Vania* allait être une pièce de théâtre ou une nouvelle.

« Pourquoi ai-je écrit des pièces et pas seulement des nouvelles ! Voilà des sujets perdus, et perdus pour rien ! », écrit-il, à propos de cette édition d'*Oncle Vania*.

Tchekhov a toujours été incommodé, jusqu'à un certain point, par les décors, les costumes, les mises en scène, de ses pièces. Par les acteurs aussi : lorsque fut jouée la pièce *le Sylvain*, qui était une première version d'*Oncle Vania*, il dit : *« Les messieurs ne connaissent pas leur rôle mais jouent convenablement, les dames connaissent leur rôle mais jouent mal. »*

Et puis, au théâtre, il lui fallait affronter les assauts de haine du public des premières et des critiques, alors que la sortie d'un recueil de nouvelles, c'est bien plus calme, ça se passe de plus loin et cela s'éparpille, dans la nature.

Tout de même, à quel point Tchekhov a sous-estimé son théâtre, c'est incroyable. Les raisons précises de l'ascendant de ce théâtre restent, il est vrai, un mystère ; peut-être ces raisons lui échappaient-elles à lui, autant qu'à nous.

Quand Tchekhov écrit ses géniales nouvelles, c'est comme si ses yeux, ses oreilles, et ses dons d'observation, de réflexion, étaient sans cesse en éveil, à l'action. D'un trait aigu et net, il donne vie à des faits, des images, des couleurs, des intentions, des obstacles, des lumières.

Mais dès qu'il s'en prend à des personnages de théâtre, cette dynamique tombe en panne : comme s'il se laissait anesthésier dans un certain « coton » de l'écoulement du temps – coton qui estompe et freine les accidents de l'espace.

Dès le premier acte, les femmes et les hommes d'*Oncle Vania* traînassent. Boivent de l'alcool ou du thé. S'ennuient. Disent des choses sans vraiment s'entendre, comme s'ils ressassaient dans le vide, à voix plus ou moins haute, ce que les autres savent déjà. Et les heures piétinent. Et pourtant, comme dans toutes les pièces de Tchekhov, petit à petit notre attention est requise, puis nous voilà touchés, puis carrément impliqués, bouleversés.

C'est une fois de plus ce qui nous arrive, au Théâtre de l'Est parisien, alors que cette nouvelle présentation d'*Oncle Vania* n'est pas plus epoustouflante que tant d'autres que nous avons vues.

Le décor – quelques meubles ordinaires devant quelques portants de bois – a le mérite de la discrétion (il est de Florence Magni), quoique l'inévitable samovar, trônant au centre en pleine lumière, nous fasse des clins d'œil un peu trop appuyés, style « y'a bon vieille Russie ».

La mise en scène est flottante, elle navigue « à la cape », comme les embarcations qui ont réduit la voilure. Cette reprise d'*Oncle Vania* est le résultat d'une rencontre de hasard, dans un studio de cinéma, entre l'acteur Jean-Pierre Marielle et le jeune metteur en scène Christian Benedetti, et cela était prometteur, car Benedetti a signé naguère une bien belle mise en scène de *la Mouette*. Mais il a suffi de quelques répétition, pour que le torchon brûle entre les deux promoteurs, et comme Marielle est poids lourd et Benedetti poids plume, c'est le second qui s'est fait éjecter.

Marielle, seul maître à bord, a choisi le rôle d'Oncle Vania, ce qui est étrange, car tout de même le physique compte, au théâtre ; or Vania est un homme usé, faiblard, névrotique, et Marielle est un grand gaillard costaud sinon athlétique, avec une grosse voix de croquemitaine, et, malgré qu'il en ait, quelque chose de nettement comique qui affleure sans cesse dès qu'il parle, dès qu'il bouge. Bon, ce n'est pas sans intérêt de voir un ecellent acteur proposer une vision neuve d'un personnage archiconnu, mais c'est l'équilibre de l'ensemble qui paraît un peu de travers.

Clotilde Mollet est remarquable dans le « rôle en or » de Sonia, elle fait preuve d'une imagination très fine, elle fait mouche à chaque expression. Agnès Van Molder (*Maria Vassilievna*) est juste, avec classe. Andrée Tainsy (la vieille nounou) aussi. Katja Rupe (Elena) a du charme.

« J'essaierai d'éviter les femmes infidèles, les suicides, les koulaks, les moujiks vertueux, les esclaves dévoués, les beaux esprits de district, les capitaines au nez rouge et les hommes nouveaux », promettait Tchekhov en 1889, dix ans avant la première d'*Oncle Vania*, à Moscou. Il n'a que bien peu tenu parole, mais, quels que soient les médiocrités des éditions ou les hasards des mises en scène, ce qu'a écrit Anton Tchekhov comptera parmi les heures les plus attachantes de nos vies. Il ne faut jamais manquer une reprise d'*Oncle Vania*.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de l'Est parisien, 20 h 30.

NOTES

JAZZ

Dunois, ou l'autre scène

Bernard Vitet a, dans sa vie, porté la discrétion à hauteur d'art. Vingt-cinq ans d'invention, d'idées, qu'augmente la passion du retrait. Des chorus ciselés pour les chansons de Brigitte Bardot aux musiques de scène, ou de film, du *Drame musical instantané*, sa courbe épouse celle du temps, seulement accélérée par le goût de la liberté jusqu'à la disparition, et celui de la beauté comme erreur.

Autre trompettiste, inventeur fiévreux, star de l'ombre, Jac Berrocal vit également l'avant-garde comme une sorte d'impossible : impossible d'être ailleurs, imppossible de se définir autrement, même si la notion a perdu ses répères et s'est vidée.

Begnat Achiary est Basque, donc il chante. Chanter est un mot flou. Si vous avez en tête Fischer-Diskau ou Mireille Mathieu qui chantent aussi, à leur façon, « chanter » ne convient pas exactement à ce que fait Begnat Achiary, en compagnie du saxophoniste Michel Doneda et du percussionniste Gérard Siracusa. Quoi de commun entre tous ces musiciens ? Leur étrangeté, la fascination qu'ils exercent, leur constance dans l'« erreur » de la beauté, leur instinct du jeu comme on parle de l'instinct de vie, et, pour toutes ces raisons, leur passage à Dunois.

F. M.

★ Bernard Vitet (du 21 au 23), Jac Berrocal (le 22), Begnat Achiary (les 22 et 23) à Dunois, 28, rue Dunois.

Banlieues bleues, cinéma de banlieue

Inédits (Art Tatum, Billie Holiday), raretés, objets contestés (le film *New Orleans*), bizarreries, images de première nécessité. L'histoire du cinéma est avare en documents sur celle du jazz. On ne filmait par les nègres comme-ci comme-ça. Ni leur musique, fût-elle jouée par d'autres. C'est désormais une loi du genre des festivals de jazz que d'accompagner les manifestations de projections. Celles de Banlieues bleues, jusqu'au 25 février, à l'Ecran de Saint-Denis et au Louis-Daquin du Blanc-Mesnil, sont particulièrement riches. De *Hellzapoppin* à *l'Homme au bras d'or*, en passant par toute sorte de rétrospectives, de courts métrages, et par le légendaire *The connection*, de Shirley Clarke, la revue est large.

F. M.

ROCK

L'Eldo est aux Français

Trois groupes français de la région parisienne : Blessed Virgins, les Porte-Mentaux, The Bonaparte's. Trois groupes qui ont pris le parti d'occuper le terrain : jouer tout le temps, partout, n'importe où. Exister. Certains, avant eux, comme Oberkampf, s'y sont brisé les reins... Des groupes de scène, donc, bien en jambes, jouant dur à l'énergie, encore imprégnés des contre coups du tremblement punk, guitares galvanisées, voix à l'arraché, et textes concernés. Empruntant les circuits parallèles, le public grossit, les petits labels alternatifs les courtisent, les grandes compagnies les surveillent : lauréats du concours Rock'Envol, les Porte-Mentaux ont signé pour un 45 tours chez Barclay, chez Barclay ; également, pour un 45 tours, les Blessed Virgins ont composé la chanson générique du film *Moi vouloir toi*, The Bonaparte's enregistrent sur Garage Records. Ça n'est pas encore gagné, mais, ce soir, au moins, l'Eldorado est à eux.

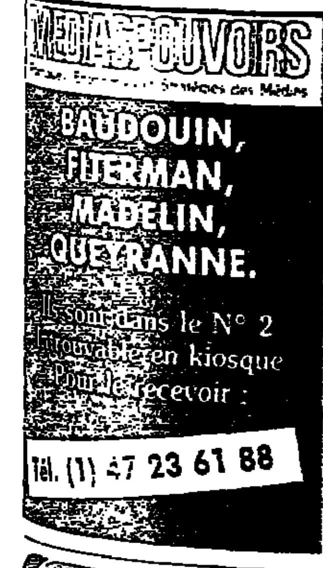
A. W.

★ Ce jeudi 20 février à 20 h 30.

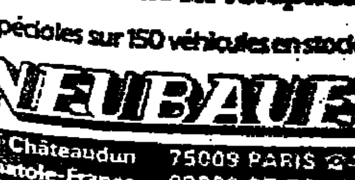





COMMUNICATION







COMMUNICATION

LES TÉLÉVISIONS PRIVÉES

Une nouvelle ère

(Suite de la première page.)

Pour l'heure, la bataille des nouvelles chaînes a deux vainqueurs. M. Silvio Berlusconi, d'abord, et doublement. *« Sua Emittenza »*, en diffusant ses programmes trois semaines avant les élections, réussit un tour de force qui rend plus difficile toute remise en cause de son contrat en or massif par une opposition devenant éventuellement majoritaire, même si les recours en Conseil d'Etat courent toujours. Mais aussi, il met en œuvre son rêve de pôle européen de production de programmes.

Second vainqueur : M. François Mitterrand. Malgré les choix parfois contestables qu'il a faits, il devient plus que jamais – après les radios libres, Canal Plus et le câble – celui qui aura libéralisé l'audiovisuel en France. Rendant du même coup bien délicate la mise en œuvre du programme de l'opposition de privatiser deux des chaînes publiques. En créant rapidement deux chaînes privées, le pouvoir sauve peut-être le service public.

L'opposition, déjà moins raide, est en train de reconnaître sa défaite. Mercredi 19 février, M. Jacques Chirac a déclaré que *« l'idée de privatiser tout de suite »* deux des trois chaînes d'Etat lui paraissait *« devoir être remise en cause »*. Le président du RPR ne renie pas ses objectifs (à terme, une seule chaîne de télévision publique), mais il estime que *« la répartition de la ressource publicitaire doit se faire en concertation étroite avec la presse écrite »*. Et donc qu'un *« délai de réflexion s'impose »*. Même l'ultra-libéral Alain Madelin, délégué général du PR, qui veut encore s'en tenir à la plate-forme commune de l'opposition, admet que *« la privatisation doit bien sûr se faire dans des délais et selon des modalités qui ne déstabilisent pas le paysage audiovisuel »*.

Changement de ton. Et changement de discours. On commence à s'interroger sur les équilibres économiques, sur la survie de la presse écrite, menacée par une irruption violente de la publicité dans un trop grand nombre de médias. Dans peu de temps, les hommes politiques admettront en public ce qu'ils susurrent en privé avec les professionnels : qu'il n'y a pas assez de ressources pour faire vivre tout le monde (*le Monde* du 31 janvier). Et, la sagesse venant, on intégrera peut-être dans l'équation la question qui devrait dominer tout le débat : par quels moyens, à quels coûts, pour quel public en France et en Europe, produire des programmes de qualité ? Pouvoir choisir, oui. Mais pas entre *Magnum* sur la « 2 » et *Flamingo Road* sur la « 5 ».

YVES AGNÈS.

LE CONFLIT A « LA TRIBUNÉ DE L'ÉCONOMIE »

La fin d'une aventure ?

En rappelant que *la Tribune de l'économie* du 19 février était parue grâce à des journalistes extérieurs à sa rédaction, en grève le 18 (*le Monde* du 20 février), les journalistes du quotidien économique dénoncent, dans un texte publié dans l'édition du 20, le *« coup de force »* mené sous l'autorité de M. Bruno Bertez, PDG du groupe AGEFI SA-*la Tribune de l'économie*, et indiquent que *« faute de réponse de la part de la direction sur la demande d'ouverture de la clause de conscience »*, ils pourraient à nouveau se mettre en grève jeudi 20 février.

Pour être pratiquée, cette forme d'humour exige une véritable unanimité. A *la Tribune*, cette dernière existe bel et bien. Malgré les dérapages et les conflits entre personnes, inévitables en une période où la nervosité et la tension servent de dénominateurs communs, la rédaction reste plus soudée que jamais. Aussi solidaire dans ses revendications que lorsqu'elle s'est lancée dans l'aventure de la création d'un nouveau titre. Créée en remplacement du *Nouveau Journal*, le 15 janvier 1985, *la Tribune de l'économie* avait alors pour pivot un triumvirat : Jean-Michel Quatrepoint, directeur général de l'AGEFI SA-*la Tribune de l'économie*, Philippe Labarde, directeur de la rédaction, et Jacques Jublin, rédacteur en chef. M. Bruno Bertez avait lui-même attiré ces trois signatures vers cette aventure. *« Les journalistes venus d'autres journaux* à la tribune *ont tenté ce pari du fait de la présence de ces trois hommes, pas pour M. Bertez »*, souligne un rédacteur.

Plus d'un an après son lancement, *la Tribune de l'économie* a incontestablement atteint certains de ses objectifs : un contenu rédactionnel neuf, axé sur les événements économiques majeurs survenant en France et à l'étranger, une crédibilité réelle auprès des professionnels, un ton sobre et une maquette à la fois dense et aérée. Mais, très rapidement, les problèmes sont nés. Une première crise, latente depuis août 1985, éclate à l'automne : Jean-Michel Quatrepoint quitte *la Tribune de l'économie* le 4 octobre, en désaccord avec M. Bruno Bertez. Jacques Jublin le suit et le rejoint à *la Lettre de l'Expansion*, devenue quotidienne depuis le 17 février.

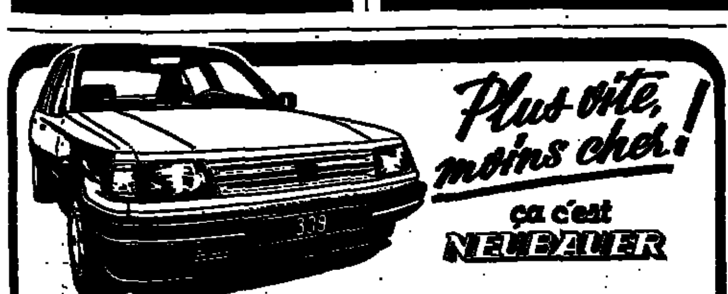
Philippe Labarde, directeur de la rédaction, demeure alors le seul garant du projet de *la Tribune*, tel qu'il a été défini lors de son lancement. Mais, pendant le dernier trimestre 1985, la crise s'amplifie. Exacerbée par le fait que le journal ne « décolle » pas : sa diffusion, fixée à 50 000 exemplaires lors de sa création, plafonne à 35 800. Selon M. Bertez lui-même, il manque à *la Tribune* 15 000 acheteurs en kiosque ou 7 000 abonnés. En outre, le non-remplacement de Jean-Michel Quatrepoint et de Jacques Jublin, la supression de la chronique de Philippe Simonnot (dont la direction juge qu'elle a pris *« un tour polémique et politique qui ne correspond pas à la vocation de notre journal »*), la réduction de frais de reportage, la suppression de postes de correspondants à l'étranger affaiblissent les efforts de la rédaction.

Contestée aussi, la réduction de la pagination demandée par M. Bertez, qui restreint, *de facto*, l'importance des informations économiques au profit du cahier financier. Cette réduction incite l'ensemble de la rédaction à observer le 22 janvier une *« grève des signatures »*. Selon les journalistes, cette restriction de la pagination dénature *la Tribune* et aboutirait, à terme, à la transformer *« en une feuille de chou financière encadrée d'une jaquette de quelques pages traitant d'économie »*.

Bref, c'est le contenu rédactionnel du quotidien et sa spécificité qui sont mis en cause, selon la rédaction. Même si M. Bertez s'en défend. Le 17 février, le départ de Philippe Labarde met le feu aux poudres. *La Tribune* se réunit en assemblée générale – jusqu'à six par jour, – décide d'une grève d'avertissement le 18 février et réclame l'ouverture de négociations concernant le remplacement des trois cadres de la rédaction et l'ouverture de la clause de conscience pour six mois. Le jour de la grève, la réponse que nous fait le PDG, M. Bertez, est nette : *« Il n'y a aucun problème réel et pas de changement du projet. Les journalistes qui demandent la clause de conscience constituent une coterie, un groupe qui souhaite obtenir des indemnités par besoin d'argent. C'est très méprisable et mesquin... »* Pourtant M. Bertez indique ensuite à une délégation de journalistes que *« le désaccord avec Philippe Labarde porte sur l'équilibre général de* la Tribune *et la répartition des grandes rubriques entre la France et l'étranger d'une part, et entre la micro-économie, la finance et les affaires d'autre part »*. Il précise en outre à la rédaction qu'à partir du dimanche 23 février il assurera la triple fonction de directeur de la publication, de directeur de la rédaction et de rédacteur en chef. L'objectif pour l'année, indique-t-il encore, est un gain de quinze mille exemplaires, avec un plan de marketing de 10 millions de francs.

La rédaction campe sur ses positions et réclame des négociations, que M. Bertez refuse. Le conflit reste ouvert, mais l'aventure de *la Tribune*, quelle qu'en soit l'issue, semble bel et bien terminée.

YVES-MARIE LABÉ.



La « 5 » tout de suite, la « 6 » samedi

Une partie des Français vont entrer, ce 20 février, dans l'ère de l'après-monopole. La première chaîne de télévision privée ouvre son antenne à 20 h 30 sur quatorze grandes villes et leurs agglomérations, couvrant selon les estimations *de Télédiffusion de France entre douze et dix-huit millions de* téléspectateurs. Un accord sur les normes d'émissions a levé les difficultés posées par le décret de mars 1978 (*le Monde* daté 16-17 février) et permettra à tous les foyers équipés d'un récepteur couleurs acheté avant 1980 de recevoir les émissions en couleurs. De nombreux problèmes subsistent toutefois au niveau des antennes, notamment dans les immeubles dotés d'un réseau collectif.

Les émissions de la sixième chaîne, elles, ne devraient pas débuter avant le samedi 22 février à 14 heures. Les responsables de la télévision musicale et le gouvernement se penchent actuellement sur l'avis formulé par la Hauté Autorité (*le Monde* du 20 février) avant de signer définitivement le contrat de concession. Pour sa première semaine de diffusion, la sixième chaîne se contentera d'un programme de présentation composé de nombreux vidéo-clips, de bandes-annonces et des vœux de bienvenue de plus de deux cents personnalités du monde du spectacle.

La grille définitive de la télévision musicale sera en place le 1er mars. La sixième chaîne touchera alors sept millions six cent mille téléspectateurs sur Paris, Bordeaux, Toulouse, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Nîmes et Nevers. D'autres émetteurs seront mis en service progressivement pour desservir au début de l'année prochaine dix-huit millions de téléspectateurs.

Trente-quatre millions de téléspectateurs devraient ainsi, d'ici à la fin de l'année, être à même de capter la « 5 » et la « 6 ». C'est plus que ce qui avait été annoncé initialement, c'est moins que la couverture des chaînes publiques. Pour la première fois est introduite en France la notion d'inégalité dans la réception de la télévision. Une notion évidente aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, et dans les pays vivant sous le régime de la télévision commerciale et liée à l'impératif majeur qui gouverne la politique et les choix des entrepreneurs de la télévision : celle de rentabilité.

TDF a mis au point un calendrier d'ouverture des émetteurs de la cinquième et de la sixième chaîne dans différentes villes. Nous y joignons les chiffres des populations concernées, étant entendu qu'il faut les considérer avec prudence : audience potentielle ne sera pas, du moins au début – et notamment à cause des problèmes d'antennes, – audience réelle.

La réception : qui ? quand ?

CALENDRIER	VILLES	5		6	
		CANAL	POPULATION	CANAL	POPULATION
1er trimestre 86	Paris	30	9 500 000	33	3 200 000
	Bordeaux	65	1 312 000	43	400 000
	Cannes	63	125 000	–	–
	Grenoble	59	437 000	62	350 000
	Lens	51	1 250 000	54	1 000 000
	Lille	65	1 250 000	–	–
	Lyon	28	1 312 000	22	1 000 000
	Marseille	32	1 646 000	38	1 000 000
	Nancy	55	437 000	–	–
	Nevers	41	84 000	46	70 000
	Nîmes	31	144 000	37	110 000
	St-Etienne	65	437 500	–	–
	Toulon	57	379 000	–	–
	Toulouse	32	725 000	34	480 000
2e trimestre 86	Amiens	–	–	à l'étude	160 000
	Besançon	37	144 000	–	–
	Clermont-Ferrand	–	–	à l'étude	220 000
	Dijon	46	312 500	»	250 000
	La Rochelle	48	200 000	–	–
	Maubeuge	32	187 500	–	–
	Montluçon	–	–	à l'étude	60 000
	Nancy	–	–	»	35 000
	Nantes	–	–	»	1 000 000
	St-Nazaire	55	200 000	»	160 000
	St-Quentin	30	100 000	»	80 000
	Toulon		–	–	300 000
3e et 4e trimestre 86	Alès	62	375 000	–	–
	Amiens	49	200 000	–	–
	Angers	50	425 000	à l'étude	220 000
	Angoulême	31	144 000	»	110 000
	Avignon	47	187 500	»	150 000
	Bayonne	58	237 500	–	–
	Belfort	30	71 000	–	–
	Beauvais-Saint-Just	49	469 000	–	–
	Bourg-en-Bresse	38	89 000	à l'étude	60 000
	Bourges	21	762 500	–	–
	Brest (Roc Trédudon)	34	900 000	–	–
	Caen	38	415 00	à l'étude	180 000
	Chartres	47	437 500	–	–
	Cherbourg	35	62 500	–	–
	Clermont-Ferrand	58	275 000	–	–
	Dunkerque	59	125 000	à l'étude	110 000
	La Baule	38	49 000	–	–
	Le Creusot	38	150 000	–	–
	Le Havre-Honfleur	53	400 000	–	–
	Lille	–	–	à l'étude	700 000
	Limoges	38	221 000	–	–
	Lorient	62	184 000	à l'étude	120 000
	Mantes	55	75 000	–	–
	Montluçon	49	82 500	–	–
	Nantes	21	1 406 000	–	–
	Niort	38	1 250 000	–	–
	Orléans	52	487 500	–	–
	Paris	–	–	33	+ 4 400 000
	Pau	29	375 000	–	–
	Poitiers	41	144 000	–	–
	Reims	53	525 000	–	–
	Rennes	34	975 000	à l'étude	700 000
	Rouen-Gde Cour.	59	662 500	»	300 000
	Saint-Etienne	–	–	»	300 000
	Toulouse	–	–	»	+ 100 000
	Tours	57	687 500	–	–
	Troyes	29	300 000	–	–
	Valence	53	237 500	–	–
	Valenciennes	49	187 500	à l'étude	160 000
	Vannes	58	509 000	–	–

CALENDRIER DES CONCERTS

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA VIE EST UN SONGE, Epicerie (42-72-23-41), 20 h 30.
LES CAROTTES SONT CUITES, Th. Grévin (42-46-84-47), 21 h.

☞ Spectacles sélectionnés par le club du « Monde des spectacles »

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : le Tour d'écrou.

COMÉDIE-FRANÇAISE (42-96-10-20), 20 h 30 : le Misanthrope.

ODÉON (43-25-70-32), 20 h 30 : The Real Inspector Hound, de T. Stoppard; The Critic, de Sheridan (spectacle en langue anglaise).

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : la Vérité; le Trio brisé, d'Italo Svevo.

TEP (43-64-80-80), 19 h : Oncle Vania.

BEAUBOURG (42-77-12-33), Débats-Rencontres : Rencontres franco-germaniques : à 17 h, Entretien avec G. Grass et A. Robbe-Grillet ; à 18 h, Question du sens et rationalité ; à 20 h 30, Crise des idéologies et pouvoir de la raison ; 18 h 30, La découverte des dissonances, par le Pr W. Hofmann ; 18 h 30, Les risques technologiques. Cinéma-vidéo : nouveaux films BPI, 19 h : Pina Bausch, de C. Ackerman ; Pour que les jours fleurissent, de N. Ferry. Vidéo-Musiques : 19 h, Ainama, salsa pour Goldmann, de F. Cassenti ; Vienne 1880-1938 : à 18 h, Steve Dwoskin (premier volet de son travail) ; Le cinéma italien 1905-1945 (salle Garance : 42-78-37-29) : 17 h 30, Le Confessioni di una donna, de A. Palermi ; 20 h 30, Gli ultimi giorni di Pompei, de A. Palermi, Carmine Gallone.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), 20 h 30 : l'Italienne à Alger.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), 20 h 45 : le Dragon.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), 19 h 30 : Bajazet.

Les autres salles

☞ AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 45 : Terminus Hôpital.

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70), 20 h 30 : la Famille Écarlate ; 21 h : Zoo story.

☞ ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23), 21 h : le Sexe faible.

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Deux sur la balançoire.

ATHÉNÉE (47-42-67-27). Salle Ch.-Bérard, 20 h 30 : L'Indien cherche le Bronx.

ATHÉVAINS (43-79-06-18), 20 h : les Amoureux.

BASTILLE (43-57-42-14), 20 h : C, comme... première strie potise.

☞ BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), 20 h : le Mahabharata.

BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez vous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : Rififoin dans les labours ; 22 h : La mort, le moi, le nœud.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 20 h 45 : Mon frère personnel.

CARTOUCHERIE, Th. du Soleil (43-74-24-08), 18 h 30 : l'Histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge ; Tempête (43-28-36-36), 20 h 30 : la Force de l'habitude.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre 20 h 30 : Lettres d'un inculpé ; La Resserre, 21 h : Yes, peut-être.

☞ CLA (45-08-48-28), 20 h 30 : Sauve qui peut, l'amour latin arrive.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

☞ COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : les Intrigues d'Arlequin et Colombine.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 18 h 30 : la Petite Marchande d'allumeêtres ; 20 h 30 : Procès d'intentions.

DIX HEURES (46-06-07-48), 20 h 30 : la Femme assise ; 22 h : l'Homme de parenthèse.

EDEN THEATRE (42-62-86-06), 21 h : Gaston H.

EPICERIE (42-72-23-41), 20 h 30 : La vie est un songe - Charlotte la gourmande.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00), 21 h : le Vent coulis.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : French Kiss.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 22 h 15 : Kamikaze.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30 : la Baie des anges.

ESSAION (42-78-46-42), 19 h : Un amour infini ; 21 h : Chute libre.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 20 h 45 : la Gagne.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.

☞ GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 21 h : l'Issue.

☞ GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06), 20 h 30 : l'Ile des esclaves.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Rhapsodie Béton.

INTERCLUB 17 (42-27-68-81), 20 h 30 : l'Avare Guignol Horror Show et Travolar Sheik.

☞ LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : Largo Desolato.

LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83), 20 h 30 : D'amour et d'eau froide.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I. 18 h : Métamorphoses ; 20 h : le Chien sous la minuterie ; 21 h 45 : Arsène et Cléopâtre. – II. 19 h : Enfantillages ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballybeg.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.

☞ MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

☞ MARIE-STUART (45-08-17-80), 20 h 30 : Bienvenue au club ; 18 h 30 : le Président ; 22 h : Casse-pipe.

MARIGNY (42-56-04-41), 20 h 30 : Napoléon. – Petite salle (42-25-20-74), 21 h : Lorna et Ted.

☞ MATHURINS (42-65-90-00), Grande Salle, 21 h : le Résident. – Petite salle, 21 h : la Baie de Naples.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 45 : la Prise de Berg-op-Zoom.

MOGADOR (42-85-45-30), 20 h 30 : la Femme du boulanger.

☞ MONTPARNASSE (43-20-89-90), Grande Salle, 20 h 45 : les Gens d'en face. Petite Salle, 21 h : Frédéric et Voltaire.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45 : Britannicus.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : De doux dingues.

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : l'Escalier.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : Voisin, voisine.

☞ PELOUSE DE REUILLY sous chapiteau (45-85-47-10), 20 h 30 : Phèdre.

PÉNICHE-OPÉRA (42-45-18-20), 21 h : A la recherche du temps porain.

☞ POCHE (45-48-92-97), 21 h : l'Ecornifleur ; 19 h : Esquisses viennoises.

PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20), 20 h 30 : Deux trous rouges au côté droit.

☞ POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Mimie en quête d'hauteur.

QUAI DE LA GARE (45-85-88-88), 21 h : Le regard observé, récit.

RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : les Voisins du dessus.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

☞ STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), II : 20 h 30 : les Chaises.

TEMPLIERS (42-78-91-15), 20 h 30 : Hôtel Azur.

TH. DES CINQUANTE (43-55-33-88), 20 h 30 : Fefou et ses amies.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 21 h : le Horla.

THÉATRE GREVIN (42-46-84-47), 21 h : les Carottes sont cuites.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Follies Show.

THÉATRE 3 SUR 4 (43-27-09-16), 20 h 30 : le Tigre.

☞ TH. 13 (45-88-16-30), 20 h 30 : le Veilleur de nuit.

TH. 14 JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77), 20 h 45 : le Plaisir des autres.

TH. NOIR (43-46-91-93), 20 h 30 : Impasse 14.

TH. PARIS-CENTRE (46-47-50-50), 21 h : Elles nous parlaient d'amour.

TH. DE LA PLAINE (48-42-32-25), 20 h 30 : Soudain l'été dernier.

☞ TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : le Bal de Néanderthal ; 21 h 30 : Lime crève l'écran.

THÉATRE 33 (48-58-19-63), 20 h 30 : J. Cocteau.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80), Grande Salle, 20 h 30 : les Oiseaux. – Petite Salle, 20 h 30 : Pour un oui ou pour un non ; 18 h 30 : le Deuil des roses.

TH. DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Electre.

TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Gringoire ; 20 h 30 : Agatha ; 22 h 30 : Sale affaire du sexe et du crime.

☞ TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), 21 h : les Aviateurs.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : les Dégourdis de la 11e.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : Au suivant ; 23 h : Les Jeux de la nuit.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Kamikaze de l'Oncle Sam ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Deux pour le prix d'un.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CONNÉTABLE (42-77-41-40) 22 h 30 : M. Fanon.

GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Gros chagrins.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.

SENTIER DES HALLES (42-36-27-27), 20 h : La baignoire qui venait du froid.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

DEUX-ANES (46-06-10-26), 21 h : la France au clair de l'urne.

Le music-hall

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises.

CHEVALIER DU TEMPLE (42-71-67-28), 22 h 30 : C. Sauvage.

DEJAZET TLP (48-87-97-34), 20 h 30 : Font et Val.

GYMNASE (42-46-79-79), 21 h : Th. Le Luron.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant
l'ensemble des programmes ou des salles
(de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Jeudi 20 février

LUCERNAIRE (45-44-57-34), Petite Salle, 21 h 30 : Jonathan.

OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : G. Montagné.

LA TANIÈRE (43-37-74-39), 22 h : L. Hamm, J.-M. Hummel.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-60-44-41), 22 h 30 et 24 h : Cuarteto del Centenario.

La danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : le Cœur suspendu.

18-THÉATRE (42-26-47-47), 20 h 30 : La p'tite compagnie ; 22 h : Voyage au bout d'un rêve.

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), 20 h 30 : Ballet du XXe siècle (Dionysos).

Opérettes
Comédies musicales

CASINO DE PARIS (42-80-20-89), 20 h 30 : Black and Blue.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 20 h 30 : les Romantiques.

Les concerts

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : M. Tabachnik (Beethoven, Bartok, Dutilleux).

La Table verte, 22 h : G. Torma, Y. Severe, C. Hebert-Robbaz (Schubert, Sporh, Mozart...).

Eglise Saint-Germain de Charonne, 20 h 30 : Groupe instrumental de Paris (Villa-Lobos, Rossini, Danzi...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : V. Yankoff (Beethoven, Chopin, Ravel).

Institut polonais, 20 h 30 : Ch. Cheret, H. Modzelewska (Mozart, Chopin, Prokofiev...).

Eglise Saint-Médard, 20 h 30 : G. Bezzina, B. Verlet (Bach).

Salle A. Marchal, 21 h : Orchestre de chambre de Versailles, dir. : B. Wahl (Clérembault, Rameau, Haendel...).

Salle Cortot, 20 h 30 : A. Bouhey, H. Jeanney (Ameller), E. Norska, W. Karveno, C. Tricoire (Berthomieu), H. Jeanney (Dutilleux).

Centre culturel canadien, 20 h 30 : J. Caris, Ch. Celinski (Locatelli, Bozza, Celinski...).

Jazz, pop, rock, folk

ARC, Petit auditorium (47-23-61-27), 20 h 30 : Dedesunbeam Quintet.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : M. Nissim, P. Canzani.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : M. Saury.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h : Azuquita y su melao.

FIAP (45-88-89-15), 20 h 30 : Saep Sextet.

FONDATION ARTAUD (45-82-66-77), 22 h : Dread Control.

GIBUS (47-00-78-88), 22 h : Rocco and the Rays.

L'HEURE BLEUE (42-72-95-63), 23 h, L. Verthe : Duncan.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : G. Badini.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : S. Boutella.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : M. Slim.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), à 21 h 30 : M. Zanini.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : B. Porcelli, A. Jean-Marie, R. Del Fra, A. Levitt.

PHIL'ONE (47-76-44-26), 21 h 30 : Soirée Fresh de Dan.

LA PINTE (43-26-26-15), 22 h : V. Chaintrier Trio.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : Riverside City Band.

STAND BY (46-33-96-23), 21 h 30 : M. Maria, R. Persi, J.-M. Jafet, L. Augusto, G. Carotti.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : S. Lacy.

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (48-33-16-16), 20 h 30 : la Vie de Clara Gazul.

BOBIGNY, MC (48-31-11-35), 21 h : l'Homme gris et Marat-Sade.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), 20 h 30 : le Café.

CHATILLON, Théâtre (46-57-22-11), 21 : la Dupe.

IVRY, Théâtre (46-72-24-85), 20 h 30 : Métropéra.

MALAKOFF, Théâtre 71 (46-55-43-45), 20 h 30 : Entre deux portes.

TREMBLAY-LÈS-GONESSE, cinéma J.-Tati, 20 h 30 : R. Lema Groupe et Claude Barthélemy Sextet.

VINCENNES, Th. D.-Sorano (43-74-73-74), 20 h 30 : Royal Tencopators.

VERSAILLES, Th. Montansier (39-50-71-18), 21 h : Désiré N'Kaoua (Chopin, Liszt).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

19 h, Voyage à deux, de S. Donen (v.o.) ; 21 h 15, Aerograd, de A. Dovjenko.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, Aspects du cinéma de la RPD de Corée : Sixième congrès du Parti du travail de Corée (vostf) ; 19 h 15, Rétrospective du cinéma suédois 1929-1985 : Harry Munter, de K. Grede (vostf).

Les exclusivités

AMADEUS (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

AMERICAN WARRIOR (A., v.o.) : City Triomphe (ex-Paramount), 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse (ex-Paramount), 16e (43-35-30-40).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR (Fr.) : Marivaux (ex-Paramount), 2e (42-96-80-40) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16), h. sp. ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES AVENTURES DE BUCKAROO BANZAI DANS LA 8e DIMENSION (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

LA BIEN AIMÉE DE GAVRILOV (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (46-33-10-82).

BIRDY (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

LES BISOUNOURS (A., v.f.) en mat. mer., sam., dim. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-52-27).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LE CAVIAR ROUGE (Fr.) : Marignan, 8e (43-59-92-82).

CHORUS LINE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CHRONOS (Franco-am.), La Géode, 19e, (42-45-66-00).

COLONEL REDL (Hongrois, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

COMMANDO (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon (ex-Paramount), 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; City Triomphe (ex-Paramount), 8e (45-62-45-76) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e, (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie (ex- Paramount, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CUORE (It., v.o.) : Les 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA DERNIÈRE LICORNE (A., v.f.) : St-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), h. sp.

LE DOCTEUR ET LES ASSASSINS (A., v.f.) (*) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

EMMANUELLE IV (Fr.) (**) : George-V, 8e (45-62-41-46).

ESCALIER C (Fr.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES FEUX D'HIMATSURI (Jap., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA GALETTE DU ROI (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES GOONIES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LA GITANE (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14 Juillet-Odéon (ex Paramount), 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 11e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie (ex. Paramount), 13e (43-31-56-86) ; Gaumont sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

HAREM (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

HAUT LES FLINGUES (A., v.f.) : Gaîté Rochechouard, 9e (48-78-81-77).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14 Juillet-Racine, 6e (43-26-19-68) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

L'HOMME AU CHAPEAU DE SOIE (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

LES INTERDITS DU MONDE (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Ritz, 18e (46-06-58-07).

LIEBER KARL (All. v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

LES LOUPS ENTRE EUX (Fr.) : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Paris ciné, 10e (47-70-21-71).

MACARONI (It. v.o.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; V. f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse (ex. Paramount), 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA MAIN DANS L'OMBRE (All. v.o.) : Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE MÉDECIN DE GAFIRE (Malien-Nigérien, v.o.) : République, 11e (48-05-51-33).

MORT SUR LE GRIL (A., v.o.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

MUSCLOR ET SHE-RA LE SECRET DE L'ÉPÉE (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21), h. sp.

NATTY GANN (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES NOCES DE FIGARO (All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

ON NE MEURT QUE DEUX FOIS (Fr.) : Forum Oreint Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

ORIANE (Franco-Vénézuélien, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

PADRE NUESTRO (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA PARTIE DE CHASSE (Brit., v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

PEUR BLEUE (A.) (*) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

PLENTY (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

RAMBO II (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

RAN (Jap., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22)) ; Publicis-Matignon, 8e (43-59-31-97). – (V.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26)) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – (V.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – (V.f.) : Capri, 2e (45-08-11-69).

RÉVOLUTION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon (ex. Paramount), 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). – (V.f.) : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES RIPOUX (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ROCKY IV (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52). (V.f.) : Impérial, 2e (47-42-72-52).

ROUGE BAISER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : 14-Juillet Odéon (ex. Paramount), 6e (43-25-59-83) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Gaumont Parnasse (ex-Paramount), 6e (43-35-30-40).

SECRET HONOR (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-59-41).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

SILVERADO (A., v.o.) : Espace Gaîté (v.o., v.f.), 14e (43-27-95-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – (V.f.) : Marivaux (ex-Paramount), 2e (42-96-80-40).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – (V.f.) : Gaumont Opéra, 2e (47-62-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Le Maillot, 17e (47-58-24-24).

LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais, v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

SUBWAY (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES SUPERFLICS DE MIAMI (A., v.o., v.f.) : Marivaux (ex. Paramount), 2e (42-96-80-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie (ex-Paramount), 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (43-29-11-30).

TOKYO GA (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-35-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Gaumont Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-52-27).

TUTTI FRUTTI (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – (V.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

UNE CRÉATURE DE RÊVE (A., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse (ex-Paramount), 14e (43-35-30-40).

UNE NUIT DE RÉFLEXION (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14).

VAMPIRE, VOUS AVEZ DIT VAMPIRE ? (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46). – (V.f.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LES FILMS NOUVEAUX

LE BATEAU PHARE, film américain de Jerzy Skolimovski (v.o.) : Gaumont-Halle, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; (v.f.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

BLACKOUT (*), film américain de Douglas Hickok (v.o.) : Mercury, 8e (45-62-75-90) ; (v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CONTACT MORTEL, film américain de Hal Barwood (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

ESCLAVE BLONDE (*), film italo-Brésilien de Roy Garret (v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LES LONGS MANTEAUX, film français de Gilles Béhat : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon (ex-Paramount), 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TURTLE DIARY, film américain de John Irving (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

RA

À ÉCOUTER

Faut-il pl

Jeudi

PREMIÈRE CHAINE : TF1

DEUXIÈME CHAINE : A2

TROISIÈME CHAINE : FR3

Vendred

PREMIÈRE CHAINE : TF1

DEUXIÈME CHAINE : A2



RADIO-TÉLÉVISION

A ÉCOUTER

Faut-il plus d'enfants ?

Faut-il plus d'enfants à la France ? C'est ce qu'on entend de plus en plus souvent depuis que — il y a dix ans — le taux de fécondité est passé au-dessous de 2,1, seuil de renouvellement des générations. C'est ce que réaffirment, au cours d'un *« grand débat »* sur France-Culture, Pierre Chaunu, historien et « nataliste » convaincu, et Michel Albert, ancien commissaire général au Plan et président des Assurances générales de France : sinon, le vieillissement de la population va entraîner un déclin irrémédiable de la France, comme des pays industrialisés dans leur ensemble.

Le pronostic reste à prouver : Hervé Le Bras, démographe, peut à bon droit faire valoir que le taux de fécondité est stabilisé en France depuis dix ans : il n'est donc pas évident que la baisse va se poursuivre. Et Michelle Parrot, historienne, rappelle qu'au début du siècle on prédisait déjà la *« dépopulation »* de la France.

S'il y a des doutes sur la nécessité d'encourager les couples à faire plus d'enfants, en revanche, il n'y en a pas sur la nécessité d'aider les familles nombreuses : enrichissement général, urbanisation, développement du travail des femmes, par nécessité ou par aspiration à l'indépendance, se retournent contre elles. Plus le niveau de vie augmente, comme cela a été le cas au cours des trente dernières années, plus l'enfant coûte cher, plus les femmes travaillent, plus il leur est difficile d'avoir trois enfants ou davantage, les enfants de familles nombreuses n'accédant pas en règle générale à la promotion sociale. *« Si l'on n'a pas d'enfant, ou un seul, on a deux salaires et deux retraites, et l'espoir d'une promotion. Si l'on a trois enfants, on n'a qu'un seul salaire, une seule retraite et pas d'avenir pour les enfants »*, résume Michel Albert. Le désir de justice sociale et le familialisme se rejoignent pour demander une amélioration du sort des familles nombreuses.

Seul problème, qui n'est abordé par aucun des quatre interlocuteurs, le coût de la mesure : dès maintenant, les familles de trois enfants ou plus reçoivent 56 % des prestations familiales..

GUY HERZLICH.

★ « Faut-il plus d'enfants à la France ? », débat présenté par Jacques Julliard, France-Culture, vendredi 21 et 28 février à 20 h 30.

Jeudi 20 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 Partis de campagne.
Emission politique d'A. Denvers, J. Offredo, préparée par R. Pic, M. Albert, J. Decornoy et B. Lainé.
Avec Jean-Marie Le Pen, président du Front national.

21 h 50 Feuilleton : Le maître du jeu.
De K. Connor et H. Hart, avec D. Birney, J. Charleson.
La saga mouvementée d'une famille de pionniers, partis dans les mines de diamants en Afrique du Sud. Certains s'enrichissent pendant que d'autres meurent. L'amour, la haine toujours en toile de fond, feuilleton américain.

23 h 5 Journal.

23 h 20 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 La Folie des grandeurs.
Film français de Gérard Oury (1971), avec L. de Funès, Y. Montand, A. Mendoza, K. Schubert, A. Sapritch.
Ruy Blas, drame romantique de Victor Hugo, transformé en comédie burlesque. Les gags fignolés (oh ! la hallebarde !) fusent dans une reconstitution historique spectaculaire. De Funès est une teigne.

22 h 20 Magazine : Actions.
De M. Honorin, F.-H. de Virieu et G. Morin.

23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Histoire d'un jour : 17 novembre 1985, la mort en direct.
Série de Ph. Alfonsi et M. Dugowson.
Le 17 novembre 1985, le visage d'une petite fille bouleversait la France. Une jeune Colombienne mourait en direct sur les écrans du monde. Voyeurisme ? Information ? L'équipe d'« Histoire d'un jour » a voulu s'interroger sur le métier d'informer et sur le rôle de l'image. La parole est donnée aux téléspectateurs, à des journalistes, un médecin, un cinéaste... Excellent dossier.

22 h 5 Journal.

22 h 30 Itinéraires portugais.
Série de cinq émissions, réal. P. Courtemanche.
Pour cette deuxième émission, le regard se portera sur la beauté du sable blanc de la Costa Verde, sur les falaises déchiquetées du Cabo Carvoceiro.

22 h 55 Prélude à la nuit.

FR3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, L'âge en fleur ; 17 h 15, Ile de Transe ; 17 h 30, Edgar, le détective cambrioleur ; 18 h, En direct (rendez-vous avec votre région) ; 18 h 35, Quoi de neuf ? ; 18 h 55, La panthère rose ; 19 h 5, Atout PIC ; 19 h 15, Informations ; 19 h 35, Opération Condor.

CANAL PLUS

20 h 35, le Dernier Combat, film de L. Besson ; 22 h 10, Alice, Sweet Alice, film de A. Sole ; 0 h, Machination, film de B. Forbes ; 1 h 40, Anarchistes, grâce à Dieu.

LA « 5 »

20 h 30 Voilà la « 5 » (rediff. à 0 h).
Gala de présentation, enregistré à Milan, avec une vingtaine de stars : Serge Gainsbourg, Michel Platini, Sylvie Vartan, Johnny Hallyday, Ornella Mutti, Henri Salvador... Un grand show, paillettes et stars, qui durera jusqu'à minuit.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 « Les Mots, la Voix, le Silence », de Franz Bartelt. Avec Judith Magre.
21 h 30 Notes en marge : Bach = 300 + 1.
22 h 30 Nuits magnétiques.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 5 Concert (en direct de la Herkulessaal de Munich) : *Jeux*, de Debussy ; *la Mort de Cléopâtre*, cantate, de Berlioz ; *Symphonie n° 3 en fa majeur*, de *Brahms*, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. C. Davis, sol. A.-S. von Otter, mezzo-soprano.
23 h Les soirées de France-Musique : interlude ; à 0 h, Allemagne, années 80.

Vendredi 21 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Le jeu de la vérité : Elton John.
Emission de P. Sabatier et R. Grumbach.
Le pianiste champion toutes catégories — piano, football et implants — répond à toutes sortes de questions. Mais l'émission a été enregistrée à l'avance.

22 h 10 Téléfilm : Le vignoble des maudits.
De S. Bolchi, d'après le roman de L. de Stefani, adapt. L. Mandara, avec L. Massari, M. Adorf, L. Rosa...
Une sombre histoire familiale dans les années 30 en Sicile, pays de la Mafia. Dernière partie : les difficultés à revivre ensemble après dix-sept ans de séparation. Les anciennes générations ne comprennent pas les nouvelles.

23 h 10 Journal.

23 h 35 TSF.
Le raï, la nouvelle musique qui bouleverse l'Algérie, vient d'arriver en France. Issue de la tradition d'Oran revisitée façon « pop-rock-reggae », une musique hypnotique, qui se danse (le concert enregistré le 17 février à La Villette, montre l'itinéraire de cette musique, depuis les tout débuts, en passant par Belloumou et ses superbes trompettes jusqu'à Chab Khaled, la star).

DEUXIÈME CHAINE : A2



20 h 35 Feuilleton : Un seul être vous manque.
Réal. J. Doniol-Valcroze. Avec C. Spaak, Y. Folliot.
Troisième épisode. Rencontres orageuses, séparations, la vie au quotidien selon Doniol-Valcroze.

21 h 40 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « Emotions, passions, obsessions », sont invités : Nicole Avril (la Première alliance) ; *Jean Bothorel* (Toi, mon fils) ; *Annabel Buffet* (D'amour et d'eau fraîche) ; *Lydia Flem* (la Vie quotidienne de Freud et de ses patients) ; *Jean-Didier Vincent* (Biologie des passions).

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club : la Chute de la maison Usher.
Film français de Jean Epstein (1928), avec J. Debucourt, M. Gance, C. Lamy. (Muet. N.)
En 1840, dans une demeure isolée, une femme perd un peu de sa vie chaque fois que son mari peint son portrait. Inspiré de deux nouvelles d'Edgar Poe. Recherches visuelles, suggestion des images, pour un climat surréel.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Feuilleton : A nous les beaux dimanches !
De Robert Mazoyer, scénario de G. Elgey et C. Watton.
Troisième épisode de cette superbe saga des années 30, deux familles, deux univers, une confrontation.

21 h 35 Vendredi : Spécial face à la 3.
Magazine d'information d'André Campana, animé par G. Guicheney et A. Campana.
Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, et Mme Marie-France Garaud, présidente de l'Institut international de géopolitique, répondront aux questions du public sur ces thèmes : la France dans le monde et l'enjeu mondial de la liberté et du développement. La vie quotidienne des femmes et des hommes en France aujourd'hui et demain, et l'enjeu électoral du 16 mars.

22 h 30 Journal.

22 h 50 Espace francophone.
Au sommaire : Vanuatu, une francophonie menacée ? Enquête de M. Makki et un numéro spécial sur le sommet francophone de Paris.

22 h 55 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 55, l'Inconnu de Las Vegas, film de L. Milestone ; 23 h 5, Mandingo, film de R. Fleischer ; 1 h 5, Alice, Sweet Alice, film d'A. Sole ; 2 h 55, Outsiders, film de F. Ford Coppola ; 4 h 20, Week-end sauvage, film de W. Fruet ; 5 h 50, Anarchistes, grâce à Dieu.

LA « 5 »

7 h 30 Voilà la « 5 », rediff. ; 11 h 30 Voilà la « 5 », rediff. ; 15 h 30 Voilà la « 5 », rediff.

19 h 30 C'est beau la vie.
Jeu animé par Alain Gillot-Pétré.

20 h 30 Pentathlon.
Jeu animé par Roger Zabel et réalisé à Milan devant un public français sur le thème de la culture, de l'actualité.

22 h 30 Mode etc.
Des événements dans le vent. Magazine hebdomadaire.

23 h 30 C'est beau la vie, rediff. ; 0 h 30 Pentathlon, rediff. ; 1 h 30 Mode etc., rediffusion.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le grand débat. *(Lire notre article.)*
21 h 30 Black and blue : Delaunay's Dilemma.
22 h 30 Nuits magnétiques.
0 h 10 Du jour au lendemain.

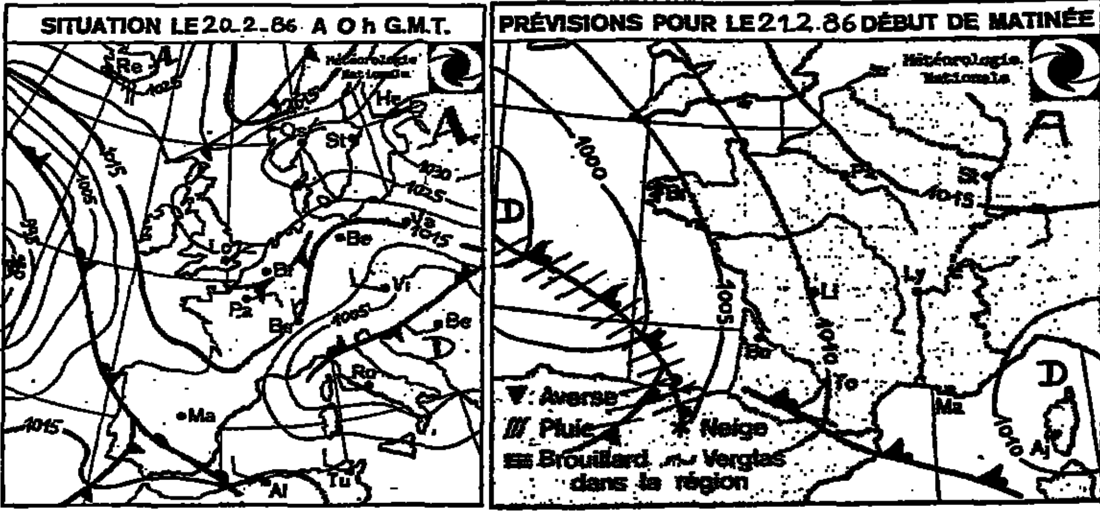
FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 9 juin, émis de Sarrebruck) : *Idoménée*, ballet, de Mozart ; *Symphonie en trois mouvements*, de Stravinski ; *Concerto pour piano et orchestre n° 1 en ut majeur*, de Beethoven, par l'Orchestre Radio-Symphonique de Sarrebruck, dir. D. Russel Davies, sol. A. Brendel, piano.
22 h 20 Les soirées de France-Musique.

Les programmes des trois chaînes, de France-Culture et de France-Musique avant 20 h 30 se trouvent dans notre supplément (*le Monde* du 15 février).

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 20 février à 0 heure et le vendredi 21 février à minuit.

Un passage perturbé abordera le littoral atlantique vendredi matin, s'étendant en fin de journée du Cotentin au Massif Central et à la Corse. Il conservera une activité modérée sur les régions situées au sud de la Seine, épargnant le nord, où l'on observera simplement une aggravation nuageuse.

Vendredi matin, un temps neigeux et brumeux régnera sur la majeure partie du pays. Cependant, une zone de pluies verglaçantes et de neige abordera dès le début de journée le littoral atlantique, gagnant dans l'après-midi les régions situées de la Bretagne au Centre, à la Côte d'Azur et à la Corse.

Dans le Nord et le Nord-Est, persistance d'un temps froid et nuageux avec quelques éclaircies.

Après le passage du système perturbé, des éclaircies se développeront sur le quart sud-ouest ; elles seront plus belles près de la Méditerranée.

Les vents seront généralement faibles, excepté près de la Manche, où le courant de nord-est sera assez rapide.

Les températures minimales avoisineront – 4 à – 8 degrés du Nord au Nord-Est, 0 à 2 degrés dans l'intérieur, 6 degrés sur le littoral atlantique, 8 degrés en Corse.

Les températures maximales atteindront 0 à 2 degrés du Nord au Centre et au Nord-Ouest, – 4 degrés dans le Nord-Est, 8 à 10 degrés près de la Méditerranée et dans le Sud-Ouest.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré dans la journée du 19 février, le second le minimum dans la nuit du 19 février au 20 février) : Ajaccio, 13 et 8 degrés ; Biarritz, 8 et 2 ; Bordeaux, 2 et – 3 ; Bréhat, 3 et 0 ; Brest, 3 et 0 ; Cannes, (n. c.) ; Cherbourg, 0 et – 1 ; Clermont-Ferrand, 0 et – 6 ; Dijon, – 2 et – 11 ; Dinard, 2 et (n.c.) ; Embrun, 1 et – 6 ; Grenoble-St-M.-H., 4 et (n.c.) ; Grenoble-Saint-Geoirs, 4 et (n.c.) ; La Rochelle, 1 et – 4 ; Lille, – 1 et – 7 ; Limoges, 3 et (n.c.) ; Lorient, 3 et (n. c.) ; Lyon, – 1 et – 5 ; Marseille-Marignane, 10 et 0 ; Nancy, – 3 et – 11 ; Nantes, – 1 et (n. c.) ; Nice, 12 et 5 ; Paris-Montsouris, (n.c.) et – 3 ; Paris-Orly, 0 et (n.c.) ; Pau, 5 et 0 ; Perpignan, 9 et (n.c.) ; Rennes, 2 et – 5 ; Rouen, 0 et – 5 ; Saint-Etienne, 2 et – 3 ; Strasbourg, – 2 et – 6 ; Toulouse, 5 et 0 ; Tours, 2 et – 9.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et (n.c.) ; Genève, 2 et (n.c.) ; Lisbonne, 13 et (n.c.) ; Londres, 3 et – 4 ; Madrid, 12 et (n.c.) ; Rome, 16 et 7 ; Stockholm, – 9 et (n.c.).

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MODE

Les catalogues de la Grande Bleue

D'après une enquête réalisée par l'Institut français de démoscopie en juin 1985, les catalogues de vente par correspondance, qui touchent environ un foyer sur deux, s'adressent à un milieu aisé. Ils progressent dans la région parisienne et les villes de plus de cent mille habitants, et réalisent 66 % de leur chiffre d'affaires avec une clientèle active, de moins de cinquante ans.

La Redoute, se classe premier en ordre d'importance. Le groupe comprend également Blanche-Porte (textile) et Cyrillus (haut de gamme enfants et adultes sportifs). Les deux géants accordent une importance croissante aux produits de beauté et de soins. Les tensiomètres et les changes jetables pour adultes incontinents se retrouvent partout. Les commandes se font de plus en plus par téléphone et par Minitel. Dans tous les catalogues, le bleu couvre les vêtements et les décors de sable blanc font rêver à des vacances tropicales.

Les bleus du ciel et de la mer apportent leur fraîcheur aux cotons en chambray, succédané doux et souple du jean, notamment à *La Redoute* (1124 p.), qui les offre en unis, rayés ou imprimés de fleurs dans les séparables coordonnés. Le pantalon découvrant la cheville est à 199 F, la veste surtaillée, 325 F, le débardeur 109 F et la combinaison 275 F. La jupe ample sous le mollet, à 265 F, existe aussi en denim et en noir. Parmi les marques, les *Girbaud* se déclinent sur six pages. La collection « grand angle » s'adresse aux femmes actives avec *Anastasia, Apostrophe, Anne-Marie Beretta-Médiane, Odile Lançon, Guy Paulin*, entre autres. Les maillots luisent en or ou imprimés reptiliens ornés de strass.

Les hommes se voient proposer des tenues de tennis, des sweat-shirts qui évoquent l'Australie, les chemises de *Pierre Clarence*, les jeans extensibles, et, pour toute la famille, mocassins de bateau bicolores en cuir pleine peau, dessus cousu main sur semelle de caoutchouc antidérapante, 395 F.

Les 3 Suisses (932 p.) lancent « Edition », une marque de séparables coordonnés ville-vacances-voyage, bon rapport qualité-prix. Ainsi s'accordent en rose fuchsia, turquoise, jonquille, vermillon, vert pomme jupes droites et tricots, tuniques et pantalons, vestes surtaillées, robes de plage et maillots unis. Les jupes de crépon de coton indien prennent des couleurs de fleur — 95 F à mi-mollet avec un haut brodé et festonné (85 F). Parmi les créateurs de la saison *Jean-Rémy Daumas, Lucien Foncel, Michel Klein, Christophe Lebourg, Popy Moreni, Corinne Sarrut* et *Elizabeth de Senneville, Yves Saint-Laurent* et *Sonia Rykiel* se trouvent dans « Le guide du tricot ». Enfin *Liberatore* présente en BD une double page destinée aux jeunes. La jupe culotte en chambray bleu existe jusqu'au 52 (depuis 225 F). La soie naturelle séduit en chemisier à encolure dégagée (225 F) en trois tailles.

La Coop se cantonne dans les classiques à petits prix un peu rétro : pantalon en polyester sans fermeture (149 F), en quatre coloris, comme la jupe droite au genou, 99 F le 40. Parmi les tenues de travail pour homme : la grande cape de cycliste en chlorure de vinyl, 99 F. Le coupe-vent de Guy Xsar, 155 F, se complète d'un surpantalon, 119 F. Le blouson de *Royal Picard* et son pantalon de tergal sont à 199 F et 169 F.

Quelle fête son vingtième anniversaire avec une série de petits prix : robe polo, 139 F, les imprimés toile de Jouy bleu et blanc de *Boussac*. Le caraco lacé de polyester et coton orné de broderie anglaise, (89 F), se porte avec une jupe de crépon et un long jupon ; la jupe de satin fermière, 219 F, avec une blouse romantique au même prix.

Idée fixe (59, avenue de Breteuil, 75007 Paris) se consacre aux tissus et patrons pour enfants, de la naissance à dix ans, en classiques unis et imprimés, donnant les indications détaillées, à prix accessibles.

Nominanda (6, quai de l'Odet, 29000 Quimper, tél. 98-95-22-03) est plus ambitieuse. Nathalie Lobeac, mère de quatre enfants, se spécialise dans les kits de robes à smocks, entièrement coupées, fils passés pour la broderie et les culottes anglaises assorties. Les pochettes comprennent les fiches techniques et les fournitures, des *boutons de nacre au coton à broder* en Liberty, écossais d'origine et fins cotons. Les prix oscillent de 170 F le deux ans à 235 F le dix ans.

NATHALIE MONT-SERVAN.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 21 FÉVRIER

« Le musée Victor-Hugo », 15 heures, *6, place des Vosges (Académia)*.

« Rues, maisons du Moyen Age, autour de Maubert », 14 h 30, façade Saint-Nicolas-du-Chardonnet (Paris pittoresque et insolite).

« La maison des « Empestez » dans un décor de béguinage », 15 heures, place du Docteur-Fournier, et « A la découverte des joyaux de la couronne au Louvre », 15 heures, entrée porte Denon (Paris et son histoire).

« La Conciergerie », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge.

« Paris disparu : le couvent des Cordeliers et l'église Saint-Cosme et Saint-Damien », 15 heures, 12, rue de l'Ecole-de-Médecine.

« Le Musée de la chasse dans un hôtel de François Mansart », 15 heures, 60, rue des Archives.

« L'Institut français d'architecture », 15 heures, devant le 6 rue Tournon.

« Exposition Rembrandt graveur », 14 h 30, Petit Palais, avenue Winston-Churchill (Approche de l'art).

« Un fabuleux cimetière lapidaire dans un couvent inconnu », 14 h 30, rue Bonaparte, devant Ecole des beaux-arts (M. Banassat).

« De l'abbaye de Cluny aux trésors du Moyen Age. Le Retable d'or de Bâle. Vie quotidienne et religieuse du XIIIe au XVe siècle, 15 h 30, 6, place Paul-Painlevé (I. Hauller).

« L'hôtel de Biron et les sculptures léguées à l'Etat par Auguste Rodin », 14 h 30, devant entrée, 77, rue de Varenne (V. de Langlade).

« Gauguin et les nabis », 14 h 30, musée du Prieuré à Saint-Germain-en-Laye *(D. Bouchard)*.

« Exposition de Rembrandt à Vermeer », 15 h 45 entrée exposition Grand Palais.

« Musée lambinet à Versailles », 14 h 30, 54, bd de la Reine.

CONFÉRENCES

Salle Chaillot Galliera, 28, avenue George-V, 14 h 30 : « L'Italie romaine : Split, une ville dans un palais, piazza Armérina et ses mosaïques » (M. O. Boucher).

26, rue Bergère : « L'homme du vingtième siècle », journée d'étude, tél. : 47-70-44-70.

5, rue Saint-Blaise, 18 heures : « La civilisation aztèque ».

11 bis, rue Keppler, 20 h 15 : « Voyage astral : illusion ou réalité ? ».

CONCOURS

« VIVE LE QUÉBEC LIBRE ! ». — L'Office franco-québécois pour la jeunesse offre des bourses de 4 000 F aux jeunes de dix-huit à trente ans épris d'aventure. Aventure au sens large aussi bien sportif que découverte scientifique. Parmi les projets réalisés en 1985 : découverte du Québec à partir des chansons de Félix Leclerc, raid en kayak dans la forêt québécoise, reportage sur les régions minières, etc. Les intéressés doivent demander un dossier de participation à l'Office franco-québécois pour la jeunesse, 5 rue de Logelbach, 75487 Paris cedex 17 et le retourner avant le 14 avril (pour les projets d'été) et le 19 septembre (pour les projets d'hiver). Renseignements : 47-66-04-76.

PATRIMOINE

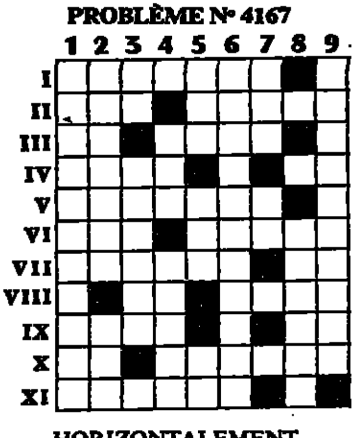
CEUX DU CHATEAU. — Le club du Vieux Manoir offre aux jeunes de plus de seize ans une formation en quatre degrés de « sauvetage, restauration et animation des monuments anciens et des sites ». Ces stages ont lieu durant les vacances de Pâques et de Noël. Ils sont agréés par le ministère de la jeunesse et des sports, de la culture et de l'environnement et patronnés par le ministère de l'éducation.

★ Club du Vieux Manoir, 10, rue de la Cossonnerie, 75001 Paris, 45-08-80-40.

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4167



HORIZONTALEMENT

I. Indésirable pour la poire, il est très recherché pour la pêche. — II. A toujours cours, mais seulement au pluriel. Unité de puissance. — III. S'acquiert en piochant. «Saute» à l'œil. — IV. Un tireur adroit peut la faire passer à gauche. Cri du héron avant de claquer du bec. — V. Famille qui compta un Africain. — VI. Authentifie un original. Figure au bas du tableau de l'école d'Athènes. — VII. Ville du Nigéria. Copulative. — VIII. Ne se conçoit pas sans suite. Grand ancêtre hébreu ou descendant d'Africains. — IX. Sa prise ne va pas dans le nez, mais tout près. Négation. — X. Personnel. Café ou tabac. — XI. Sur un quai ou sur un toit.

VERTICALEMENT

1. Commis, ils sont souvent payés très chers. — 2. Ornement sur une arcade. A donc été désagréable. — 3. Personnel. On dévore celles de la boulangère. — 4. Son fruit nourrit et désaltère. Met un terme aux prétentions des «gourmands». — 5. Fond de bouteille. Un Grec aveugle y aurait fermé les yeux. Préposition. — 6. Fait passer du rêve à la réalité. — 7. Pièce d'un jeu de construction. Négation. — 8. A des allures de grande dame. — 9. Le choc qu'elle provoque tend à supprimer les contacts.

Solution du problème n° 4166

Horizontalement

I. Atelier. — II. Vivandier. — III. Ere. Vogue. — IV. Nenni ! Ide. — V. Attitude. — VI. Unanime. — VII. Thé. Titis. — VIII. Alaises. — IX. Sil. Os. — X. Are. Noble. — XI. Mess. Nuit.

Verticalement

1. Avenant. Sam. — 2. Tiret. Haire. — 3. Eventuelle. — 4. La. Nin. — 5. Invitation. — 6. Edo. Unisson. — 7. Rigidité. Bu. — 8. Eudémis. Li. — 9. Orée. Es. Vêt.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 20 février :

UN DÉCRET

● N° 86-227 du 18 février 1986 relatif à la titularisation des agents des collectivités territoriales des catégories A et B.

DES ARRÊTÉS

● Du 6 février 1986 fixant les dates des épreuves écrites du concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure en 1986.

● Du 6 février 1986 fixant les dates des épreuves écrites du concours commun d'admission aux Ecoles normales supérieures de Saint-cloud et de Fontenay-aux-Roses en 1986.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

Terminaisons	FINALES ET NUMEROS	VALENTINS Série 1	VALENTINES Série 2
1	61	F. 200	F. 200
	641	600	300
	3 381	1 000	2 000
	0 111	2 000	1 000
	75 611	10 000	20 000
	160 651	500 000	150 000
2	2	100	100
	002	700	400
	112 962	150 100	500 100
	097 072	3 000 100	300 100
3	523	600	300
	2 573	2 000	1 000
	6 673	2 000	1 000
4	184	300	600
	424	300	600
	614	300	600
	254	600	300
	2 844	1 000	2 000
	4 834	1 000	2 000
5	95	200	200
	486	300	600

Terminaisons	FINALES ET NUMEROS	VALENTINS Série 1	VALENTINES Série 2
5	9 715	F. 2 000	F. 1 000
	54 885	10 000	20 000
	26 875	20 000	10 000
	34 195	20 200	10 200
	39 645	20 000	10 000
6	27 166	10 000	20 000
7	37	200	200
	737	800	500
	29 747	20 000	10 000
8	5 748	1 000	2 000
	47 308	10 000	20 000
	29 948	20 000	10 000
9	9	100	100
	019	400	700
	5 239	2 100	1 100
	178 279	300 100	3 000 100
0	80	200	200
	4 790	1 000	2 000
	92 130	10 000	20 000

LOTO N° 8 TIRAGE DU MERCREDI 19 FEVRIER 1986

1 2 11 15 33 48 — 27 NUMERO COMPLEMENTAIRE

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 26 FEVRIER ET DU SAMEDI 1er MARS 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

86 TRANCHE DE LA SAINT VALENTIN 16e

TIRAGE DU MERCREDI 19 FEVRIER 1986

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 28/12/85)

Le numéro 296582 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille 096582, 196582, 396582, 496582, 596582, 696582 gagnent 50 000,00 F

Les numéros approchants aux Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
206582	290582	296082	296502	296580	10 000,00 F
216582	291582	296182	296512	296581	
226582	292582	296282	296522	296583	
236582	293582	296382	296532	296584	
246582	294582	296482	296542	296585	
256582	295582	296682	296552	296586	
266582	297582	296782	296562	296587	
276582	298582	296882	296572	296588	
286582	299582	296982	296592	296589	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	6582	5 000,00 F
	582	1 000,00 F
	82	200,00 F
	2	100,00 F

86 TACOTAC TIRAGE DU MERCREDI 19 FEVRIER 1986 17e

LE CARNET DU Monde

Naissances

— Gabriel LESSARD et Corinne PAOLLILO

sont heureux de faire part de la naissance de leur fils,

Cédric.

Ambassade du Canada,
Abidjan, le 16 février 1986.

Décès

— Ses proches ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Albert BERLANT,
chevalier de l'ordre national du Mérite.

Les obsèques auront lieu le 21 février 1986, à 15 h 15, au cimetière intercommunal du Petit-Clamart, avenue du Pont-de-Trivaux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer la mort de

Jacques CHABRY,
croix de guerre 1939-1945,

dans sa soixante-troisième année.

De la part de
Mme Jacques Chabry,
sa femme,
M. et Mme Pierre Chabry,
M. et Mme Etienne Chabry,
Anne-Claire et Arnaud,
M. Jean Chabry,
ses enfants et petits-enfants,
De la part de
Sa famille,
Et de sa belle-famille.

Il sera enterré à Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime), le vendredi 21 février 1986, à 17 heures, à côté de sa fille,

Eve

— Sa famille et tous ses amis

ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-neuvième année, de

M. Ivan FEDOROVITCH PECOUPOFF,

survenu le 16 février 1986.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 20 février, à 15 h 45, en la cathédrale Saint-Alexandre-Nevski, rue Daru, 75008 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Jacqueline Flory,
Mme Roger Bécuwe,
M. et Mme Robert Brès,
ses enfants,
Loïc et Anne-Lise Verrey,
François et Françoise, Michel et Jean-Pierre Bécuwe,
France, Olivier et Martine, Emmanuel, Antoine et Béatrice, Jean-Guillaume Brès,
ses petits-enfants,
Arnaud et Denis, Marie, Jonathan et Coline, Elsa,
ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 12 février 1986, dans sa quatre-vingt-douzième année, de

Mme Charles FLORY,
née Alice GAUCH.

Le service religieux a été célébré dans l'intimité à Bréau (Gard).

« L'amour est de Dieu. Quiconque aime est né de Dieu et connaît Dieu. »

(I Jean 4, verset 7.)

27, rue Jasmin,
75016 Paris.
48, avenue Emile-Diacon,
34000 Montpellier.
11, avenue de Suffren,
75007 Paris.

— M. et Mme Aimé Vaissière,
M. et Mme François Massip
et leur fille,
Mme Marie-Pierre Fromental,
Le docteur Serge Fromental, Mme
et leurs enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Louise FROMENTAL,

survenu le 14 février 1986.

Les obsèques ont eu lieu en l'église d'Assas, le lundi 17 février.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue René-Cassin,
34000 Montpellier.
36, rue des Plantes,
75014 Paris.

— M. et Mme Dominique Hepp,
M. et Mme Bernard Hepp,
M. et Mme Jean-Michel Hepp,
M. et Mme Martial Hepp,
M. et Mme Gérard Clairet,
M. et Mme Emmanuel Hepp,
leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Hepp, Rouart et Rey,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme François HEPP,
née Madeleine Rouart,

survenu le 18 février 1986, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 24 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, avenue Raymond-Poincaré, à Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Manzio-Broca,
M. et Mme Daniel Manzic
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Meunier
et leurs enfants,
Leurs parents et amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme veuve Esther NEZ,
née Goldrach,

survenu le 13 février 1986, en son domicile.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

5, rue Poliveau,
75005 Paris.

— Sylvie Whitney-Coates,
née Morot, son épouse,
Olivier, son fils,
Mrs B. Whitney-Coates,
M. et Mme Jean Morot,
Mr et Mrs G. Fischer,
M. et Mme Denis Morot,
et leur fille, Sophie,
La comtesse Pierre de Seguins Pazzis d'Aubignan,

ont la douleur de faire part du décès de

Anthony WHITNEY-COATES,

survenu le 15 février 1986, à l'âge de quarante-quatre ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 24 février, à 13 h 15, en l'église Saint-Peter, à Londres (W 6).

38, Nasmyth Street,
Londres (W 6).
137, boulevard Malesherbes,
75017 Paris.

Remerciements

— Que les personnes qui ont témoigné amitié et sympathie lors du décès de

M. Raymond LE ROHELLEC,

trouvent ici l'expression des sincères remerciements de sa famille.

Communications diverses

— Le 20 février, à 20 h 30, le Cercle Bernard-Lazare reçoit : Jacques Julliard, docteur d'études à l'EHESS, éditorialiste au *Nouvel Observateur*, pour son ouvrage *la Faute à Rousseau*, éd. du Seuil.

M. le sénateur Gérard Delfau, du Parti socialiste, et Jean-Yves Guérin, rédacteur à la revue *Esprit*, 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris. Tél. : 42-71-68-19.

— Nane Stern présente

Paul KALLOS,

du 4 février au 22 mars 1986, 25, avenue de Tourville, à Paris-7e. Tél. : 47-05-08-46. *Du mardi au vendredi, 15 heures*-20 heures ; le samedi, 10 heures-12 heures et 15 heures-20 heures.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

— Université Paris-I, mercredi 19 février, à 9 heures, salle C 22-04, centre Pierre-Mendès-France, M. Daniel Diatkine : « De la convention à l'illusion : les conceptions monétaires de Locke, Hume et de Smith (premiers textes). »

— Université Paris-X-Nanterre, mercredi 26 février, à 14 h 30, salle C 24 : « M. Andréas Helmis : « Crime et châtiment dans l'Egypte ptolémaïque, recherches sur l'autonomie d'un modèle pénal. »

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

VENTE A CHARTRES

GALERIE DE CHARTRES
DIMANCHE 23 FEVRIER à 14 H
MODIGLIANI 2 Dessins
HARPIGNIES dessins anciens
Mme Callac 43-26-98-88
M. Jeannelle 45-00-42-65 experts Pendules, glaces Gallé, Bijoux, Argenterie
Commode hollandaise 18e s.
Sièges 18e, Bibliothèques, Bureaux plats et de style
Belle salle à manger style Bressan
M. Saint-Bris 45-04-40-24. Expo. : vend 21/2 15 h à 17 h Sam 22/2, Dim 23/2 10 h à 11 h 30 Catalogue sur demande.
J. et J.-P. LELIEVRE et L BAILLY-POMMERY
commissaires-priseurs associés 1 bis, place du Général-de-Gaulle
28000 CHARTRES
Tél. : (1) 37-36-04-43

nouveau drouot

Hôtel des ventes, 9, rue Drouot, 75009 Paris
Téléphone : 42-46-17-11 - Télex : Drouot 642260
Informations téléphoniques permanentes : 47-70-17-17

Compagnie des commissaires-priseurs de Paris
Les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 à 18 heures, sauf indications particulières, * expo le matin de la vente.

SAMEDI 22 FÉVRIER

S. 8. — 11 h et 14 h 15. Curiosa. - Me LOUDMER.
S. 10. — Tableaux modernes. - Me ROGEON.
S. 12. — Fourrures. Me BOISGIRARD.

LUNDI 24 FÉVRIER

S. 2. — Objets d'art d'Extrême-Orient. - Mes ADER, PICARD, TAJAN, MM. Portier, exp.
S. 3. — Import. col. de statuettes, statues et petits groupes. - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR.
S. 4. — Tableaux XIXe et XXe siècles. - Me CORNETTE de SAINT-CYR.
S. 7. — Bons meubles, objets mobiliers. - Mes ADER, PICARD, TAJAN.
S. 8. — 11 h., 14 h 15. Curiosa (suite). - Me LOUDMER.
S. 16. — André Dignimont, Jacques Dupont. - Me ROBERT.

MARDI 25 FÉVRIER

S. 2. — Objets d'art d'Extrême-Orient (suite). - Mes ADER, PICARD, TAJAN.
S. 5-6. — Tableaux, meubles XVIIIe siècle. - Me RENAUD.
*S. 8. — Timbres-poste. - Mes LENORMAND, DAYEN.
S. 10. — Bibliothèque hippique de l'ancienne collection du baron de Curnieu. - Mes COUTURIER, de NICOLAY.
S. 12. — Linge, dentelles, jouets, fourrures. - Mes PESCHETEAU, BADIN, FERRIEN, Mme Daniel, expert.

MERCREDI 26 FÉVRIER

S. 1. — Antiques, art préhispanique. - Mes MILLON, JUTHEAU. M. Roudillon, expert.
S. 3. — Estampes anciennes et modernes. - Mes ADER, PICARD, TAJAN. Mlle Rousseau, expert.
S. 7. — Tableaux modernes, Washington, Baudry, Lévy-Dhurmer, Brayer, Batet, Agutte, aquarelles par Viollet-Le-Duc, Bijoux, commode en noyer Louis-XV, chambre à coucher par Dominique. - Me RIBEYRE.
S. 8 bis. — Timbres. - Me ROGEON.
S. 16. — Meubles, objets d'art. - Me BRIEST.

JEUDI 27 FÉVRIER

S. 2. — Bijoux, objets de vitrine, orfèvrerie ancienne et moderne. Mes ADER, PICARD, TAJAN. M. Fromanger, Véronique Fromanger, experts.
S. 5/6. — Collection de M. et Mme T... Sculptures, tableaux anciens, estampes, orfèvrerie, Extrême-Orient, art islamique, objets d'art et bel ameublement principalement du 18e s. Tapis d'Orient. Mes ADER, PICARD, TAJAN, MM. Pacitti et de Louvencourt, Herdhebaut et Latreille, Camard, Dillée, Portier, Berthéol, Arcache, Mlle Rousseau, experts. Expo à l'étude ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart, 75002 Paris. Tél. : 42-61-80-07 ; jusqu'au 24 février de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h.
S. 10. — Tablx anciens 17e, 18e, 19e s. Objets d'art et d'ameublement. Mes GROS DELETTREZ.
S. 12. — Atelier A.-E. CHANAL, orfèvrerie dinanderie. Mes AUDAP, GODEAU, SOLANET.

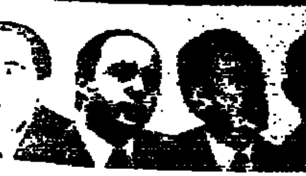
VENDREDI 28 FÉVRIER

S. 1. — Tablx et objets fantastiques. Me CORNETTE DE SAINT-CYR.
S. 3. — Antiquités nationales et préhistoriques. Art primitif. Coll. de M. D... Mes AUDAP, GODEAU, SOLANET.
S. 4. — Lettres et manuscrits anc. et mod. autographes. Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR. Mme Vidal-Mégret, expert.
S. 5/6. — Suite de la vente du 27/2. Mes ADER, PICARD, TAJAN.
S. 8. — 20 h, vins et alcools. Me BOISGIRARD.
S. 9. — Tab., bib., mob. Me BOISGIRARD.
S. 13. — Tablx et bjx. Me CHARBONNEAUX.
S. 14. — Bons meubles, objets mobiliers. Mes ADER, PICARD, TAJAN.
S. 15. — Bibelots, meubles. - Mes BONDU.
S. 16. — Tab., bib., bons meubles. Me LANGLADE.

ÉTUDES ANNONÇANT LES VENTES DE LA SEMAINE

ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 42-61-80-07.
AUDAP, GODEAU, SOLANET, 32, rue Drouot (75009), 47-70-67-68.
BOISGIRARD, 2, rue de Provence (75009), 47-70-81-36.
J.-Ph. et D. BONDU, 17, rue Drouot (75009), 47-70-36-16.
BRIEST, 24, rue avenue Matignon (75008), 42-68-11-30.
CATHERINE CHARBONNEAUX, 134, fg Saint-Honoré (75008), 43-59-66-56.
CORNETTE DE SAINT-CYR, 24, avenue George-V (75008), 47-20-15-94.
COUTURIER, NICOLAY, 51, rue de Bellechasse (75007), 45-55-85-44.
GROS, DELETTREZ, 22, rue Drouot (75009), 47-70-83-04.
LANGLADE, 12, rue Descombes (75017), 42-27-00-91.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement RHEIMS-LAURIN), 12, rue Drouot (75009), 42-46-61-16.
LENORMAND, DAYEN, 12, rue Hippolyte-Lebas (75009), 42-81-50-91.
LOUDMER, 18, rue de Provence (75009), 45-23-15-25.
MILLON, JUTHEAU, 14, rue Drouot (75009), 42-46-46-44.
PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 47-70-88-38.
RENAUD, 6, rue de la Grange-Batelière (75009), 47-70-48-95.
RIBEYRE, 5, rue de Provence (75009), 42-46-00-77.
ROBERT, 5, avenue d'Eylau (75016), 47-27-95-54.
ROGEON, 5, rue Milton (75009), 48-78-81-06.





SCIENCES HUMAINES

LA MORT D'ANDRÉ LEROI-GOURHAN

Les hommes préhistoriques au quotidien

(Suite de la première page.)

Pincevent va immédiatement devenir un chantier-école modèle où Leroi-Gourhan va montrer l'efficacité de ses méthodes de fouilles. Alors que des générations de préhistoriens, de Boucher de Perthes à Breuil, ont recherché leurs informations dans la stratigraphie, c'est-à-dire dans des coupes verticales à des fins directement chronologiques, Leroi-Gourhan instaure la supériorité du décapage horizontal. En dégageant sur la plus grande surface possible des vestiges préhistoriques contemporains les uns des autres, il devient possible d'analyser *non plus des objets séparés* mais des structures comme des foyers ou des fonds de cabane. L'essentiel de cette « ethnologie préhistorique » qui essaie de restituer l'homme dans sa vie matérielle tient à la mise en relation de vestiges qui, pris séparément, n'offriraient aucun intérêt. Ainsi, tout, dans le sol mis à nu, devint signifiant.

A. *Pincevent, la nature a donné* un coup de pouce aux préhistoriens. Les campements de ces chasseurs de renne qui s'installaient périodiquement sur ce gué de la Seine *étaient régulièrement noyés par* les crues du fleuve. Et le limon drainé par ces inondations a parfaitement préservé les vestiges de ces habitations préhistoriques.

La planigraphie extraordinairement minutieuse mise en œuvre à Pincevent livre un grand nombre d'informations sur la façon dont vivaient neuf mille ans av. J.-C. les habitants du site.

Au fil des années, les méthodes s'affinent à un point tel que Leroi-Gourhan et son équipe ont pu retrouver les grandes lignes de l'emploi du temps de ces chasseurs ou calculer, par exemple, que chaque individu consommait quotidiennement en moyenne 800 grammes de viande de renne !

Le retentissement de ces travaux, dont la première synthèse fut publiée en 1972, a peut-être éclipsé la réflexion plus théorique que Leroi-Gourhan avait entreprise dans son enseignement d'ethnologie à Lyon, puis à la Sorbonne à partir de 1956. Utilisant les matériaux de sa thèse de doctorat ès sciences sur les tracés d'équilibre mécanique du crâne des vertébrés terrestres, Leroi-Gourhan avait entrepris de peindre une vaste fresque de l'évolution de la vie à partir du double pôle de la paléontologie et de la technologie comparée. Le résultat de ces recherches originales a été consigné dans *le Geste et la Parole*. Des deux tomes de cette œuvre buissonnante, on retiendra surtout les développements concernant l'outil, prolongement du corps humain, commandé par la main libérée par la station debout, le pied qui pose une énigme : l'homme est plantigrade alors que tous les primates dont il est supposé descendre sont quadrumanes !

L'art paléolithique

Dans la connaissance de l'homme préhistorique, l'apport le plus décisif d'André Leroi-Gourhan touche incontestablement à l'interprétation de l'art paléolithique. Se *détournant très tôt des idées de* l'abbé Breuil, il reprit à la base le problème de la signification des figures pariétales découvertes dans de nombreuses grottes de France et d'Espagne. Partant de données statistiques tirées de l'étude de soixante-quinze grottes ornées comportant près de trois mille figures, il parvint à isoler des *constantes : certains animaux* comme le cheval et le bison étaient systématiquement représentés au centre des grottes, d'autres comme les félins figuraient toujours dans les recoins ; certaines figures étaient toujours couplées ; d'autres se trouvaient toujours associées à des signes abstraits. Bref, elles épousaient toutes un modèle thématique.

Leroi-Gourhan parvint ainsi à mettre en évidence le « mythogramme » qui se trouve au cœur de *tous les sanctuaires paléolithiques*. Il s'agit d'une triade où figurent le cheval, le bison et un troisième animal, associés à des séries de signes pleins et de signes minces. Leroi-Gourhan y voit les symboles d'une structure idéologique dont il nous est évidemment impossible de déchiffrer le contenu, mais qui atteste l'existence d'une *koinê* paléolithique tant au niveau de la pensée religieuse que de sa transcription figurative.

Ces recherches élaborées dans *les années 50 ont donné* matière à deux ouvrages publiés presque simultanément en 1964-1965 : *les Religions de la préhistoire* et la monumentale *Préhistoire de l'art occidental*. Mais Leroi-Gourhan ne cessera de reprendre ce thème d'études. Élu professeur au Collège de France en 1969, alors que la maladie de Parkinson, dont il était atteint, l'a contraint à renoncer à la spéléologie et à la fréquentation des grottes, il s'engage dans une réflexion nouvelle sur la sémiologie préhistorique. Non content d'avoir établi l'origine sexuelle des signes pleins (féminins) et minces (masculins), il travaille sur le sens de leurs assemblages, de leurs rythmes, de leurs disjonctions, mais aussi sur leurs variations stylistiques et leur *répartition géographique*. Une carte des cultures paléolithiques s'esquisse...

Sa réputation scientifique est alors considérable. Toute une génération d'archéologues, français et étrangers, sera marquée par son enseignement. Vient le cortège des honneurs : la médaille d'or du C.N.R.S. en 1973, le Grand Prix nationale des arts et des lettres (archéologie) en 1978, l'entrée à l'Institut en 1980.

Esthète et humoriste

Il occupera sa chaire au Collège de France jusqu'à sa retraite en 1982. Cette année-là, il donne à Claude-Henri Rocquet un livre d'entretiens, *les Racines du monde*. Cet homme volontiers secret accepte d'y signer pour la postérité le portrait *haut en couleur que ses collaborateurs* entouraient d'une certaine vénération. On y voit André Leroi-Gourhan monté à l'aube sur son cheval réveiller les fouilleurs de Pincevent *au son d'une flûte de* pan. On le voit, collectionneur, accumuler des séries disparates d'ossements animaux. On le voit, ambidextre, dessiner la totalité de l'iconographie de ses livres avant d'en écrire le texte...

L'homme apparaît chaleureux et cordial, rapide pourtant à se retran*cher derrière son personnage* volontiers folklorique. On le découvre surtout esthète et humoriste, profondément méfiant à l'égard des théories et des idéologies, secrète*ment mystique, mais réellement an*goissé par le devenir de l'homme. Telle restera l'image de ce savant qui toujours chercha l'homme dans le plus humble témoignage matériel *de son histoire enfouie*.

CHRISTIAN DUVERGER.

Repères bibliographiques

1943. *L'Homme et la Matière.* Albin Michel.
1945. *Milieu et Techniques.* Albin Michel.
1964-1965. *Le Geste et la Parole,* 2 tomes. Albin Michel.
1964. *Les Religions de la préhistoire.* PUF.
1965. *Préhistoire de l'art occidental.* Mazenod.
1972. *Fouilles de Pincevent. Essai d'analyse etnographique d'un habitat magdalénien.* C.N.R.S.
1982. *Les Racines du monde.* Belfond.
1983. *Le Fil du temps,* Fayard.
1983. *Mécanique vivante,* Fayard.

GÉOGRAPHIE

GRACE AU SATELLITE SPOT

L'IGN réalisera des « spatiocartes » à très bon prix

M. Claude Martinand, directeur général de l'Intitut géographique national (IGN), a présenté à la presse, le mercredi 19 février, les développements que connaîtra son organisme en 1986.

Le satellite français SPOT, qui doit être lancé par la fusée Ariane le 22 février, permettra, entre autres, de faire des « spatiocartes » réalisées « *six fois plus vite pour six fois moins cher* » que par les méthodes traditionnelles, de réviser certaines des cartes françaises, de surveiller l'évolution de l'occupation des sols... et de raccorder au centième près les réseaux de géodésie et de nivellement français et britannique (raccordement sans lequel la construction du tunnel sous la Manche ne serait pas possible).

La carte topofoncière au 1:5 000 (1:2 000 pour les zones urbaines) va être entreprise en coordination avec le Cadastre et l'ordre des géomètres-experts qui revendiquaient, l'un et l'autre, la réalisation. Cette quatrième carte du sol national, qui devrait être achevée vers 2015, vient après la carte des Cassini au 1:86 400 (des dix-huitième et dix-neuvième siècles), la carte dite de l'état-major au 1:80 000 (des dix-neuvième et vingtième siècles) et la carte au 1:25 000, réalisée de 1920 à 1980.

Grâce au contrat de plan signé le 7 janvier avec l'Etat, l'IGN est assuré de disposer pendant plusieurs années de 300 millions de francs par an pour le fonctionnement et de 50 millions par an pour l'investissement, à charge pour lui d'améliorer sa productivité de 3 %. Il devra continuer à trouver les 300 millions complémentaires de son budget, en partie par les contrats qu'il conclut à l'étranger.

Y. R.

économie

REPÈRES

Dollar : nouveau repli à 7,0675 F

Une certaine confusion continuait à régner, le jeudi 20 février, sur les marchés des changes, à la suite des déclarations contradictoires du président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, d'une part, et *de certains représentants* de l'administration Reagan, de l'autre *(voir l'article de Bernard Guetta)*. Dans ce contexte, le dollar, qui avait un moment passé la barre des 7 F à New-York la veille en soirée pour tomber jusqu'à 6,9950 F, reprenait un peu de hauteur mercredi en fin de matinée, tout en s'inscrivant en repli par rapport aux cours de la veille. A Paris, la devise américaine se traitait aux environs de 7,0675 F, contre 7,0920 F mercredi midi, tandis que le dollar cotait 2,3030/3040 DM à Francfort (contre 2,3100/3110 DM la veille). Une légère hausse du billet vert était cependant perceptible à Zurich, en début de séance, à 1,9050/9060 FS, contre 1,8890/8940 FS la veille.

Chantiers navals : baisse de 34 % en 1985

Les chantiers navals français ont livré en 1985 seize navires représentant 199 227 tonneaux de jauge brute, soit une baisse de *34 % par rapport à 1984, selon les statistiques de la Chambre* syndicale française des constructeurs de navires. Les livraisons à l'exportation se sont élevées à 56 595 tonneaux, en baisse encore plus sensible (66 %).

Conflits du travail : moins d'un million de journées de grève en 1985

Selon les premières indications du ministère du travail, le nombre de conflits du travail devrait atteindre, pour 1985, un plancher historiquement bas. Pour les conflits localisés, les statistiques du ministère du travail ont enregistré, de janvier à décembre 1985, 731 000 journées individuelles perdues (17 300 en décembre 1985), contre 1,316 million en 1984. Avec les conflits *généralisés (148 619 journées perdues de janvier à novembre)*, le total des journées perdues pour cause de conflits devrait être inférieur à un million. Ce sera ainsi le chiffre le plus bas depuis 1965 (979 000).

Consommation industrielle : forte hausse en janvier

La consommation des ménages en produits industriels a connu une forte augmentation en janvier, indique l'INSEE. Cette hausse concerne tous les produits, et de façon plus importante les biens durables. Calculée en francs de 1970, la consommation s'est élevée à 20,77 milliards en janvier, contre 19,42 milliards en décembre 1985, soit une augmentation de 7 %. Hors les biens durables, la hausse enregistrée correspond à une compensation du bas niveau de décembre, souligne l'INSEE.

Création d'entreprises : le « business boom »

Le rythme des créations d'entreprises s'accélère en France, passant de + 7,7 % en 1984 à + 16,6 % en 1985, selon les statistiques du Crédit d'équipement des PME (CEPME). Dans le même temps, la croissance des faillites se ralentit (+ 9,2 % en 1984 et + 6,8 % en 1985). En dehors de l'hôtellerie-restauration, tous les secteurs contribuent à ce redressement, le BTP enregistrant l'évolution la plus favorable (+ 9,8 % pour les créations et − 2,9 % pour les défaillances). Dans l'industrie, les créations plafonnent (+ 0,8 %), mais les défaillances reculent nettement (− 6,5 %). Les entreprises industrielles semblent devenues moins fragiles. Le CEPME relève parallèlement l'accroissement du capital (donc de la taille) des entreprises créées. Le nombre d'entreprises, qui démarrent avec plus d'un million de francs, a crû de 63 % dans l'industrie, par exemple. Cette bonne évolution démographique permet d'effacer le creux des années 1982-1983, note, de son côté, l'INSEE. Les créations d'entreprises retrouvent, à la fin 1985, leur niveau d'il y a cinq ans, et le dépassent même nettement dans l'industrie.

Salaires : dérapage de 8,9 % l'an dernier en Grande-Bretagne

La hausse moyenne des salaires britanniques a atteint 8,9 % en 1985, contre 6,6 % en 1984, indique le ministère de l'emploi. Un revers pour le gouvernement, qui souhaitait limiter à quelque 3 % leur progression. Le ministre de l'emploi, lord Young, après avoir souligné que la poussée salariale a été largement supérieure à l'inflation (5,2 %) et à l'accroissement de la productivité, a, de nouveau, lancé une mise en garde contre les dangers qu'une hausse excessive des coûts salariaux fait peser sur la compétitivité de la Grande-Bretagne, et par là même sur l'emploi.



ÉTRANGER

Mise en garde de M. Volcker contre une baisse trop rapide du dollar

De notre correspondant

Washington. — Le président de la Réserve fédérale américaine, M. Paul Volcker, a exprimé, mercredi 19 février, la crainte que la baisse du dollar ne débouche sur une résurgence inflationniste aux Etats-Unis. Lancée devant la commission des affaires bancaires du Sénat, cette mise en garde prend le contre-pied des déclarations des responsables gouvernementaux qui souhaitent au contraire que la devise américaine accentue son déclin afin de faciliter une réduction du déficit de la balance commerciale.

Le représentant spécial de la Maison Blanche pour le commerce international, M. Clayton Yeutter, a ainsi estimé, ce même mercredi, qu'il *« faudra une baisse supplémentaire, un nouvel ajustement des taux de change pour que le déficit* (des échanges commerciaux) *soit réduit de façon appréciable »*. La veille, mardi, le secrétaire au Trésor, M. James Baker, avait quant à lui déclaré que son gouvernement *« ne serait pas chagriné »* si le repli du dollar s'accentuait, à la seule condition que le mouvement reste ordonné et lié au jeu normal des lois du marché.

Ces déclarations s'inscrivent dans la droite ligne du tournant politique pris par les dirigeants américains lorsque le secrétaire au Trésor, le 22 septembre 1985 à New-York, s'était mis d'accord avec les ministres des finances japonais, français, britannique et ouest-allemand pour favoriser — avec le succès que l'on sait — la baisse du dollar.

Ce tournant avait été suscité par le creusement accéléré du déficit commercial américain (148,5 milliards de dollars en 1985) et les pressions protectionnistes qu'il engendrait dans les milieux industriels et agricoles. Favorisant — à terme d'un an à un an et demi selon M. Baker — un redémarrage des exportations américaines, la chute du dollar est en ce sens bienvenue pour l'économie américaine.

Elle peut cependant être aussi, comme a tenu à le souligner M. Volcker, *« à double tranchant »* dans la mesure où elle implique un renchérissement, sur le marché américain, des importations dont le coût, relativement peu élevé jusqu'à présent, avait contribué au contrôle de l'inflation. L'« *histoire économique*, a notamment dit le président de la Fed, *est pleine d'exemples de pays qui, en essayant de corriger la surévaluation de leur monnaie, ne sont pas parvenus à tirer avantage de l'amélioration de leurs positions concurrentielles.* »

Autre préoccupation exprimée par M. Volcker devant le repli du dollar : la possibilité qu'il amenuise les capacités d'emprunt sur l'étranger de l'Etat fédéral alors que les besoins en la matière restent considérables malgré l'apparition d'une réelle volonté de réduire drastiquement le déficit budgétaire.

M. Volcker a, en outre, indiqué que la Fed n'avait pas procédé à *« des changements significatifs »* de sa politique monétaire, ce qui laisse penser qu'il n'y aura pas de baisse des taux d'intérêt dans l'immédiat. Cette déclaration est venue implicitement contredire les analyses souvent faites dans les milieux financiers après la réunion, la semaine dernière, du comité directeur de la Fed. Elle est aussi de nature à décevoir la Maison Blanche qui, elle, souhaiterait un abaissement des taux d'intérêt pour assurer la solidité de la croissance — et cela malgré les dangers de reprise de l'inflation que comporterait une telle mesure et sur lesquels M. Volcker entend demeurer extrêmement vigilant.

Les prévisions générales avancées par le président de la Réserve fédérale restent encourageantes puisqu'il a déclaré tabler, pour 1986, sur une progression du PNB de 3 % à 3,5 % et un taux de chômage d'environ 6,5 % contre quelque 7 % l'année dernière. Des estimations moins optimistes malgré tout que celles de la Maison Blanche dont le projet de budget, présenté au début de février, se fonde sur une croissance de 4 %.

Le président de la Fed a cependant lancé une seconde mise en garde en relevant que si la forte baisse des prix du pétrole est un facteur positif pour l'économie américaine, elle risque, dans le même temps, de faire peser une menace sur les banques fortement engagées dans des pays qui vont, comme le Mexique, durement souffrir de cet effondrement de leur principale source de devises. Or ces banques, a rappelé M. Volcker, doivent, d'autre part, faire face aux difficultés du secteur agricole confronté à une vague de faillites des moyennes exploitations et à celles, renforcées, du secteur de l'énergie auquel l'effondrement des cours du pétrole porte de rudes coups.

BERNARD GUETTA.

Baisse de 4 % du PNB argentin

Les données préliminaires de la Banque centrale évaluent à 4 % la chute du produit intérieur brut argentin en 1985 et à 7 % celle de la production industrielle. Les résultats du troisième trimestre sont encore plus spectaculaires et reflètent l'ampleur de l'effort réalisé depuis le lancement, en juin, du Plan austral de redressement de l'économie et des finances : le PIB a régressé durant ces trois mois de 7 % en rythme annuel et la production industrielle de 16 %. En revanche, l'inflation, qui atteignait encore une moyenne mensuelle de 30,5 % en juin, est retombée à 2,4 % en septembre. Les prix de gros, pour leur part, sont revenus d'un rythme de hausse de 42 % à moins de 1 %, augurant favorablement de l'évolution des derniers mois.

Soucieux de prouver à l'opinion publique que la rude politique d'austérité imposée depuis huit mois ne vise pas uniquement *à rembourser la dette mais bien à* rétablir les bases économiques nécessaires à la reprise de la croissance, le secrétaire d'Etat au Trésor, M. Mario Brodersohn, a annoncé à Buenos-Aires que l'Argentine ne paiera en 1986, comme en 1985, que la moitié du service de la dette. Des échéances qui auraient dû totaliser 5 milliards de dollars au titre des intérêts et 10 milliards au titre du capital. Le solde sera différé grâce à des rééchelonnements. En outre, Buenos-Aires tentera d'obtenir — comme le demande aussi le Mexique — une baisse à 6 % des taux d'intérêt qui lui sont appliqués.

SOCIAL

M. Maire accentue sa critique de la plate-forme RPR-UDF

Sensible aux critiques qui se sont exprimées dans son organisation après sa décision de ne pas appeler à voter pour la gauche (1), M. Edmond Maire met les points sur les « i » dans un éditorial publié par *Syndicalisme-Hebdo* du 20 février. Sous le titre « Un engagement clair et non partisan », le secrétaire général de la CFDT accentue sa critique de la plate-forme RPR-UDF. *« La CFDT*, écrit-il, *rejette l'hypocrisie de l'apolitisme. Elle ne renvoie pas dos à dos la droite et la gauche. Elle analyse les actes des uns et des autres et en tire une position engagée. »*

M. Maire souligne que *« nos objectifs d'emploi, de réduction des inégalités, de reconnaissance du rôle des salariés et des syndicats, d'extension des libertés dans l'entreprise, ont été, historiquement, portés en priorité par la gauche et non par la droite. La plateforme RPR-UDF le confirme. Supprimer l'impôt sur les grandes fortunes et mettre en cause le SMIC ; « libérer » les licenciements — tant pis pour le chômage — et tous les prix — tant pis pour l'inflation privatiser par idéologie les entreprises nationales, les banques et les télévisions ; manifester une méfiance certaine à l'égard du syndicalisme ; tout cela va à l'inverse du sens de notre action »*.

Pour le secrétaire général de la CFDT, la gauche a réalisé *« des avancées importantes, bien que l'objectif prioritaire de l'emploi ait été sacrifié »*. Pour autant, M. Maire justifie le refus de donner une consigne de vote : *« Nous ne voulons plus que qui que ce soit d'honnête puisse avoir un seul doute sur notre indépendance. »* Et, ajoute-t-il : *« Nous entendons garder du recul en ces temps où la droite amollit son libéralisme et la gauche « libéralise » certaines de ses positions. »* Une attitude qui *« n'est pas conjoncturelle » les faits ont confirmé les limites de ce qu'on peut attendre d'un pouvoir politique, de tout pouvoir politique. Le changement social dépend bien d'abord de l'action des forces sociales »*.

(1) L'union régionale CFDT du Languedoc-Roussillon, tout en souhaitant *« des positions fermes »* sur la plate-forme RPR-UDF, a adopté le 20 janvier la même position que la Confédération.

PEUGEOT VA SUPPRIMER 900 POSTES D'EMPLOYÉS ET DE TECHNICIENS

Peugeot continue à réduire ses « sureffectifs », après l'annonce en décembre dernier d'une convention avec l'Office national d'immigration pour l'aide au retour des ouvriers étrangers et des aides au départ volontaire *(le Monde* du 7 décembre). Le comité central d'entreprise d'Automobiles Peugeot et celui de la SNC Talbot doivent ce jeudi 20 février examiner un projet de suppression de 900 postes d'employés, de techniciens et d'agents de maîtrise (sur 15239) présenté par la direction de la firme.

Tous les sites sont touchés : 250 suppressions d'emplois sont notamment prévues à Sochaux (sur 5787), 200 à Poissy (sur 2234), 108 à Mulhouse (sur 2246), une trentaine à La Rochelle (sur 214), 24 à Vieux-Condé dans le Nord (sur 184), etc. Les suppressions concernent plus les bureaux plus que les services de production. Aussi, Peugeot propose surtout le passage au travail à mi-temps, avec une indemninité de début égale à deux mois de salaire avec un minimum de 10000 francs, et des aides aux départs volontaires.

La CSL, majoritaire au comité d'entreprise de Peugeot, a demandé dans un communiqué *« quand la diminution des effectifs va-t-elle s'arrêter ? Quel est pour Peugeot l'effectif idéal par établissement ? »* La direction de la firme a déjà annoncé que 9 000 personnes devraient quitter l'entreprise d'ici à la fin de 1988 *(le Monde* du 22 octobre 1985). En 1983, 6500 postes avaient déjà été supprimés ; en 1985, il y a eu 4700 départs.

Les étrangers en 50 tableaux

Portrait d'un méconnu : en vingt-sept questions et cinquante tableaux, c'est ce que l'INSEE propose aujourd'hui sur les étrangers en France : nombre, âge, résidence, famille, enfants, travail ou chômage, logement, équipement, consommation, santé, etc. Une grande partie de ces informations, empruntées à des enquêtes différentes, sont déjà connues ; d'autres, provenant notamment de la « réexploitation » d'enquêtes, sont inédites, et l'ensemble met en évidence quelques caractéristiques majeures de la population étrangère en France (1).

Alors que l'immigration se diversifie (40 % des nouveaux arrivés entre 1975 et 1982 sont venus d'Afrique noire ou d'Asie), les étrangers déjà installés se sont intégrés progressivement, comme le montre le nombre croissant de personnes ayant acquis la nationalité française (elles étaient 1 1400 000 en 1982 contre 856 000 en 1946). D'autre part, le nombre des mariages mixtes est presque trois fois plus élevé que celui des mariages entre étrangers, et les Algériens y figurent en bonne place. Or les couples mixtes tendent à adopter les mêmes comportements familiaux que les Français : 20 % seulement ont trois enfants ou plus, contre 47 % des couples d'étrangers.

Les étrangers tendent aussi à se « diffuser » sur le territoire national, au lieu de rester concentrés dans un petit nombre de régions. Cependant, deux sur trois (et même trois sur quatre pour les Algériens) résident encore dans des villes de plus de 100 000 habitants. En très grande majorité (74 %) ouvriers de l'industrie ou des services (blanchisserie, par exemple), ils glissent plus lentement que les Français vers le tertiaire.

Dans la classe ouvrière, les étrangers se trouvent surtout au bas de la hiérarchie : un ouvrier non qualifié sur cinq est étranger. Situation qui entraîne des conditions de vie moins confortables que celles des Français : 20 % seulement des étrangers sont propriétaires de leur logement, contre 50 % des Français ; 43 % vivent dans des logements trop petits, contre 14 % des Français. Dans la plupart des domaines, leur consommation est inférieure à celle des Français. C'est le cas en particulier pour la médecine de ville : 456 F par an en 1980-1981 chez les Maghrébins, contre 842 F pour les Européens *et 1132 F pour les Français.*

Près de la moitié d'entre eux ne disposaient d'aucune couverture complémentaire, contre moins d'un quart des Français, et ils étaient trois fois moins nombreux à bénéficier de remboursements à 100 % : de quoi atténuer les jugements portés sur les étrangers qui « abusent » de la protection sociale.

Dernier constat : la délinquance est incontestablement plus élevée chez les étrangers. Selon l'INSEE, plus de 15 % des condamnations prononcées par les tribunaux concernent des étrangers (alors qu'ils ne représentent guère que 7 % de la population) ; mais la différence se réduit si l'on compare avec des catégories sociales correspondantes.

G. H.

(1) *Contours et caractères : les étrangers en France.* 64 pages, 40 F.

TRANSPORTS

LES TRANSPORTEURS ROUTIERS EUROPÉENS SONT D'ACCORD POUR UNE DÉRÉGLEMENTATION PROGRESSIVE

Les transporteurs routiers européens se sont mis d'accord pour préparer la création d'un marché totalement libre du transport des marchandises en 1992. Soucieux de ne pas déréglementer brutalement leur corporation, leur comité de liaison auprès des communautés européennes a proposé que les contingentements quantitatifs soient remplacés par des critères qualitatifs qui limiteraient l'accès à leur profession aux entreprises reconnues compétentes.

Pendant la période transitoire qui verra disparaître progressivement les contingentements bilatéraux, les règlements techniques, fiscaux, sociaux et commerciaux des Etats membres devront être harmonisés pour placer tous les transporteurs sur un pied d'égalité. Le comité de liaison estime qu'« *il est urgent de disposer d'indications précises sur ce qui est envisagé à cet égard* ».

Un transporteur étranger pourra-t-il acheminer des marchandises à l'intérieur d'un autre Etat ? Oui, ont répondu les routiers, mais à condition que « *les conditions s'appliquant aux transporteurs non résidents soient soigneusement examinées par les autorités nationales* ».

LA CRISE DE LA MARINE MARCHANDE

Le rapport englouti

Il y a quatre mois et demi, après d'interminables hésitations, le gouvernement se décidait à nommer un M. marine marchande – en l'occurrence M. Bernard Lathière, ancien administrateur gérant d'Airbus Industrie – et le chargeait de proposer des mesures pour assurer la modernisation du secteur des transports maritimes traumatisé par une tempête sans précédent.

M. Lathière, qui depuis lors a été nommé président d'Aéroports de Paris, a travaillé avec zèle et a rendu sa copie – avec quelques jours de retard seulement – en janvier. Une copie synthétique (une trentaine de pages) qui, selon ceux qui l'ont eue entre les mains, comprend à la fois un diagnostic pertinent de la situation et des remèdes judicieux pour donner un coup d'arrêt à l'hémorragie qui frappe les cargos français que leurs armateurs vendent, transfèrent sous pavillons de complaisance ou envoient à la ferraille.

M. Fabius comme M. Lengagne, secrétaire d'Etat à la mer, s'étaient engagés à rendre public ce document. Or, depuis trois semaines, toutes les voix gouvernementales se taisent ou se réfugient dans un immuable *no comment* et le rapport s'entoure de voiles plus mystérieux encore que ceux d'une note « confidentiel défense ».

Armateurs, syndicats, hauts fonctionnaires concernés, professionnels sont d'accord, une fois n'est pas coutume : ce petit jeu de cache-cache, d'atermoiements et dérobades successifs ne peut que nuire à l'image de marque du secteur maritime qui n'est déjà pas très brillante (1).

Casse-tête

La version selon laquelle le texte de M. Lathière serait trop *général* ou trop irréaliste pour être *livré* en pâture au public ne paraît pas devoir être retenue. Tout au contraire, les mesures économiques et sociales proposées sont à ce point énergiques et intéressantes qu'elles effarouchent, semble-t-il, les responsables *politiques eux-mêmes par leurs effets* escomptés de relance sur ce secteur et par le coût budgétaire qui en résulterait.

Le gouvernement est devant un casse-tête : ou il publie le rapport et il doit alors accompagner sa publication de mesures concrètes et relativement onéreuses, alors l'opération paraîtra ouvertement électoraliste ; ou il continue de tergiverser, laissant la marine marchande s'abîmer un peu plus, et alors l'« opération Lathière » n'aura été, comme beaucoup le craignaient, que de la poudre aux yeux.

F. GR.

(1) M. François Rozan, président du Comité central des armateurs de France (CCAF) vient d'adresser à M. Lengagne une lettre sévère dans laquelle il dénonce « *l'attitude attentiste* » des pouvoirs publics ainsi que « *les plaidoyers sommaires du gouvernement* ». Le CCAF annonce, en outre, qu'étant donné les circonstances, il refuse de participer à la prochaine réunion du conseil supérieur de la marine marchande.

CORRESPONDANCE

Le menu du matelot (suite)

M. F. Lagain, secrétaire général de la Fédération ntionale des syndicats maritimes (CGT), nous écrit à propos des intentions des armateurs de diminuer les frais de nourriture à bord des navires :

J'ai pris connaissance, dans *le Monde* du 6 février, de votre article intitulé « Le menu du matelot ». Il est caricatural à l'égard des marins d'aujourd'hui qui, pour la plupart, ne connaissent pas et n'ont même jamais entendu parler de l'arrêté de 1910 sur les rations alimentaires. Il y a bien longtemps que cet arrêté, qui avait sans doute sa justification en 1910, est enterré.

Il est d'ailleurs significatif de constater que les armateurs tentent de dissimuler leurs objectifs derrière cet arrêté. En effet, et du point du vue de la nourriture à bord, c'est l'article 31 de la convention collective qui est visé. Mais l'essentiel n'est pas là. Les revendications des armateurs portent sur d'autres points bien plus importants (...). Nous sommes loin de l'arrêté de 1910 (1).

Cela dit, je ne crois pas que les marins ont plus d'embonpoint que les autres. Toutefois, et puisque la question de diététique se pose pour tout le monde, notre organisation syndicale revendique depuis pas mal de temps déjà que le programme de formation des cuisiniers comporte un chapitre plus complet sur la diététique, et que ceux qui sont déjà dans la profession puissent obtenir une formation complémentaire sur *le sujet. Hélas ! les moyens de formation* se réduisent de plus en plus, on tourne en rond.

(1) Selon les armateurs, les frais de nourriture à bord représentent 5 % du coût « équipages ». Comme ce dernier, toujours selon les armateurs, représente 20 % en moyenne du coût total d'exploitation d'un navire, les frais de nourriture représentent donc 1 % du coût total. En matière d'économies, rien n'est négligeable : cependant la « piste » nourriture est bien étroite... ».

AGRICULTURE

PRIX ET POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Le CNJA veut « geler » la situation pour réfléchir...

« *Nos banderoles et nos tracteurs sont prêts pour les rituelles manifestations de printemps, mais il y a mieux à faire* », écrit M. Michel Teyssedou, président du Centre national des jeunes agriculteurs, dans le prochain numéro du mensuel de cette organisation. Mieux à faire, c'est « *refuser tout net de discuter des propositions de la Commission européenne* » sur les prix agricoles pour la campagne 1986-1987. Le président du CNJA rencontrera le ministre de l'agriculture, M. Henri Nallet, le 24 février à Bruxelles, avant le début des négociations. Il lui demandera d'imposer « *une prorogation d'un an* » des prix de la campagne actuelle. Le CNJA craint, en effet, que le contexte électoral en France et en Allemagne fédérale ne favorise l'enlisement des négociations, qui seraient de toute façon ardues. Devant une carence *prévisible du Conseil, la Commission*, poursuit le CNJA, imposera ses propres vues, en modifiant les règlements de marché des céréales, de la viande bovine, des oléagineux et du lait. Il faut que la France refuse d'entériner « *cette nouvelle réforme de l'Europe verte à la sauvette* », écrit M. Teyssedou. Le report d'un an des prix donnerait le temps de définir la politique agricole commune que l'on veut pour l'avenir.

Une troisième voie

La lumière en ce domaine viendrait-elle du Parlement européen ? Comme il fallait s'y attendre, sa commission de l'agriculture a très mal accueilli les propositions de la Commission présentées le 19 février par M. Andriessen, commissaire chargé de ce secteur. D'une façon plus inattendue, l'Assemblée a adopté par 298 voix contre 2 et 13 abstentions un rapport de sa commission de l'environnement, qui prône une troisième voie, entre la politique agricole traditionnelle axée sur la défense du revenu paysan et une autre soumise aux lois du marché. Il s'agit d'une politique fondée sur la qualité des produits et la défense de l'environnement. L'Assemblée a quelque peu édulcoré le rapport de M. François Roelants du Vivier (écologiste belge), en refusant, notamment, des mesures de limitation des cheptels en fonction de la surface fourragère ou d'interdiction des substances d'engraissement. Mais une orientation nouvelle semble donnée, avec, par exemple, l'idée d'une aide aux revenus pendant la période de reconversion à l'agriculture biologique.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Réplique des Etats-Unis dans la guerre de l'acier.** – *Les Etats-Unis ont décidé de plafonner strictement* à 600 000 tonnes par an leurs importations d'aciers européens semi-finis. Jusqu'à présent, certains dépassements étaient autorisés. Cette mesure est une réplique aux décisions de la CEE du 15 février dernier de contingenter certains produits américains, notamment des engrais, décisions elles-mêmes prises après la restriction unilatérale des *Etats-Unis des importations d'aciers* européens. Washington a fait savoir que « *d'autres mesures pourraient suivre* ».

● **Affaire Renix : décision du tribunal le 5 mars.** – L'action judiciaire (*le Monde* du 14 février 1986) qui oppose le comité de groupe Renault et la CGT à la société Renix (ex-filiale de Renault) et au repreneur, l'américain Allied-Bendix, a donné lieu à une audience le 18 février devant le tribunal de commerce de Paris. Celui-ci prendra position le 5 mars prochain dans une ordonnance de référé qui devra se prononcer sur la recevabilité de l'action et, en cas de réponse positive, sur la nomination d'un mandataire de justice demandée par la CGT.

Agriculture

● **Les quotas à l'exportation de café sont supprimés.** – Pour la première fois depuis six ans, les pays producteurs de café, membres de l'Organisation internationale du café (OIC), ne sont plus tenus de *respecter leur quota de ventes. Cette* décision prise par l'OIC est conforme à l'accord international qui prévoit, que lorsque les prix sont supérieurs au cours plafond pendant plus de quarante-cinq jours, les limitations (en volume) des ventes sont suspendues.

● **La CEE limitera ses exportations de viande bovine au Canada.** – La Commission européenne a donné son accord de principe pour que les exportations de viande bovine vers le Canada ne dépassent pas 10 668 tonnes par an pendant trois ans. Cet accord doit encore être entériné par le conseil des ministres de la CEE. En échange, Ottawa renoncera à sa menace de freiner autoritairement les importations en provenance de la CEE. En 1985, la Communauté avait déjà limité ses ventes au Canada à 10 668 tonnes.

Transports

● **Quatre Airbus pour Thaï Airways.** – La compagnie aérienne Thaï Airways a commandé quatre Airbus A 300-600 pour la somme de 270 millions de dollars (1,9 milliard de francs). Ces appareils seront équipés de réacteurs General Electric CF6-80C2. Ils pourront transporter deux cent quarante-sept passagers. Leur livraison interviendra entre septembre 1986 et juin 1987.



...LITIQUE AGRICOLE COMMUNE

...NJA veut « geler » ...tion pour réfléchir...

Une troisième voie

AFFAIRES

ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE

Valeo : un redressement qui intéresse...

Cette fois-ci, ce sera la bonne. 1986 verra Valeo, le numéro un français de l'équipement automobile (11,4 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1985), inverser l'évolution financière que le groupe connaît depuis 1980. Cette année 1986 marquera le retour à un résultat net consolidé bénéficiaire de 150 à 200 millions de francs. C'est du moins la conviction de son PDG, M. Boisson, exprimée le 19 février devant les analystes financiers). Il faut penser qu'il n'est pas le seul... à y croire, comme l'indiquent les mouvements enregistrés sur le titre en Bourse (*le Monde* daté 16-17 février 1986). Le cours a grimpé de plus de 50 % depuis le début de l'année, et c'est le quart du capital qui aurait *changé de mains en quatre mois*, au profit, vraisemblablement, d'un acheteur unique.

De restructurations juridiques en restructurations industrielles, de suppressions d'emplois en consolidations financières, Valeo devrait enfin achever la constitution du groupe entreprise il y a seize ans. Avec 14 000 emplois supprimés en sept ans, c'est le tiers de ses effectifs que le groupe aura vus disparaître (28 000 actuellement). Un « *ajustement* » social que Valeo accompagne d'un recentrage sur l'automobile, après une tentative de diversification hasardeuse dans le bâtiment. Valeo apportera ses actifs dans ce secteur à la société Lambert, dans laquelle il ne gardera qu'une participation minoritaire.

M. Boisson, a par ailleurs, annoncé la signature d'un projet d'accord pour la vente de sa filiale SOMA (ponts pour poids lourds et véhicules hors route), encore déficitaire de 100 millions en 1985, à l'américain Rockwell, spécialisé dans les équipements pour automobile, mais aussi pour l'électronique et l'aérospatiale.

Le groupe aura encore perdu en 1985 100 millions de francs, malgré un résultat courant positif de 200 millions de francs et des plus-values (dues à ses opérations immobilières) du même ordre. Mais les coûts sociaux et les coûts de restructuration auront pesé, en négatif, respectivement pour 260 et 120 millions de francs. Valeo entend appuyer son redressement de 1986 sur un nouvel appel au marché financier grâce à une augmentation de capital, sans doute sous forme d'actions à bons de souscription, pour laquelle l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires devrait donner son autorisation le 26 février prochain.

L'équipementier pourra également recevoir l'appui financier d'une société nouvellement créée (le 23 décembre 1985), une filiale à 100 %, Valeo International Holding BV, holding basée aux Pays-Bas, qui regroupe les participation étrangères de Valeo en Italie, en Espagne et aux Etats-Unis, auxquelles viendront s'ajouter celles du Brésil, du Mexique et de la RFA. Actuellement, Valeo International représente 2,2 milliards de francs de chiffre d'affaires, 670 millions de francs de fonds propres et un bénéfice net égal à 5 % du chiffre d'affaires.

Par l'attrait qu'elle pourra représenter, notamment sur les places financières étrangères, cette holding participera à l'objectif de désendettement du groupe (1,5 milliard de francs d'ici à fin 1987) pour ramener ses frais financiers à moins de 3 % du chiffre d'affaires en 1987, contre 4,5 % aujourd'hui et jusqu'à 6,5 % dans les pires années.

CLAIRE BLANDIN.

POUR LUTTER CONTRE L'IMPACT DES PUBLICITÉS TÉLÉVISÉES

Lancement du papier « super haut de gamme »

Avec la multiplication des nouveaux *médias* et notamment l'arrivée des nouvelles chaînes de télévision, le marché publicitaire va connaître un bouleversement. Dans cette bataille, la chaîne graphique, estiment les dirigeants d'Arjomari, une des trois principales sociétés papetières françaises, doit réagir. Une étude a montré qu'il existait en Europe, mais aussi aux Etats-Unis, un nouveau marché pour le papier « super haut de gamme », afin « *d'améliorer la puissance de l'impact du message publicitaire* ». Aussi Arjomari vient-il d'en lancer une nouvelle, sorte fabriquée à Besse-sur-Braye (Sarthe), baptisée Idéal, dont le prix de vente sera supérieur de 20 % au haut de gamme actuel. Pour appuyer ce lancement, le groupe a créé le trophée de la qualité, sorte de césar des arts graphiques, destiné à récompenser les meilleures impressions.

La consommation de papier est un critère de développement pour un pays. Depuis une quinzaine d'années, avec l'augmentation de la publicité en couleurs dans les *médias, ceux-ci ont tendance* à utiliser des papiers de qualité améliorée. C'est ce qui a entraîné la progression des fabrications de papiers couchés (glacés) et a favorisé la croissance d'Arjomari : 5 milliards de francs de chiffre d'affaires consolidé en 1985, une hausse des résultats de 15 %, enfant chéri de la Bourse. Avec une gamme de soixante-dix familles de papiers, du papier décoratif pour stratifiés au papier fiduciaire (deuxième rang mondial) en passant par les Canson et Montgolfier, Arjomari réalise 70 % de sa production dans les papiers à usage graphique. Avec 150 000 tonnes environ de papier couché (sans bois), Arjomari est le numéro un en France et le numéro deux en Europe dans *cette qualité*.

Alors que la consommation française de papiers de toute sorte a légèrement régressé en 1985, Arjomari a augmenté ses ventes de 1,9 %. Mais le chiffre d'affaires à l'exportation a progressé, lui, de 9,7 % ; il représente 47 % du chiffre d'affaires total (production et distribution). Les ventes à l'étranger sont réalisées en monnaies fortes (32 % en DM, 17 % en livres sterling, 14 % en dollars, 7 % en florins). L'année 1985 a été favorisée par la baisse du prix des pâtes à papier. (Celles-ci sont maintenant payées dans la devise du pays acheteur et non plus en dollars, suite à une instruction de la commission européenne ; la concurrence au *niveau de l'offre* a facilité l'adoption de cette exigence par les producteurs de pâtes).

Avec les investissements réalisés (200 millions de francs en 1985, et autant en 1986), Arjomari estime avoir pris une avance décisive sur ses principaux concurrents européens dans ce domaine du papier *couché haut de gamme* (le néerlandais KMP, l'autrichien Leykam, l'allemand Feldmühle et le français Condat). Il dispose avant eux, disent ses dirigeants, « *de machines modernes pour fabriquer un grand papier de type artisanal* ».

J. G.

Croquettes pour toutous à la Tour d'Argent

Le patron des hypermarchés Mammouth, M. Jean-Jacques Fougerat, a le sens et le goût de la provocation. Les « coups » médiatiques de Carrefour, Leclerc et autres Continent doivent le faire rêver, manifestement. Mercredi 19 février, il avait convié la presse... à la Tour d'Argent pour annoncer que les quatre-vingt-cinq hypermarchés de la chaîne allaient vendre « en vrac » moins cher des aliments secs pour animaux.

Le drapeau à l'effigie noire sur fond blanc du pachyderme antédiluvien *avait quelque chose d'in*congru, planté dans un coin du salon d'où s'offre aux regards la dentelle médiévale du chevet de Notre-Dame tout doré d'un soleil presque printanier. *Un* panorama d'esthète pour évoquer les usines à vendre, cubes de béton collés à leurs gigantesques parkings de bitume...

Plus surréaliste encore, la bande vidéo glorifiant la vente en vrac des croquettes pour minous et du riz pour toutous avec bruits de mastication animale tandis que refroidissait quelque peu la délicate « soupière aux coquillages » de ce temple du parisianisme gastronomique.

Dissonance, dérision. Mais M. Fougerat a raison : il y a en France neuf millions de chiens et six millions deux cent mille chat qui coûtent à leurs maîtres 4,3 milliards de francs de nourriture. Et 54 % d'entre eux estiment que les produits de marque sont trop cher. En vrac, Mammouth pourrait bien vendre pour 100 millions de francs de croquettes, *flocons et brisures de* riz.

JOSÉE DOYÈRE.

ENTREPRISES

Singer abandonne les machines à coudre

Le groupe américain Singer, qui produit des machines à coudre depuis cent trente-cinq ans, va créer une société séparée pour reprendre cette activité. Les actionnaires de Singer recevront comme « dividende spécial » une action de cette nouvelle société qui conservera la marque. Cette opération est en clair un retrait du groupe désormais centré sur l'électronique militaire. Elle s'explique par l'érosion constante du marché de ces machines concurrencées par le prêt-à-porter. Les ventes ne représentent plus que 23 % du chiffre d'affaires total (1,7 milliard de dollars) de Singer. Le groupe fondé en 1851 par M. Isaac Singer s'et engagé dans l'électronique à parti de 1968. Il produit des systèmes de navigation, des simulateurs de vol, etc., et entend participer au programme de « guerre des étoiles » de M. Reagan. Signe des temps.

EDF prend pied aux Etats-Unis

La DITT (développement, innovation, transfert de technologie), *filiale d'EDF*, va construire une usine d'incinération d'ordures ménagères à Cincinnati (Ohio). L'investissement porte sur 150 millions de dollars *et sera réalisé en coopération* avec des partenaires américains associés à l'exploitation de l'usine. La DITT sera payée par la municipalité et vendra l'électricité ainsi produite.

Une société d'études associe les « grands » du tourisme

La nouvelle société Tourisme - Loisirs - Développement (TLD), dont la naissance a été annoncée le 20 février à Paris, étudiera et mènera à bien dans le secteur du tourisme des opérations de grande envergure, difficilement réalisables par un seul promoteur. Ont été ainsi rassemblés, à l'initiative de la Caisse des dépôts, six partenaires complémentaires bien que, parfois, concurrents sur le terrain. Outre la Caisse des dépôts développement (C3D) et la Caisse nationale de crédit agricole, qui détiennent chacune 34 % du capital de 5 millions de francs, sont associés à l'entreprise (à parts égales) le Crédit *d'équipement pour les PME* (8 %), la Compagnie internationale des Wagons-Lits (8 %), le Club Méditerranée (8 %) et Pierre et Vacances (8 %), *numéro un français de l'immobi*lier de loisirs et des résidences locatives. La nouvelle société sera *présidée par* M. Werner, directeur financier de C3D, et son directeur général sera M. François Duvergé, responsable du projet tourisme à la Caisse des dépôts et président de Bienvenue France.

Nova Park Elysées : le tribunal de commerce demande la poursuite des négociations

Le tribunal de commerce de Paris a décidé, le lundi 17 février, la poursuite des négociations avec d'éventuels acquéreurs hôteliers intéressés par le Nova Park Elysées, ce palace parisien actuellement en règlement judiciaire, qui a définitivement fermé ses portes le 31 décembre dernier. Le tribunal n'a pas donné son accord à *la proposition de reprise par une* filiale du Crédit lyonnais, qui souhaitait aménager des bureaux dans cet hôtel. Il a, par ailleurs, étendu la mise en liqui*dation de biens de la société* Nova Park Elysées, gérante de l'hôtel, à la société civile immobilière Novapark, propriétaire de l'immeuble. La filiale du Crédit lyonnais proposait la reprise de l'immeuble pour la somme de 235 millions de francs, mais le personnel de l'hôtel (160 personnes environ) préférait à ce projet immobilier l'offre de rachat du groupe libanais Crown Park. Celui-ci proposait 220 millions de francs pour la reprise *des locaux, tout en maintenant* le Nova Park Elysées en exploitation.

SIEMENS

Information destinée aux actionnaires de Siemens

Siemens augmente ses investissements de 85 %

Durant le premier trimestre de l'exercice en cours, à savoir du 1er octobre au 31 décembre 1985, la progression du chiffre d'affaires a été nettement plus rapide en R.F.A. qu'à l'étranger.

Les effectifs ont une fois de plus légèrement augmenté. Siemens a de nouveau renforcé ses investissements, déjà largement accrus l'an dernier, et a amélioré son résultat.

Commandes enregistrées

Avec 39,1 milliards de francs, les commandes enregistrées sont restées de 3 % endeçà du chiffre obtenu à la même époque de l'exercice précédent; mais, si l'on exclut l'activité Centrales énergétiques, le montant des ordres a augmenté de 2 %. Les contrats passés l'an dernier et portant sur des centrales ont surtout eu une incidence sur les affaires réalisées en Allemagne fédérale; si l'on fait abstraction de l'activité Centrales énergétiques, les prises de commandes en R.F.A. ont progressé d'environ 10 %. Avec 21,5 milliards de francs, les ordres pris dans les pays tiers se sont maintenus au niveau de l'exercice précédent (21,7 milliards de francs). Tandis que la division Composants enregistrait un recul des commandes, face à la dépression mondiale affectant ce secteur, la division Energie électrique et Automatisation a connu un taux de croissance à deux chiffres.

En milliards de francs	du 1.10.84 au 31.12.84	du 1.10.85 au 31.12.85	Variation
Commandes enregistrées	**40,4**	**39,1**	**– 3%**
Marché allemand	18,7	17,6	– 6%
Marché étranger	21,7	21,5	– 1%

Chiffre d'affaires

Pour le chiffre d'affaires également, la croissance est avant tout le fait du marché allemand. Les facturations mondiales, en hausse de 9 %, se sont élevées à 33,2 milliards de francs. En R.F.A., où le C.A. ressort à 16,4 milliards de francs, la progression est même de 15 %. Les ventes à l'étranger ont totalisé 16,8 milliards de francs, soit 3 % de plus que l'exercice précédent. Le C.A. de la division Composants a marqué un recul de 8 %; en revanche, les divisions Communication et Informatique ainsi que Technique médicale ont enregistré des taux de croissance à deux chiffres.

En milliards de francs	du 1.10.84 au 31.12.84	du 1.10.85 au 31.12.85	Variation
Chiffre d'affaires	**30,6**	**33,2**	**+ 9%**
Marché allemand	14,3	16,4	+15%
Marché étranger	16,3	16,8	+ 3%

Commandes en carnet

Avec 171,1 milliards de francs, les commandes en carnet ont augmenté de 3 % depuis le début de l'exercice; dans le même temps, les stocks sont passés de 54,5 milliards de francs à 58,6 milliards de francs.

En milliards de francs	30.9.85	31.12.85	Variation
Commandes en carnet	**165,9**	**171,1**	**+ 3%**
Stocks	**54,5**	**58,6**	**+ 8%**

Personnel

Après avoir créé 20 000 emplois durant l'exercice précédent, Siemens a de nouveau augmenté ses effectifs de 1 % durant le premier trimestre de l'exercice en cours, pour les porter à 350 000. L'effectif en R.F.A. est resté inchangé à 240 000 salariés, étant donné que l'embauche de 2 000 personnes au cours du premier trimestre a coïncidé avec le départ normal de 2 000 stagiaires. Le personnel à l'étranger a été porté à 110 000; 1 000 personnes ont été embauchées et 1 000 autres ont été reprises avec l'acquisition de nouvelles participations, notamment aux Etats-Unis. Durant la période considérée, Siemens a employé en moyenne 350 000 salariés, soit 6 % de plus que l'an dernier à pareille époque; les frais de personnel, en hausse de 10 %, ont atteint 15,5 milliards de francs.

	30.9.85	31.12.85	Variation
Personnel en milliers	**348**	**350**	**+ 1%**
Allemagne	240	240	+ 1%*
Etranger	108	110	+ 2%

	du 1.10.84 au 31.12.84	du 1.10.85 au 31.12.85	Variation
Effectifs moyens en milliers	330	350	+ 6%
Frais de personnel en milliards de francs	14,1	15,5	+10%

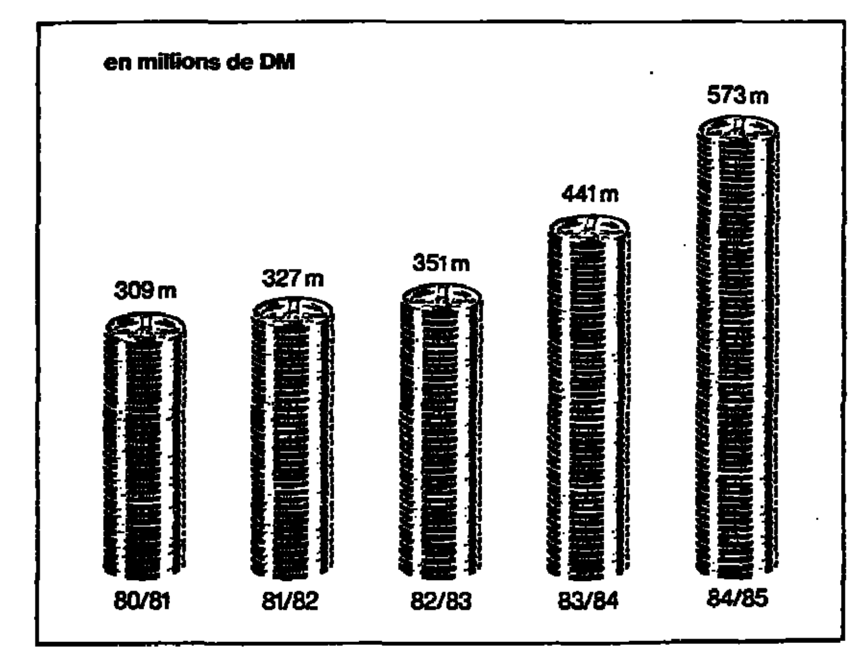
*Pourcentage exprimé en termes comparables, à cause du départ normal des stagiaires.

Investissements Bénéfice net

Siemens a de nouveau considérablement renforcé ses investissements: durant le premier trimestre, 3,1 milliards de francs ont été investis, soit 85 % de plus que l'an dernier. L'essentiel de ce montant a été consacré aux immobilisations corporelles en R.F.A. Le total des sommes investies s'élèvera vraisemblablement à près de 20 milliards de francs pour l'exercice en cours.
Le bénéfice net s'est établi à 915 millions de francs contre 743 précédemment, ce qui correspond à un rapport bénéfice net/C.A. de 2,8 % (2,4 % l'an dernier) équivalant à celui de l'ensemble de l'exercice 1984/85.

	du 1.10.84 au 31.12.84	du 1.10.85 au 31.12.85	Variation
Investissements en milliards de francs	1,7	3,1	+85%
Bénéfice net en millions de francs	743	915	+23%
en % du C.A.	2,4	2,8	

Les valeurs sont converties en fonction du cours moyen coté à la Bourse de Francfort le 31.12.1985: 100 FF = 32,825 DM.



Distribution de dividende record

Siemens distribue 573 millions de DM de dividende, somme la plus élevée jamais versée à ses actionnaires par une société en R.F.A. Les 400 000 actionnaires, dont plus de 140 000 sont des salariés de l'entreprise, bénéficient ainsi d'une augmentation de dividende de 30 % par rapport à l'an dernier, dividende qui a presque doublé en 5 ans. Grâce à cette progression et à la hausse du cours, les placements en actions Siemens font apparaître, après réinvestissement de tous les produits, un rendement annuel moyen de 23 % au cours des cinq dernières années.

Siemens AG

En France:
Siemens Société Anonyme

AFFAIRES

LE DIFFICILE REDRESSEMENT DU GROUPE SIDÉRURGIQUE ARBED-SAARSTAHL

Bras de fer

De notre correspondant

Bonn. – Deux réunions, l'une à Bonn au niveau politique, la seconde à Francfort rassemblant les principales banques créancières de la société Arbed-Saarstahl, n'ont pas réussi à débloquer le dossier du sauvetage de l'entreprise, aux prises avec des difficultés financières depuis près de dix ans.

A Bonn, une réunion entre représentants sarrois d'une part, les secrétaires d'Etat aux ministères des finances et de l'économie, MM. Hans Tiedmeyer et Dieter von Wuerzen, d'autre part, s'est soldée par un échec. Alors que la Sarre et son ministre-président, le social-démocrate Oskar Lafontaine, souhaitent que l'Etat fédéral éponge 700 millions de deutschemarks de dettes d'Arbed-Saarstahl, Bonn n'est prêt à s'engager que pour les deux tiers de cette somme constituée par des crédits garantis par l'Etat.

Même son de cloche côté banques. Les trente-deux principaux créanciers de l'entreprise sarroise, réunis à Francfort, ont fait savoir qu'ils ne veulent pas aller au-delà de leur offre actuelle consistant à renoncer à 250 de leurs 690 millions de deutschemarks de créances sur Arbed. Pour la Sarre, les banques doivent éponger au moins 350 millions de deutschemarks de dettes.

A Bonn, on estime désormais que seule une rencontre au sommet entre le chancelier Kohl en personne et M. Lafontaine peut débloquer la situation. M. Kohl se rend vendredi en Sarre pour des raisons de politique intérieure, et il n'est pas exclu que l'entretien puisse avoir lieu à cette occasion. De son côté, le ministre des finances fédéral, Gerhard Stoltenberg, a fait savoir, mardi, qu'il était prêt à rencontrer M. Lafontaine.

Le plan de désendettement d'Arbed-Saarstahl, que M. Lafontaine négocie avec tant de ténacité, est la condition d'un sauvetage industriel de l'entreprise, deuxième employeur du Land avec 13 500 salariés. Arbed-Saarstahl serait racheté pour un deutschemark symbolique par une banque contrôlée par le gouvernement sarrois et sa gestion industrielle confiée aux forges et aciéries sarroises de Dilling (Dillinger Huette AG), filiale du groupe français Sacilor. Outre le problème de désendettement, Dillinger Huette pose comme condition à cette solution une réduction des effectifs d'Arbed de 3 000 personnes.

Le ministre-président sarrois a déjà prévenu que si Bonn n'aidait pas « suffisamment » Arbed, l'entreprise serait mise en faillite. – (*Intérim.*)

∴

Le sauvetage d'Arbed-Saarstahl pose un redoutable problème politique, régional et industriel en Allemagne de l'Ouest. Filiale du groupe luxembourgeois Arbed, la société a *été soutenue depuis 1978* pour plus de 3,3 milliards de DM (le record des aides en RFA) par le gouvernement sarrois et l'Etat fédéral, mais sans le succès escompté. Les difficultés de l'entreprise compromettent donc le redressement de la sidérurgie outre-Rhin, et les autres grands maîtres des forges allemandes aimeraient – sans le dire – qu'une faillite pure et simple soit déclarée, qui leur permettrait de récupérer ses parts de marché. Habilement M. Lafontaine s'est entendu avec Dilling en proposant à cette filiale de Sacilor de reprendre l'affaire une fois celle-ci apurée. Sacilor, à la condition expresse que les créanciers ouest-allemands paient *l'intégralité du redressement*, y voit un moyen peu onéreux de se renforcer sur le marché allemand et de se constituer ainsi en groupe européen associant Unimétal en France avec Dilling et Arbed-Saarstahl en RFA. Les usines des trois sociétés sont proches géographiquement et assez complémentaires. Cette hypothèse inquiète, bien entendu, les sidérurgistes de la Ruhr. Thyssen, Krupp et Kloeckner ont dû faire à contrecœur une contre-proposition. Celle-ci étant jugée trop vague, M. Lafontaine l'a, pour l'heure, repoussée. On assiste donc à un affrontement politico-industriel que M. Kohl aura bien du mal à arbitrer.

E. L. B.

Une fondation pour aider les créateurs d'entreprise

Une trentaine de chefs d'entreprise viennent de créer la Fondation pour entreprendre (1), destinée à aider les créateurs d'entreprise.

La Fondation a mis au point, en collaboration avec l'Agence nationale pour la création d'entreprise (ANCE), un système d'aide et de parrainage de nouveaux chefs d'entreprise. Chaque année, les directeurs d'entreprise signataires s'engagent à aider un ou plusieurs créateurs d'entreprise sur le plan technique, juridique, et même parfois financier.

L'aide des chefs d'entreprise aux créateurs est désormais une pratique reconnue. Elle concerne même les PME, qui, lors d'une évolution technique, voient dans la création d'un nouvel établissement par l'un de leurs cadres une façon d'éviter des investissements très lourds.

(1) On trouve parmi eux des dirigeants de Publicis, de Bouygues, de la Société lyonnaise de banque, de l'UAP, de L'Oréal, de Dassault, du Crédit lyonnais, du SEITA, de Carrefour, de Thomson, des Charbonnages de France, de Rhône-Poulenc, de Renault, de BSN, du Club Méditerranée et d'IBM-France.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



AUGMENTATION DE CAPITAL

Le conseil d'administration de la Compagnie financière Sartec, réuni le 3 février 1986 sous la présidence de M. Gérard Chappaz, a décidé de procéder à une augmentation du capital de sa filiale Sartec Services à l'industrie de 60 millions de francs. Une première augmentation de capital de 55 millions de francs a déjà été réalisée par la Compagnie financière Sartec au profit de sa filiale en décembre 1985 portant le capital de Sartec Services à l'industrie à 95 millions de francs. *Sartec Services à l'industrie*, principale société du groupe Sartec, a réalisé en 1985 un chiffre d'affaires hors taxes de 780 millions de francs en augmentation de 10 % sur l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires est réalisé dans les domaines de la logistique industrielle sous la marque Tailleur, de la maintenance industrielle sous les marques Sartec, Lozai et Munch, et des fabrications mécaniques associées. Cette nouvelle opération financière va lui permettre de poursuivre son développement. Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes du groupe devrait s'élever à 1 050 millions de francs en 1986.



SOCIÉTÉ NATIONALE D'INVESTISSEMENT



SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Le conseil d'administration de la Société nationale d'investissement SICAV, réuni le 17 février 1986 sous la présidence de M. Henri Parent, a définitivement arrêté les comptes de l'exercice 1985.

Le nombre de titres en circulation au 31 décembre s'élevait à 1 345 853, contre 1 435 726 au 28 décembre 1984. Le montant de l'actif net en fin d'exercice s'établissait à 1 402 272 698,15 F, contre 1 358 092 213,66 F un an auparavant et la valeur liquidative par titre ressortait à 1 041,92 F, contre 945,93 F. Compte tenu d'un dividende de 46 F en paiement le 10 avril 1985, l'actif net par titre a progressé de 15 %.

Le résultat net d'exploitation de 74 010 308,46 F permettra au conseil de proposer à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le vendredi 4 avril 1986 à 15 heures, 61, rue de la Victoire, 75009 Paris, **la distribution d'un dividende de 48 F en hausse de 4,3 % par rapport à l'année précédente**, auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 4,44 F.

Au cas où l'assemblée ne pourrait se tenir le 4 avril, faute de quorum, les actionnaires seraient convoqués de nouveau le mardi 15 avril à 15 heures, 61, rue de la Victoire.

MARCHÉS FI[illegible]

PARIS

19 février

Très forte reprise

La hausse a fait sa réapparition [illegible] *Bourse de Paris. Initia*[illegible] *reprise, les investisseurs* [illegible] *pas allés avec le dos* [illegible] *telle enseigne que les* [illegible] *très souvent montés d'au* [illegible] *ce n'était pas de 9 %* [illegible] *Compagnie bancaire, par* [illegible] *La réponse des primes avait* [illegible] *Simple formalité. Le* [illegible] *que certains opérateurs* [illegible] *revendre pour empocher* [illegible] *littéralement arraché.* [illegible] *Colas, SCREG) est* [illegible] *« hit-parade ». En* [illegible] *se trouvaient aussi Peu*[illegible] *CSF* [illegible] *Carrefour, Midi,* [illegible] *et tous les autres.* [illegible] *furent même réser*[illegible] *les* [illegible] *Poliet, Ciments français.*

A la [illegible] *l'indicateur instantané* [illegible] *de plus de 2,3 % et le* [illegible] *probablement dépassé la* [illegible] *liquidation générale, qui* [illegible] *s'annonce brillante* [illegible] *Mais, autour de la cor*[illegible] *monde s'en moquait. La* [illegible] *est ouverte. Alors* [illegible] *de cette folie ? La* [illegible] *du dollar qui favo*[illegible] *de liquidités vers les* [illegible] *celle du pétrole* [illegible] *réactivation économi*[illegible] *statistiques de janvier* [illegible] *excédent commercial,* [illegible] *voisine de zéro), le* [illegible] *Wall Street enfin.*

Même [illegible] *sur le marché obli*[illegible] *monté.*

[illegible] *devise-titre (7,20 F-* [illegible] *F-7,38 F) en liaison* [illegible] *repli du dollar et raffer*[illegible] *corrélatif de l'or :* [illegible] *l'once (+ 6,45 dollars).* [illegible] *a regagné 1 000 F à* [illegible] *chicke, le napoléon a* [illegible] *F à son actif : 554 F* [illegible]

AUTOUR DE LA C[illegible]

GÉNÉRALE DES EAUX EN VEDETTE. – Parmi les nombreuses [illegible] en forte hausse, le [illegible] Bourse de Paris, où l'indi[illegible] finalement grimpé de [illegible] des eaux a été incon[illegible] la vedette de la séance. A [illegible] gagnait 20,1 % sur son [illegible] un bond qui est à rap[illegible] tenus par les diri[illegible] Saint-Gobain, détenteur [illegible] participation de 20,7 % [illegible] de la distribution d'eau [illegible] lors de la présentation des [illegible] Saint-Gobain (*le Monde* du [illegible]). La Générale des eaux consti[illegible] *important* » pour Saint-

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	18 fév.	19 fév.
Valeurs françaises	114,3	117,2
Valeurs étrangères	103,6	103,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	18 fév.	19 fév.
Indice général	296,3	302,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 20 février .... 8 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19 fév.	20 fév.
1 dollar (en yens)	178,60	179,60

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
[illegible]	[illegible]	1545	1525	1538	– 0 45
[illegible]	[illegible]	3921	3885	3880	– 1 04
[illegible]	[illegible]	1085	1094	1084	– 0 09
[illegible]	[illegible]	1130	1131	1131	+ 0 08
[illegible]	[illegible]	1934	1943	1943	+ 0 46
[illegible]	[illegible]	1265	1259	1258	– 0 55
[illegible]	[illegible]	1839	1830	1830	– 0 48
[illegible]	[illegible]	1295	1288	1288	– 0 54
[illegible]	[illegible]	1315	1292	1297	– 1 38
[illegible]	[illegible]	364	370	374	+ 2 74
[illegible]	[illegible]	1170	1170	1170	....
[illegible]	[illegible]	630	635	634	+ 0 63
[illegible]	[illegible]	905	905	906	....
[illegible]	[illegible]	297	299 90	300	+ 1 01
[illegible]	[illegible]	436 50	445	445	+ 1 94
[illegible]	[illegible]	1295	1320	1327	+ 2 47
[illegible]	[illegible]	160	161	165	+ 3 12
[illegible]	[illegible]	1490	1490	1490	....
[illegible]	[illegible]	1146	1180	1198	+ 4 82
[illegible]	[illegible]	458	460	457	– 0 23
[illegible]	[illegible]	954	954	954	....
[illegible]	[illegible]	1029	1100	1105	+ 7 49
[illegible]	[illegible]	444	465	472	+ 6 30
[illegible]	[illegible]	363	367	377	+ 3 85
[illegible]	[illegible]	270	270	270	....
[illegible]	[illegible]	519	520	523	+ 0 77
[illegible]	[illegible]	770	780	800	+ 3 89
[illegible]	[illegible]	1690	1700	1700	+ 0 59
[illegible]	[illegible]	1614	1670	1670	+ 3 46
[illegible]	[illegible]	1075	1100	1105	+ 2 79
[illegible]	[illegible]	3155	3260	3290	+ 4 27
[illegible]	[illegible]	852	860	861	+ 1 05
[illegible]	[illegible]	3200	3260	3282	+ 2 56
[illegible]	[illegible]	1239	1300	1300	+ 4 92
[illegible]	[illegible]	1170	1175	1180	+ 0 85
[illegible]	[illegible]	753	754	754	+ 0 13
[illegible]	[illegible]	1225	1250	1250	+ 2 04
[illegible]	[illegible]	1379	1391	1406	+ 2 03
[illegible]	[illegible]	339 50	341 50	343	+ 1 03
[illegible]	[illegible]	1050	1080	1080	....
[illegible]	[illegible]	976	1019	1051	+ 7 68
[illegible]	[illegible]	64 70	64 20	64 20	– 0 77
[illegible]	[illegible]	619	675	679	+ 9 69
[illegible]	[illegible]	1455	1480	1484	+ 1 99
[illegible]	[illegible]	435	431	430	– 1 37
[illegible]	[illegible]	188	187	187	– 0 53
[illegible]	[illegible]	373	368	369 50	– 0 93
[illegible]	[illegible]	422	448	447 50	+ 6 04
[illegible]	[illegible]	222	223 10	225	+ 1 35
[illegible]	[illegible]	382 10	395	395	+ 3 37
[illegible]	[illegible]	1270	1330	1330	+ 4 72
[illegible]	[illegible]	430 20	450	455	+ 5 78
[illegible]	[illegible]	1399	1495	1490	+ 6 50
[illegible]	[illegible]	245	243	247	+ 0 81
[illegible]	[illegible]	1770	1774	1781	+ 0 62
[illegible]	[illegible]	2440	2500	2550	+ 4 50
[illegible]	[illegible]	305	303	303	– 0 65
[illegible]	[illegible]	395	430 50	430 50	+ 8 71
[illegible]	[illegible]	1700	1705	1701	+ 0 05
[illegible]	[illegible]	1115	1120	1115	....
[illegible]	[illegible]	1049	1260	1260	+ 20 11
[illegible]	[illegible]	1880	1895	1895	+ 0 79

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

19 février

Très forte reprise

La hausse a fait sa réapparition mercredi à la Bourse de Paris. Initiateurs de la reprise, les investisseurs étrangers n'y sont pas allés avec le dos de la cuillère. A telle enseigne que les cours ont été très souvent montés d'au moins 5 %, quand ce n'était pas de 9 % ou 10 % (Compagnie bancaire, par exemple). La réponse des primes avait lieu ce jour. Simple formalité. Le « papier » levé que certains opérateurs cherchaient à revendre pour empocher leurs gains s'est littéralement arraché. Le BTP (Lafarge, Colas, SCREG) est aussi en tête du « hit-parade ». En bonne position se trouvaient aussi Peugeot, CSF, Dassault, Carrefour, Midi, UCB, Schneider, et tous les autres. Plusieurs valeurs furent même réservées : les Eaux, Poliet, Ciments français...

A la clôture, l'indicateur instantané avait progressé de plus de 2,3 % et le CAC très probablement dépassé la cote 300. La liquidation générale, qui se déroulera jeudi, s'annonce brillante (plus de 10 %). Mais, autour de la corbeille, tout le monde s'en moquait. La course aux actions est ouverte. Alors on fonce. Les raisons de cette folie ? La baisse persistante du dollar qui favorise les transferts de liquidités vers les valeurs mobilières, celle du pétrole aussi, facteur de réactivation économique, les bonnes statistiques de janvier pour la France (excédent commercial, hausse des prix voisine de zéro), le déchaînement de Wall Street enfin.

Même scénario sur le marché obligataire. Tout a monté.

Chute de la devise-titre (7,20 F-7,24 F contre 7,31 F-7,38 F) en liaison avec le sévère repli du dollar et raffermissement corrélatif de l'or : 343,70 dollars l'once (+ 6,45 dollars). A Paris, le lingot a regagné 1 000 F à 79 000 F. Plus chiche, le napoléon a mis seulement 3 F à son actif : 554 F (après 551 F).

NEW-YORK

Forte baisse

La confusion perceptible sur les marchés des changes après les déclarations de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, à propos de la baisse du dollar – susceptible d'avoir des retombées inflationnistes si elle intervenait de façon trop rapide, – a eu des effets sur les actions américaines. Celles-ci ont reculé, mercredi, sur un large front, un mouvement qu'il faut aussi attribuer à des prises de bénéfices normales après une hausse ininterrompue de plusieurs séances.

En clôture, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles accusait un repli de 20,52 points, à 1 658,26 points, le volume des transactions ayant dépassé les 152 millions d'actions, contre 160 millions la veille. Parmi les valeurs les plus actives de la séance, on relevait le cas de Panhandle Easter Corp., American Telephone, Naxter-Travenol Laboratories, Johnson and Johnson, IBM, Texaco, Federal National Mortgage, CSX Corp. et Southern Corp., toutes avec un chiffre d'affaires supérieur au million de titres.

D'autre part, les taux d'intérêt sur les bons du Trésor américain à deux ans ont baissé pour s'établir, en moyenne, à 8,02 %, soit leur plus bas niveau depuis décembre 1985. (Ils étaient alors à 7,93 %.) *Le département du Trésor a vendu, lors de cette adjudication, pour 9,5 milliards de dollars, après avoir reçu des demandes portant sur 22,3 milliards.*

VALEURS	Cours du 18 fév.	Cours du 19 fév.
Alcoa	44 3/4	43 7/8
A.T.T.	21 7/8	21 1/4
Boeing	49 1/2	48 3/8
Chase Manhattan Bank	39 1/2	38 7/8
Du Pont de Nemours	70 7/8	69 5/8
Eastman Kodak	51 3/8	50 3/8
Exxon	51 7/8	51 1/8
Ford	70 1/4	69 3/8
General Electric	75 7/8	75
General Motors	80	79 1/8
Goodyear	35 1/8	34 5/8
I.B.M.	158 1/8	157 1/2
I.T.T.	41 7/8	41
Mobil Oil	28 3/8	28
Pfizer	52 3/8	51 7/8
Schlumberger	29 7/8	29 1/4
Texaco	29 3/4	29
U.A.L. Inc.	57 3/8	57 7/8
Union Carbide	87	86 3/8
U.S. Steel	22 3/4	22 3/8
Westinghouse	48	48 1/2
Xerox Corp.	68 1/2	67 3/4

AUTOUR DE LA CORBEILLE

GÉNÉRALE DES EAUX EN VEDETTE. – Parmi les nombreuses valeurs françaises en forte hausse, le 19 février, à la Bourse de Paris, où l'indicateur de séance a finalement grimpé de 2,34 %, la Générale des eaux a été incontestablement la vedette de la séance. A 1 260 F, l'action gagnait 20,1 % sur son cours de la veille, un bond qui est à rapprocher des propos tenus par les dirigeants du groupe Saint-Gobain, détenteur d'une prise de participation de 20,7 % dans le numéro un de la distribution d'eau en France, lors de la présentation des comptes de Saint-Gobain (*le Monde* du 20 février). La Générale des eaux constitue *« un actif important »* pour Saint-Gobain, ont-ils indiqué, ce qui a fortement encouragé une vague d'achats.

L'AIR LIQUIDE : HAUSSE DE 12 % DU BÉNÉFICE CONSOLIDÉ EN 1985. – *La société annonce, pour 1985,* un bénéfice net consolidé en progression de 12 % sur le précédent exercice, ce qui devrait le porter à 1,12 milliard de francs.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	18 fév.	19 fév.
Valeurs françaises	114,3	117,2
Valeurs étrangères	103,6	103,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	18 fév.	19 fév.
Indice général	296,3	302,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 20 février .... 8 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19 fév.	20 fév.
1 dollar (en yens)	178,60	179,60

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	32 40	1 167
5 %	....	0 280
3 % amort. 45-54	....	1 668
Emp. 7 % 1973	7415	..
Emp. 8,80 % 77	124 30	6 582
9,80 % 78/93	100 10	5 987
8,80 % 78/86	99 83	1 688
10,80 % 79/94	102 70	5 001
13,25 % 80/90	106 20	9 511
13,80 % 80/87	106 45	4 802
13,80 % 81/89	110 05	1 361
16,75 % 81/87	110	7 480
16,20 % 82/90	119 78	1 687
16 % juin 82	120 50	11 222
E.D.F. 7,8 % 61	149 50	1 104
E.D.F. 14,5 % 80-92	109 70	8 546
Ch. France 3 %	167	..
CNB Bques janv. 82	101 40	1 477
CNB Paribas	105	1 477
CNB Suez	105	1 477
CNI janv. 82	101 40	1 477
CRH 10,90% déc.85	103 90	1 398

BOURSE DE PARIS — Comptant — 19 FÉVRIER

Actions au comptant

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

SICAV 19/2

Étrangères

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
....	4,5 % 1973	1546	1625	1538	– 0 45
4170	C.N.E. 3%	3921	3885	3880	– 1 04
1072	B.N.P.	1085	1084	1084	– 0 09
200	Elf-Aquitaine	218	218 50	219	+ 0 4[illegible]
190	– (certific.)	207	205	206	– 0 4[illegible]
1540	Epeda-B-Faure	1802	1805	1806	+ 0 2[illegible]
480	Du Pont-Nem.	528	522	518	– 1 89
370	Eastman Kodak	383	375	376	– 1 82
36	East Rand	36 90	37 10	36 90	....
216	Electrolux	249	248	246	– 1 20
225	Ericsson	247 50	250 60	250 60	+ 1 25
380	Exxon Corp.	381	376	376	– 1 31
485	Ford Motors	515	507	507	– 1 55
93	Gencor	89 50	91 50	92	+ 2 79
520	Gén. Electr.	546	546	546	....
320	Gén. Belgique	347	350 10	350 50	+ 1
540	Gen. Motors	600	591	593	– 1 16
51	Goldfields	49	48	48 10	– 1 83
41	GdMetropolitain	41 25	40 10	40 05	– 2 90
93	Harmony	89 10	92	92	+ 3 25
70	Shell transp.	69 70	69 40	69 40	– 0 43
2440	Siemens A.G.	2358	2383	2383	+ 1 06
154	Sony	142	141 60	141 60	– 0 28
157	T.D.K.	155	150 10	150 50	– 2 90
13 60	Toshiba Corp.	14 45	14 20	14 30	– 1 03
1100	Unilever	1060	1024	1026	– 3 20
340	Unit. Techn.	387	381 50	381 50	– 1 42
575	Vaal Reefs	600	598	599	– 0 16
330	Volvo	314 10	315	315	+ 0 28
285	West Deep	299	296	293	– 2
450	Xerox Corp.	487	499 50	499 50	+ 2 56
1 45	Zambia Corp.	1 54	1 51	1 53	– 0 64

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/2	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 221	7 092	6 830	7 400
ECU	6 650	6 647	....	....
Allemagne (100 DM)	307 090	307 130	298	315
Belgique (100 F)	15 002	15 002	14 400	15 250
Pays Bas (100 fl.)	271 860	271 930	263 500	280 500
Danemark (100 krd)	83 280	83 200	79	86
Norvège (100 k)	98 580	98 340	94 500	101
Grande-Bretagne (£ 1)	10 318	10 250	9 950	10 600
Grèce (100 drachmes)	5 023	4 980	3 800	5
Italie (1 000 lires)	4 512	4 512	4 250	4 750
Suisse (100 fr.)	369 870	371 500	362	381
Suède (100 krs)	97 160	96 650	93 500	100
Autriche (100 sch)	43 730	43 720	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	4 893	4 877	4 650	5 200
Portugal (100 esc.)	4 720	4 700	4 300	5 200
Canada ($ can 1)	5 165	5 083	4 800	5 200
Japon (100 yens)	3 963	3 988	3 820	3 980

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/2
Or fin (kilo en barre)	77700	78800
Or fin (en lingot)	78000	79000
Pièce française (20 fr)	551	554
Pièce française (10 fr)	467	.....
Pièce suisse (20 fr)	530	526
Pièce latine (20 fr)	490	498
Souverain	632	633
Pièce de 20 dollars	3520	3580
Pièce de 10 dollars	1800	1800
Pièce de 5 dollars	1305	.....
Pièce de 50 pesos	3230	3180
Pièce de 10 florins	529	530
Or Londres	332 40	343 75
Or Zurich	337 50	343 50
Or Hongkong	333 10	337 70
Argent Londres	5 87	5 98

Le Monde

«CE QU'ILS ONT FAIT, CE QU'ILS FERONT»

Le gouvernement défend son bilan et présente ses projets

« Ce qu'ils ont fait, ce qu'ils feront » : tous les ministres du gouvernement et leur chef, M. Laurent Fabius, étaient rassemblés mercredi 19 février à la Maison de la chimie, à Paris, pour le dire en deux mots ou à peine plus. Répondant à l'invitation de Mme Françoise Castro, épouse du premier ministre, ils s'adressaient à un parterre de deux mille membres des quelque quarante clubs fédérés par elle dans le collectif Ici et maintenant qui en coordonne les activités. A chaque ministre, il appartenait de nommer la mesure qui a, selon *lui,* le plus marqué dans son domaine la législature écoulée et celle qu'il voudrait par-dessus tout voir mise en œuvre au cours de la législature à venir...

Périlleux exercice. Un cocktail de réalisations, d'expériences, de fierté du passé et de foi en l'avenir, de générosité et de confiance, de nostalgie avant la lettre, de satisfaction et d'autosatisfaction, d'actions de grâce et d'exorcisme, n'est pas digeste à tout coup. Celui qu'avait concocté Mme Castro était buvable, à condition d'accepter le piment d'une sorte de show ministériel savamment ordonné. Le journaliste Ivan Levaï y tenait lieu de Guy Lux, puisque *« Yves Mourousi n'était pas libre »,* comme il le précisa avec humour.

« Le gou-ver-ne-ment remanié de la République, le gou-ver-ne-ment au grand complet, hors du palais national, ça paraît simple, ça ne s'était jamais fait », annonça le présentateur d'un soir avant d'inviter à la tribune, dans l'ordre protocolaire ascendant, tous les ministres.

Et chacun de s'avancer sur un fond musical choisi par lui. *« On nous a demandé,* résuma excellemment Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, *de parler de quelques mesures et de prêter un disque pour qu'on fasse entendre quelques mesures »* (dans son cas : une nocturne de Chopin). *« Mesures pour mesures, je préfère celles qu'on vient d'entendre. Je voudrais d'ailleurs qu'on me rende mon disque ».* Lui est particulièrement fier de la modernisation de la police et caresse pour l'avenir l'objectif de *« + 10 % par an de sécurité ».*

M. Quilès plonge

M. Paul Quilès (défense ; Chopin, encore) évoqua pour hier la création de la force d'action rapide et la modernisation des équipements des armées, et pour demain, la maîtrise des technologies nouvelles et la volonté continuée de *« défendre la liberté et assumer la paix ».* Pour le passé, diversement marqué par son prédécesseur, il marchait sur un terrain miné qu'Ivan Levaï transforma en mare aux canards en déclarant sans rire : *« Il fallait chercher un successeur à Charles Hernu, Paul Quilès a plongé. »* A l'instant même, le faisceau d'un projecteur baladeur s'arrêta une seconde sur le visage de M. Fabius. Lui non plus ne riait pas.

En zigzaguant au mépris de l'ordre protocolaire dans cette succession de constats et de vœux, on ne put manquer de placer au rang éminent que lui assurèrent l'applaudimètre et divers hommages appuyés, un absent : M. Robert Badinter, pas encore tout à fait président du Conseil constitutionnel, mais déjà plus ministre de la justice.

Son successeur, M. Michel Crépeau (qui recevait aussi en héritage de M. Robert Badinter *Yellow Submarine* par les Beatles), souligna *« l'émotion et la difficulté »* de sa tâche avant de sélectionner, sans grande surprise mais non sans émotion de l'auditoire, l'abolition de la peine de mort. Pour le futur, il dit bien sûr aussi ce qu'aurait dit M. Badinter : la réforme du code pénal.

MM. Gaston Defferre (Plan et aménagement du territoire ; Vivaldi), Jean-Paul Chevènement (éducation nationale ; Satie), Edith Cresson (industrie et commerce extérieur ; *le Temps des cerises)* et les autres n'ont guère créé de surprise : à eux tous, les ministres assemblés dessinaient les grands traits du bilan législatif tel qu'ils le voient et esquissaient tout simplement le souhait de pouvoir le prolonger en tous points le 17 mars prochain.

M. Fabius : l'audiovisuel

Vint enfin M. Laurent Fabius (*Cézanne peint,* France Gall). Pour le passé, lui, il avait hésité entre la réduction de l'inflation, l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, la décentralisation et *« le formidable courant de réformes »* accomplies par *« un ami exceptionnel qui s'appelle Robert Badinter ».* Pour finalement se décider en faveur d'*« un cinquième domaine : l'audiovisuel ».*

Pour l'avenir, M. Fabius affirma d'abord avoir *« une seule pensée (...), la création de l'Europe politique ».* Mais, après avoir rendu hommage au gouvernement qu'il conduit *« aux côtés du président »* (souvent mentionné auparavant comme l'inspirateur des diverses mesures ou politiques), il formula en conclusion un autre souhait : *« Que notre pays puisse continuer à être fier de son gouvernement. Tous ceux qui sont ici y sont prêts. »*

MICHEL KAJMAN.

En Corse-du-Sud

Le Front national s'efface devant le RPR et l'UDF pour « barrer la route à la gauche »

De nos correspondants

Le Front national a décidé, en Corse-du-Sud, de retirer sa liste aux législatives et de soutenir la liste l'union de l'opposition (RPR, UDF, Comité central bonapartiste). Selon Mme Nicole Borelli, candidate du parti de M. Jean-Marie Le Pen à Ajaccio, cette décision a été prise dans un *« élan patriotique »,* afin de *« barrer la route à la gauche »,* et en particulier à M. Nicolas Alfonsi, député MRG sortant, qui a contre lui M. Jean-Paul de Rocca-Serra, député RPR de Porto-Vecchio, allié à M. José Rossi, président UDF du conseil général de la Corse-du-Sud. En prenant cette décision, le Front national espère ainsi resserrer les liens qui existent déjà à l'assemblée régionale de Corse entre les partis de la droite traditionnelle et ses élus régionaux, qui assurent ensemble la direction de la région par trente voix (dont six élus du Front national) contre trente et une (gauche et nationalistes).

L'alliance entre la droite traditionnelle et le Front national est défendue en Corse-du-Sud par tous les chefs de l'opposition insulaire, qui estiment que c'est la seule majorité possible face à la gauche. Ils justifient cette option, qui tranche par rapport aux positions du RPR national, par la « spécificité » de la Corse.

« La Corse est dans une situation exceptionnelle, et le risque de séparatisme oblige à l'union des anti-séparatistes, a expliqué le président du groupe du Front National à l'assemblée régionale, M. Denis Celli. *Face à la gauche, nous ne prendrons pas de risques, et ferons tout pour la faire battre. Si Chirac et ses amis se préparent à gouverner avec la gauche, nous pas. Mais nous ne ferons pas d'ostracisme, et nous irons dans l'union avec civisme et patriotisme. »* M. Celli a fait cette déclaration au nom de M. Jean-Marie Le Chevalier, directeur de cabinet de M. Le Pen, dont la présence avait été annoncée à la conférence de presse, mais qui se trouvait subitement *« retenu à Strasbourg par les travaux du Parlement européen ».*

De son côté, M. Pascal Arrighi, tête de liste aux législatives à Marseille et aux régionales en Corse-du-Sud, n'avait pu se déplacer à Ajaccio, étant alité à son domicile toulonnais.

En vérité, le retrait de la liste que devait conduire Mme Nicole Borelli était attendu... depuis que son entrée dans la compétition avait été annoncée à Ajaccio même, le 16 janvier, par M. Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du Front National.

« M. Rossi espère être élu, et il se considère dans cette hypothèse, comme proche du Front National ». avait alors déclaré M. Stirbois. *Pour moi, il fait partie de l'UDF. Qu'il souhaite notre absence, c'est son affaire. Mais le Front National présente des canditats partout ; donc aussi en Corse-du-sud. »* Un mois plus tard, M. Celli affirme que *« toute règle a son exception ».* Son évocation implicite du syndrome calédonien risque de provoquer en Corse-du-Sud le regroupement des républicains de tout bord sous le nom de M. Alfonsi, qui conduit une liste d'union avec le Parti socialiste.

En Haute-Corse, où MM. Baggioni (UDF) et Pasquini (RPR) s'affrontent aux législatives, le candidat du Front national, M. Calendini, a maintenu sa candidature.

Les mineurs carmausiens perturbent le meeting de M. Pierre Mauroy

De notre correspondante

Albi. – Une centaine de mineurs du bassin houiller de Carmaux (1) ont perturbé, mardi 18 février au soir, le meeting de M. Pierre Mauroy à Albi. L'ancien premier ministre n'était pas encore monté à la tribune, devant laquelle l'attendaient deux mille personnes, quand les manifestants se sont emparés du micro au terme d'une violente bousculade avec les militants qui gardaient la porte d'entrée de la salle. *« Vous n'avez pas tenu vos promesses faites en 1981 sur la relance charbonnière ! »,* ont alors lancé les mineurs.

Le premier mouvement des socialistes a été de condamner vigoureusement une telle intrusion. Un secrétaire fédéral, d'un ton amer, a fait savoir qu'il avait reconnu parmi les mineurs une majorité de militants communistes. M. Pierre Bernard, qui est le député PS de leur circonscription, a même qualifié leur comportement de *« fasciste ».* Les organisateurs du meeting n'ont finalement obtenu le départ des mineurs qu'en leur garantissant une entrevue avec M. Pierre Mauroy, qui avait suivi, en coulisse, cette violente et inavouée empoignade PC-PS.

Au cours de cette entrevue, qui a duré trente-cinq minutes, à la mairie d'Albi, les mineurs lui ont exposé leurs revendications : à savoir, le report de la fermeture du fond jusqu'au règlement du problème social. Car, à l'horizon 1990, les deux mille mineurs de Carmaux ne seront plus que six cents pour travailler une exploitation charbonnière à ciel ouvert. : *« Ici, comme chez moi dans le Nord, il n'y aura aucun chômeur chez les mineurs ».* leur a répondu l'ancien premier ministre, en arguant de la mission de reconversion industrielle des Charbonnages de France. M. Mauroy n'a pas paru troublé par la manifestation et ne s'est jamais départi de son calme : *« Je suis originaire du Nord, et je n'ai pas peur de regarder les mineurs en face. »*

SABINE BERNEDE.

(1) Dans la nuit de mardi à mercredi, FO a fait état de coups de feu contre sa permanence à Carmaux, ainsi que *« d'importants dégats ».*

En URSS

Pendant le congrès du Parti quinze juifs soviétiques ont l'intention de faire la grève de la faim

De notre correspondant

Moscou. – Une quinzaine de juifs soviétiques ont annoncé, mercredi 19 février, leur intention d'observer une grève de la faim de quelques jours afin d'attirer l'attention sur leur situation. Tous ont demandé, parfois depuis très longtemps, un visa pour Israël. Le « record » dans ce domaine, si l'on peut dire, appartient à M. Simon Schnirman, originaire de Moldavie, dont la famille avait déposé une première requête à son nom dès 1957, alors qu'il n'était âgé que d'un an. Cette nouvelle grève de la faim doit coïncider avec le vingt-septième congrès du Parti qui commence le 25 février.

Le sort des juifs soviétiques s'est sensiblement aggravé depuis l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev. Certes le nombre des visas de sortie accordés a légèrement augmenté (mille cent quarante en 1985, contre huit cent quatre-vingt-seize en 1984), mais les persécutions de toutes sortes, surtout contre les professeurs « clandestins » d'hébreu, se sont accentuées. Pour résumer le bilan de ces derniers mois, un *refuznik* de Moscou remarque qu' *« un de plus peut partir sur les cent qui le damandent, mais dix autres sont brutalisés dans la rue par des « inconnus », perdent leur travail ou sont condamnés pour hooliganisme ».*

Les quinze *refuzniks* qui vont se lancer dans l'aventure de cette grève de la faim savent ce qu'ils risquent. Six d'entre eux ont, au cours d'une conférence de presse, mercredi, dans un appartement de Moscou, donné leurs noms aux correspondants occidentaux. Le plus connu d'entre eux est M. Maurice Gulko, âgé de trente-huit ans, qui remporta le championnat d'échecs d'URSS en 1977 et qui a déposé sa première demande de visa pour Israël en 1979. M. Gulko n'a plus été autorisé à participer à des tournois d'échecs à l'étranger depuis qu'il a demandé à émigrer en Israël.

DOMINIQUE DHOMBRES.

LE LIBÉRIA REFUSE OFFICIELLEMENT L'ASILE POLITIQUE A JEAN-CLAUDE DUVALIER

En dépit des propos du ministre des relations extérieures, M. Roland Dumas, annonçant, mercredi 19 janvier, que Jean-Claude Duvalier était *« en partance »,* rien ne laisse prévoir un dénouement imminent de l'affaire. L'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides a fait savoir qu'il refusait à l'ancien dictateur la qualité de réfugié en France, et le gouvernement du Libéria a officiellement rejeté mercredi la requête française d'accorder l'asile politique à l'ancien président à vie, *« pour le moment »,* est-il toutefois indiqué dans le communiqué.

A l'hôtel de l'Abbaye de Talloires, où Jean-Claude Duvalier vit cloîtré depuis douze jours, aucun élément nouveau n'est à signaler. Un des réservoirs d'eau potable alimentant le bourg a été pollué durant la nuit de mardi à mercredi par de la fluorescéine, un colorant non toxique permettant de localiser en spéléologie un cours d'eau souterrain, mais cette pollution n'a pas atteint l'hôtel de l'Abbaye.

De son côté, le ministre haïtien de l'éducation, M. Rosny Desroches, à Paris pour le sommet de la francophonie, a confirmé que le gouvernement de son pays n'avait pas l'intention de demander l'extradition de M. Duvalier. *« Une chasse aux sorcières ne ferait que créer davantage de problèmes »,* a-t-il expliqué.

Par ailleurs, le maire de la commune de Blotzheim, dans le Haut-Rhin, M. Bernard Simon, vient de proposer l'asile à l'ancien dictateur *« contre une participation financière confortable ».* Le maire propose à l'ancien dictateur un domaine privé de 50 hectares *« à dix minutes de la Suisse »,* que sa commune ne peut restaurer faute de moyens.

● *Assassinat d'un Philippin.* – Le directeur du bureau de Los Angeles d'un journal philippin d'opposition, le *Philippine News,* Oscar Salvatierra, a été abattu, mercredi 19 février à son domicile. Agé de trente-huit ans et père de quatre enfants, il avait reçu la veille une lettre dans laquelle on lui annonçait son exécution prochaine, a déclaré le rédacteur en chef du *Philippine News. (AFP).*

● *La Côte-d'Ivoire rétablit ses relations diplomatiques avec l'URSS.* – La Côte-d'Ivoire et l'Union soviétique ont décidé de rétablir immédiatement leurs relations diplomatiques, a annoncé un communiqué de presse publié jeudi 20 février par le ministère ivoirien des affaires étrangères. En 1968, le président Félix Houphouët-Boigny, convaincu de l'immixtion de Moscou dans les affaires intérieures ivoiriennes, avait déclaré *persona non grata* l'ambassadeur soviétique. – *(AFP).*

● *La répression en Corée du Sud* – La police a placé, jeudi 20 février, en résidence surveillée la plupart des trois cent cinquante membres du comité central du principal parti d'opposition, le Parti démocratique pour une nouvelle Corée (NKDP), pour les empêcher de développer une campagne de signatures en faveur d'une élection présidentielle au suffrage universel.

SIDA

LE TEST DE L'INSTITUT PASTEUR SERA COMMERCIALISÉ AUX ÉTATS-UNIS

Les tests de dépistage sanguin du SIDA, mis au point par l'Institut Pasteur et sa filiale américaine, la société Genetic Systems, ont reçu l'autorisation de mise sur le marché américain.

Après une attente qui a duré plus d'un an, la FDA (Food and Drug Administration) a délivré la licence permettant à Genetic Systems de commercialiser les tests, produits sur la base des recherches de l'équipe française du professeur Luc Montagnier, à l'Institut Pasteur.

« Nous attendons la lettre de confirmation qui doit nous parvenir aujourd'hui pour livrer les tests », précisait-on jeudi 20 février dans la matinée à l'Institut Pasteur.

Les tests de dépistage du SIDA, qui représentent un marché de plusieurs millions de dollars aux Etats-Unis, étaient jusqu'à présent commercialisés par cinq firmes américaines (Abbott, Electro nucleonics, du Pont de Nemours, Highland-Traeno et Litton-Bionetic) qui avaient reçu leur licence dès le 28 mai 1985.

Le numéro du « Monde » daté 20 février1986 a été tiré à 482 462 exemplaires